OIC/COMCEC-FC/25-09/REP

COMCEC

Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique

RAPPORT

DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION

DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

İzmir, 12-14 mai 2009

Bureau de Coordination du COMCEC
Organisation du Plan d'État

Ankara, mai 2009

ADDRESSE:

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
DE L'ORGANISATION DU PLAN D'ÉTAT
Necatibey Cad. 108
Ankara-TURQUIE
Tél : 90-312-294 55 10
90-312-294 55 03
Fax : 90-312-294 55 77
Website : http://www.dpt.gov.tr
www.comcec.org
e-mail : comcec@dpt.gov.tr

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	Rapport de la Vingt Cinquième Réunion du Comité de Suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique ….....	7

A N N E X E S

I.	Liste des participants à la Vingt Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC …….....	35
II.	Message de S.E. Abdullah GÜL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC	47
III.	Discours d'ouverture de S.E. Dr Cevdet YILMAZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie ……	55
IV.	Message de S.E. le Professeur Ekmeleddin İHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique ……..	63
V.	Ordre du jour de la Vingt Cinquième Réunion du Comité de Suivi……..	71
VI.	Rapport sur l'examen de la Mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI……..…….	75
VII.	Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI sur la révision de la mise en œuvre du Plan d'Action ..…….....	107
VIII.	Rapport concernant les obstacles affrontés dans le Domaine du Transport et des Logistiques dans les Etats Membres……	123
IX.	Rapport de la 14ème Réunion du Comité de Session……...	135
X.	Rapport annuel par le CIDC sur le commerce entre les Etats Membres de l'OCI……..…….	143

		Page
XI.	Rapport de la Réunion consultative des institutions de l'OCI concernant le renforcement du commerce intra-OCI…….	157
XII.	Programme exécutif de la feuille de route pour la réalisation des objectifs du commerce intra-OCI…...……	175
XIII.	Rapport par le groupe de la BID sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'Organisation Mondiale du Commerce aux Etats Membres de l'OCI…..……..	185
XIV.	Rapport par le CIDC sur les questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce ……	191
XV.	Rapport par le CIFC sur l'expansion du commerce intra-OCI ……..……	221
XVI.	Rapport par le CIDC sur les foires commerciales islamiques……...…	229
XVII.	Rapport sur les activités de la CICI ...……...	247
XVIII.	Revue à mi-parcours du Plan d'Action Quinquennal de l'OCI pour le coton par le Secretariat Général de l'OCI ..	257
XIX.	Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du Plan d'Action pour le coton de l'OCI…….....	263
XX.	Rapport de la 2ème Réunion du Comité de projet pour le coton de l'OCI……	269
XXI.	Projet d'ordre du jour de la Vingt Cinquième session du COMCEC……	277
XXII.	Discours de Clôture de S.E. Halil İbrahim AKCA, Président de la Séance de Clôture de la Vingt Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC……..	281

R A P P O R T

DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(İzmir, 12-14 mai 2009)

Original : Anglais

RA P PO R T
DE LA VINGT-CINQUIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(İzmir, 12-14 mai 2009)

1. La Vingt-cinquième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) a été tenue à İzmir du 12 au 14 mai 2009.

2. Les Représentants des Etats Membres suivants du comité ont assisté à la réunion :

1-	République de Turquie	: (Président, Permanent),
2-	Royaume d'Arabie Saoudite	: (Vice-Président, Permanent),
3-	Etat de Palestine	: (Vice-Président, Permanent),
4-	République du Sénégal	: (Président du Présent Sommet)
5-	Etat du Koweït	: (Représentant de la région arabe),
6-	République Islamique d'Iran	: (Représentant de la région asiatique),
7-	République du Cameroun	: (Représentant de la région africaine),
8-	République Islamique du Pakistan	: (Rapporteur),
9-	Etat du Qatar	: (Membre du Bureau Précédent),
10-	République d'Indonésie	: (Membre du Bureau Précédent),
11-	République de Sierra Leone	: (Membre du Bureau Précédent).

Le représentant des Emirats Arabes Unis a également assisté à la réunion en tant qu'observateur.

3. En outre, ont assisté à la réunion les Représentants du Secrétariat Général de l'OCI, le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Banque Islamique de Développement (BID), la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), l'Université Islamique de Technologie (UIT), la Corporation Islamique Internationale pour le financement du Commerce (CIFC), la Corporation Islamique pour l'Assurance des investissements et Crédits d'Exportation (CIAICE) et l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OAIA).

4. Les représentants des Bureaux Régionaux de la FAO et de l'ONUDI à Ankara ont également assisté à la réunion.

(La liste des participants figure en Annexe I)

Séance d'ouverture (Point 1 de l'Ordre du Jour)

5. Suite à la récitation de versets du Coran, S.E. Dr Cevdet YILMAZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie, a inauguré la réunion.

6. Le message de S.E. M. Abdullah GÜL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a été lu par S.E. Halil İbrahim AKÇA, Sous-secrétaire d'Etat par intérim de l'Organisation de la planification de Turquie. Dans son message, S.E. Abdullah GÜL s'est félicité du 40ème anniversaire de l'OCI et a mis l'accent sur l'importance des progrès réalisés pour le renforcement de la coopération dans divers domaines. S.E. Abdullah GÜL a également souligné l'importance de cette session qui coïncide avec le 25ème anniversaire du COMCEC et a mis l'accent sur la portée de la mise en œuvre de projets tels le financement du commerce, le crédit à l'exportation et les garanties d'investissement durant les 25 ans du COMCEC. S.E. Abdullah GÜL a fait part de son ferme désir de la mise en vigueur du PRETAS afin de donner un élan au commerce intra-OCI.

7. S.E. le Président GÜL a souligné qu'il était pertinent d'ajouter la crise économique mondiale à l'ordre du jour du COMCEC ainsi que des questions telles la crise alimentaire et l'énergie. A cet effet, S.E. Abdullah GÜL a souligné la nécessité de développer une coopération dans d'autres domaines importants comme les bourses, les joint ventures et la libéralisation du commerce.

8. S.E. Abdullah GÜL a également souligné l'importance de faire face aux nouveaux problèmes affrontés par les pays islamiques et de lancer de nouveaux projets et programmes pour réaliser de plus grands succès dans l'avenir. A cet effet, S.E. Abdullah GÜL a mis l'accent sur l'importance de l'étude réalisée conjointement par le Bureau de coordination du COMCEC et le CRSESPI pour enrichir l'ordre du jour et la substance du COMCEC. Il a souligné l'importance de tenir une réunion des chefs de banques centrales à İstanbul en octobre pour remédier aux impacts négatifs de la crise financière mondiale sur les économies des Etats membres.

9. S.E. Abdullah GÜL a conclu son message en souhaitant tout succès à la Réunion.

(Une copie du texte du Message de S.E. le Président Abdullah GÜL figure en Annexe II.)

10. A la suite du message de S.E. le Président GÜL, S.E. Dr Cevdet YILMAZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie, a pris la parole. Souhaitant la bienvenue aux délégués, S.E. Dr Cevdet YILMAZ a souligné l'importance de la 25ème réunion du comité de suivi, considérée comme réunion de préparation du sommet économique du COMCEC prévu en novembre 2009 à l'occasion du 25ème anniversaire du COMCEC. S.E. Dr Cevdet YILMAZ a souligné l'impact négatif de la crise économique mondiale à savoir l'instabilité, la baisse de la demande aux marchés internationaux, le chômage et le crédit réduit. Il a partagé des données économiques avec les participants, à savoir la croissance mondiale limitée du revenu de 3.2% et le taux total de croissance du commerce mondial de 2% en 2008.

11. S.E. Dr Cevdet YILMAZ a fait savoir qu'une coopération économique efficace et de nouvelles perspectives de commerce seraient les clés du succès des Etats membres en temps de crise. A cet effet, S.E. YILMAZ a souligné l'importance de mettre en œuvre les projets du COMCEC et a invité les pays membres à signer et ratifier le PRETAS et les Règles d'Origine pour un meilleur usage de la synergie du commerce dans le processus de développement.

12. Partageant les soucis des experts selon lesquels le nombre de personne vivant sous le seuil de la pauvreté, pourrait atteindre 46 millions en 2009 dû aux attentes d'un faible taux de croissance, S.E. Dr Cevdet YILMAZ a souligné la nécessité de

recourir au Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement de manière plus efficace pour l'allégement de la pauvreté.

13. Soulignant la nécessité de faire preuve de volonté politique en allouant des fonds plus importants aux projets conjoints afin d'atténuer l'impact négatif des crises, S.E. Dr Cevdet YILMAZ a souligné la nécessité de confirmer la responsabilité et la transparence, de renforcer le secteur bancaire, d'assurer l'intégration des marchés financiers, la coopération internationale et d'entreprendre des mesures pour la création de nouveaux emplois.

(Le texte du discours de S.E. Dr Cevdet YILMAZ figure en Annexe III.)

14. Le message de S.E. le Professeur Ekmeleddin İHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'OCI, a été lu par S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Conseiller du Secrétaire Général. Après s'être félicité du 25ème anniversaire du COMCEC dans son allocution, S.E. le Professeur Ekmeleddin İHSANOĞLU a exprimé sa satisfaction d'assister à la création d'une plateforme de coopération économique et commerciale de haut niveau entre les Etats membres ayant rendu plusieurs programmes et projets opérationnels durant ces 25 années.

15. S.E. İHSANOĞLU s'est félicité d'avoir atteint 16.6% en commerce intra-OCI et a souligné la nécessité d'aboutir à l'objectif obligatoire de 20% en 2015. Il a exhorté les pays membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le PRETAS et les Règles d'origine du SPC-OCI. S.E. İHSANOĞLU a également apprécié l'importance des mesures complémentaires entreprises pour le renforcement du commerce intra-OCI, de l'investissement, de la productivité et de l'infrastructure des Etats membres comme le programme du coton et la coopération dans le domaine du tourisme.

16. S.E. İHSANOĞLU a souligné dans son message les impacts négatifs des fluctuations des prix des aliments et de l'énergie sur les économies de quelques pays islamiques, vu leur lourde dépendance sur la production, la consommation et le commerce des articles primaires. A cet effet, il a accentué le besoin de renforcer les facilités industrielles dans ces pays en vue de diversifier leur production, d'augmenter l'ajout de valeur et d'améliorer et de renforcer la qualité de leurs produits en les rendant plus résistants aux fluctuations des prix.

17. S.E. İHSANOĞLU s'est félicité de la proposition d'organiser le sommet économique du COMCEC, prévu sous la forme d'une réunion non limitée du comité exécutif de l'OCI le 9 novembre 2009 à l'occasion du 25ème anniversaire du

COMCEC. Il a souligné que le renforcement de la coopération commerciale entre les pays membres serait le catalyseur d'une plus grande intégration économique et aiderait à affronter les défis économiques auxquels font face les Etats membres.

(Une copie du texte du message de S.E. Professeur Ekmeleddin İHSANOĞLU figure en Annexe IV.)

18. Les chefs de délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République Islamique d'Iran, de l'Etat du Koweït, et de la République du Sénégal se sont adressés aux membres de la Réunion. Ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation au Président de la République de la Turquie, au gouvernement et peuple turcs, pour leur soutien continuel à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres, pour leur accueil chaleureux, ainsi que pour les excellents arrangements de la Réunion. Les délégués ont exprimé leurs vues quant à la crise économique mondiale. Ils ont aussi mis l'accent sur l'importance d'une coopération économique et commerciale sous l'étendard du COMCEC, susceptible de traiter les impacts négatifs de la crise économique sur les économies des Etats Membres et du commerce intra-OCI.

Sessions de Travail

19. Les sessions de travail de la réunion se sont déroulées sous la présidence de S.E. İbrahim AKÇA, Sous-secrétaire d'Etat par intérim à l'Organisation de Planification de la République de Turquie.

20. A la suite de l'adoption de l'Ordre du jour, la réunion a créé un Comité de Projet de Rédaction à composition non limitée, sous la présidence du rapporteur M. Syed Iftikhar Hussain SHAH, Chef de la Délégation de la République Islamique du Pakistan.

(Une copie de l'Ordre du jour tel qu'adopté par le comité figure en annexe V).

Examen de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI concernant le renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI (Point 2 de l'Ordre du jour)

i) Rapport du Secrétariat Général de l'OCI

21. Le Secrétariat Général de l'OCI a présenté le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI et le Plan d'Action

pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membre de l'OCI.

22. La BID a brièvement informé la réunion des réalisations du FSID durant sa première année de mise en application (2008). A cet effet, 33projets dans 21 pays ont été approuvés avec un montant de 258 millions USD. De plus, deux programmes thématiques sur l'éducation professionnelle et la micro-finance ont été approuvés.

23. L'OAIA a présenté un rapport sur les problèmes affrontés dans le domaine du Transport et Logistique dans les Etats membres de l'OCI.

Recommandations

24. Le Comité **a pris note avec appréciation** du rapport soumis par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI et le Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI.

25. Le Comité a **souligné** le rôle-pivot du Secrétariat Général de l'OCI dans la coordination de la mise en œuvre du TYPOA et a apprécié l'avancement qui a eu lieu jusqu'à présent, grâce aux actions entreprises par le Secrétariat Général de l'OCI, les Comités Permanents, les Organes annexes et les Institutions Spécialisées et Affiliées, et dans le même contexte, a **exprimé** son appréciation au Secrétaire Général pour son leadership actif et ses contributions dans la mise en œuvre dudit programme.

26. Le Comité **a appelé** les Etats Membres à contribuer à la mise en œuvre du TYPOA, apportant leur plein soutien politique, moral et financier et a encouragé les Etats membres à prendre en considération, en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI, l'alignement de leurs multiples initiatives actuelles, projets et programmes dans les domaines où un grand intérêt et une capacité considérable ont été affichés et ceux qui vont de pair avec les objectifs du TYPOA.

27. Le Comité a **demandé** au Secrétariat Général de l'OCI de travailler davantage pour parvenir à un mécanisme plus efficace pour la mise en œuvre du TYPOA et de préparer un rapport détaillé sur l'état d'avancement de ces projets, programmes et étapes spécifiques entrepris dans le cadre du TYPOA depuis le Sommet Extraordinaire tenu en 2005 à Makkah Al-Mukarramah jusqu'à la 25ème Session du COMCEC.

28. Le Comité a également adressé **ses remerciements** aux Etats Membres ayant annoncé leurs contributions aux ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), et **a exhorté** les autres pays membres qui n'ont pas encore contribué au Fonds à le faire, permettant ainsi au Fonds d'atteindre ses objectifs.

29. Le Comité **a salué** les initiatives des Gouvernements du Cameroun et du Burkina-Faso d'organiser un forum sous-régional pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest sur la mise en œuvre du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA) et a invité les Etats Membres de l'OCI ainsi que les institutions et le Secrétariat Général de l'OCI à étendre leur soutien pour garantir le succès de ces réunions.

30. Le Comité **a salué** l'initiative de la BID de lancer un programme spécial pour le développement de l'Afrique et a demandé à la BID d'accélérer la mise en œuvre des programmes de l'allègement de la pauvreté, des problèmes de l'infrastructure dans le secteur de l'énergie, du renforcement des capacités et de la crise alimentaire actuelle dans le contexte du Fonds de Solidarité islamique pour le développement.

31. Le Comité **a demandé** au Secrétariat Général d'organiser de nouvelles réunions ministérielles sur les questions de la sécurité alimentaire et du développement agricole afin d'aider les Etats Membres de l'OCI à développer, entre autres, leurs propres stratégies nationales et régionales de développement agricole pour assurer leur sécurité alimentaire.

32. Le Comité **a salué** la proposition de la République de Turquie d'abriter la Réunion des directeurs des Banques Centrales des Etats Membres de l'OCI pour discuter l'impact de la crise économique mondiale sur les Etats Membres de l'OCI et a appelé tous les Etats Membres à participer d'une manière plus active à cette Réunion. La réunion serait co-organisée par la Banque Centrale de la République de Turquie, le Secrétariat Général de l'OCI, le CRSESPI et le Bureau de Coordination du COMCEC.

33. Le Comité **a exprimé ses remerciements et son appréciation** au Secrétariat Général de l'OCI, au CRSESPI et à l'Agence Turque pour la Coopération Internationale et le Développement (TIKA), pour l'organisation de la première réunion des institutions de développement et de coopération des Etats membres de l'OCI à Istanbul les 13 et 14 mai 2009. La réunion avait pour objectif d'identifier les moyens possibles de renforcer la coopération et la coordination entre ces institutions en vue d'alléger la pauvreté dans les Etats membres, notamment chez

les membres les moins développés en Afrique conformément au programme d'action décennal.

34. Le Comité **a exhorté** les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les accords adoptés par le COMCEC, de préférence avant l'anniversaire du COMCEC en novembre 2009.

35. Le Comité **a appelé** les Etats membres à ne pas tarder à participer plus activement à la mise en œuvre des projets de l'Ordre du Jour du COMCEC, et **a appelé** les Institutions de Coordination de l'OCI à accélérer la formation des comités de projet, comme prévu dans le Plan d'Action.

36. Le Comité **a réaffirmé** l'importance de développer les projets basés dans la région, par un groupe d'Etats Membres dans une région particulière, pour gagner en conséquence le soutien des institutions régionales, et **a mis l'accent** sur l'importance d'assurer une participation active des groupes régionaux, comme l'Organisation de la Coopération Economique (OCE), le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), l'Union Arabe du Maghreb (UAM), et la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Association des Nations Asiatiques du sud-est (ANASE) aux prochaines activités du COMCEC.

37. Le Comité **a appelé** les pays membres et les Institutions concernées de l'OCI, travaillant dans le domaine de la coopération économique et commerciale sous les auspices du COMCEC, à poursuivre la fourniture d'assistance nécessaire aux Etats Membres, dans ce domaine.

38. Le Comité **a pris note** du rapport de l'OAIA, sur "Les Obstacles affrontés durant le Transport du commerce intra-OCI, et a demandé à l'Association d'élaborer une étude détaillée sur les zones possibles de coopération en matière de transport maritime entre les pays membres, et de soumettre les développements aux sessions du COMCEC.

39. Le Comité **a appelé** tous les Pays Membres à signer et ratifier le statut de l'OAIA et à prendre part aux projets initiés par cette dernière.

40. Le Comité **a mis l'accent** sur l'importance du renforcement de la coopération dans les domaines de l'agriculture et du transport, et **a appelé** les Etats Membres à abriter les réunions ministérielles dans ces régions, pour discuter les moyens et les voies destinées à renforcer la coopération dans ce domaine.

(Les Rapports du Secrétariat Général de l'OCI sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI, le plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI et le rapport de l'OAIA sur les problèmes affrontés dans le domaine du transport et de la logistique dans les Etats membres de l'OCI figurent en Annexe VI, VII et VIII.)

ii) Rapport du Comité de Session

41. Le BCC a fait une présentation sur les résultats de la réunion du comité de session

Recommandations

42. Le comité a **réitéré** son appel aux Etats Membres pour prendre les mesures destinées à assurer leur plus grande participation aux activités des organes annexes, et des institutions affiliées et spécialisées.

43. Le Comité **a pris note** qu'aucun progrès n'a été réalisé par quelques projets, à cause de plusieurs facteurs. Pour ce, ils ont été éliminés de la liste de propositions de projets du COMCEC, qui sont mentionnés dans le rapport de la 14ème réunion du Comité de Session.

44. Le Comité **a salué** les idées de projet proposées par le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de coordination du COMCEC, relatives à l'établissement d'Associations d'Expéditeurs de Fret et l'Association des Compagnies Aériennes des pays membres de l'OCI, en vue d'augmenter le commerce intra-OCI, ainsi que la formation d'un e-marché susceptible de renforcer le commerce intra-OCI, et aussi établir un grand programme de bourses de l'OCI/BID, dans les principaux domaines académiques, pour éduquer les facilitateurs du marché à terme. Le Comité demande au Secrétariat Général et au BCC de présenter ces projets sous format de projet au cours de la prochaine réunion du Comité de Session.

45. Le Comité **a exprimé** sa satisfaction quant au progrès réalisé dans la mise en œuvre du projet régional sur le « Développement du tourisme durable dans le réseau des parcs transfrontaliers et des zones protégées en Afrique de l'ouest », notamment le suivi de la mise en application des résolutions adoptées par la réunion du comité de projet tenue à Madrid le 6 février 2009.

46. Le Comité **a demandé** aux institutions coordonatrices de l'OCI et aux propriétaires de projet de déployer les efforts nécessaires garantissant la mise en œuvre des projets du COMCEC. Le Comité a également appelé tous les Etats Membres à proposer de nouveaux projets et programmes, en vue d'enrichir l'Ordre du jour du COMCEC à travers le Comité de Session.

(Le rapport de la 14ème Réunion du Comité de Session figure en Annexe IX)

Commerce intra-OCI (point 3 de l'Ordre du Jour)

i) Récents développements du commerce intra-OCI (y compris le SPC-OCI, la Feuille de Route pour le renforcement des activités de l'OMC)

47. Le groupe de la BID, le CIDC et le BCC ont présenté leurs rapports respectifs sur les récents développements du commerce intra-OCI.

Recommandations

48. Le Comité **a pris note avec appréciation** du Rapport Annuel du CIDC sur le « commerce entre les Etats Membres de l'OCI » et a également pris note avec satisfaction que la part des Etats Membres de l'OCI dans le Commerce Mondial a atteint **9.5% en 2007,** et que le commerce intra-OCI a augmenté de 165 milliards USD en 2006, à **213 milliards USD en 2007**. La part du commerce intra-OCI par rapport au commerce global des Etats Membres de l'OCI a augmenté de 16.3% en 2006 **à 16.64% en 2007**.

49. Le Comité **a exprimé son appréciation** au gouvernement du Royaume du Maroc, au CIDC et à la CIFC (groupe de la BID), pour la réussite de l'organisation de « la réunion consultative des institutions de l'OCI sur le renforcement du commerce intra-OCI, au siège du CIDC à Casablanca les 11 et 12 février 2009.

50. Le comité **a pris note avec appréciation** du « Programme exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du commerce intra-OCI », adopté par la « réunion consultative des institutions de l'OCI sur le renforcement du commerce intra-OCI », au siège du CIDC à Casablanca les 11 et 12 février 2009, et **a confié** au CIDC la responsabilité du Secrétariat pour la mise en application du « Programme exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du commerce intra-OCI ».

51. Le comité **a demandé** aux institutions de l'OCI de réaliser une meilleure coordination pour la mise en œuvre des activités et projets inclus dans le « Programme exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du commerce intra-OCI dans le commerce intra-OCI», à travers la participation d'un mécanisme tripartite : institutions financières (le groupe de la BID et d'autres fonds, etc.), institutions de mise en œuvre, à savoir les CIFC, CIDC, CRSESPI, CICI, et les pays donateurs ou hôtes.

52. Le Comité **a exhorté** les Pays Membres de l'OCI à faciliter la mise en œuvre du « Programme exécutif de la Feuille de Route pour la Réalisation des Objectifs du commerce intra-OCI dans le commerce intra-OCI ».

53. Le Comité **a demandé** aux Etats Membres de fournir continuellement au CIDC, les dernières données mises à jour, y compris celles de 2008 ci possible, relatives aux statistiques et aux règlements du commerce et de l'investissement, et de lui transmettre les informations disponibles sur les difficultés qui confrontent les exportateurs, notamment les barrières non-tarifaires, afin d'aider le CIDC à élaborer plus de rapports mis à jour.

54. Le Comité **a confié** à la CIFC et au CIDC de faire le suivi de la question de l'expansion du commerce intra-OCI et de soumettre leur rapport au COMCEC et aux autres forums de l'OCI qui se concentreront sur les problèmes et les tendances dans le commerce intra-OCI conformément aux recommandations de la politique.

55. Le Comité **a pris note** des efforts de la CIFC pour augmenter le commerce intra-OCI en finançant les activités commerciales des pays membres et en fournissant une assistance technique aux pays membres, notamment en matière de promotion du commerce et de renforcement des capacités. Le comité **a exhorté** également les pays membres à accentuer leur soutien, leur coordination et leur coopération avec le groupe de la BID pour aboutir à de meilleures réalisations dans ces domaines.

56. Le Comité **a réaffirmé** l'importance de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les pays membres pour soutenir le développement de leurs économies et **a salué** l'annonce de la CIFC au sujet de trois projets d'assistance technique qui visent le renforcement des capacités de formation de certaines Organisations de Promotion du Commerce (OPC) avancées pour leur permettre de jouer le rôle de centres de formation régionaux pour la formation au bénéfice d'autres PM de l'OCI.

57. Le Comité **a demandé** à la CIFC de continuer à fournir des programmes d'assistance technique commerciale aux pays membres dans le domaine de la promotion et la facilitation du commerce et le renforcement des capacités.

58. Le Comité **a loué** l'effort déployé par le Bureau de Coordination du COMCEC et le CIDC, en ce qui concerne la gestion du Secrétariat du Comité de Négociation du Commerce, dans le cadre de l'accord du Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI.

59. Le Comité **a appelé** le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et le CIDC à organiser en Afrique sub-saharienne, dans les régions de l'OCE, des D-Huit, des réunions pour la présentation de l'accord du SPC-OCI et le PRETAS, en vue d'élargir le système d'adhésion du Comité de Négociation du Commerce et à accélérer leur accès en tant que membres à part entière.

60. **Le Comité a appelé** tous les Etats membres concernés à signer et ratifier le PRETAS et les Règles d'Origine dans les plus brefs délais afin de mettre en œuvre le PRETAS avant la 25ème session du COMCEC.

61. Le Comité **a pris note avec appréciation** du rapport soumis par la BID sur l'Assistance Technique et le Programme de Renforcement des Capacités pour les Etats Membres de l'OCI concernant les questions relatives à celles de l'OMC.

62. Le Comité **a pris note** avec appréciation du rapport soumis par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur les récents développements du Cycle de l'Ordre du Jour du Développement de Doha, et sur les développements des Etats Membres récemment accédés à l'OMC ; il **a exhorté** les Etats Membres à participer d'une manière active aux négociations continues, en soumettant un ordre du jour positif pour les questions qui intéressent le plus leurs économies, notamment celles qui concernent les producteurs Africains du coton, les marchés d'accès aux produits agricoles et non-agricoles, et le commerce des services.

63. Le comité **a salué** les grands efforts de la BID et du CIDC pour leurs grands efforts destinés à élever la sensibilisation entre les Etats Membres de l'OCI sur la grande envergure de l'impact des accords de l'OMC sur leurs économies, ainsi que leurs efforts concernant le renforcement des capacités des Pays Membres, y compris leurs capacités de négociation, les préparant d'une manière complète pour ces

négociations dans le cadre de l'OMC. Le comité a aussi **demandé** à la BID et le CIDC de poursuivre ces efforts.

64. **Le comité a demandé** à la BID et au CIDC de poursuivre la fourniture de leur assistance technique aux Pays Membres, dans le contexte des négociations du commerce multilatéral.

65. Le Comité **a appelé** la BID et le CIDC à unir et harmoniser leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays membres de l'OCI, de sorte à faciliter leur intégration complète dans le système multilatéral de commerce, sur une base d'équité et de justice. Dans ce contexte le comité **a demandé** au Secrétariat Général, la BID et le CIDC de poursuivre la coordination des positions des Etats Membres de l'OCI avec celles de l'OMC.

66. **Le Comité a confié** à la BID et au CIDC de contrôler les questions relatives aux activités de l'OMC et de les soumettre à la session annuelle du COMCEC et d'autres forums concernés.

(Le rapport du CIDC sur le Commerce entre les Etats Membres de l'OCI, le rapport de la Réunion Consultative et du Programme Exécutif de la Feuille de Route, figurent dans les Annexes X, XI, et XII.)

(Les rapports de la BID et du CIDC sur les Activités Relatives à l'OMC, figurent dans les Annexes XIII et XIV)

ii) Activités de financement du commerce

67. La CIFC a présenté un rapport sur les activités de financement du commerce.

Recommandations

68. **Le Comité a pris** note avec appréciation du rapport de la CIFC selon lequel le total approuvé pour le financement du commerce en 1429H (2008) s'est élevé à 2,5 milliards USD résultant d'approbations cumulatives de 31,85 US$ de la date de commencement jusqu'à présent. La part totale approuvée pour le financement du commerce a atteint 83 % du total des approbations pour le financement du commerce en 1429H, constituant ainsi une hausse de 6% par rapport à l'année dernière.

69. **Le comité a salué** les efforts de la CIFC qui a fourni un financement de commerce d'environ 1,1 milliards USD en faveur des PMMD, soit 43% du total

approuvé pour le financement du commerce entrepris pour le compte des PME à 44% du total approuvé pour le financement du commerce du groupe de la BID (CIFC).

70. **Le comité a pris note avec appréciation** que la valeur du financement total direct assuré par la CIFC à l'industrie du Coton était 121 millions USD en 2008. Un financement similaire est actuellement examiné pour des bénéficiaires dans d'autres Etats Membres producteurs de coton.

71. **Le Comité a reconnu** l'importance de la disponibilité des fonds pour les opérations de commerce des PMMD pour accélérer le développement de leurs économies et a **salué** les efforts du groupe de la BID (CIFC) dans le développement et l'introduction de nouveaux services et produits financiers notamment en faveur des PMMD.

72. **Le Comité a exhorté** les pays membres, qui n'ont pas identifié de manière active les opportunités et les projets de financement du commerce par la BID, à soutenir activement la banque en vue de renforcer le volume de commerce intra-OCI.

(Le rapport du CIFC sur l'expansion du Commerce intra-OCI figure en Annexe XV).

iii) Foires commerciales des pays islamiques

73. Le CIDC a soumis son rapport sur les foires commerciales des pays islamiques.

(Le rapport du CIDC sur les Foires Commerciales des Pays Islamiques figure en Annexe XVI).

Activités futures

74. Le CIDC et la Compagnie Al-Hirathy (du Royaume d'Arabie Saoudite) organiseront la 2ème exposition agro-indsutrielle des Etats membres de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 24 au 28 mai 2009.

75. La 12ème Foire commerciale des Pays de l'OCI sera tenue au Caire en République arabe d'Egypte du 11 au 16 Octobre 2009.

76. La deuxième foire du tourisme des Etats membres de l'OCI sera tenue à Beyrouth, **République du Liban du 26 au 28 juin 2009** et la troisième foire du

tourisme des Etats membres de l'OCI sera tenue en **République Arabe d'Egypte en 2010**.

77. L'exposition spécialisée et l'atelier sur l'offre/demande sur les nouvelles technologies d'information et de télécommunication sera tenue dans les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à **Casablanca en 2010.**

78. La première exposition spécialisée et l'atelier sur l'offre/demande sur « les matériaux de construction et le bâtiment dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique », « Expo de la construction de l'OCI » seront tenus **à Dakar en mars 2010.**

79. La Foire du Coton sera tenue en marge de la Foire du Commerce Islamique, et sera organisée par le CIDC en octobre 2009 au Caire, Egypte.

Recommandations

80. **Le Comité a exhorté** les pays membres de l'OCI à participer de manière active à la 12ème foire commerciale des pays islamiques prévue au Caire, République Arabe d'Egypte, du 11 au 16 octobre 2009.

81. **Le Comité a exhorté** les Etats membres de l'OCI à participer de manière active à la 2ème foire de tourisme des Etats membres de l'OCI prévue à Beyrouth, République du Liban, du 26 au 28 juin 2009.

82. **Le Comité a accueilli** favorablement les propositions de l'Etat des Emirats Arabes Unis (Sharjah), la République Islamique d'Iran et la République de Guinée d'abriter respectivement la 13ème (en 2011), la 14ème (en 2013) et la 15ème (en 2015) éditions de la foire de commerce des pays de l'OCI. Le Comité **a appelé** le CIDC à en assurer le suivi.

83. **Le Comité a accueilli** favorablement les propositions de la République Arabe d'Egypte, la République Arabe Syrienne et la République Islamique d'Iran à abriter les troisième, quatrième et cinquième foires de tourisme en 2010, 2012 et 2014 respectivement et demande au CIDC d'en assurer le suivi.

84. **Le Comité a bien accueilli** la proposition de la République du Sénégal (le Centre International d'Echange de Dakar) d'abriter la première exposition spécialisée sur « les renforcements des matériaux de construction et le bâtiment dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique », « Expo du bâtiment de l'OCI » à **Dakar en mars 2010**.

85. **Le Comité a demandé** au CIDC de préparer, de manière régulière, des rapports de progression sur les foires commerciales des pays islamiques, les foires de tourisme des Etats membres de l'OCI et les autres expositions spécialisées qui contiendront, entre autres, le nombre de participants et dans la mesure du possible le montant des contrats de commerce conclus durant ces événements et les soumettre aux sessions du COMCEC et les forums de l'OCI afférents.

86. **Le Comité a accueilli** favorablement les propositions de la République Arabe d'Egypte d'organiser une exposition spécialisée sur le coton et les textiles en parallèle avec la 12ème Foire du Commerce des Pays de l'OCI, en collaboration avec le CIDC, au Caire du 11 au 16 octobre 2009.

iv) Réunions du secteur privé des pays islamiques

87. La Chambre islamique de commerce et d'industrie a soumis un rapport sur ses nombreuses activités relatives au secteur privé.

(Le rapport de la CICI sur ses activités figure en annexe XVII).

Activités futures :

88. a) « Programme de formation sur le développement du secteur de micro-finance » à Khartoum, République du Soudan, en juillet 2009 ;

b) Le « Programme régional de formation pour le personnel des chambres membres des pays africains » sera tenu en Ouganda, à la deuxième semaine de septembre 2009 ;

c) L'Atelier sur la « transformation du café » sera tenu en Ouganda, à la deuxième semaine de septembre 2009.

d) L'Atelier sur la « transformation des aliments sur une petite échelle » sera tenu à Islamabad, République Islamique du Pakistan, en 2009 ; et

e) L'Atelier sur la « transformation des graines oléagineuses pour les producteurs à petite échelle » sera tenu à Islamabad, République Islamique du Pakistan, en 2009

Recommandations

89. **Le comité a loué** les efforts de la CICI pour l'Exploration des opportunités d'Investissement et la Promotion de l'intra-commerce (FORAS) qui a centré ses

activités sur la région africaine ou se trouvent les Etats membres les moins développés de l'OCI, qui ont plus de potentiel de croissance.

90. **Le comité a apprécié** la stratégie adoptée par la Chambre islamique pour renforcer le commerce intra-OCI en (1) entreprenant des projets dans les pays membres ; (2) en organisant des ateliers de renforcement des capacités et des programmes de formation ; (3) en offrant une plateforme commune au secteur privé en vue de discuter conjointement des opportunités dans le domaine du commerce et de l'investissement dans les pays membres de l'OCI, de même que collecter et disséminer des informations statistiques. Le Comité a aussi invité à la continuation des activités susmentionnées.

91. **Le comité a exhorté** les institutions de l'OCI et les chambres nationales à apporter tout leur soutien à la CICI et ses activités.

92. **Le comité a apprécié** l'achèvement des tâches assignées à la Chambre islamique qui a tenu des réunions de groupes de travail sur les PME. Il **a pris note** du rapport, des recommandations et de la Stratégie du Plan d'Action et **a appelé** toutes les agences concernées des Etats Membres à leur accorder mûre réflexion.

93. **Le comité a apprécié** les efforts de la Chambre islamique dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes d'affaires et l'organisation régulière des forums des femmes d'affaires et des ateliers de renforcement des capacités. Le comité a salué la proposition de la République Arabe d'Egypte d'abriter le 5ème forum en décembre 2009.

94. **Le comité a apprécié** les efforts du Ministère du commerce de la République Islamique d'Iran et de la Banque Islamique de Développement pour leur soutien à la Chambre Islamique et la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines d'Iran, pour avoir organisé et abrité le deuxième forum de tourisme et la troisième conférence internationale sur l'investissement et la privatisation et **a pris note** des recommandations des deux réunions.

95. Le Comité a demandé à la CICI de travailler sur les alternatives des formats du secteur privé en vue d'attirer plus d'hommes d'affaires dans les Etats Membres.

Coopération entre les Bourses des pays membres de l'OCI (Point 4 de l'ordre du jour)

96. La bourse d'Istanbul (IMKB) a fait une présentation sur la coopération entre les bourses des pays de l'OCI.

Recommandations

97. **Le comité a pris note avec appréciation** du progrès réalisé dans la mise en œuvre des résolutions du 2ème forum des bourses des pays membres de l'OCI et a **accueilli** favorablement la proposition de la bourse d'Istanbul de la République de Turquie d'abriter le 3ème forum des bourses des pays membres et **a exhorté** tous les pays membres à encourager leurs bourses à participer, de manière active, à cette réunion.

Les applications du e-gouvernement et leur impact sur les Etats Membres de l'OCI (Point 5 dans l'Ordre du Jour)

98. Le CRSESPI a fait une présentation sur les derniers développements du point de l'Ordre du Jour.

Recommandations

99. Le Comité **a salué** l'offre du CRSESPI, en collaboration avec le TODAIE et le TIKA, pour abriter une conférence internationale sur le partage des expériences du e-gouvernement à Antalya, Turquie, du 8 au 11 décembre 2009. La conférence regroupera des leaders, des bureaucrates et des technocrates, des représentants du TIC (organes régulateurs, ONG, fournisseurs, etc.) et des universitaires de tous les Etats membres et tout autre endroit. Les participants échangeront leurs expériences et exploreront les moyens et les voies de coopération concernant de différentes questions relatives aux applications du e-gouvernement.

100. Le Comité **a souligné** l'importance de la coopération dans le domaine des applications du e-gouvernement et leur impact sur les Etats membres, et a demandé au CRSESPI de soumettre un rapport détaillé comprenant les moyens et les voies de coopération, à la 26ème Session du COMCEC.

Examen de la mise en oeuvre du « Plan d'Action pour la stratégie de développement et de coopération entre les pays de l'OCI producteurs de coton (2007-2011)» (Point 6 dans l'Ordre du Jour)

101. Le Secrétariat Général de l'OCI a soumis un Rapport Sommaire sur la Contribution des pays membres de l'OCI, du Secrétariat Général de l'OCI et de ses institutions concernées en vue d'activer le commerce et les investissements dans le secteur du coton et des textiles dans les pays membres. Le Président du Comité de

pilotage pour la mise en application du Programme de Coopération de l'OCI dans le domaine du Coton, M. Mehmet Vehbi GÜNAN a également présenté un exposé. Le président du Comité de Projet a aussi présenté le rapport sur les délibérations et recommandations de la Deuxième Réunion du Comité de Projet.

(Le document de concept présenté par le Secrétariat Général de l'OCI et le Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Pilotage et de la Deuxième Réunion du Comité de Projet figurent en Annexes XIX et XX)

Recommandations

102. Le Comité **a pris note** des recommandations du Troisième Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du Plan d'Action du Coton de l'OCI et de la 2ème réunion du Comité de Projet, et **a adressé** ses remerciements à la République de Turquie pour avoir abrité ces réunions.

103. Le Comité **a appelé** le groupe de BID et d'autres institutions financières à financer les projets du coton qui ont été adoptés par les Réunions du Comité de Projet du Coton et du Comité de Pilotage.

Programme d'Action d'Education Professionnelle et de Formation pour les Pays Membres de l'OCI (Point 7 dans l'Ordre du Jour)

104. Le CRSESPI a informé brièvement le Comité sur son initiative concernant le Programme d'Action d'Education Professionnelle et de Formation pour les Pays Membres de l'OCI.

Recommandations

105. Le comité **a pris note** avec satisfaction de l'état d'avancement du Programme OCI-EPF depuis la 24ème Session du COMCEC et a salué les efforts du CRSESPI pour organiser la Réunion Opérationnelle entre les Institutions pertinentes concernées de l'OCI dans le domaine de l'éducation professionnelle et la formation, le 4 avril 2009 à Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, ainsi que la Première Réunion du Comité de Suivi et de Consultation (CSC) du Programme OCI-EPF à Izmir, le 13 mai 2009, tenant compte du lancement de la Phase d'Application Pilote du Programme en automne 2009.

106. Le Comité **a appelé** les Etats Membres à souligner leurs Points Focaux Nationaux (PFN) concernant le Programme EPF, s'ils ne l'ont pas encore fait, en

vue de faciliter la communication entre le CRSESPI et les Etats Membres concernés, et de coopérer et collaborer davantage avec le CRSESPI durant la période de préparation des activités initiales du lancement de la Phase d'Application Pilote dont le commencement est prévu en automne 2009.

107. Le Comité **a demandé** au CRSESPI d'établir une plateforme commune en ligne pour les Points Focaux Nationaux (PFN) du Programme EPF pour leur faciliter le partage de leur expérience sur les meilleures pratiques de l'éducation professionnelle et la formation, et l'échange d'information sur les activités de formation pertinentes, les institutions partenaires ou les organisations et les personnes ressources.

Préparation pour l'Echange de points de vue sur « l'Impact de la Crise Alimentaire sur les Economies des Pays de l'OCI », pour l'organiser lors de la vingt-cinquième Session du COMCEC (Point 8 dans l'Ordre du Jour)

108. Le CIDC **a fait** une présentation sur les préparatifs concernant l'atelier de la séance de l'échange de points de vue.

Recommandations

109. Le Comité **a appelé** les pays membres de l'OCI à participer activement à l'atelier sur « l'Impact de la Crise Alimentaire sur les Economies des pays membres de l'OCI et les Perspectives de Développement du Commerce et de l'Investissement dans le Secteur Agricole », pour l'organiser par le CIDC et le CIFC à Casablanca les 17 et 18 juin 2009.

110. Le Comité **incite** les pays membres à développer les propositions de projet, pour les discuter à l'atelier, et a demandé que celui-ci se concentre sur les projets de coopération spécifique qui pourraient être mis en œuvre entre les pays membres de l'OCI, y compris le partenariat régional et les projets de coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire, en collaboration avec l'IFAO et d'autres organisations internationales concernées.

111. Le Comité a pris note des propositions suivantes en tant que thèmes possibles pour les séances d'échange de points de vues qui pourraient être tenues au cours des sessions ultérieures du COMCEC.

Thème 1 : Impact des politiques du taux de change et de l'harmonisation des devises sur le commerce intra-OCI

Thème 2 : Développement du système de l'architecture financière dans les pays membres de l'OCI

Thème 3 : Opérations Bancaires Islamiques dans le nouveau système financier

Thème 4 : Développement agricole et questions relatives à l'eau dans les pays membres

112. Le Comité **a appelé** le CRSESPI à circuler un questionnaire aux Etats Membres pour exploiter leurs vues sur les thèmes susmentionnés et en faire rapport à la 25ème Session du COMCEC.

Standards des aliments halals (Point 9 de l'ordre du jour)

113. l'Institut des Standards Turc (IST) a fait une présentation sur les résultats de la 1ère session de la 10ème réunion de Groupes d'Experts de la Standardisation (GES) tenue en avril 2009 à Ankara, République de Turquie.

Recommandations

114. **Le Comité a exprimé son appréciation** au groupe d'experts de la standardisation (GES), au Secrétariat et aux membres pour leurs efforts dans l'élaboration des « lignes directrices générales de l'OCI sur les standards des aliments halals, des lignes directrices pour les organes d'accréditation délivrant des certificats pour les aliments halals et des lignes directrices pour l'organe autorisé à accréditer les organes délivrant des certificats d'aliments halals » et a demandé au GES d'achever son travail avant la prochaine session du COMCEC et de le soumettre pour approbation. Dans ce contexte, le Comité a noté que la 2ème session de la 10ème réunion GES serait tenue du 28 septembre au 2 octobre 2009 en Turquie.

115. **Le Comité a exhorté** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Statut de l'Institut des Standards et de Métrologie des Pays Islamiques (ISMPI) dans les plus brefs délais, lequel devrait être ratifié par dix pays membres pour sa mise en application. Actuellement treize pays l'ont signé et neuf pays l'ont ratifié.

Projet d'Ordre du Jour de la vingt-cinquième Session du COMCEC (Point 10 dans l'Ordre du Jour)

116. Le comité **prend en considération** la proposition du Projet de l'Ordre du Jour de la vingt-cinquième Session du COMCEC, qui sera tenue du 4 au 9 novembre 2009 à Istanbul.

Recommandations

117. Le Comité **a décidé** de soumettre le Projet d'Ordre du Jour de la vingt-cinquième Session du COMCEC, avec certains amendements.

(Une copie du Projet d'Ordre du Jour de la vingt-cinquième Session du COMCEC, figure dans l'Annexe XXI)

Questions Diverses (Point 11 dans l'Ordre du Jour)

118. Le Bureau de Coordination du COMCEC **a informé** la réunion sur les préparatifs du 25ème Sommet Economique du COMCEC.

Recommandations

119. Le Comité **a exprimé** son appréciation à la République de Turquie pour sa proposition d'abriter la 25ème Session du COMCEC en tant que Sommet Economique au niveau des chefs d'Etats et de gouvernements, et **a appelé** les Etats Membres à participer d'une manière active au plus haut niveau du Sommet.

120. Le Comité **a salué** l'organisation du Forum d'Affaires en marge du 25ème Sommet Economique du COMCEC, par l'Union Turque des Chambres et d'Echanges de Produits de Base, avec la participation des hommes d'affaires, des experts éminents et des parties prenantes concernées.

121. Le Comité a recommandé au Secrétariat Général de nommer un envoyé spécial pour accélérer la ratification/signature des accords du SPC-OCI, ayant pour vue l'opérationnalisation du SPC-OCI, avant le Sommet Economique de la 25ème Session du COMCEC.

Remerciements et appréciation

122. Le Comité remercie et apprécie les efforts de la République de Turquie en tant que pays hôte, les pays membres, le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de

Coordination du COMCEC, de la BID, du CRSESPI, du CIDC, de la CICI, de la CIFC, de la CIACE, de l'UIT, de l'OAIA, etc. et tous les autres partenaires de coopération qui ont exécuté ou contribué à l'exécution des activités énoncées clairement dans la partie des « Séances de Travail » de ce rapport.

Séance de clôture

123. Dans la séance de clôture présidée par S.E. İbrahim AKÇA, sous-secrétaire d'Etat par intérim à l'Organisation de Planification de la République de Turquie, le Comité a adopté le Rapport et ses Annexes. Le Comité a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC de circuler le rapport entre les Etats Membres et de le soumettre à la Vingt-cinquième Session du COMCEC.

124. M. Abdullah Bin Abdulwahab AL-NAFİSAH, Directeur Général du Commerce Extérieur et Chef de la Délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, a proposé d'envoyer un message de remerciement à S.E. GÜL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour son message très instructif adressé à la réunion une proposition qui a été unanimement approuvée par le Comité.

125. Le Chef de la Délégation de la République du Sénégal, S.E. Mouhamadou DOUDOU LO, Ambassadeur du Sénégal en Arabie Saoudite, a prononcé un discours au nom des délégués. S.E. DOUDOU LO a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple turc pour l'accueil chaleureux et l'excellente l'hospitalité fournis aux délégués au cours de leur séjour à İzmir. Il a de même remercié le Président de la Réunion et tout le personnel pour les excellents arrangements faits pour la réunion.

126. Au cours de la Cérémonie de Clôture, l'Ambassadeur Nabika Diallo a lu le message de S.E. Prof. Ekmeleddin İHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'OCI. Dans son message S.E. le Prof. Ekmeleddin İHSANOĞLU a exprimé ses remerciements au gouvernement de Turquie et en particulier au bureau de Coordination du COMCEC pour leurs excellents arrangements faits pour la Réunion, l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés à tous les participants. Le Secrétaire Général de l'OCI a souligné l'importance de cette 25ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC laquelle a adopté des décisions importantes pour la Mise en Application du Programme d'Action Décennal de l'OCI, a défini les moyens et les voies en vue de faire face à tous ces défis et a élaboré un projet d'ordre du jour du 25ème Sommet Economique du COMCEC. S.E.

le Secrétaire Général a souligné de nouveau l'appui de l'OCI aux activités du COMCEC ainsi que sa bonne volonté de soutenir pleinement toutes les activités qui contribueraient au progrès de la Oummah Islamique.

127. Dans son Discours de Clôture S.E. H. İbrahim AKÇA, sous-secrétaire d'Etat par intérim à l'Organisation de Planification de la République de Turquie a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur contribution importante et leur coopération. S.E. AKÇA a de même remercié le Secrétariat Général de l'OCI, les institutions subsidiaires et affiliées de l'OCI pour leur assistance précieuse. Se référant aux débats et aux recommandations de la Réunion de Suivi, il a exprimé sa satisfaction du fait qu'un progrès concret a été fait dans les questions connexes du commerce, les standards des aliments Halal, la mise en œuvre du Plan d'Action pour le coton de l'OCI, etc. Pour conclure S.E. AKÇA a souhaité aux délégués un bon voyage de retour.

(Une copie du texte du Discours de Clôture de S.E. H. İbrahim AKÇA figure en annexe XXII)

ANNEXES

ANNEXE

I

Original: Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

(İzmir, 12-14 mai 2009)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. IYA TIDJANI
  Ambassador of Cameroon in Riyadh

- Mr. EVANE EVARISTE
  Attache in the Prime Minister's Office

- Mrs. MBAJON MARTHE CHANTAL
  Senior Adviser at the Presidency Office

- Mr. CHRISTOPHE BERTRAND BITSE EKOMO
  Head of Service in Charge of Economic Affairs with OIC Ministry of External Relations

- Mr. JOSEPH M. NDOH NDZIE
  Sub-Director,
  Ministry of Economy, Planning and Regional Development

REPUBLIC OF INDONESIA

- Ms. NURINDAH SUPOYO
  Researcher

- Ms. EMY SULISTYOWATI
  Researcher

- Mr. ANDANTE ARUNDHATI
  First Secretary, Indonesian Embassy in Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. SAEID KHANI OUSHANI
  General Director
  Ministry of Economic Affairs and Finance

- Mr. MORTEZA KHANSARI BOZORGI
  Expert, Ministry of Foreign Affairs

STATE OF KUWAIT

- Mr. ISHAQ ABDULKARIM
  Director of International Economic Co-operation Department,
  Ministry of Finance

- Mr. SAAD AL-RASHEDI
  Head of OIC Affairs Division,
  Ministry of Finance

- Ms. FATMA ALI
  Economic Researcher,
  Ministry of Finance

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Mr. SYED IFTIKHAR HUSSAIN SHAH
  Minister at the Embassy of Pakistan in Ankara

- Mr. WAHID KHURSHEED KUNWAR
  Consul General, Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Mr. ABDELHAFID NOUFAL
  Deputy of Minister of Economy

STATE OF QATAR

- Mr. KHALID EWIS
  Administrative Coordinator at the Embassy, Ankara

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. ABDULLAH ABDULWAHAB AL NAFISAH
  Director General, Foreign Trade,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. NASIR A. AL-JOAID
  Minister Counselor at the Embassy in Ankara

- Mr. NASIR MOHAMMED AL-MOTLAQ
  Economic Researcher, Ministry of Finance

- Mr. NAJI ALANBAR
  Diplomatic Secretary, Ministry of Foreign Trades

- Mr. HUSSIN EED AL- RASHEED
  Economist, Ministry of Commerce and Industry

- Mr. AYID HAMDAN AL- BGAMI
  Economist Ministry of Commerce and Industry

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E MOUHAMADON DOUDOU LO
  Ambassador of Senegal to Saudi Arabia
  Permanent Representative at the OIC

- Mr. VINCENT BADJI
  Charge d'Affaires A.I

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- Mr. IBRAHIM SINEH YILLA
  Minister Counselor at the Riyadh Embassy

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Dr. CEVDET YILMAZ
  Minister of State

- Mr. HALİL İBRAHİM AKÇA
  Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. MEHMET VEHBİ GÜNAN
  General Director
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. AHMET KURTER
  Deputy General Secretary,
  Turkish Standards Institution

- Mr. SALİH MUTLU ŞEN
  Consul General of Turkey to Jeddah

- Mr. TEOMAN ATA İNCE
  Press Adviser of Minister of State

- Mr. ENGİN DİKİCİ
  Head of Department, Ministry of Industry and Trade

- Mr. İLHAMİ ŞAHİN
  Head of Department,
  Ministry of Agriculture and Rural Affairs

- Mr. HALUK TURAN
  Director,
  Export Credit Bank of Turkey

- Mr. LEVENT ÖZYÜREK
  Deputy Director for International Relations,
  The Central Bank

- Dr. ERALP POLAT
  Deputy Director of International Relations
  Istanbul Stock Exchanges

- Mr. OĞUZHAN BERBER
  Head of Section
  Undersecretariat of Treasure

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Turkish Union of Chambers and Commodity Exchanges

- Mr. ÖZGÜR ÖNAY
  Assistant Expert, Undersecretariat of Treasure

- Mr. TUNCAY SÖNMEZ
  Head Controller
  Ministry of Industry and Trade

- Ms. BANU ŞENER
  Professional Engineer
  Ministry of Industry and Trade

- Ms. ESRA HATİNOĞLU
  Architect, Ministry of Industry and Trade

Sessional Committee

- Prof. Dr. MUSTAFA CAVCAR
  University of Anadolu

- Mr. KADRİ YAVUZ ÖZBAY
  Patent Expert, Turkish Patent Institute

- Mr. CEMİL BAŞPINAR
  Patent Expert, Turkish Patent Institute

B. OBSERVER

UNITED ARAB EMIRATES

- Mr. OMAR AHMAD AL MOHARRAMI
  Expert Economics at Ministry of Economy

- Mr. SULTAN MUBARAK AL SHAMISI
  Diplomat at Ministry of Foreign Affairs

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E Amb. NABIKA DIALLO
  Adviser to the Secretary General

- Mr. CHEIKH OUMAR SOW
  Director General of Economic Affairs Department

- Mr. GHOLAM HOSSEIN DARZI
  Director at the Economic Affairs Department

- Mr. NAGHI JABBAROV
  Professional Officer in the Economic Affairs Department

- Mr. M. HASSAN BASRY
  Professional at the Cabinet

- Mr. ABDUNUR SEKINDI
  Professional Officer at the Cabinet

D. OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)

- Dr. SAVAŞ ALPAY
  Director General

- Mr. NABIL MOHAMMED DABOUR
  Director Research Department

- Mr. MEHMET F. SERENLİ
  Director of Training Department

- Mr. MAZHAR HUSSAIN
  Researcher

- Mr. İLHAN UĞUREL
  Researcher, PGLOBAL

- Mr. FATİH DENEK
  Researcher, PGLOBAL

- Mr. TOLGAHAN AKDAN
  Researcher, PGLOBAL

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. EL HASSANE HZAINE
  Director of Studies and Training Department

- Mr. AMADOU CIRE SALL
  In charge of Trade & Information System

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

- Prof. Dr. IMTIAZ HOSSAIN
  Vice-Chancellor

E. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- MR. ALMOSTAFA AITAMOR
  WTO Expert
- MR. ABDRAHMAN BEDDI
  Poverty Reduction Support Unit

INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE COOPERATION (ITFC)

- Mr. AYHAN KARACA
  Trade Promotion Manager
- Mr. AHMET ŞUAYP GÜNDOĞDU
  Senior Marketing Officer

THE ISLAMIC COOPERATION FOR THE INSURANCE OF INVESTMENT AND EXPORT CREDIT (ICIEC)

- Mr. BAKARY KOLLEY
  Country Risk Analyst

F. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Asst. Secretary General
- Dr. AZHAR IBNE HASAN
  Economic Researcher

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. MOHAMMAD ZAFAR BHATTI
  Director Finance

G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Director

U.N. FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)

- Ms. MELEK ÇAKMAK
  Program officer, Sub-Regional Office for Central Asia (FAO-SEC)

H. COMCEC COORDINATION OFFICE

General Directorate of Foreign Economic Relations,

State Planning Organization of the Republic of Turkey

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Director General,
  Head of COMCEC Coordination Office
- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
  Head of Department
- Mr. HASAN GÖLCÜK
  Head of Department
- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Acting Head of Department

- Mr. AHMET BAŞAK KAYIRAN
  Expert, Press Relations
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Protocol Relations
- Dr. NAZIM GÜMÜŞ
  Protocol Relations
- Mr. MURAT DELİÇAY
  Expert, Drafting
- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Expert, Drafting
- Mr. ALİ İŞLER
  Expert, Drafting
- Mr. FAHRETTİN K. KADIOĞLU
  Assistant Expert, Drafting
- Mr. KAAN AKDOĞAN
  Assistant Expert, Drafting
- Mrs. SEMA HİMA
  Coordinator of Documentation
- Ms. BİLGE HAMURDAN
  Coordinator of Registration Office
- Ms. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary
- Ms. NEŞE İNCE
  Executive Secretary
- Mrs. BİLGE GÜLLÜ
  Social Program
- Mr. KEMAL ARSLAN
  Coordinator of Meeting Rooms

I. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Head of Department
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Coordinator of transport Relations

- Mr. NURETTİN AYDIN
  Coordinator of Accommodation
- Mr. CAFER ERDOĞAN
  Stock Coordinator
- Mr. MEHMET TUNCER
  Accommodation Officer
- Mr. ÖMER BIYIK
  Technician

ANNEXE

II

Original: Turc

MESSAGE DE S.E. ABDULLAH GÜL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRESIDENT DU COMCEC,
A LA 25EME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC
(İzmir, 12 mai 2009)

Honorable Président,
Distingués Membres du Comité de Suivi,

Nous avons le plaisir d'accueillir, dans notre pays, tous les représentants participant à la 25ème réunion du comité de suivi du comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC). Ensemble nous célébrons la 25ème année du COMCEC. Par la présente, je voudrais exprimer mon souhait que toutes les décisions qui seront prises lors des réunions de cette année seront bénéfiques pour le monde islamique.

Distingués délégués,

Nous célébrons cette année le 40 ème anniversaire de l'OCI. Au cours de cette période de 40 ans, l'OCI a réalisé de grands progrès en ce qui concerne la recherche des solutions aux problèmes du monde islamique et le renforcement de la coopération entre les pays membres dans toutes les régions.

Face aux changements mondiaux rapides, l'OCI s'est renouvelée elle-même, grâce aux activités de réforme entreprises par l'Organisation pour s'adapter aux exigences et valeurs contemporaines.

Comme résultat de ces activités entreprises sous la direction du Secrétaire Général de l'OCI, avec le soutien des pays membres, l'image, la réputation et l'efficacité de notre Organisation se sont considérablement améliorées.

Ce processus de restructuration extensive a été couronné par l'adoption de la Nouvelle Charte de l'OCI l'année précédente, lors du 11ème Sommet tenu au Sénégal. Dans cette charte, des valeurs contemporaines, comme la démocratie et la bonne gouvernance transparente, la responsabilité, le respect des droits de l'homme, la promotion du rôle de la femme dans la société et la domination de la loi, se sont bien manifestées.

Allant de pair avec les objectifs fondamentaux de la Nouvelle Charte, l'OCI est actuellement un grand acteur dont l'opinion est respectée au niveau international, en ce qui concerne plusieurs questions politiques. Ces questions politiques comprennent la promotion de la réalité de l'Islam, en tant que religion de paix, de tolérance et d'humanité, la lutte contre l'islamophobie, le renforcement du dialogue entre les civilisations, ainsi que d'autres questions politiques qui concernent le Monde Islamique, à savoir la Palestine, le Liban, l'Iraq, l'Afghanistan, la Somalie et Darfour.

De plus, le renforcement accru des liens commerciaux entre les pays, ainsi que les efforts déployés en faveur du développement et du bien-être commun, devront être ajoutés à la liste de 40 ans de succès. Depuis sa fondation, l'OCI a créé plusieurs organes économiques importants dont le plus important est le COMCEC dont la présidence m'a été confiée.

Le COMCEC a déployé de grands efforts pour le lancement d'importants projets dans divers domaines pendant 25 ans de son histoire. Le fruit de ces efforts est la mise en œuvre réussie des projets dans des domaines comme le financement du commerce, les prêts à l'exportation et l'assurance de l'investissement. D'autres projets prometteurs, à savoir l'établissement du système de préférences commerciales, sont à leur stade final.

Je crois que nous serons capables de mettre en œuvre, cette année, le protocole sur le schéma du tarif préférentiel, et de donner un élan à notre coopération économique.

Ainsi, nous seront capables de renforcer le commerce intra-OCI qui a atteint 16.7% et de relancer le pouvoir compétitif de nos industries.

Honorables Délégués

Il est bien connu que la crise financière, née aux Etats-Unis en 2007, s'est récemment propagée dans d'autres pays et s'est transformée en une crise économique mondiale qui a frappé de plein fouet la véritable économie.

Compte tenu de ces circonstances, le COMCEC n'est pas resté indifférent à ces développements et, outre la nourriture et l'énergie, le COMCEC a ajouté la crise financière mondiale à l'ordre du jour. De plus, la crise financière mondiale sera discutée à la réunion des gouverneurs de la Banque centrale de l'OCI prévue en octobre prochain à Istanbul. Les conclusions de cette réunion seront présentées à la 25ème réunion du COMCEC.

L'importance de la coopération régionale et le fait d'atteindre des marchés alternatifs pour surmonter la crise économique mondiale, est souvent souligné aux forums internationaux. A cet effet, nous devons renforcer le commerce entre nos pays et

augmenter le flux des capitaux à des niveaux plus élevés. Dans ce contexte, une importance spéciale devrait être accordée à des domaines tels la coopération entre les bourses de l'OCI, les joint ventures et la libéralisation du commerce. Parallèlement, nous ne devons pas cesser de combattre la corruption et fournir l'aide nécessaire aux pays africains.

Etre au courant des événements d'actualité et créer des projets et des programmes répondant aux véritables nécessités sont les éléments les plus importants pour la réussite du COMCEC dans l'avenir.

A cet égard, le COMCEC a lancé un projet pour l'enrichissement de la coopération avec le CRSEPI. J'aimerais bien vous rappeler que nous nous attendons à votre contribution active pour réaliser le succès de ce projet.

Nous nous félicitons de voir une hausse graduelle du commerce entre les pays islamiques chaque année. Le volume du commerce entre nos Etats membres a atteint 16.7%. Nous devons déployer de plus grands efforts afin d'étendre le commerce entre nos pays à d'autres domaines, autre que le pétrole et des produits agricoles. Outre les activités financières, le système de préférences commerciales, les joint ventures, les foires, les réunions du secteur privé et autres activités de stimulation du commerce sont également de prime importance pour la promotion du commerce entre les pays membres.

Distingués Délégués,

La coopération internationale et régionale gagne de l'ampleur dans la mesure où elle offre des solutions aux problèmes actuels et crée une valeur ajoutée. La Turquie accorde une importance majeure à l'augmentation de la capacité économique et commerciale des pays membres, au renforcement de la coopération entre eux et à la résolution des conflits à ce sujet. Ceci constitue la base du fondement de l'OCI. De par sa position stratégique, sa richesse historique et ses liens géographiques et culturels et les opportunités qui en découlent, la Turquie déploie des efforts concertés afin de contribuer, de façon positive, à ces questions qui nous affectent ainsi que les membres du COMCEC de manière directe ou indirecte.

Cette approche s'applique à un grand nombre de questions, notamment le problème du Moyen-Orient, la question palestinienne, le conflit arabo-israélien, la situation en Irak et au Liban et toute autre question affectant le Pakistan, l'Afghanistan, le Soudan et tous les autres pays amis et frères.

Il est important d'adopter une approche approfondie pour résoudre les problèmes entremêlés du Moyen Orient et ouvrir les voies de communication pour

le processus de paix au Moyen Orient, notamment celles entre la Palestine et Israël. D'autre part, l'établissement d'une réconciliation et une unité nationales en Palestine est primordial pour l'avancement du processus de paix.

Dans ce contexte, je souhaite exprimer mon espoir que les pourparlers de paix qui ont eu lieu sous la direction de l'Egypte porteront bientôt leurs fruits. Je souhaite également souligner que la Turquie continuera à soutenir la solution de bi-Etat qui prévoit l'établissement d'un Etat Palestinien indépendant dans le cadre du processus de paix. De plus, nous nous attendons à ce que des mesures soient prises pour guérir les plaies de Gaza.

Par ailleurs, l'Irak, que j'ai récemment visité, a réalisé de grands accomplissements tout au long de l'année passée. Il a renforcé la sécurité, la stabilité et la paix à l'ensemble du pays et a réussi à enraciner ces acquis par les mesures entreprises dans le domaine politique. Ce progrès est hautement salué.

Dès le début, la Turquie affirmait que les problèmes de l'Irak pourraient être résolus par le biais du dialogue politique et la réconciliation nationale. Elle a exhorté la communauté internationale, notamment ses voisins, à aider l'Irak. Je crois que la conférence des voisins de l'Irak, dont la Turquie était pionnière, remplit une mission importante à ce sujet.

Je crois qu'il sera utile pour cette plateforme internationale, qui permet d'offrir des solutions aux problèmes régionaux de la région, de poursuivre ses activités au sein d'un nouveau système d'action qui tient compte de la transformation positive en Irak.

Distingués Délégués,

Par la présente, je voudrais souligner que le soutien de l'OCI à la juste cause des Chypriotes turcs mérite tous les éloges. L'OCI, par le biais de plusieurs résolutions, a exhorté la communauté internationale à mettre un terme à l'isolation des Chypriotes turcs et a appelé les pays membres à renforcer leur solidarité vis-à-vis du peuple Chypriote turc.

Selon les résolutions de l'OCI, le renforcement de la coopération commerciale, économique et culturelle ainsi que la coopération dans les domaines des sports et le progrès réalisé dans le domaine du transport direct ont de l'importance vis-à-vis du processus continu à Chypre.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

Dans le cadre de la 25ème réunion du COMCEC, un sommet économique du COMCEC sera tenu avec la participation des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du comité de pilotage de l'OCI ou tout autre Etat souhaitant y prendre part. Parallèlement au 25ème COMCEC, un forum d'affaires est prévu avec la participation du secteur privé et des experts compétents.

De plus, nous aspirons à ce que la 25ème conférence économique au sommet du COMCEC dépasse les limites d'un forum abritant des réunions spéciales et constitue une réunion majeure où les projets longtemps figurant sur l'ordre du jour soient mis en œuvre ou finalisés.

Dans ce contexte, nous devons viser des projets tels le protocole sur le schéma des tarifs préférentiels (PRETAS), les statuts de l'Institut des standards et de météorologie pour les pays islamiques (SMIIC), en attendant la ratification de quelques pays seulement.

Honorable Président,
Distingués Délégués,

Avant de conclure, je souhaite vous rappeler que la Turquie, qui n'a pas eu l'opportunité d'abriter la Conférence au sommet de l'OCI pour les chefs d'Etats et de gouvernements, souhaite le faire en 2014. Je suis certain que les pays membres accorderont leur précieux soutien à cet égard.

Au terme de ces réflexions, je salue tous les participants et vous souhaite beaucoup de réussite dans vos entreprises.

ANNEXE

III

Original : Turc

DISCOURS INAUGURAL DU DR CEVDET YILMAZ,
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

25ème Réunion du Comite de Suivi du COMCEC
(İzmir, 12 mai 2009)

Distingués Membres du Comité de Suivi,
Honorables Invités,

J'aimerais bien exprimer mon plaisir de vous rencontrer pour la première fois, à l'occasion de la 25ème Session du Comité de Suivi du COMCEC de l'OCI. Bienvenue à tous nos invités à İzmir.

Distingués Représentants,

Nous sommes actuellement témoins d'une période de grands développements mondiaux et de crises économiques. Outre les mesures prises par nos pays sur le plan national, nous avons besoin des décisions prises lors des réunions internationales, comme celle du COMCEC, et du développement des mécanismes de coopération. Nous déployons ainsi tous les efforts indispensables au renouvellement continuel et à l'enrichissement de l'ordre du jour du COMCEC en vue de trouver des solutions communes à nos problèmes.

Tous ces efforts sont façonnés grâce à votre contribution dévouée, et sont présentés à la réunion ministérielle de l'OCI, pour prendre des mesures concrètes. La 25ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC de l'OCI, qui organise également les préparations du 25ème Sommet Economique du COMCEC, est d'une grande importance. J'aimerais saisir cette occasion pour vous souhaiter l'aboutissement de votre travail dévoué au cours de ces trois jours à venir.

Distinguées Délégations,
Distingués Participants,

Les bouleversements résultant de la crise financière mondiale qui a laissé ses premières répercussions sur le marché américain des biens immobiliers, et qui se sont intensifiées au cours des quatre derniers mois de l'an 2008, n'ont pas encore pris fin. A cet égard, à cause du ralentissement économique mondial, l'instabilité, la diminution de

la demande, la crise intense de la liquidité et d'autres problèmes, y compris le chômage, apparaissent dans le secteur immobilier.

L'augmentation du revenu mondial qui était d'un pourcentage de 5.2% en 2007, s'est limitée à 3.2% en 2008, comme résultat de l'impact du déclin d'un taux de 7.5%. Ce déclin continue avec le même taux enregistré au cours des quatre premiers mois de 2009. Selon la Banque Mondiale et les données du FMI, le revenu mondial connaitrait une chute de 1.3%. Des prévisions estiment que la crise mondiale commencera à diminuer au début de l'an 2010.

Les développements négatifs sur les marchés mondiaux ont certainement leurs répercussions sur le commerce mondial. Selon les statistiques de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le taux de croissance du commerce mondial estimé de 6% en 2007, est tombé à 2% en 2008. En 2009, il est prévu que le volume du commerce mondial connaitrait une chute de 9%.

Chers Invités,

Les pays en développements dont les exportations constituent une grande partie des Produits Nationaux Bruts, guident les pays les plus affectés par la crise économique. La crise économique a affecté la communauté de l'OCI, mais bien entendu que les pays de l'OCI la surmonteraient relativement plus facilement, en usant de leurs capitaux sociaux et de leurs structures économiques. D'après les données du CRSESPI, et le taux de croissance de 5.8% enregistré en 2007 dans les Pays Membres de l'OCI, il était estimé que le taux de croissance aurait atteint 4% en 2008, et qu'une croissance minuscule aurait continué au-dessus de Zéro en 2009.

Selon les statistiques de l'OMC, les exportations totales des produits des Pays Membres de l'OCI, qui étaient d'une valeur de 1.51 trillions USD, ont connu ainsi une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente.

Les importations ont également réalisé 1.13 trillions USD, avec une augmentation de 22%. En 2008, la valeur des exportations des Pays Membres de l'OCI, a été estimée de 1.98 trillions, et celle des importations de 1.39 trillions USD. A cet égard, il nous fait plaisir que la part des exportations des Pays Membres de l'OCI dans le commerce mondial, a augmenté de 10,8 % en 2007 à 12.3 en 2008, tenant compte de l'effet de l'essor des prix de l'huile. De plus, la diminution de la demande des pays développés en 2009, pourrait avoir un impact négatif sur les niveaux d'exportations des Pays Membres de l'OCI.

Distingués Délégués,

Plus de coopération économique efficace et de nouvelles voies de commerce, seraient la clé de notre succès au moment de crises. Dans ce cadre, le commerce intra-OCI qui a réalisé 213 milliards USD, enregistrant un pourcentage de 16.64%, constitue des signes positifs pour l'avenir de notre coopération. En 2009, le pourcentage du commerce l'intra-OCI devrait augmenter, mais il est possible que son volume diminuerait.

Comme vous le savez, l'augmentation du commerce intra-OCI figure parmi les plus importantes obligations du COMCEC. A cet égard, comme il est aussi prévu dans le Plan d'Action Décennal de l'OCI, nous visons à augmenter le commerce entre nos pays d'un pourcentage de 20% au début de l'an 2015.

Dans ce contexte, j'aimerais exprimer mon plaisir à l'égard des activités réalisées dans le cadre de la Feuille de Route, qui comprend également des mesures concrètes concernant, entre autres, le financement commercial, le commerce préférentiel, la facilitation et la promotion du commerce, la capacité de renforcement. J'aimerais également souligner l'importance de l'application du Système Préférentiel du Commerce de l'OCI (SPC-OCI), l'un de nos grands projets, dans les meilleurs délais. Par la présente, j'invite tous les pays membres à conclure les procédures de ratification du PRETAS et les règles d'origine, en vue de mieux profiter de la synergie du commerce dans le processus de développement.

Le volume du commerce extérieur de la Turquie, laquelle a accompli d'importantes démarches, en vue de renforcer le commerce avec les pays amis et frères, et avec les pays membres de l'OCI, a augmenté de 41.8 milliards USD en 2007, pour atteindre 61.8 milliards USD en 2008, enregistrant ainsi une augmentation de 50%. Les membres de l'OCI figurent parmi ses grands partenaires commerciaux, et la Turquie est ouverte à toute sorte de coopération susceptible d'augmenter ce potentiel.

Distingués Représentants,

Comme le monde commence une nouvelle ère de restructuration, chacun de nous doit accomplir son devoir et exécuter ses obligations, un environnement habitable, économique et social. Il ne fait aucun doute, que plus que jamais, nous avons besoin des activités économiques transfrontalières qui devraient être accomplies avec responsabilité et justice.

Etant donné la crise économique actuelle, nous avons besoin d'éviter l'intensification de la pauvreté et sa transformation en une crise humanitaire. Selon les

données de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le nombre de personnes dont le revenu quotidien est moins de 1.25 USD a augmenté pour atteindre 150 millions. Les experts craignent que ce nombre augmente pour atteindre 46 millions en 2009, étant donné le taux de croissance diminué. Dans ce contexte, nous croyons que nous devons profiter avec plus d'efficacité du Fonds de solidarité Islamique relevant de la Banque Islamique de Développement, pour prévenir la pauvreté. De plus, de nouveaux programmes doivent être exécutés pour prévenir la mortalité enfantine causée par la pauvreté.

De récents développements ont indiqué l'importance des méthodes de financement basées sur les valeurs économiques réelles, où les pays islamiques ont une longue expérience pour empêcher et surmonter les crises. Nous croyons que les Pays Membres de l'OCI, dans la mesure où ils manifestent leur capacité de gain et de partage, basée sur la production et leur culture de la justice sociale, seront moins influencés par ces crises et présentent au monde les clés de l'élimination de cette crise.

Honorables Délégués,

Les crises ne sont pas juste des grappes de problèmes, mais une opportunité pour introduire de nouveaux développements, résoudre les problèmes structurels et rénover. C'est entre nos mains de transformer ces opportunités en atouts pour les générations futures. Je suis tout a fait imbu du proverbe africain qui a gagné du sens ces derniers temps et qui dit : « **Si nous souhaitons gagner de la vitesse, il faut aller seul; mais si c'est la distance que nous cherchons, c'est ensemble qu'il faut aller** ». Notre objectif est de choisir de parcourir une distance à pas sûrs afin de gagner le lendemain avec plus de force. Je suis partisan des efforts conjoints. Nous avons besoin de montrer notre désir politique en attribuant des capitaux plus importants et en déployant de plus grands efforts dans les projets conjoints.

Dans les circonstances actuelles, nous devons remettre en question nos intenses problèmes économiques et sociaux et faire preuve de détermination pour trouver des solutions par la voie de la collaboration. Nous avons besoin de renforcer la responsabilisation et la transparence dans nos pays. Nous avons besoin de renforcer le secteur bancaire et les organes régulateurs des systèmes financiers. Nous avons besoin de renforcer l'infrastructure des banques centrales et garder les voies de coopération ouvertes réciproquement. Nous avons besoin d'assurer l'intégration de nos marchés financiers et de renforcer la coopération économique. Nous avons besoin d'établir un système d'alarme précoce pour les crises et les opportunités, d'entreprendre des mesures de précautions et de choisir les moments opportuns pour avancer. De plus, nous devons

tenir compte de l'aspect social de la crise et d'entreprendre, sur le champ, des mesures pour créer des chances d'emploi.

Distingués Délégués,
Honorables invités,

La prochaine réunion du COMCEC aura lieu en novembre de l'année en cours et sera intitulée « Sommet économique du COMCEC », avec la participation des chefs d'état du comité exécutif de l'OCI et sera ouverte aux chefs d'état et de gouvernement d'autres Pays Membres. Je m'attends à une participation active des tous les pays membres au sommet économique de la 25ème session du COMCEC. Je souhaite également que les conclusions de la conférence renforcent notre coopération.

Au cours de la 25ème conférence, une série d'événements auront lieu pendant lesquels l'impact de la crise mondiale sera évalué et des propositions de solutions seront formulées. Pour ce, nous nous attendons à une participation active de tous les membres à la réunion des gouverneurs de la Banque Centrale des pays membres de l'OCI, à la réunion visant la coopération entre les Bourses des pays membres de l'OCI prévue en octobre 2009 et au forum de l'emploi prévu en même temps que le sommet.

Avant de conclure mon discours, je souhaite remercier les officiels de tous les pays membres et le Secrétaire Général de l'OCI, M. Ekmeleddin İhsanoğlu. Je souhaite également remercier le personnel du Secrétariat Général, la Banque Islamique de développement, le CRSESPI, le Centre islamique pour le développement du commerce et la Chambre islamique pour l'industrie et le commerce. J'espère que vos efforts lors de la 25ème réunion du comité de suivi du COMCEC contribueront à l'autonomisation de nos pays et au renforcement de la paix et du bien-être de nos peuples.

Je vous remercie tous et vous souhaite un agréable séjour dans notre belle ville d'İzmir.

ANNEXE

IV

Original: Anglais

ALLOCUTION DE
S.E. PROF EKMELEDDİN İHSANOĞLU
LE SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI,
A LA 25EME REUNION DU COMITE
DE SUIVI DU COMCEC

İzmir, 12-14 mai 2009

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux,

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la Turquie pour l'hospitalité généreuse et les dispositions appropriées prises pour la tenue de cette réunion. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour le soutien continu apporté aux activités de l'OCI, et particulièrement à l'organe de planification gouvernementale qui abrite le COMCEC.

Cette année, la réunion du comité de suivi du COMCEC se tient à un moment où nous nous apprêtons à célébrer le 25ème anniversaire de la création de ce comité permanent (novembre 2009).

Au cours de ces 25 années, nous avons constaté avec satisfaction les actions entreprises par cette instance de haut niveau qui œuvre avec efficience pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Nous nous réjouissons également de voir plusieurs programmes et projets mis en œuvre, outre les longues années d'expériences qui se sont accumulées jusqu'à présent.

Excellences,

Les réalisations d'une grande part de développement durable et de prospérité des Etats membres de l'OCI ainsi que le renforcement des relations de coopération

commerciale et économique intra-OCI constituent l'un des objectifs économiques fondamentaux de l'OCI. Pour ce faire, les Etats membres ont déployé des efforts considérables pour créer le cadre juridique institutionnel et multilatéral à travers lequel ils peuvent coopérer de manière intensive grâce au développement d'activités économiques conjointes.

Ces efforts ont abouti à de nombreux résultats positifs, notamment après l'adoption en 2005 du programme d'action décennal qui a chargé l'OCI d'œuvrer à l'augmentation du volume du commerce intra-OCI de 20% d'ici l'an 2015.

En effet, le volume du commerce intra-OCI s'est élevé de 14,5% en 2005 à 16,6% en 2007. Selon les prévisions du centre islamique pour le développement du commerce, ce pourcentage devrait atteindre 16,87% en 2009. Aussi, le volume du commerce intra-OCI s'est-il élevé à 427 milliards en 2008 contre 420,6 milliards en 2007.

Au cours des années précédentes, une nette amélioration a été réalisée au niveau de l'établissement d'un système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI. C'est ainsi que deux accords importants ont été finalisés, en l'occurrence, le protocole de tarification préférentielle de l'OCI, connu sous le nom de « PRETAS » et l'accord sur le règles d'origine concernant le système de préférences commerciales de l'OCI. Ces accords ont été soumis à la signature et la ratification des Etats membres. Cependant, trois ratifications demeurent toujours requises pour l'entrée en vigueur de PRETAS.

A cet égard, j'exhorte les Etats membres à faire tout leur possible pour ratifier le protocole PRETAS dans les meilleurs délais, et de préférence avant novembre 2009, afin de permettre à la Oummah d'accéder à une nouvelle ère de développement commercial et économique durable. Alors, nous pourrions conjuguer nos efforts pour unifier les règles commerciales et par là même, créer un système commercial commun.

Outre les efforts déployés pour supprimer les obstacles qui entravent le commerce et les opportunités financières, de nombreuses initiatives ont été prises pour mettre en place des mécanismes et mettre en œuvre des programmes à même de renforcer l'investissement, les infrastructures et les capacités productives dans les Etats membres. A ce propos, un plan quinquennal de l'OCI pour le coton (2007-2011) a été adopté ainsi qu'un « cadre de développement et de coopération en matière de tourisme entre les Etats membres ». Nous œuvrons actuellement pour en assurer la mise en œuvre et le succès.

Aussi un net progrès a été réalisé dans les projets d'infrastructures tels que le projet de l'OCI pour la ligne ferroviaire Dakar-Port Soudan et les industries alimentaires entre les Etats membres en Afrique.

Ces réalisations restent cependant largement inférieures par rapport à nos capacités, car les Etats membres se situent dans une région commerciale et stratégique importante qui regorge de ressources économiques potentielles considérables dans divers domaines et secteurs tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie, les mines et les ressources humaines. Ces potentialités doivent se répercuter, à des niveaux raisonnables, sur le développement économique et social des pays membres de l'OCI.

Mesdames et Messieurs

Le monde traverse une crise économique et financière inhabituelle et l'on prévoit une récession économique de grande envergure qui subsistera pour une certaine période. La faible croissance aura pour conséquence de ralentir le rythme des efforts tendant à atténuer la pauvreté. Il est regrettable que les Etats membres de l'OCI subissent les effets négatifs de l'instabilité qui règne sur les marchés financiers, des fluctuations des cours du pétrole. A cet égard, les efforts fournis par les Etats membres confrontent des défis majeurs non seulement pour ce qui est du renforcement de leur progrès économique et de leur intégration dans l'économie mondiale mais aussi en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement du millénaire notamment au niveau de l'enseignement de l'allègement de la pauvreté, de la lutte contre les maladies et la malnutrition.

Généralement, étant donné que les économies de la plupart des Etats membres reposent en grande partie sur la production et l'exportation des matières premières notamment le pétrole et les denrées alimentaires, les fluctuations des cours internationaux des produits entraînent de graves dangers au niveau du développement économique durable. A ce propos, l'amélioration des facilités industrielles dans ces pays revêt une grande importance pour la diversification des capacités de leurs productions. Le développement des capacités productives des Etats membres aurait pour corollaire d'accroître la valeur ajoutée des productions de ces Etats et de leur qualité. Il aiderait aussi ces Etats à cesser de compter sur leurs importations industrielles et par là même, alléger le fardeau qui pèse sur leur balance commerciale.

Les fluctuations des cours internationaux des produits et les barrières commerciales sur les marchés de ces produits se sont répercutées négativement

sur le secteur de l'agriculture dans plusieurs Etats membres notamment au niveau du revenu réel des familles pauvres dans les pays à faible revenu. En effet, les prix abordables des marchandises peuvent attirer les investissements et augmenter les possibilités d'emploi dans le secteur agricole. Aussi, j'invite les Etats membres et les institutions de l'OCI à saisir ces opportunités pour s'engager dans une action islamique commune pour le développement agricole et la promotion des industries alimentaires dans les Etats membres.

Il en va pareillement pour les 17 Etats membres classés parmi les pays producteurs du pétrole dont les perspectives de croissance et de développement reposent, dans leurs économies, sur la production et l'exportation du pétrole et du gaz. Aussi, leurs économies et programmes de développement pourraient-ils subir des effets négatifs considérables à moyen et à long terme du fait de l'instabilité des cours du pétrole.

Par ailleurs, l'on s'attend à ce que la crise financière mondiale actuelle et la récession des flux des capitaux entrainent des effets considérables sur les pays pauvres surendettés, en affaiblissant leurs capacités quant au service de la dette extérieure. Il est à signaler que 22 Etats membres de l'OCI sont classés par la Banque mondiale parmi les Etats pauvres surendettés, et 18 Etats membres parmi les pays les moins avancés. A cet égard, il importe de préciser que la résolution de la 11ème session de la Conférence islamique au sommet sur l'allègement de la dette en faveur des pays africains membres demeure appropriée. Dans le cadre de l'OCI, il nous importe de concevoir des mécanismes pour soutenir ces pays, tel que cela a été prévu clairement dans le programme d'action décennal. Encore faut-il poursuivre la conjugaison des efforts des Etats membres et des institutions de l'OCI pour élaborer des programmes de développement global en Afrique à mettre en œuvre par l'OCI. Il appartient au Secrétariat général qui a entrepris le travail dans ce domaine, de coordonner la rédaction de ce document important.

Monsieur le président,

J'ai en même temps, la certitude que la crise financière mondiale, bien qu'elle constitue un défi majeur, peut néanmoins offrir quelques opportunités aux Etats membres de l'OCI et particulièrement pour ce qui est de l'accroissement du volume du commerce intra-OCI. En effet, eu égard à la récession économique aux Etats-Unis, dans les pays de l'Union européenne, au Japon et dans d'autres pays en développement, les échanges commerciaux des Etats membres avec ces pays commencent certes à régresser. Mais ces pertes pourraient être compensées

à travers le renforcement du commerce avec d'autres Etats membres de l'OCI. Ainsi, l'affermissement de la coopération commerciale entre les Etats membres de l'OCI pourrait constituer une force impulsive catalysant diverses formes de l'intégration tout en faisant face, de manière efficiente aux défis économiques auxquels la Oummah set confrontée.

De ce qui précède, il ressort que les institutions de l'OCI et ses comités permanents tels que le COMCEC, doivent créer des structures solides et apporter les solutions adéquates aux questions actuelles parallèlement aux derniers développements de la situation internationale. En réponse à cette attente pressante, un sommet économique du COMCEC, sous forme de réunion à participation ouverte du comité exécutif de l'OCI, se tiendra le 9 novembre 2009, à l'occasion du 25ème anniversaire du COMCEC.

En outre, la 24ème session du COMCEC a demandé à la Banque islamique de développement, au Bureau de coordination du COMCEC et au centre d'Ankara d'organiser à Istanbul en octobre 2009, une réunion de concertation des gouverneurs des Banques centrales des Etats membres de l'OCI, et ce, en marge des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Il est prévu que le centre d'Ankara, le Secrétariat général et l'Agence turque internationale pour la coopération et le développement accueillent la première réunion des institutions de développement et de coopération des Etats membres, qui se tiendra les 13 et 14 mai 2009, à Istanbul, République de Turquie.

Je suis persuadé que la 25ème réunion du comité de suivi du COMCEC aboutira à des résultats fructueux pour le bien de la Oummah. Le Secrétariat général de l'OCI, quant à lui, n'épargnera aucun effort pour vous soutenir dans votre action remarquable.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Wassalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

ANNEXE

V

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-CINQUIEME REUNION DU
COMITE DE SUIVI DU COMCEC

(İzmir, 12-14 mai 2009)

1. Session Inaugurale et adoption de l'ordre du jour
2. Examen de la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI et le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI
   - Rapport du Secrétariat Général de l'OCI
   - Rapport du Comité de Session
3. Commerce intra-OCI
   i Progrès récents du commerce intra OCI (y compris le SPC-OCI, la feuille de route pour le renforcement du commerce intra OCI et les activités de l'OMC)
   ii Activités de financement du commerce
   iii Foires commerciales des pays islamiques et autres activités liées à la promotion du commerce
   iv Réunions du secteur privé
4. Coopération entre les Bourses des Pays Membres de l'OCI
5 Applications du e-gouvernement et leur impact sur les Pays Membres de l'OCI
6 Examen de la Mise en œuvre du "Plan d'Action sur la Stratégie de Développement de la Coopération entre les Pays de l'OCI Producteurs de Coton (2007-2011)''
7. Education Professionnelle et Programmes de Formation pour les Pays Membres de l'OCI.
8. Préparation de l'Echange de vues sur l''Impact de la crise alimentaire sur les économies des Etats Membres de l'OCI" qui aura lieu pendant la Vingt-cinquième session du COMCEC.
9. Rapport sur le développement des standards et des procédures des aliments halal de l'OCI.
10. Projet d'Ordre du jour de la Vingt- cinquième session du COMCEC.
11. Questions Diverses
12. Adoption du Rapport

ANNEXE

VI

Original : Anglais

RAPPORT SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DÉCENNAL DE L'OCI

A- HISTORIQUE

01. INTRODUCTION

Le Programme d'Action Décennal (PAD) est le reflet de la volonté collective du monde musulman de changer résolument d'attitude en passant de « la solidarité par les mots » à « la solidarité par les actes ». En effet, le PAD, qui a été avalisé par les dirigeants du monde musulman lors de leur troisième session extraordinaire au Sommet à La Mecque, est un document extrêmement important qui constitue en quelque sorte la matrice de la réforme et de l'avancement de l'OCI et du monde musulman. Le PAD ambitionne ainsi de promouvoir la modération et la modernisation et de répondre aux attentes du monde musulman dans tous les domaines qui appelle une action collective et concertée de la part de l'Oummah pour relever les défis et challenges du 21éme siècle.

02. OBJET DU RAPPORT

Le PAD est considéré comme le plus beau fleuron du Sommet islamique. C'est pourquoi le Secrétaire général a décidé que le suivi et la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal devaient commencer immédiatement. A cet effet, il a ordonné à tous les départements du Secrétariat général d'élaborer des rapports et de faire des recommandations sur la mise en œuvre du **PAD** dans les domaines de leur ressort.
En même temps, le Secrétaire général a adressé des lettres aux Ministres des Affaires étrangères des Etats membres pour leur demander de bien vouloir apporter leur contribution à ce travail et d'exprimer leurs opinions/commentaires sur la mise en œuvre du **PAD** dans les contextes national et international. L'étape suivante avait consisté, pour le Secrétariat général, à inviter les organes subsidiaires, institutions spécialisées et institutions affiliées de l'OCI à faire des propositions pour la mise en œuvre du Programme d'Action décennal.

Dans ce contexte, le Secrétariat général soumet annuellement un rapport aux Etats membres faisant le point des progrès accomplis et des actions engagées par l'OCI pour mettre en œuvre les dispositions du PAD. Conformément à l'engagement contracté par le Secrétariat général en vue d'évaluer, de suivre et de superviser les activités de mise en œuvre du PAD, le présent rapport est soumis à la 36ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour appréciation et directives adéquates.

Il convient de noter ici que les Etats membres de l'OCI, le Secrétariat général et ses institutions veillent consciencieusement à la mise en œuvre des différentes activités, projets et programmes du PAD. Ce rapport comporte une liste de tous ces évènements qui sont repris en détail dans les rapports individualisés de chaque entité concernée. Son objet consiste à esquisser un tableau global des avancées accomplies en relation avec les dispositions du PAD en soulignant plus particulièrement les réalisations les plus remarquables et en mettant l'accent sur les problématiques majeures.

Le rapport commence par un bref survol de chaque programme pris à part et évoque les développements enregistrés depuis le sommet de Makkah. Il aborde ensuite chaque objectif du PAD, avec les démarches engagées et les progrès accomplis étape par étape. Le rapport se conclue par une série de suggestions et de recommandations visant à garantir la mise en œuvre efficace et prompte des dispositions du PAD.

03- Développements enregistrés depuis le Sommet de la Mecque

Après le sommet de la Mecque, et afin de garantir la mise en œuvre efficiente du Programme, le Secrétaire général a pris les décisions suivantes :

a) Convoquer une réunion annuelle de coordination groupant tous les acteurs concernés (organes subsidiaires et institutions affiliées) pour suivre la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal.

b) Mettre sur pied un comité de pilotage sous la direction du Secrétaire général lui-même en vue de prendre les décisions qui s'imposent au plus haut niveau et de donner les directives nécessaires pour l'exécution du Programme.

c) Nommer un coordonnateur au sein du Cabinet du Secrétaire général pour assurer la liaison avec les Etats membres, les institutions et les départements concernés de l'OCI de manière à garantir un suivi, une coordination et un compte rendu permanents sur l'avancement du Programme.

d) Placer la question de la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI en tête de l'ordre du jour de toutes les conférences de l'OCI, y compris les conférences au sommet, les sessions de la CIMAE, les réunions des comités permanents (COMCEC, COMIAC et COMSTECH) et toutes les autres réunions à tous les échelons.

Le coup d'envoi du programme a été officiellement donné à Bakou à l'occasion de la 33ème session du CMAE. D'autres manifestations ont été également organisées pour promouvoir le PAD. Dans ce contexte, un séminaire de réflexion a eu lieu à Dakar du 13 au 15 novembre 2006, en concomitance avec la réunion ministérielle du COMIAC. Une présentation du programme a été également faite durant la réunion annuelle du COMCEC en novembre 2006 et 2007, successivement à Istanbul, Turquie.

Suivant les instructions du Secrétaire général, les départements concernés se sont fortement impliqués dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PAD et ont présenté des rapports individuels pertinents.

A leur niveau, les organes de l'OCI se sont réunis en mars 2006, mars 2007 et mai 2008, respectivement, sous la présidence du Secrétaire général, pour passer en revue les dispositions du PAD. Les responsables de ces organes ont suggéré un train de mesures à prendre par les institutions, chacune dans son domaine de compétence, pour assurer la mise en œuvre du PAD. Ces réunions ont également été suivies par les trois comités permanents à savoir, le COMSTECH, le COMCEC et le COMIAC.

Le secrétaire général a présenté un rapport sur l'état d'avancement du PAD à la 34ème session du CMAE, tenue à Islamabad, en mai 2007. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le

CMAE a décidé d'inscrire la mise en œuvre du PAD en tant que point récurrent à l'ordre du jour du CMAE, du COMCEC, du COMTECH, du COMIAC et du Sommet de l'OCI.

Des rapports provisoires d'étape ont été également présentés au 11ème Sommet islamique en mars 2008 à Dakar et à la 35ème session du CMAE en juin 2008 à Kampala. Après avoir pris note du rapport du Secrétaire général, le 11ème Sommet et la 35ème session du CMAE ont salué le rôle décisif joué par le Secrétariat général dans la mise en œuvre du PAD. Le Sommet a également rendu hommage au Secrétaire général pour son leadership éclairé et sa contribution méritoire à la mise en œuvre de ce programme. Il a également salué les démarches entreprises par le Secrétaire général pour réformer et promouvoir le rôle de l'OCI en vue de préparer l'Organisation à faire face aux défis du 21ème siècle, conformément à la vision des dirigeants du monde musulman. Les deux instances ont également marqué leur appréciation des avancées accomplies et des actions engagées par le Secrétariat général, ses organes subsidiaires et ses institutions spécialisées et affiliées.

B- ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL

Le rapport qui suit reflète l'état d'avancement des activités entreprises dans le cadre du **PAD,** le chemin parcouru et les objectifs précis à atteindre dans le contexte de chacune des rubriques du Plan.

QUESTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE

Coopération économique

Inviter les Etats membres à signer et à ratifier l'ensemble des Accords économiques et commerciaux de l'OCI, et à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'Action pertinent pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

L'OCI déploie d'énormes efforts pour encourager les Etats membres à signer et ratifier les accords et statuts de l'OCI. Des progrès très significatifs ont été réalisés dans ce domaine.

Un rapport sur la revue des accords et statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique, commerciale et technique a été élaborée par le SESRTCIC et soumis à la 22ème session du COMCEC tenue du 21 au 24 novembre 2006, pour examen.

Mandater le COMCEC pour promouvoir les mesures destinées à élargir le champ des échanges commerciaux intra OCI, et envisager la possibilité de créer une zone de libre échange entre les Etats membres en vue d'une meilleure intégration économique pour en porter le pourcentage à 20% du volume global des échanges commerciaux durant la période couverte par le plan ; et inciter les Etats membres à en soutenir les activités et à y participer au plus haut niveau possible par le biais de délégations nanties de l'expertise nécessaire.

Echanges commerciaux intra OCI

Le commerce entre les nations est reconnu comme étant le moteur de la croissance économique et il y a une étroite corrélation entre la croissance du commerce et la croissance

de la production, l'une renforçant l'autre. Le Programme d'Action décennal a mandaté le COMCEC pour accroître le niveau du commerce intra OCI de 14,5% en 2004 à 20% en 2015.

Dans ce cadre et en vue d'explorer les voies et moyens et faciliter la réalisation de l'objectif d'atteindre le niveau de 20% du commerce intra OCI à l'horizon 2015, le bureau de coordination du COMCEC, le Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation dans les pays islamiques (SESRIC), la Banque islamique de Développement (par le biais de la société islamique du financement du commerce) et l'Union des Chambres de Commerce de la Turquie ont organisé conjointement la réunion du Groupe d'experts sur le renforcement du commerce intra OCI tenue les 5 et 6 juillet 2006 à Ankara, République de Turquie. La réunion a regroupé des experts des Etats membres et des institutions pour formuler des recommandations concrètes et spécifiques sous forme d'une feuille de route visant la réalisation de l'objectif de 20% d'ici à 2015. La feuille de route pour le renforcement du commerce intra OCI a été par la suite approuvée par la 24ème session du COMCEC, qui a été tenue à Istanbul République de Turquie en octobre 2008.

Une réunion consultative des instituions de l'OCI opérant dans le domaine économique pour la mise en œuvre de la feuille de route pour le renforcement du commerce intra OCI a été organisée au siège du CIDC à Casablanca, Maroc les 11 et 12 février 2009 avec la participation active du bureau de coordination du COMCEC.

Depuis le Sommet de La Mecque, la part de l'OCI dans l'échange de marchandises a augmenté pour atteindre le niveau de 9.8% en 2007 contre 8,8% en 2004 en outre, les efforts déployés part les Etats membres de l'OCI ont commencé à apporter leurs fruits. J'ai le plaisir d'annoncer que le commerce intra OCI a progressivement augmenté de 14,5% en 2004 à 16,44% en 2007.

Le niveau actuel du commerce intra OCI reste faible, comparé aux immenses opportunités de commerce et d'investissement dans les pays islamiques. Le niveau modeste du commerce intra OCI devient insignifiant lorsqu'il est comparé à celui des autres regroupements économiques régionaux tels que l'Union Européenne (UE), où ce niveau a atteint 65%, l'Alliance du Libre Echange Nord américain (ALENA) (42%) et l'Association des Nations du Sud-est asiatique (ASEAN) (25%).

La 24ème session du COMCEC après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI, appelé les Etats membres à signer et à ratifier les accords de l'OCI dans le domaine de la coopération économique.

La 35ème session de la CIMAE et la 23ème session du COMCEC ont adopté l'accord cadre sur le TPS-OIC et le PRETAS en tant que base de réalisation de l'objectif de 20% pour le commerce intra OCI, fixé par le Programme d'Action décennal entre les Etats membres de l'OCI.

Le COMCEC a invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le plus rapidement possible, le PRETAS et l'accord sur les règles d'origines pour atteindre l'objectif de l'entrée en vigueur du TPS-OIC à la date du 1er janvier 2009. Jusque là 15 pays ont signé le PRETAS à savoir le Bengladesh, la Guinée, le Cameroun, l'Egypte, le Pakistan, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, la Malaisie, la Syrie, les Emirats arabes unis, l'Arabie Saoudite, le Sultanat d'Oman, le Royaume du Maroc, et le Qatar. Six de ces pays, à savoir le Pakistan, la Turquie, la Jordanie, la Malaisie, la Syrie et les Emirats arabes unis l'ont ratifié. Par ailleurs, 8 Etats membres ont signé les règles d'origines à savoir la Guinée, le Cameroun, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, le Pakistan, la Malaisie, Oman et les Emirats arabes unis. Tandis que les Emirats arabes unis, la Malaisie et la Jordanie les ont ratifié.

La République de Turquie a abrité la réunion d'évaluation du Comité de négociations commerciales du 17 au 19 juin 2008 à Ankara, Turquie avec l'objectif de discuter du progrès réalisé dans la perspective de la création du système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OCI. Le Comité de négociations commerciales a demandé au CIDC, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC de préparer une note explicative sur l'interprétation des accords du TPS-OIC, de la transmettre aux Etats membres de l'OCI et de la soumettre au COMCEC pour examen / action requise.

Le COMCEC a demandé au Secrétariat général de l'OCI et au CIDC de continuer d'organiser les réunions pour la présentation de l'accord du TPS-OIC et du PRETAS, en vue d'élargir l'adhésion au Comité de négociations commerciales et de diligenter l'accession de nouveaux membres. Selon le rapport du CIDC, la part des Etats membres de l'OCI a atteint 9% du commerce mondial, et le commerce intra OCI a augmenté en passant de 165 milliards de dollars en 2006 à 200 milliards de dollars en 2007, avec un taux du commerce intra OCI qui, par rapport aux échanges globaux des Etats membres, augmente de 15,5% en 2006 à 16,44% en 2007.

La 23ème session du COMCEC a mis sur pied un Groupe de Travail pour aider à atteindre l'objectif de 20% du commerce intra OCI, tel que prévu par le Programme d'Action décennal. Le Groupe de Travail a tenu sa première réunion en prélude à la 24ème réunion du Comité de suivi du COMCEC le 12 mai 2008 à Antalaya, Turquie avec la participation du bureau de coordination du COMCEC, du Secrétariat général de l'OCI, du groupe de la BID, du Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du SESRIC et de l'OISA. Le CIDC a présenté son rapport annuel de 2008 sur « le commerce entre les Etats membres de l'OCI ».

Parmi les mesures pratiques prises pour le renforcement du commerce intra OCI, la BID a créé en juillet 2007, un Groupe de Travail pour examiner le rôle que doit jouer le groupe de la BID dans la réalisation de ces objectifs. Ce Groupe de Travail a recommandé la tenue d'une réunion du Groupe d'experts organisée conjointement par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC et l'Union des Chambres de Commerce de la Turquie (TOBB). La réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Ankara, République de Turquie les 5 et 6 juillet 2008. Elle a regroupé des experts des pays membres, des institutions de l'OCI, et des organes de commerce de l'ONU (ITC et CNUCED) et d'autres éminentes personnalités. La réunion a formulée des recommandations concrètes et spécifiques sous forme d'une feuille de route visant à aider à la réalisation de ces objectifs et son rapport est recommandé pour adoption à la 24ème réunion ministérielle du COMCEC.

Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a annoncé ce qui suit sur le rôle du Ministère du Commerce et de l'Industrie (Accord commercial et commerce extérieur) dans l'application du Programme d'Action décennal dans son volet qui concerne l'augmentation du commerce intra OCI.

a. La partie égyptienne a participé activement aux négociations du Protocole du Système de Préférence commerciale signé en 2005. Le Ministère du Commerce, en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères a participé aux négociations du protocole de document sur les règles d'origines.

L'Autorité générale égyptienne des foires du même Ministère, en coopération avec le Centre islamique pour le Développement du Commerce, a accepté d'accueillir la 12ème Foire commerciale des Etats membres de l'OCI dans la période du 11 au 16 octobre 2009 en vue de promouvoir les produits des Etats membres et de contribuer ainsi à la croissance du commerce intra OCI.

Une communication plus efficace pour booster les échanges commerciaux intra OCI :

Pour booster les échanges intra OCI, il est nécessaire de développer un système de transport efficace et compétitif entre les Etats membres de l'OCI. A cet effet, le rôle de l'Organisation de l'Association islamique des Armateurs (OISA) est très important.

L'OISA a lancé 3 importants projets pour accroître la coopération entre les membres et promouvoir la navigation maritime en vue d'assurer une liaison permanente entre les ports de l'OCI : a- Système coopératif d'information (CIS), b- Club islamique de Protection et d'Indemnisation (IPIC) et c- La Société de navigation Bakkah Shipping Company.

La Bakkah Shipping Company a entamé ses activités en affrétant et re-affrétant des navires. Elle achètera aussi des bateaux d'occasion convenables et en fera construire d'autres. La réunion du Conseil d'administration a pris la décision de donner carte blanche à la Direction de Bakkah pour affréter différents types de bateaux en vue de tirer profit du marché. Le Conseil a également demandé à la Direction de préparer une étude de faisabilité économique d'ici à 3 mois à partir de la date de la réunion en vue d'approcher les banques et institutions financières pour bénéficier des prêts habituellement accordés à ces types de transaction.

La 11ème Conférence islamique au Sommet a invité les Etats membres, le secteur privé, les compagnies maritimes et les personnes physiques des pays islamiques à participer au capital de la Compagnie islamique de Navigation et à encourager le traitement des bateaux de cette compagnie au même pied d'égalité que ceux de leurs compagnies maritimes nationales. Les institutions de l'OCI mettront sur pied un Groupe de Travail pour définir les voies et moyens d'assurer une forte croissance du commerce intra OCI.

Le Sommet de Dakar a également adopté une résolution sur le projet du chemin de fer Dakar port Soudan. La 1ère réunion du Comité de mise en œuvre du projet du chemin de fer Dakar port Soudan a été tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite les 19 et 20 juillet 2008. La réunion a convenu de mettre sur pied un Comité exécutif (CE), composé des membres du bureau, du Secrétariat général et de la BID. La réunion avait demandé à tous les Etats membres de fournir des données supplémentaires au Comité exécutif avant le 31 juillet 2008. La réunion a remercié la République du Soudan pour avoir offert d'abriter la réunion ministérielle et du Groupe d'experts, qui se tiendra en octobre ou novembre 2008. La ligne de chemin de fer Dakar port Soudan, une fois opérationnelle, contribuera de façon significative à la croissance des échanges commerciaux entre les Etats africains membres de l'OCI et entre ce groupe de pays et les autres Etats membres de l'OCI.

Activités de financement du commerce intra OCI

La création de la Société islamique internationale de Financement du Commerce (ITFC) au sein de la BID a été une pierre angulaire pour l'extension du financement du commerce et la promotion et la facilitation des activités de financement du commerce dans les Etats membres de l'OCI. L'ITFC, dont le siège est à Djeddah, Arabie Saoudite, a officiellement démarré ses activités le 1er moharrem 1429 H (10 janvier 2008). L'ITFC a un capital autorisé de 3 milliards de dollars et un capital souscrit de 750 millions de dollars. Le groupe de la BID est l'actionnaire principal de l'ITFC. La tendance à l'augmentation des financements de commerce approuvés par le groupe de la BID se poursuit en 2007 (1428 H) avec un financement total de 2,6 milliards de dollars. Le financement global du commerce approuvé jusque là, est maintenant de 29,2 milliards de dollars. L'engagement à contribuer à la réalisation des objectifs du financement du commerce intra OCI s'est manifesté dans le fait

que 77% des financements approuvés en 2007 (1428 H) sont allés vers le financement du commerce intra OCI.

En plus du financement du commerce des gouvernements des pays membres, des institutions gouvernementales et des autres opérateurs économiques des pays membres, l'ITFC est également investie de la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de Promotion et de Coopération commerciales du groupe de la BID (TCPP) ce Programme se focalise sur la promotion du commerce et les activités de renforcement de capacité notamment pour les organisations de promotion du commerce dans les pays membres ; la facilitation et l'appui au développement des capacités d'exportation de produits stratégiques. Ce programme continue de prendre de l'élan et de s'élargir en termes de couverture géographique et apporte un soutien aux activités de bon nombre de pays membres au cours de l'année.

La 24ème session du COMCEC s'est félicitée du lancement du financement du commerce par l'ITFC à compter du 1er moharrem 1429 H (10 janvier 2008). Elle a aussi adopté la feuille de route élaborée par la réunion du Groupe d'experts tenue à Ankara, Turquie, en tant que guide pour s'acheminer vers l'objectif de 20% de commerce intra OCI qui a été fixé par le Programme d'Action décennal adopté par le 3ème Sommet extraordinaire et demandé que la réunion du Groupe de Travail soit organisée d'urgence pour élaborer un plan d'action détaillé pour chacun des cinq domaines de la feuille de route et soumettre des rapports d'étapes aux sessions du COMCEC et aux réunions de son Comité de suivi.

Le CIDC a présenté à la 24ème session du COMCEC un rapport sur l'Etat d'avancement des préparatifs des activités de la prochaine foire commerciale. Ce rapport a souligné ce qui suit :

1- Les foires « OIC EXPO » ont eu lieu régulièrement tous les deux ans dans l'un des pays membres de l'OCI avec comme objectif de promouvoir le commerce intra OCI. Le CIDC a organisé jusque là 11 foires commerciales, et a poursuit ses efforts pour promouvoir leurs variétés et leur élargissement. Le CIDC entreprend, parallèlement à ces rencontres, plusieurs types d'activités telles que des ateliers et séminaires, etc.

   Le 11ème Sommet de l'OCI a salué le CIDC pour avoir organisé la 11ème Foire commerciale des pays de l'OCI à Dakar, République du Sénégal, du 21 au 25 novembre 2007. Le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a organisé sous les auspices du Ministère sénégalais du Commerce et en collaboration avec le Centre international pour le Commerce extérieur du Sénégal (CICES), la 11ème édition de la foire commerciale des pays de l'OCI qui s'est tenue du 21 au 25 novembre 2007 au Centre international d'Echange de Dakar, en République du Sénégal sous le thème « Commerce intra OCI et partenariat pour le développement de l'Afrique ». Cette manifestation, placée le haut patronage de S.E. Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, a vu la participation de 32 Etats membres ainsi que des communautés musulmanes de pays nom membres de l'OCI.

2- Au cours de la foire des prix ont été décernés aux pays suivants : a- Royaume d'Arabie Saoudite : 1er prix, b- Royaume du Maroc : 2ème prix et c- République de Turquie et l'Etat du Koweït : 3ème prix ex-æquo.

3- Le CIDC et Al-Harithi Company pour les expositions (du Royaume d'Arabie Saoudite) ont organisé le 3ème salon de gastronomie et d'hôtellerie à Propac Arabia à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite du 18 au 22 mai 2008. Le CIDC organisera pour

stimuler le commerce intra OCI, d'autres activités parmi lesquelles nous pouvons mentionner : la 12ème OIC EXPO au Caire, République arabe d'Egypte du 11 au 16 octobre 2009, la 2ème Foire du tourisme des Etats membres de l'OCI à Beyrouth, République de Liban en 2009 et la 3ème Foire du tourisme des Etats membres de l'OCI en Egypte en 2010, un salon spécialisé et un atelier sur l'offre et la demande des nouvelle technologies de l'information et de la communication dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique à Casablanca en 2009, un salon spécialisé et un atelier sur l'offre et la demande en matière de produits agroalimentaires au Mali en même temps que le Forum sur « les vois et moyens de dynamiser le commerce et l'investissement dans l'industrie alimentaire en Afrique » (en 2008/2009).

4- Le salon international sur les aliments halal de Malaisie (MIHAS 2009) sera organisé du 6 au 10 mai 2009 à Kuala Lumpur et la foire Malaisienne de commerce internationale de 2008 (INTRAD 2008) a eu lieu du 12 au 15 novembre 2008 à Kuala Lumpur.

Activités relatives à la promotion du tourisme intra OCI

La 6ème Conférence islamique des Ministres du Tourisme, qui a eu lieu à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008, a examiné et adopté le Cadres pour le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI, qui a été initialement élaboré sous le nom de plan stratégique pour le développement du tourisme dans les Etats membres de l'OCI. Le document cadre a été approuvé par la 24ème session du COMCEC. Ce document cadre inclura entre autres les objectifs suivants : a- fixer un objectif commun concret dans le domaine de la coopération entre les Etats membres en matière de tourisme ; b- projeter la véritable image de l'Islam et du monde islamique ; c- développer substantiellement l'échange de touristes des pays non membres vers les Etats membres de l'OCI ; d- accroître significativement la part des Etats membres dans le tourisme international ; e- ajuster, chaque fois que cela est nécessaire, les politiques et programmes communs relatifs au développement du tourisme, selon les fluctuations internationales des marchés de l'énergie et des produits alimentaires ; f- donner une nouvelle formule aux rapports sur la base des activités et programmes.

La 4ème réunion de coordination pour le développement durable du tourisme dans un réseau transfrontalier de parcs et de réserves en Afrique de l'Ouest pour le bénéfice de ses Etats membres, s'est tenue en marge du 6ème CIMT, le 30 juin 2008 à Damas, Syrie. Elle a décidé de mettre sur pied un Comité directeur composé de tous les pays ouest africains concernés par le projet, en vue de valider le programme d'activité du projet. Le 13ème Comité de session du COMCEC a appelé le CIDC à prendre contact avec les parties concernées pour accélérer l'étude de faisabilité du projet, en collaboration avec l'Organisation mondiale du Tourisme et l'unité de coordination. Il a également appelé l'unité de coordination à demander à la BID de démarrer son assistance technique en vue de la mise en œuvre du projet.

Une réunion a été organisée le 6 février 2009 à Madrid avec la participation des Etats membres de l'OCI concernés, des institutions concernées de l'OCI et les consultants .pour faire le point de la première phase de l'étude de faisabilité du projet. D'autres réunions sur le projet seront organisées respectivement en Mauritanie, en Guinée et au Niger en mars 2009.

Conformément à une résolution adoptée par le 35ème CMAE tenue à Kampala en juin 2008, le Secrétariat général, le CIDC et le Gouvernement de la République turque du nord Chypre organiseront du 15 au 17 avril 2009 un séminaire sur le développement du tourisme dans le monde musulman. Les Etats membres et les institutions de l'OCI sont encouragés à prendre part à cette manifestation.

Activités relatives à la promotion de l'industrie agro-alimentaire

Le forum de l'industrie agro-alimentaire en Afrique, programmé en application des résolutions de la 35éme session du CMAE et de la 23ème session du COMCEC, a été organisé avec succès à Bamako, au Mali, du 25 au 27 février 2009

Rôle des réunions du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI

La Chambre islamique, en tant que principal représentant du secteur privé, continue à entreprendre des activités dans le sens du Programme d'Action décennal. En même temps, elle a élargi et diversifié l'étendue de ses activités, ayant à l'esprit les besoins du secteur privé. Ces activités sont les réunions du secteur privé ; le forum des femmes d'affaires ; les ateliers de renforcement des capacités ; le tourisme ; les conférences sur la privatisation et l'investissement ainsi que l'échange des délégations commerciales et la co-organisation d'expositions.

Le rapport du forum des affaires de l'OCI et de la 12ème réunion du secteur privé tenus à Kampala, Ouganda, en juin 2008 dans le cadre du 35ème CMAE a souligné que la plupart des pays de l'OCI dépendent exclusivement de l'exportation de leur matière première et ressources naturelles. Le forum a souligné que ces pays doivent redoubler d'efforts pour diversifier leur économie et construire leurs industries manufacturières pour exporter des produits finis et générateurs de valeurs ajouter, notamment dans le domaine du coton et du café. Ainsi, les produits finis des pays membres seront plus compétitifs sur le marché mondial et produiront plus de revenus pour les populations. Le forum a également insisté sur la crise alimentaire mondiale et souligné le rôle central du secteur privé dans le développement de la coopération entre les Etats membres de l'OCI aux fins d'assurer un développement durable de l'agriculture et de faire face à la famine et la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI.

Le forum a appelé à aider le secteur privé, à travers une politique de visa ouvert pour les gens d'affaires, pour faciliter leur mouvement à travers les Etats membres de l'OCI et renforcer les relations commerciales et les investissements. Les efforts de la CICI pour la diffusion d'informations par le biais d'une base de données ont été salués. Le Forum s'est félicité de la mise sur pied de fora dans 7 pays membres et en Afrique de l'Est comme un outil d'investissement pour la CICI en Afrique de l'Est, et a encouragé tous les hommes d'affaires à coopérer avec ce model commercial considéré comme un mécanisme d'utilisation de l'investissement au service de la croissance économique. Cette compagnie établira deux projets dans les domaines du café et du coton.

Le COMCEC a demandé à la BID de continuer à fournir l'assistance technique pour le renforcement de capacités dans les Etats membres notamment pour les PME. La 6ème réunion du Groupe de Travail sur le PME a initié un plan stratégique pour la promotion et le développement des PME. Ce plan envisage de mettre l'accent sur 5 domaines majeurs des PME, qui nécessitent d'êtres abordés par : les gouvernements ; les autorités nationales des PME ; les chambres nationales de commerce et d'industrie ; la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) ; la Banque islamique de Développement (BID) et le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Le Groupe de Travail de l'OCI pour les PME a proposé les questions prioritaires suivantes auxquelles se trouvent confrontées les PME dans leur développement future, tel que :

i- Création d'un Réseau de l'OCI des agences des PME (ONSA)

ii- Création d'un flux des PME et d'un fonds islamique de garantie de crédits des PME (IEG)

iii- Création d'une base de données sur les agents d'affaires et création de relations avec les PME pour les opportunités d'investissement

iv- Création d'incubateur des technologies et des affaires

v- Création d'un environnement régulateur propice pour le développement des PME.

La 24ème session du COMCEC, tenue à Istanbul, Turquie en octobre 2008, a accueilli favorablement les projets initiés par la CICI dans le cadre de son plan décennal de travail, à savoir l'Organisation internationale non gouvernementale des waqfs ; l'Organisation internationale pour la zakat ; la Société islamique internationale pour l'exploration des opportunités d'investissement pour la promotion du commerce intra OCI (FORAS) ; Union du patronat (BOU) et Emmar international Bank, et appelle toutes les institutions de l'OCI, le secteur privé et les chambres nationales de commerce et d'industrie à soutenir ces initiatives et à y participer. Elle a appelé toutes les institutions de l'OCI et les chambres nationales à apporter un soutien sans faille aux initiatives de la CICI concernant la création de capacités et le développement du secteur privé et à encourager leurs membres à participer à toutes les manifestations organisées par la CICI pour le renforcement du commerce intra OCI, de l'investissement, de la coopération économique et de l'intégration. Elle a pris note du rapport et des recommandations du forum des affaires de l'OCI de la 12ème réunion du secteur privé des chambres islamiques et remercie le Gouvernement de la République d'Ouganda, la Chambre nationale ougandaise de Commerce, le Secrétariat général de l'OCI, la BID et la CICI pour l'organisation conjointe de ladite réunion dans le cadre du forum des affaires de l'OCI, en marge de la 35ème Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue du 16 au 18 juin 2008.

Elle a également noté que le forum des affaires de l'OCI et la 12ème réunion du secteur privé ont abordé deux questions capitales auxquelles fait face le monde islamique, à savoir la sécurité alimentaire et la nécessité de promouvoir les industries de transformation pour créer de la valeur ajoutée aux matières premières, et a appelé le secteur privé à jouer un rôle important dans le développement de ces deux secteurs. Il a apprécié les efforts de la Chambre islamique dans le domaine de la promotion économique des femmes d'affaires et l'organisation régulière de forums des femmes d'affaires et d'ateliers de renforcement des capacités. Le Comité remercie également le Gouvernement de la Syrie pour avoir accueilli le 4ème forum du 2 au 4 novembre 2008. Il a enfin appelé les institutions financières nationales des Etats membres de l'OCI à collaborer avec la CICI et la BID en formulant un mécanisme efficace d'octroi de facilités de micro crédits aux femmes entrepreneurs en finançant leurs petits projets.

Etat des lieux du « Plan d'Action de l'OCI pour la stratégie de développement de la coopération entre les pays producteurs de coton » (2007-2011)

Le coton joue un rôle multisectoriel primordial dans les économies de beaucoup de pays en développement, en alimentant l'échange extérieur et en créant des emplois pour des millions de personnes dans les sous-secteurs agricoles de transformation et de textile. Dans certains pays de l'OCI, la prédominance du coton est si forte que le succès ou l'échec de la production du coton dans une année déterminée peut avoir un effet négatif sur le taux de croissance du PIB. La culture du coton fournit également la principale source de matière première pour le textile et l'industrie d'habillement et contribue significativement aux recettes publiques sous forme de taxes. A un niveau moindre, le coton est la source primordiale de revenu de cultivateurs. La production du coton est une source majeure d'emploi en milieu rural,

notamment au cours des désherbages et des saisons de récolte. Elle joue également un rôle important dans le programme de sécurité alimentaire dans le monde, particulièrement lorsque la production alimentaire suite celle du coton dans des systèmes de rotation. Spécifiquement 9 pays membres de l'OCI à savoir le Pakistan, le Mali, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, l'Egypte, la Syrie, l'Iran, la Turquie et le Soudan font partie des 15 plus grands pays producteurs du coton dans le monde. Par ailleurs, 5 pays membres (Bengladesh, Pakistan, Egypte, Indonésie, et Turquie) sont parmi les dix plus grands consommateurs de coton dans le monde.

Dans ce cadre, le Secrétariat général de l'OCI, le Gouvernement du Burkina-Faso, le Gouvernement de la Turquie, la BID et le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la CICI ont organisé plusieurs fora sur « la dynamisation du commerce et d'investissement dans le secteur cotonnier des Etats membres de l'OCI ». Pour la mise en œuvre des décisions des réunions des Groupe d'experts ci-dessus mentionnées, et pour améliorer la performance dans la production et la compétitivité du coton sur le marché international, il a été nécessaire d'adopter un plan d'action pour le secteur du coton et de le mettre en œuvre de façon diligente, particulièrement dans les domaines du renforcement des capacités.

A cet égard, la 3ème réunion du Groupe d'experts sur « L'amélioration de la productivité et de la compétitivité internationale » a adopté le plan d'action pour les pays de l'OCI producteur du coton et la stratégie de développement de la coopération (2007-2011). Ce plan a pour objectif de renforcer le commerce, l'investissement et le transfert de technologie dans les Etats membres producteurs de coton. Les domaines prioritaires du plan d'action du coton sont : l'amélioration de la productivité et des techniques de production ; le renforcement des capacités structurelles et d'organisation des Etats membres ; le développement de la transformation et de la promotion ; la compétitivité internationale et le financement des activités.

Dans la mise en œuvre du plan d'action quinquennal sur le coton, la République de Turquie a abrité le forum sur l'amélioration et la promotion du commerce et des investissements dans le secteur cotonnier entre les Etats membres de l'OCI. Le forum a mis sur pied le Comité Directeur et le Comité des projets pour la mise en œuvre du programme cotonnier. A cet effet, le Secrétariat général en collaboration avec le Gouvernement de la République de Turquie et les institutions concernées de l'OCI, a organisé la première réunion du Comité Directeur sur le coton qui a eu lieu à Antalaya, Turquie, le 12 mais 2008, en prélude à la 24ème réunion du Comité de suivi du COMCEC. Le forum et le Comité Directeur ont identifié les centres d'excellence dans le domaine de la recherche sur le coton et le textile pour représenter les 3 régions comme suit : région Afrique : Nigeria et Sénégal ; Région Asie : Pakistan et Turquie ; Région arabe : Egypte et Syrie.

L'institut turc de recherche sur le coton (Nazilli cotton Research Institute), en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le SESRIC, le CIDC, la BID et la CICI, a organisé la 1ère réunion des centres de recherche sur le coton à Izmir, les 2 et 3 février 2009. Au cours de la réunion, tous les Etats membre concernés ont présenté un rapport sur les secteurs du coton et du textile dans leur pays. Après présentation et discussion des rapports par pays, la réunion a abordé les méthodes de travail et les principes de la répartition des tâches entre les centres d'excellence. La réunion a également évalué et approuvé un certain nombre de propositions de projets pour les soumettre à la réunion du comité de projets établi sous l'autorité du Comité directeur. Le Comité de projets a ensuite tenu sa 1ère réunion à Izmir, Turquie, du 4 au 6 février 2009. Le Comité de Projets a revu et examiné les projets cotonniers reçus des

Etats membres, des centres de recherches, des institutions de l'OCI et des organisations régionales dans le domaine du coton et du textile, et a soumis les projets au Comité Directeur pour adoption.

Par ailleurs le Secrétariat général, en collaboration avec le gouvernement de la République Arabe d'Egypte et le CIDC, envisage d'organiser un forum sur « le commerce et l'investissement dans le secteur cotonnier entre les Etats membres de l'OCI », qui inclura une réunion vendeur-acheteur sur le coton et une foire sectorielle des équipements du coton, en marge de la 12ème édition de la Foire commerciales des Etats membres de l'OCI qui aura lieu au Caire, Egypte, su 11 au 16 Octobre 2009. Cette proposition a été adoptée par la 24ème Session du COMCEC.

Etant donné la prédominance du secteur cotonnier dans certains pays membres de l'OCI, la BID déploie des efforts spéciaux pour améliorer la productivité et la compétitivité internationale du coton ainsi que pour renforcer les capacités institutionnelles et de marketing de ses pays membres producteurs du coton. Les activités de la banque dans ce domaine sont principalement menées à travers (i) le financement du commerce et du projet et (ii) l'assistance technique. Depuis le début de l'année 1427 H., la banque a approuvé 305 projets pour un montant d'environ 142,97 millions US$, pour promouvoir et élargir le secteur agricole dans ses pays membres. En plus, à la fin de l'année 1426H, le montant total approuvé » pour les opérations de financement de commerce sous différents aspects pour faciliter et promouvoir l'échange commerciale en matière de coton entre les pays membres, avait atteint les 206 millions US$, et la banque envisage approuver trois lignes de financement d'un montant de 70 millions US$ au Togo et au Mali (pour l'importation de fertilisants pour le secteur cotonnier). La Banque envisage également d'apporter son soutien au plan de financement de matières premières dans le secteur du coton, particulièrement dans le domaine du préfinancement de l'exportation du coton.

Promouvoir les efforts visant à institutionnaliser et à parfaire la coopération entre l'OCI et les institutions régionales et internationales œuvrant dans les domaines économique et commercial.

Le Secrétariat général de l'OCI et ses institutions compétentes sont invités à organiser une réunion avec les ensembles économiques régionaux appartenant à la même aire géographique que l'OCI, en vue de promouvoir le commerce intra communautaire. La 23ème session annuelle du COMCEC, a réaffirmé l'importance et la nécessité de concevoir des projets régionaux par le biais des Etats membres à l'échelle d'une région particulière, et avec le soutien des institutions régionales comme l'Organisation de la Coopération économique (OCE), le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

Soutenir les efforts des Etats membres de l'OCI pour accéder à l'OMC et promouvoir les positions concertées entre les Etats membres au sein de cette Organisation.

La BID et le CIDC mettent en œuvre cet agenda du Programme d'Action Décennal de l'OCI. La BID et le CIDC ont préparé, conformément à la décision de la 14ème Session du COMCEC, des rapports de suivi des questions relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La 24ème session du COMCEC a examiné les rapports soumis par la BID et le CIDC et a réitéré son appel lancé à la BID et au CIDC pour concentrer et coordonner leurs efforts afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale au sein du Système de Commerce Multilatéral sur une base équitable et juste. A cet égard, appelle la BID et le CIDC à coordonner la position des Etats membres au sein de l'OMC en vue d'établir une plateforme commune de négociations.

La 24ème Session du COMCEC a demandé au CIDC, d'examiner, en collaboration avec la BID et les autres institutions, le manque de progrès du *Doha Round* sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI pour parvenir à des recommandations politiques et en faire rapport à la 25ème Session du COMCEC.

Inviter les Etats membres à faciliter la libre circulation des hommes d'affaires et des investisseurs à travers leurs frontières.

Le Secrétariat général de l'OCI et la CICI travaillent avec les Etats membres en vue d'adopter des mesures appropriées pour faciliter l'octroi de visas aux hommes d'affaires des Etats membres.

Au regard de l'accord sur les visas ouverts à accorder au monde des affaires, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie a mis sur pied l'Union du Patronat. Des contacts sont en cours avec les autorités concernées des Etats membres pour l'approbation des privilèges à accorder aux membres de cette Union. La 35ème Session du Conseil des Affaires Etrangères s'est, de son côté, félicitée de cette initiative par sa résolution N° 5/25-E-62

Soutenir l'expansion du commerce électronique entre les Etats membres de l'OCI et inviter la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie à développer ses activités dans les domaines des échanges de données et d'expertise entre les chambres de commerce des Etats membres.

La BID, la CICI, le CIDC et le SESRIC fourniront aux Etats membres, si nécessaire, l'assistance technique adéquate pour les aider à élaborer des stratégies nationales et promulguer la réglementation requise en vue de promouvoir le commerce électronique.

Le SESRIC a d'ores et déjà effectué une étude sur ce thème intitulé « Impact de l'E-commerce et de l'utilisation des Technologies de l'Information pour la Promotion et le Développement des Echanges commerciaux intra OCI ». Ce document sera envoyé aux Etats membres et aux institutions concernées de l'OCI pour examen et décision/action appropriée. Les institutions de l'OCI travaillent encore sur ce dossier.

Le Programme d'Action Décennal de l'OCI appelle les Etats membres à continuer de coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans le cadre du Programme d'Acton Décennal, au sein des fora internationaux sur l'environnement aux fins de prévenir tout effet adverse de telles politiques sur leur développement économique et invite tous les Etats membres à envisager donner la plus haute priorité aux changements climatiques.

Le Secrétaire général encourage les Etats membres de l'OCI à travailler de concert et autant que possible lors des futures négociations sur les changements climatiques, prenant en compte les besoins spéciaux du groupe le plus vulnérable des pays membres et espère que certains Etats membres de l'OCI jouent un rôle actif en tant que membre du groupe de travail ad hoc.

La 3ème Session Extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah en décembre 2005 a souligné l'importance de la coopération dans les domaines, entre autres, de la réduction de la pauvreté, du renforcement des capacités et de l'éradication des maladies et des épidémies, qui ont une incidence sur l'accès à l'eau potable.

S .E. Abdullah GUL, Président de la République de Turquie a adressé une lettre d'invitation à S.E. le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique pour participer à la réunion ministérielle du 5ème Forum mondial de l'eau qui a pour thème « réduire les fractures pour l'eau », et qui s'est tenu à Istanbul, République de Turquie, du 20 au 22 mars 2009. La réunion, qui avait groupé plus d'une centaine de pays, a pris l'engagement de lutter pour l'accès de plusieurs milliards d'êtres humains à l'eau propre et à l'assainissement et de combattre la sécheresse et les inondations.

Le Secrétariat général de l'OCI a organisé une conférence des Ministres en charge de l'eau des différentes régions de l'OCI, en marge de la conférence ministérielle de deux jours du 5ème Forum mondial de l'eau, du 20 au 22 mars 2009. L'OCI soumettra un rapport distinct sur ce dossier à la 36éme session du CMAE, prévue pour le 20 mai 2009 à Damas.

Créer un fonds spécial au sein de la BID pour contribuer à la réduction et à l'éradication de la pauvreté, et à la création d'opportunités d'emploi ; et demander au conseil des Gouverneurs de la BID de veiller à la mise en place dudit fonds spécial, y compris ses mécanismes de financement.

La 3ème Session Extraordinaire du Sommet Islamique a souligné l'importance de la coopération dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du renforcement des capacités, de l'alphabétisation et de l'éradication de maladies et épidémies telles que le Sida, le paludisme et la tuberculeuse ainsi que la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires à cet effet par la création d'un fonds spécial au sein de la BID. La Conférence a donné mandat au conseil des gouverneurs de la BID de mettre en œuvre cette proposition.

Le Programme d'Action Décennal de l'OCI a mandaté la banque islamique de développement pour coordonner avec le Secrétariat général de l'OCI en vue de mener les contacts nécessaires avec l'Organisation Mondiale pour la Santé et les autres institutions

concernées pour élaborer un programme de lutte contre les maladies et les épidémies, à financer par le fonds spécial dont la création est envisagée au sein de la BID.

La 24ème réunion du comité de suivi de COMSEC, la 11ème Conférence Islamique au Sommet et la 35ème Session du CMAE se sont félicités du lancement, sur décision du Conseil des gouverneurs de la BID tenu les 29 et 30 mai 2007, à Dakar, Sénégal, du fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID), considéré comme un pas important de l'opérationnalisation du mandat et de la vision du PAD en ce qui concerne la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

Selon les informations reçues de la BID, le montant fixé comme objectif est de dix milliards de US$ à collecter dans une période de trois années et à dédier comme un Waqf. Le concept de Waqf signifie que les opérations dans le cadre du FSID seront financées uniquement par les revenus des investissements de ressources de base. Cependant, pour garantir la durabilité et l'opérationnalisation du fonds, la BID s'est engagée à répondre aux besoins de financement des projets approuvés sous le FSID en utilisant les ressources de son propre capitale jusqu'à concurrence de 350millions de US$ par an jusqu'à ce que l'investissement des ressources du FSID atteigne un niveau suffisant pour honorer ses engagements. Cet arrangement a été autorisé pour permettre un lancement immédiat des opérations du FSID et le maintien de volume minimum de financement sous le couvert du Fonds à un niveau égal à celui des financements concessionnels de la BID avant le lancement du Fonds. Conformément à la politique de la BID les ressources mobilisées dans le cadre du FSID doivent être complétées par des ressources supplémentaires, y compris le cofinancement de tous les autres partenaires (Public et privé) pour les projets et programmes de réduction de la pauvreté.

Toutefois, le montant total engagé jusqu'au là est en deçà des ambitions du fonds parce que la plupart des pays qui avaient annoncé leurs contributions sont des pays à revenu faible dont les contributions étaient tout simplement pour symboliser la solidarité islamique mise en exergue par le Sommet de Makkah Al- Moukarramah, dans sa résolution créant le Fonds. La onzième session de la Conférence islamique au Sommet qui s'est tenue à Dakar, Sénégal, en mars 2008, s'est félicitée du lancement du Fonds de solidarité islamique pour le développement qui est considéré comme un jalon décisif dans la mise en œuvre du mandat et de la vision du PAD pour la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

Le Sommet de Dakar a adressé ses remerciements aux Etats membres ayant annoncé des contributions aux ressources du Fonds de solidarité islamique pour le développement et plus particulièrement au Serviteur des Deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud d'Arabie Saoudite, pour sa généreuse contribution de 1 milliard de dollars US, l'Etat du Koweït qui a annoncé un don de 300 millions de dollars US, au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour sa promesse de don de 100 millions de dollars US, à l'Etat du Qatar pour sa promesse de 50 millions de dollars US, à l'Algérie pour sa promesse de 50 millions, au gouvernement du Soudan et à la république du Sénégal pour leurs engagements, de 15 et 10 millions de dollars US respectivement, ainsi qu'à tous les autres Etats membres ayant également annoncé des contributions au Fonds. Le Sommet a exhorté tous les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait à s'engager à leur tour, pour des contributions au Fonds afin que soit mobilisée la somme de 10 milliards de dollars en 2009 ou, pour le moins, la somme de 6 milliards de dollars en 2008, afin de permettre au Fonds de mettre en œuvre ses programmes. Le Secrétaire Général a adressé des lettres aux Chefs d'Etats et de gouvernements des Etats membres les appelant à aider à la mobilisation de plus de ressources financières pour le Fonds de Solidarité islamique pour le développement. La

BID a lui-même, annoncé une contribution de deux milliards de dollars US étalée sur dix ans, et a transféré la 1ère tranche de 100 millions de dollars US aux comptes du Fonds. Le montant annoncé par les pays membres et la BID représentent 26% du capital visé du Fonds (US$ 10milliards).

Suite à la création du Fonds et dans la droite ligne de sa vision 1440, qui définit un rôle unique pour l'institution à savoir le renforcement du développement socio-économique de ses Etats membres conformément aux principes islamiques, la BID a finalisé trois documents constitutifs de base pour faciliter les opérations du Fonds (a) documents de politiques sur la réduction de la pauvreté (b) le règlement du Fonds ; (c) les lignes directrices de la politique du Fonds et (d) les lignes directrices de fonctionnement pour le FSID.

La 24ème session du COMCEC, après avoir examiné le rapport d'étapes présenté par le Secrétariat général et la BID à ce sujet, a demandé aux Etats membres de fournir une assistance technique spécialement pour le renforcement des capacités et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés membres de l'OCI et a également demandé à la BID de soumettre un rapport détaillé sur le Fonds de solidarité islamique pour le développement aux sessions du COMCEC et aux réunions du comité de suivi.

Demander à la BID de travailler en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI pour nouer les contacts nécessaires avec l'Organisation Mondiale de la Santé et les autres institutions compétentes en vue d'arrêter un programme de lutte contre les maladies et les épidémies à financer par le Fonds spécial devant être créé au sein de la BID.

L'OCI et la BID ont mis sur pied un Groupe de Travail technique Inter organisation (GTTIO) pour examiner et coordonner les actions et activités des deux institutions, entre autres, dans le domaine de la santé. Le Groupe de Travail a convenu de préparer les termes de référence pour les études de faisabilités dans le secteur de la santé. Ces études définirons la portée du programme, le mode de financement et la gestion, et choisira un consultant à cet effet.

Lors de la réunion de coordination OCI-ONU, ténue au siège de l'ISESCO à Rabat, Royaume du Maroc du 11 au 13 juillet 2006, l'OCI, la BID et l'OMS se sont rencontrés pour discuter de leurs efforts communs en vue d'une mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI.

L'OCI et le Fonds mondial ont établi des relations pour coordonner leurs efforts dans le domaine de la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme au sein de la Oummah. L'OCI usera de ses bons offices pour encourager les donateurs à soutenir financièrement le Fonds mondial.

La 1ère Conférence islamique des ministres de la Santé s'est tenue du 12 au 15 juin 2007, à Kuala Lumpur. La conférence a adopté la déclaration de Kuala Lumpur et 10 résolutions. La déclaration de Kuala Lumpur a entre autre exhorté les Etats membres de l'OCI à intensifier leur coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et autres organisations internationales pour faire face aux préoccupations mondiales en matière de santé y compris le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme. Elle a réaffirmé que l'éradication de la polio est une grande priorité pour les Etats membres de l'OCI ; elle s'est déclarée pleinement engagée à mobiliser le soutien politique, religieux et financier nécessaire pour la réalisation de cet objectif historique et a invité les Etats membres à promouvoir l'autosuffisance collective en matière de production de vaccin (SRVP) en renforçant les autorités nationales de régulation et en améliorant la capacité de production et distribution des vaccins dans les Etats membres

de l'OCI. La conférence a souligné l'importance de l'amélioration de la santé de l'enfant en tant qu'élément vital de réduction de la pauvreté et du soutien aux programmes de santé tels que la prévention et les pratiques nutritionnels des enfants et des jeunes.

Un Comité Directeur intérimaire a été créé pour le suivi de la mise en œuvre des décisions de la 1ère réunion des ministres de la santé.

L'OCI a noué des contacts avec le Département de la Santé et des services humains des Etats Unis. Le Secrétaire général a rencontré le Secrétaire de ce Département en septembre 2007 et a discuté avec lui des problèmes de santé de la Oummah. Les deux hommes sont convenus de formaliser leurs relations en signant un mémorandum d'entente. L'OCI et le Département américain de la Santé et des Services humains se sont rendu compte que, pour approfondir le dialogue sur les questions de santé de l'OCI, une série de discussions stratégiques de haut niveau est nécessaire notamment avec des experts des centres pour le contrôle des maladies et la prévention.

Le réseau des Organisations africaines islamiques pour les questions de population et de développement a invité l'OCI à participer à une conférence nationale sur la consolidation des acquis en matière d'immunisation contre la polio au Nigeria, tenue à Ilorin, Nigeria, le 28 janvier 2008. Le Secrétaire général a conduit la délégation de l'OCI et a prononcé une allocution devant cette conférence nationale.

Le Secrétariat général de l'OCI, à la demande de la BID, suit la question de l'engagement antérieur de la République islamique d'Iran de consacrer 7 millions US$ à la lutte contre le paludisme au Soudan et au Sénégal à travers son Ministère de Finances.

Demander au Conseil des Gouverneurs de la BID de prendre les mesures nécessaires pour augmenter dans des proportions substantielles le capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque, afin de l'habiliter à jouer un rôle accru dans l'octroi d'un appui financier et d'une assistance technique conséquents aux Etats membres de l'OCI, et de soutenir la Société pour le Financement du Commerce récemment créée.

Concernant la 4ème augmentation du capital autorisé et du capital souscrit de la Banque islamique de Développement et l'appel de 70% du capital exigible en vertu de la 2ème augmentation générale, le Conseil des Gouverneurs de la BID a décidé que le capital actions autorisé de la Banque passera de 15 à 30 milliards de DI et que le capital actions souscrit de la Banque augmentera de 6,9 milliards de DI pour atteindre 15 milliards de DI. Le Conseil a également défini les termes et conditions de souscription des Etats membres à l'augmentation du capital de la Banque.

Suite à la création de la société islamique pour le financement du commerce, la première réunion de l'Assemblée générale du Conseil des gouverneurs de la nouvelle société a été tenue à Djeddah en février 2007 et la société est maintenant entrée en activité.

Inviter la BID à développer ses mécanismes et programmes de coopération avec le secteur privé et à envisager d'intégrer et de dynamiser son processus de prise de décisions.

La Banque a engagé l'action nécessaire à cette fin.

Inviter la BID et ses institutions à promouvoir les opportunités d'investissement et d'échanges commerciaux intra OCI, et à entreprendre d'autres études de faisabilité

afin de fournir l'information requise pour le développement et la promotion des joint-ventures.

Un compte rendu détaillé de la contribution de la BID et des autres institutions au commerce intra OCI est donné sur le point POA II.1.2

Au niveau de la CICI, pour promouvoir des opportunités d'investissement et de commerce intra OCI, un mécanisme a été développé par la CICI avec la mise sur pieds de la base de données–CICI, qui doit fournir des informations exhaustives sur les importateurs/exportateurs, les commerçants, les industries, les biens de consommation et l'agriculture et doit également fournir des informations à propos des opportunités d'investissement dans le monde islamique. A cet égard, la CICI coopère avec l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération sud/sud.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, il est évident que le développement de des investissements dans les infrastructures, l'agriculture et la diversification de l'économie sont d'une importance capitale pour dynamiser le commerce intra OCI.

A cet égard, la BID (ICIECI) et SESRIC ont conjointement organisé, à Djeddah, Arabie Saoudite, en juin 2008, l'atelier sur « l'amélioration du climat des investissements ». Cet atelier a fait des recommandations mettant l'accent sur des activités à court terme (moins de 12 mois) et à long terme (2 à 5 ans).

Le COMCEC a insisté sur l'importance de la volonté politique pour attirer les investissements et renforcer la coopération dans le domaine de l'amélioration du climat des investissements entre les Etats membres de l'OCI. Il a décidé de créer un groupe de travail sous la coordination du groupe de la BID pour préparer un plan d'action ou un cadre pour la coopération dans ce domaine, qui soumettra son rapport à la 25ème session du COMCEC. Il a également décidé de désigner comme thème des échanges de vues de la 25ème session du COMCEC « l'impact de la crise alimentaire sur les économies des pays de l'OCI » et a demandé à la BID/CIDC, en collaboration avec le SESRIC (l'institution coordinatrice des sessions d'échanges des vues), le Secrétariat général, les institutions concernées de l'OCI et les autres organisations internationales compétentes, d'organiser un atelier sur ce point en prélude à la 25ème session du COMCEC et de soumettre son rapport à ladite session du COMCEC.

3. <u>La solidarité sociale à l'épreuve des catastrophes naturelles</u>

L'Islam prêche la solidarité et l'assistance à tous les démunis, sans discrimination aucune, ce qui fait un devoir aux Etats membres de développer et d'adopter une stratégie claire en matière d'action humanitaire islamique et de soutenir l'option en faveur de la coopération et de la coordination entre les efforts individuels des Etats islamiques et des institutions de la société civile, d'un côté, et avec les institutions de la société civile et les organisations internationales d'un autre côté.

Aider les pays affectés par ces catastrophes à reconstituer leurs réserves alimentaires.

Les catastrophes naturelles ont affecté les pays du monde musulman sous forme de typhons, tremblement de terre, Tsunami – raz-de-marée, sécheresse, ou autres bouleversements

naturels qui dépassent le contrôle de l'homme à travers les âges. Néanmoins, contrairement au monde occidental, les réactions du monde musulman ne sont jamais à la hauteur dans tous ces cas étant donné le manque de moyens dans le monde musulman pour faire face à ces situations.

Compte tenu de ce qui précède, une décision a été prise pour renforcer les capacités de faire face aux catastrophes naturelles ou celles causées par l'intervention de l'homme, lors du 3ème sommet extraordinaire et un point a été inclus dans le programme d'action décennal pour aborder la question de la solidarité sociale face aux catastrophes naturelles. C'était la première fois qu'une telle décision soit adoptée par l'OCI. Lors du sommet, les Etats membres, dans cette conjoncture difficile, ont reconnu que des efforts globaux sont nécessaires dans tous les domaines pour forger des liens d'unité et de solidarité en vue de rendre l'Organisation capable de réagir à toutes les situations.

Toujours dans la droite ligne de ladite décision, l'OCI a commencé ses opérations de secours de façon informelle en coordination avec les sociétés civiles du monde musulman dans le cadre de l'esprit de la solidarité islamique, depuis le sommet de Makkah. Toutefois, pour lui donner un cadre institutionnel, un département a été officiellement créé au Secrétariat général sous le titre de Département de la Coopération internationale et des Affaires humanitaires (ICHAD) suite à l'adoption de la résolution n° 11/35-C de la 35ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue en juin 2008, à Kampala, République d'Ouganda.

Précédemment à cette décision historique, un certain nombre de réalisations ont été fait jusqu'à là, y compris l'organisation d'une conférence internationale des donateurs pour le Niger, tenue à Doha, les 12 et 13 juin 2008, qui a abouti à des promesses de 388 millions de dollars pour soutenir les initiatives du gouvernement du Niger visant à faire face à son problème de sécheresse et ses pénuries alimentaires récurrentes. Il y a aussi le lancement des secours d'urgence en faveur du peuple palestinien dans la Bande de Gaza et des victimes des catastrophes naturelles en Algérie, Bangladesh, Kirghizstan, Mozambique, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

Le Secrétaire général a également convoqué une réunion de tous les directeurs des Fonds de l'OCI opérant à l'Indonésie, Afghanistan, Sierra Léone et Bosnie-Herzégovine pour faire une évaluation de leurs activités et les réorienter à la lumière du programme d'action décennal dans le cadre des efforts de l'OCI visant à dynamiser le développement durable de ses Etats membres.

Conformément aux dispositions du programme d'action décennal et suite à l'invitation adressée par le Président Abdoulaye Wade, du Sénégal, l'ICHAD a organisé la 1ère conférence des ONG humanitaires à Saly, Portudal, Sénégal, du 7 au 9 mars 2008. Plus de 60 ONG humanitaires ont participé à la réunion et des discussions fructueuses ont eu lieu et ont abouti à l'adoption d'un rapport général soumis au président Wade à l'attention des souverains, chefs d'Etat et de gouvernement, lors des délibérations du sommet de Dakar. La 11ème Conférence islamique au sommet a pris note des recommandations de la conférence.

Etant donné l'importance de l'assistance humanitaire d'urgence en temps des catastrophes naturelles et d'autres crises, et conscient du fait qu'une réaction humanitaire efficace peut mieux se réaliser par une coopération agissante des Etats et des ONG humanitaires, le sommet a appelé la communauté internationale à agir dans la solidarité et le partenariat dans le domaine de l'assistance humanitaire à travers une stratégie collective et durable visant à

construire un monde plus sûr, en sauvant des vies humaines et en protégeant l'environnement. A cette fin, plusieurs protocoles d'accord sont en voie de signature avec les organisations internationales et régionales.

La réunion annuelle de coordination des ministres des Affaires étrangères, tenue récemment à New York, a invité l'OCI à poursuivre ses activités humanitaires et s'est félicitée des efforts accomplies par le Secrétariat général de l'OCI dans le domaine humanitaire consistant à envoyer des missions sur le terrain aux camps de réfugiés de Somalie, à Dadaab ainsi qu'à Gaza, Bosnie-Herzégovine et Yémen. En même temps, des efforts sont en cours pour la mise en œuvre des projets de réhabilitation au Bangladeshi à la suite du cyclone Sidr qui a causé une vaste destruction.

Enfin, l'ICHAD se prépare activement, en partenariat avec la BID, à organiser des conférences humanitaires pour le Darfour, la Somalie, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire. Le Programme des orphelins du Tsunami à Bande Aceh est en progrès ainsi que le processus d'ouverture d'un bureau à Niamey pour la mise en œuvre du programme de consolidation de l'autosuffisance alimentaire au Niger.

En outre, le gouvernement de la Malaisie, en collaboration avec la Chambre islamique de commerce et d'industrie a organisé le 28 novembre la conférence internationale sur la zakat, qui constitue un pas vers la création de l'organisation internationale de la zakat. La conférence a vu la participation d'un certain nombre de ministres et de hauts fonctionnaires des pays suivants : Arabie Saoudite, Egypte, Indonésie, Pakistan, Brunei Darussalam, Syrie, Yémen, Qatar, Bahreïn et Emirats Arabes Unis. Un protocole d'accord pour la création de la Fondation internationale de la zakat a été signé avec le gouvernement de la Malaisie, la BID, la CICI, le Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques.

Au cours de la 12ème session de la réunion de coordination OCI-ONU, tenue à Rabat, Maroc, du 11 au 13 juillet 2006, le SESRIC, la WFP et le PNUD ont convenu d'examiner des propositions pour une collaboration dans l'organisation d'un atelier sur « l'utilisation de l'analyse de la vulnérabilité et de la cartographie (VAM) pour la réduction des catastrophes et la planification du développement et sa possible intégration dans les structures de planification nationale ». Le WFP et le PNUD ont également convenu d'étudier les propositions pour doter le SESRIC de personnes ressources pour l'atelier et d'assistance technique pour une étude sur la possibilité d'intégration du VAM dans les structures nationales de planification.

4. Appui aux programmes de développement et de réduction de la pauvreté en Afrique

Promouvoir les activités visant à réaliser le développement économique et social des pays africains, y compris l'appui à l'industrialisation, la stimulation du commerce et de l'investissement, le transfert de technologie, l'allègement du fardeau de la dette et de la pauvreté, et l'éradication des maladies ; saluer le Nouveau partenariat pour le Développement économique de l'Afrique (NEPAD), adopter à cette fin un Programme spécial pour le Développement de l'Afrique.

Au plan numérique, les pays africains constituent le plus grand groupe de l'OCI avec 27 Etats membres dont 22 de l'Afrique subsaharienne. La plupart des pays de l'Afrique subsaharienne appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). La majorité de ces pays dépendent pour leur croissance et leur développement, de l'exportation d'un

nombre restreint de matières premières notamment agricoles. En outre, ils font face à des contraintes majeures dans le domaine de l'agriculture comme par exemple la faiblesse des infrastructures de base dont, le transport, les services publics et la communication, en plus d'un certain retard dans les domaines de la recherche et du développement. Ces contraintes affectent négativement les coûts, la durabilité et la qualité de leur production.

Par ailleurs, les pays de l'Afrique subsaharienne font face, dans leur majorité, à de nombreux obstacles qui entravent leur croissance. Ces pays sont dotés de très importantes ressources naturelles, notamment minières. Toutefois, en raison de l'absence d'une infrastructure de base adéquate, ces ressources ne peuvent être exploitées de manière appropriée dans l'intérêt de ces pays et du continent africain dans son ensemble. Les autres obstacles sérieux à la croissance de ces pays, ont pour noms la pauvreté, l'analphabétisme, la malnutrition, la maladie et la mauvaise gestion. Reconnaissant la nécessité de résoudre ces problèmes pour parvenir à de meilleures perspectives de développement, le Programme d'Action décennal de l'OCI s'est engagé à promouvoir des activités tendant à réaliser le développement économique et social des Etats membres africains de l'OCI, à travers notamment le soutien à l'industrialisation, la redynamisation du commerce et des investissements, le transfert de technologie, l'allègement du fardeau de la dette et de la pauvreté et l'éradication des maladies. Il a également appelé à l'adoption d'un Programme spécial pour le Développement de l'Afrique.

Dans cette optique, le Secrétaire général a effectué des visites dans les Etats membres subsaharienne de l'OCI respectivement en avril 2005 et en février 2008 pour discuter des questions liées à l'allègement de la pauvreté en Afrique d'une manière générale, notamment à travers le Programme cotonnier de l'OCI et sa nouvelle initiative relative au développement de l'agro-industrie en Afrique, dans le but d'apporter de la plus-value à la production locale et d'améliorer les revenues et les conditions de vie des populations locales.

Le Gouvernement de la République du Sénégal, le Secrétariat général de l'OCI et la Banque islamique de Développement ont organisé, en février 2008 à Dakar, une réunion ministérielle dans le cadre de la mise en œuvre du programme initié par le Sommet islamique de la Mecque pour l'Afrique. Ont pris part à cette réunion, les Ministres de l'Economie et de la Planification des Etats membres africains de l'OCI. La réunion a passé en revue le programme quinquennal spécial de la BID pour le développement de l'Afrique intitulé le « programme spécial pour le Développement de l'Afrique » (PSDA). Le PSDA est un programme quinquennal qui couvre la période 2008 – 2012. Les priorités sectorielles dans le cadre du PSDA visent à réduire la pauvreté (en particulier la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement), tout en œuvrant dans le même temps à promouvoir la croissance économique et à élever le niveau de compétitivité des Etats africains membres au niveau mondial.

Un horizon de cinq ans (2008-2012), a été arrêté avec des objectifs de financement quantifiés et codifiés. Le niveau de financement du PSDA a été arrêté à la somme de 4 milliards de dollars des Etats Unis pour la période de 5 ans (2008-2012). Le Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID) est une autre initiative issue du Sommet islamique tenu en 2005. Il s'agit d'un instrument majeur à travers lequel seraient financées les activités visant à la réduction de la pauvreté (santé, éducation, développement des ressources humaines et sécurité sociale).

Le programme met l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

i- Accroître la productivité agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire ;

ii- Aider les pays à développer et à gérer les projets hydrauliques et sanitaires ;

iii- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de production et de distribution d'énergie ;

iv- Soutenir la construction et l'entretien des infrastructures de transport ;

v- Renforcer le secteur de l'éducation afin de préparer la jeunesse au marché de l'emploi et lui inculquer une attitude éthique et une passion pour la réalisation ;

vi- Combattre les principales maladies contagieuses et contribuer au renforcement du système de santé.

Au vu de l'importance du PSDA, le Secrétariat général s'efforcera de soutenir ce programme prioritaire du Programme d'Action décennal de l'OCI. La BID s'occupera de la programmation détaillée et du financement des domaines prioritaires du SPDA.

Pour assurer l'efficacité de l'intervention de la Banque, les activités transversales sont également envisagées dans les sous-secteurs suivants :

i- Le partenariat entre les secteurs public et privé (PPP) ;

ii- Le développement du secteur privé en général et des PME ;

iii- Les programmes globaux et sectoriels ;

iv- Les activités intra et interétatiques au sein des Etats membres de l'OCI ;

v- Le renforcement des capacités institutionnelles chez la femme ;

vi- L'interaction avec les communautés,

vii- L'accroissement du cofinancement et du regroupement ;

viii- La promotion des principales institutions de microfinancement ;

ix- Le renforcement des capacités intentionnelles et la promotion de la standardisation ;

x- L'amélioration du rôle consultatif de la banque ;

xi- La promotion du système bancaire islamique.

Le Secrétariat général a soumis un rapport sur cette question à la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet, à la 35ème session du CMAE et à la 24ème session du COMCEC. Ainsi la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet tenue à Dakar, Sénégal, a adopté le programme et a salué la mise en place du programme spécial dans le cadre du PSDA en tant qu'une autre étape fondamentale vers la mise en œuvre du PAD. Le Sommet a également salué les efforts de la BID et a remercié le Gouvernement du Sénégal pour avoir abrité le PSDA ainsi que le Secrétaire général pour son soutien continu a ce programme.

La 35ème session du CMAE tenue en juin 2008 à Kampala, Ouganda, a salué la résolution pertinente de la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet qui s'est félicitée du rôle de la BID dans le financement des projets de développement en Afrique et a invité le Président du Sommet en collaboration avec la BID et les représentants des Etats africains membres à assurer la coordination dans le but de réaliser la mise en œuvre effective du Programme spécial pour le Développement pour l'Afrique initié par la BID et cela, conformément aux résolutions pertinentes de la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque dans le but d'apporter un plus grand soutien et une plus grande mobilisation en faveur du Fonds de Solidarité islamique pour le Développement.

Les gouvernements du Cameroun et du Burkina-Faso ont pris l'initiative d'organiser des fora sous-régionaux pour l'Afrique centrale et occidentale respectivement, sur la mise en application du Programme spécial pour Développement de l'Afrique (PSDA). De la même manière la République du Mali a pris l'initiative d'organiser au cours de la 2ème moitié du mois de novembre 2008, le premier Forum sur le Développement des Industries agroalimentaires en Afrique.

Le SESRIC a élaborée en février 2007 un rapport préliminaire intitulé : « Pauvreté en Afrique subsaharienne : La situation des Etats membres de l'OCI ». Le rapport a porté sur un certain nombre de recommandations importantes dans le domaine de la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI de la zone subsaharienne. Le rapport a conclu entre autre que l'augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée dans les activités agricoles des populations pauvres des zones rurales, est d'une importance capitale en matière de réduction de la pauvreté dans la plupart de ces pays.

A la lumière de ces résultats le Centre a continué ses recherches sur le même sujet et a élaboré en juillet 2007 un autre rapport intitulé « Initiative pour la réalisation sécurité alimentaire et de allègement de la pauvreté dans les Etats de l'Afrique subsaharienne membres de l'OCI : Préambule d'un Projet intégré de manioc ». Le rapport a présenté une initiative pour un projet s'inscrivant dans le domaine de la sécurité alimentaire en vue de l'allègement de la pauvreté, sur la base l'accroissement de la productivité du manioc et des potentiels inhérents à la transformation du manioc dans certains Etats membres de l'Afrique subsaharienne qui pourraient être utilisés comme modèles dans d'autres Etats membres de la région.

Le SESRIC a organisé un atelier sur le thème de la séance d'échanges de vues de la 23ème session du COMCEC intitulé « le financement du microcrédit et l'allègement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI », tenue les 9 et 10 juillet 2007 à Istanbul. L'atelier visait à accroître le niveau de prise de conscience et à mettre en exergue le rôle significatif de la micro finance en tant que stratégie efficace dans le domaine de l'allègement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI. Dans le même ordre d'idées, et comme résultat dudit atelier, le SESRIC vient récemment d'élaborer un rapport intitulé « les institutions de la micro finance dans les Etats membres de l'OCI ». Ce rapport qui sera soumis à la 24ème session du COMCEC a évalué la situation des institutions de la micro finance dans les Etats membres de l'OCI ainsi que leur performance et leur contribution à l'allègement de la pauvreté. Le rapport a également discuté de la possibilité de développer un système durable de micro finance de l'OCI dans le domaine de l'allègement de la pauvreté basé sur la création d'un Fonds d'investissement spécial de micro finance dans le cadre de l'OCI.

Au cours de la 12ème session de la réunion de coordination OCI-ONU tenue du 11 au 13 juillet 2006 à Rabat, Maroc, le SESRIC, la FAO et la BID ont convenu de développer conjointement un programme de travail pour la mise en œuvre d'une série de sessions de formation (ateliers/séminaires) et d'activités de coopération technique sur la lutte contre la désertification et la gestion des ressources hydrauliques dans l'objectif de réduire la pauvreté et la faim dans les pays membres de l'OCI. Au cours de la 13ème session de la réunion de coordination OCI-ONU tenue du 8 au 10 juillet 2008 à Genève, le SESRIC et la Banque mondiale se sont entendus pour explorer les opportunités de collaboration dans le domaine de l'allègement de la pauvreté, de la micro finance et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI.

Ces rapports et études élaborés par le SESRIC, contribueront à la mise en œuvre efficace du programme quinquennal spécial de la BID pour le développement de l'Afrique.

Inviter les Etats membres à participer aux efforts internationaux de soutien aux programmes d'éradication de la pauvreté et de renforcement des capacités des PMA membres de l'OCI.

Le renforcement des capacités couvre les ressources humaines, scientifiques, technologiques, organisationnelles, institutionnelles du pays. Un objectif fondamental du renforcement des capacités est d'améliorer les moyens et d'évaluer et de traiter les questions cruciales liées aux choix politiques et aux modes de mise en œuvre parmi les différentes options de développement sur la base de la compréhension des potentialités et des limites de l'environnement ainsi que les besoins ressentis par la population du pays concerné. Partant de cela, l'OCI accorde une attention toute particulière à la question du renforcement des capacités de ces Etats membres. Il existe plusieurs programmes dans ce domaine qui ont été initiés par les Etats membres de l'OCI. On peut citer ce qui suit :

1- La Malaisie a initié le programme de renforcement des capacités pour l'allègement de la pauvreté dans les Etats les moins avancés et à bas revenu membres de l'OCI. L'objectif de ce programme est d'aider à formuler des projets appropriés pour renforcer les capacités, améliorer le développement des ressources humaines, les capacités institutionnelles, managériales, organisationnelles et institutionnelles y compris le développement des infrastructures. Pour la première phase de ce programme, trois projets ont été initiés au Bangladesh, en Mauritanie et en Sierra Leone. La 4ème réunion du Comité de pilotage pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'allègement de la pauvreté s'est tenue les 29 et 30 mars 2007 à Brunei Darussalam. Les projets relatifs au renforcement des capacités dans le domaine de l'industrie de l'huile de palme en Sierra Leone, des poissonneries au Bangladesh, du développement des petites entreprises et du microcrédit dans la zone de Banda Aceh affectée par le *tsunami* et de l'exploration du pétrole et des ressources minières en Mauritanie, sont en phase d'exécution. Une seconde génération de projets est en phase de réalisation en faveur d'un certain nombre de PMA membres de l'OCI.

2- Le Fonds de Solidarité islamique pour le Développement lancé en mai 2007 avec un montant initial de 10 milliards de dollars des Etats-Unis, cherchera à construire ou à renforcer la capacité de production des Etats membres à travers des initiatives visant la réalisation d'une croissance économique durable, la création d'emplois, la

réduction de l'analphabétisme, l'éradication des maladies et des épidémies et le développement des infrastructures de base.

3- Dans le but de réduire les conséquences de la pénurie alimentaire qui a sérieusement affecté les pays pauvres du monde au cours de la première moitié de l'année 2008, la Banque islamique de Développement qui est la principale institution de financement de l'OCI, a lancé en juin 2008 une initiative alimentaire historique de 1,5 milliard de dollars des Etats Unis sur une période de 5 ans. L'initiative vise à aider les Etats les moins avancés membres de l'OCI à accroître leur production agricole et à réaliser des stocks adéquats de céréales.

Pour faire face à la crise alimentaire mondiale, l'Emir du Koweït a annoncé la création d'un « Fonds de Solidarité islamique pour une Vie descente ». Le processus de mise en œuvre de ce programme est en cours.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire de la République arabe d'Egypte, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI a indiqué qu'il était disposé à apporter sa contribution dans les domaines suivants en vue soutenir les efforts internationaux visant à réduire la pauvreté et à renforcer les capacités institutionnelles, à travers :

a. La formation d'experts et d'employés dans les pays les moins avancés ;

b. L'envoie des experts requis dans les différentes spécialités à partir du Centre ;

c. La possibilité d'abriter une réunion de Groupe d'experts dans le domaine alimentaire et du développement de l'agriculture rurale ; et

d. La participation à la mise en place d'un programme spécial pour développement de l'Afrique à travers le NEPAD.

Le Gouvernement de la République d'Egypte a également mis l'accent sur le rôle d'un Fonds social pour renforcer la présence égyptienne au sein de l'Organisation de la Conférence islamique dans le cadre du Programme d'Action décennal qui comprend :

a- Le transfert d'un fonds social de développement de l'expertise en matière de développement des petites entreprises ;

b- L'harmonisation des opportunités d'investissement ;

c- Le mécanisme de transfert de savoir faire à travers lequel un système approprié de transfert de fonds est identifié comme suit :

i- modèles de mise à disposition de services de consultation ;

ii- modèles de mise à disposition de services de renforcement de capacités et de formation ;

iii- modèles de mise à disposition de services de soutien technique, et

d- L'Union arabe des petites entreprises.

Demander aux Etats membres d'annuler les dettes bilatérales et multilatérales des Etats membres à faible revenu.

Le Secrétariat général de l'OCI a communiqué le Programme d'Action à tous les Etats membres pour examen.

Demander aux institutions et aux organisations internationales concernées de déployer des efforts accrus pour réduire la pauvreté dans les Etats membres les moins avancés et venir en aide aux communautés musulmanes, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les Etats membres ainsi qu'aux minorités et communautés musulmanes dans les Etats non membres ; Exhorter les Etats à contribuer au Fonds Mondial de Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté.

La réunion au niveau des experts de l'OCI pour la mise en œuvre de l'Agenda de Bruxelles en faveur des PMA qui fait partie du processus de mise en œuvre des propositions du Programme d'Action Décennal, s'est tenue les 6 et 7 mars 2006. Il est donc nécessaire de garantir la mise en œuvre effective et prompte des recommandations formulées par cette réunion d'experts. Cette réunion du groupe d'experts a fait de judicieuses recommandations dans ce domaine.

Le Département de la Coopération internationale et l'Action humanitaire (CIAH) du Secrétariat général de l'OCI, la BID, le Fonds de Solidarité islamique, les agences humanitaires de l'ONU et les Etats membres de l'OCI coordonneront davantage leurs efforts pour développer l'assistance humanitaire en faveur du monde musulman.

C- **Conclusions et recommandations**

Le sommet de la Mecque avait résumé les challenges du 21ème siècle et les solutions suggérées comme suit :

« *Nous aurions grand besoin aujourd'hui et plus que jamais d'une approche nouvelle pour faire de cette Oummah ce que la volonté divine voudrait qu'elle fût : une sourde des lumières, un foyer de rayonnement de la science, du savoir et de la vertu, un phare qui éclaire l'humanité.*

La réalisation des objectifs que nous sommes assignés ne peut se concevoir que si nous adhérions sérieusement et de manière sincère et crédible à l'action islamique commune et adoptions une vision nouvelle du monde musulman pour appréhender les challenges internationaux et les bouleversements politiques, économiques et socioculturels qui les accompagnent, de manière à sauvegarder les valeurs et les intérêts de notre Oummah. C'est pourquoi, nous adoptons et entérinons le plan d'action décennal pour faire face auxquels la Oummah se trouve confrontée au 21ème siècle ».

Dans le présent rapport, nous nous sommes efforcés de refléter les activités menées par l'OCI de concert avec ses Etats membres et ses institutions en s'inspirant de l'esprit de l'action islamique commune et l'élan donnée par ce document réellement historique qu'est le programme d'action décennal de l'OCI. Soucieux d'aller toujours de l'avant dans la vision ébauchée par ce document, le secrétaire général a décidé de mettre en place une Task force et un comité de pilotage au sein même du Secrétariat général en vue de garantir la mise en œuvre effective et diligente du PAD. Quelques Etats membres ont pris de leur côté des

mesures concrètes pour l'exécution de ce programme. Le Secrétaire général en appelle à tous les Etats membres et aux institutions de l'OCI pour prendre les dispositions nécessaires et apporter l'appui requis à la mise en œuvre du PAD destiné à habiliter la Oummah islamique et à lui donner les moyens de faire face aux défis du 21ème siècle.

De substantiels progrès ont été déjà accomplis sur la bonne voie, progrès que le présent rapport s'est efforcé de décrire un tant soit peu. Mais toujours est-il que l'on peut encore faire mieux et plus en passant à la vitesse supérieure dans le processus de mise en œuvre du programme, surtout que l'échéance fatidique de l'an 2015 approche à grands pas.
Dans cette perspective, les recommandations suivantes sont soumises à l'appréciation de cet auguste assemblé.

Au niveau du secrétariat général de l'OCI

Le Secrétaire général a prodigué ses directives à tous les départements pour placer la mise en œuvre du PAD en tête des priorités de l'OCI. A cet égard, les initiatives suivantes pourraient être envisagées :

a- créer au sein du Secrétariat général de l'OCI une unité spéciale pour la mise en œuvre du programme. Cette unité serait dotée de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes. Dans ce contexte, il faudrait recruter de jeunes professionnels de toutes spécialités (économie, tourisme, industrie, agriculture (coton). Il serait également nécessaire de prévoir des crédits conséquents pour l'exécution du PAD dans le contexte du budget de l'OCI.
b- Organiser tous les deux mois une réunion des chefs de départements et des conseillers concernés auprès du Secrétaire général en vue de coordonner les efforts et de faire des recommandations au Secrétaire général pour garantir la mise en œuvre diligente et efficiente du programme.
c- Former, au sein du Secrétariat général, un comité de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire général, qui sera appelé à se réunir tous les quatre mois et à faire des recommandations pour la mise en œuvre du programme.
d- Saisir l'opportunité du quarantenaire de l'OCI pour lancer une campagne intensive de sensibilisation des Etats membres à la nécessité de participer activement à la mise en œuvre du PAD.
e- Organiser chaque année une tournée du Secrétaire général à travers certains Etats membres pour les encourager à contribuer à la mise en oeuvre du PAD.
f- Impliquer plus activement les missions de l'OCI à New York, Genève et Bruxelles dans la mise en œuvre du PAD.
g- Organiser le Sommet Makkah+5 en 2010 pour procéder à un état des lieux du PAD.
h- Coopérer plus efficacement avec les institutions internationales telles que le PNUD et/ou les agences nationales comme l'Agence Turque de Coopération Technique (TIKA), l'Agence Egyptienne de Coopération, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique etc. pour la mise en œuvre effective du PAD.

Au niveau des institutions de l'OCI

a- Le Secrétaire général de l'OCI et le président du groupe de la BID ont mis en place le groupe technique intergouvernemental de travail (ITWG) pour veiller à la mise en œuvre du PAD. Ce groupe de travail est co-présidé par le SGA pour la S&T et le vice président

des opérations de la BID. Il importe de donner plus d'efficacité à ce groupe qui doit se réunir à intervalles réguliers tous les trois mois, alternativement au siège de l'OCI et dans les locaux de la BID.

Nous suggérons que le Secrétaire général de l'OCI et le président de la BID se réunissent une fois par semestre pour examiner les recommandations émanant de l'ITWG et formuler les directives nécessaires en vue de diligenter l'exécution du programme. Cette procédure pourrait effectivement permettre d'harmoniser les positions et d'éliminer certains écueils au niveau du processus de mise en œuvre du programme.

b- Instituer un groupe de travail avec l'ISESCO pour la mise en œuvre du programme. Ce groupe de travail pourrait se réunir tous les six mois et faire rapport au Secrétaire général de l'OCI et au DG de l'ISESCO qui pourraient, en retour, prodiguer les directives appropriées pour mettre en œuvre le programme dans les domaines de la S&T, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du développement des ressources humaines etc.…

c- Organiser une réunion de coordination semestrielle entre le Secrétaire général de l'OCI et le président de la CICI en vue d'harmoniser les positions et d'assurer la coordination voulue sur la mise en œuvre du PAD.

Au niveau des Etats membres de l'OCI

a- créer un comité national pour la mise en œuvre du PAD dans chaque Etat membre,

b- réévaluer la position des Etats membres concernant leurs différentes activités entreprises dans le cadre du PAD ainsi que les activités n'entrant pas dans le cadre du PAD mais susceptibles d'être associés ou reliées à ce programme dans la perspective de la date butoir de l'an 2015.

c- à cet égard, établir des canaux de communication spécifiques avec le Secrétariat général pour lui permettre de dresser un tableau des activités des Etats membres pouvant être reliées au PAD de manière à diligenter la mise en œuvre des dispositions du PAD avant l'échéance fixée.

d- créer un site internent du PAD dans tous les Etats membres de l'OCI, au Secrétariat général et au niveau de toutes les institutions de l'OCI et veiller à l''actualisation permanente des données relatives à la mise en œuvre du programme.

e- les actions suivantes sont également à recommander : i- présentation du PAD dans certains Etats membres de l'OCI sur une base régionale(le Secrétariat général de l'OCI assurera la coordination dans ce domaine avec les institutions concernées et les Etats membres) ; ii- présentation du programme de l'OCI pour le coton, du programme pour le tourisme et du programme pour l'industrie agro-alimentaire, iii- au cours de la présentation, des projets concrets pourraient être identifiés dans les différents domaines du PAD, comme dans les contexte des programmes sectoriels(coton, tourisme, agro-alimentaire), et iv- présentation du PAD au cours des réunions de l'OCI, de la CIAECS, des hauts fonctionnaires, du CMAE, du COMCEC, du COMSTECH, du COMIAC, des conférences sectorielles et des sommets de l'OCI,

f- assurer la coordination avec les organismes nationaux (institutions actives dans le domaine de la coopération internationale comme l'Agence Turque pour la coopération internationale TIKA) et les agences similaires dans les autres Etats : Egypte, EAU, Maroc, Libye, Iran, Malaisie, Indonésie, Koweït, Arabie Saoudite etc.

g- renforcer les contacts, les consultations et la coordination au plus haut niveau de la hiérarchie et au niveau ministériel entre le président du 11ème sommet islamique et le Secrétaire général. Dans ce contexte, désigner des points focaux des deux côtés et leur

donner les moyens humains/financiers et autres pour leur permettre d'œuvrer activement à faciliter la coordination et la communication.

h- Mettre pleinement à contribution les médias des Etats membres de l'OCI et la presse internationale en vue de mobiliser plus de soutiens en faveur de l'OCI et créer les conditions les plus propices à la mise en œuvre effective et ponctuelle du PAD.

Le présent rapport est soumis aux Etats membres pour examen et suite appropriée.

****

ANNEXE

VII

Original : Anglais

RAPPORT DE BASE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI SUR LA RÉVISION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

I- Introduction

Le Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC) a été fondé en 1981 par la 3eme session de la Conférence islamique au sommet, tenue a La Mecque/Taif avec pour mission de superviser la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions adoptées par 1'OCI dans les domaines économique et commercial. Une large palette d'organes subsidiaires et d'institutions affiliées et spécialisées a été également mise en place dans le but de booster la coopération économique entre les Etats membres. Jusqu'à la 23ème session du COMCEC, le Secrétariat général de l'OCI était chargé de préparer et de présenter deux rapports aux sessions du COMCEC: un rapport de fonds sur les affaires économiques et un second rapport sur l'Etat d'avancement du Programme d'Action décennal. Mais il fut décidé par la suite que le Secrétariat général serait dorénavant appelé a soumettre un document unique intitulé Rapport de Fonds. C'est ainsi que le rapport sur le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres a été fusionné avec le rapport sur le PAD de l'OCI pour ne plus constituer qu'un seul et unique document.

L'objet de ce rapport est de fournir une information de base actualisée au sujet des initiatives prises et qui s'articulent autour de deux grands axes, à savoir (i) le développement de la coopération économique et commerciale et (ii) l'état des signatures et ratifications des divers statuts et accords.

Chapitre I

Evolution de la coopération économique et commerciale

Un des principaux objectifs de l'OCI consiste a booster les échanges économiques et commerciaux entre ses Etats membres. Dans ce contexte, le COMCEC, qui est la principale instance de l'OCI en charge du suivi des résolutions a caractère économique et commercial et de l'exploration des voies et moyens permettant de renforcer la coopération commerciale intracommunautaire, se trouve attelé a i' exécution de certaines activités spécifiques et de certains programmes portant sur différents volets a savoir:

a) Coopération sur la promotion des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI:

Lors de sa première session, le COMCEC a examine et approuvé les propositions relatives a l'élaboration de trois programmes de financement multilatéral destinés a booster et a promouvoir le commerce entre les Etats membres. Ii s'agit du Programme de financement du commerce a plus long terme, de la société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation et de l'Union islamique multilatérale de compensation. Par la suite, d'autres mécanismes de coopération furent mis en place dans le but de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique. Les avancées accomplies dans la mise en place et le fonctionnement de chacun de ces programmes, de même que les autres initiatives visant a renforcer les échanges intra OCT sont brièvement présentés dans ce qui suit:

i) *Système de financement des exportations (EFS):*

Lors de sa 30ème réunion tenue à Putrajaya, Malaisie, le 24 juin 2005, le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé la création de la Société internationale islamique pour le financement du Commerce (SIACE) qui est appelée a se focaliser prioritairement sur le financement commercial pour le compte du groupe de la BID, cette nouvelle institution a aussitôt pris en charge l'ensemble des opérations de financement du commerce au niveau du groupe de la BID. Avec la création de la SIACE, certains programmes spécialisés tels que le système de financement des exportations ont été suspendus. La SIACE est devenu opérationnelle en janvier 2008 avec un capital autorisé de 3 milliards de dollars et un capital libéré de 750 millions de dollars, pour un total de 11 pays et 9 institutions membres.

La tendance haussière des approbations des financements commerciales pour le groupe de la BID s'est poursuivie durant l'année 2007 avec un volume global de 2,6 milliards de dollars. Le montant des approbations de financement

commerciales s'est établi a 29,2 milliards de dollars. 77% des dotations approuvées en 2007 sont allées au financement des échanges commerciaux intracommunautaires. En outre, 45% des approbations ont été accordés à des entreprises privées, soit une augmentation de 38% par rapport a l'exercice précédent.

En plus du financement commercial accordé aux gouvernements aux institutions publiques et aux autres operateurs économiques des Etats membres, la STACE est également chargée de la mise en œuvre du programme BID pour la coopération et la promotion commerciale, qui se focalisent sur la promotion commerciale et les activités liées aux renforcements des capacités, notamment en faveur des organisations de promotion commerciale des Etats membres. Les Etats membres sont encourages par le COMCEC a souscrire a ce projet pour bénéficier de ses financements et optimaliser leurs recettes a l'exportation.

ii) ***Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits a l'Exportation (SIACE):***

La SIACE a poursuivi le processus de mise en œuvre de ses stratégies de marketing en organisant, a l'échelle nationale et internationale, des séminaires de promotion et de présentation, des visites de suivi dans les Etats membres et des rencontres avec les exportateurs et les banquiers. A cet égard, un workshop sur l'amélioration du climat de l'investissement dans les Etats membres de l'OCI s'est déroulé au siège de la BID a Djeddah les 22 et 23 juillet 2008.

iii) ***Création d'un réseau d'information commerciale (TINIC):***

Le CIDC a finalisé l'élaboration de la base de données et tous les modules sont déjà prêts et opérationnels. Cette base de données est pratiquement identique au modèle de base de l'OICIS-NET agrée par la Banque islamique de Développement. La diffusion des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Ces informations sont disponibles sur CD-ROM et accessibles par l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET qui pourra être utilisé aussitôt après son entrée en service. Ii convient de noter que le CIDC dispose également d'un site dédié sur le réseau Internet a l'adresse suivante: www.icdtoic.org .

Le TINIC gère les bases de données suivantes: opportunités d'affaires; operateurs économiques; indicateurs économiques; statistiques commerciales; expositions et salons; foires virtuelles; news; tarifs douaniers; guides commerciaux par pays ; études et publications.

Le COMCEC a recommandé aux Etats membres de veiller à exploiter pleinement ce mécanisme et leur a demandé de fournir au CIDC les données relatives aux statistiques et aux réglementations commerciales et de au code des investissements.

iv) Foires commerciales islamiques:

Les foires commerciales islamiques jouent un rôle très important dans le renforcement des échanges intra-OCI, en mettant en contact hommes d'affaires et entreprises et en faisant connaître leurs produits. Ces foires sont régulièrement organisées par le Centre Islamique de Développement du Commerce en collaboration avec le Ministère concerné dans les pays hôte et avec le soutien de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI). La mise en œuvre des textes régissant la foire Commerciale Islamique, élaborés par le Centre Islamique de développement du Commerce (CTDC) et adoptés par la 18ême Session du COMCEC, va certainement nous permettre d'organiser une édition de cette foire par intervalles réguliers de deux ans sur le sol de l'un des Etats membres et ce dans le but de booster les échanges intracommunautaires.

A ce jour, 11 foires Commerciales Islamiques ont été organisées avec succès. La 1ème édition a lieu du 21 au *25* novembre 2007 a Dakar au Sénégal. La 12ème édition sera organisée par la République Arabe d'Egypte, du 11 au 16 octobre 2009.

En outre, la 2ème la 3ème la 4ème et la 5ème éditions de la Foire du Tourisme des Etats membres de l'OCI (OIC-Tourism) se dérouleront au Liban, en Egypte, en Syrie et en Iran, respectivement, en 2009, 2010, 2012 et 2014.

v) Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI:

Consciente du potentiel économique des femmes d'Affaires et souscrivant entièrement aux Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) pour ce qui concerne les questions genre, la CICI a lancé en 2005 un programme de renforcement des capacités économiques des femmes d'Affaires des pays islamiques. Dans ce cadre, un forum annuel des femmes d'Affaires des pays islamiques a été institué. La CICI a pu organiser *a* ce jour plusieurs manifestations allant dans ce sens: le 3eme forum des femmes d'affaires en janvier 2008 *a* Doha, et le 4eme forum qui s'est déroulé a damas du 2au 4 novembre 2008. En outre, la CICI a organisé en collaboration avec la BID la 6eme et dernière réunion de la Task Force sur les PME qui s'est tenue du 15 au 17 août 2008 à l'université d'Assomption à Bangkok. Elle a aussi organisé la 12ème réunion du secteur privé

pour la promotion du commerce et de l'investissement dans les projets conjoints dans les Etats membres de l'OCI, du 16 au 18 juin 2008 à Kampala, en Ouganda. Par ailleurs, la CICI a créé, toujours en collaboration avec la Banque islamique de Développement (BID), un portail des femmes d'Affaires de l'OCI (www.oicbin.net), pour promouvoir la réseautique et tisser des liens de coopération entre ces femmes d'affaires. La CICI est également attelée à la mise en place de sa propre banque de données, qui viendrait combler le vide en matière d'information, faciliter le commerce et fournir de l'information commerciale. L'objectif étant de fournir des informations exhaustives sur les capacités des Etats membres, spécialement en matière d'industrie, de commerce et d'agriculture, ainsi que sur les opportunités d'investissement dans le monde islamique. Pour mettre en œuvre ce projet, l'unité spéciale du PNLTD pour la coopération sud/sud travaillera en synergie avec la CICI.

vi) Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC:

La 10ème session du COMCEC avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC un point distinct pour permettre aux participants d'échanger leurs points de vues sur les problèmes économiques du monde contemporain intéressant les Etats membres et susceptibles de figurer au menu de ses sessions ultérieures. Depuis, des séances d'échanges de vues ont été tenues sur les thèmes ci-après:

1) L'impact des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI (11ème session du COMCEC);

2) Les expériences des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation (l2eme session du COMCEC);

3) L'impact des regroupements économiques régionaux, en particulier l'Union européenne, sur les économies des Etats membres (13eme session du COMCEC);

4) Le commerce intra-OCI, les investissements, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les Etats membres (l4eme session du COMCEC);

5) Le développement des ressources humaines pour une croissance économique durable et les progrès réalisés par les Etats membres (15eme Session du COMCEC);

6) Le renforcement des petites et moyennes entreprises confrontées à la mondialisation et à la libéralisation (l6eme session du COMCEC);

7) L'impact des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres (17eme COMCEC).

8) Les investissements du secteur prive dans les Etats membres et le rôle de la Banque islamique de Développement >> (18eme COMCEC);

9) L'impact du commerce électronique et le recours a la technologie de l'information pour la promotion et le développement du commerce intra-OCI (19ème COMCEC);

10) La Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI (20 COMCEC);

11) Le Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI (2leme COMCEC).

12) Le Renforcement des capacités de facilitation du commerce et de l'investissement.

13) Echanges de vues sur <de financement du microcrédit et l'allègement de la pauvreté dans les Etats membres > (231 COMCEC).

14) L'amélioration du climat de l'investissement dans les Etats membres de l'OCI (24eme COMCEC).

La 24ème session du COMCEC a décidé de retenir <<l'impact de la crise alimentaire sur les économies des pays de l'OCI>> comme thème pour les échanges de vues a la 25ême session du COMCEC et a demandé a la BID et au CIDC d'organiser un atelier sur ce même sujet, avant la 25ème session du COMCEC, en collaboration avec le SESRIC, le Secrétariat général et les institutions concernées de l'OCI et les autres organisations internationales compétentes et de soumettre un rapport pertinent a la prochaine session du COMCEC.

vii) Accord Cadre sur le Système de Préférence commerciale:

Le COMCEC a décidé, a sa 18ème session, de créer un comité de négociation commerciale (CNC) compose des pays participants ayant déjà ratifié l'accord et a présenté les concessions commerciales à négocier. La 19ême session du COMCEC a adopté la déclaration ministérielle inaugurant la 1'e phase des négociations commerciales entre les Etats ayant ratifié l'accord-cadre. La première session du CNC, s'est déroulée du 6 au 9 avril 2004 à Antalaya. Le CNC a adopté a cette occasion une stratégie de négociation, qui propose un schéma au <<produit par produit >>, ainsi que des lignes directrices et un plan d'action pour l'accès au marché et un calendrier de libéralisation commerciale dans le cadre de l'accord. Au cours de ces réunions, les négociations se sont

focalisées sur la mise en place d'une modalité de négociation commerciale, assortie d'un calendrier et d'une gamme de produits spécifiques. La 1ere phase a abouti a <<un projet de protocole sur le système de tarif préférentiel pour le TPSOIC(PRETAS)>>.

Ce protocole a été finalisé lors d'une session spéciale organisée en marge de la 21ème session du COMCEC, le 23 novembre 2005, et entériné par cette dernière. Le Protocole entrera en vigueur le 90eme jour à compter de la date de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation par au moins 10 gouvernements participants. Jusqu'à présent, seuls le Bangladesh, le Cameroun, l'Egypte, la Guinée, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et les E.A.U. ont signé le Protocole qui a été également ratifié par la Jordanie, la Malaisie, Oman, le Pakistan, la Syrie, la Turquie et les E.A.U.

Par ailleurs, une réunion du Groupe d'experts (RGE) sur la promotion des échanges commerciaux intra-OCI s'est déroulée a Ankara, en Turquie les 5 et 6 juillet 2008. La RGE a soumis son rapport qui est assorti d'une feuille de route pour le renforcement du commerce intra-OCI. Ce rapport est présenté à la 24ème session ministérielle du COMCEC pour adoption.

b) <u>Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole:</u>

Lors de la réunion des hauts fonctionnaires tenue a Djeddah du 17 au 19 mai 2008 pour préparer la 35eme session du CMAE, le Gouvernement soudanais a généreusement offert d'abriter une conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et l'agriculture pour les Etats membres de l'OCI durant l'année 2009, et ce dans le but de réfléchir sur la crise alimentaire internationale Ct la réalisation de la sécurité alimentaire des Etats membres. De son côté la République du Mali a organisé du 25 au 27 février 2009 a Bamako le 1Cr Forum sur le Développement de l'Industrie agro-alimentaire en Afrique. Ce Forum a été organisé sous forme de six séances plénières et une session spéciale consacrée au rôle des institutions de l'OCT dans la promotion de l'agro-industrie en Afrique. Le premier volet des sessions plénières a été consacré au potentiel agricole a savoir: (i) Sécurité agroalimentaire (céréales, fruits et légumes); (ii) Elevage (viande, lait et miel); (iii) Pêcheries (pèche maritime et en eau douce). Le second volet de la session plénière a été scindé en trois parties : (i) L'environnement professionnel ; (ii) L'accôs au financement ; (iii) la normalisation des exportations agricoles.
La 24 session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de l'OCI, a la BID et au bureau de coordination du COMCEC, de mettre en œuvre, en collaboration avec la FAO et les agences concernées de l'ONU, des programmes de sécurité

alimentaire en faveur de certains Etats membres de l'OCI et d'en faire rapport a la 25efhe session du COMCEC.

c) <u>Coopération dans le domaine des Transports:</u>

Depuis sa 22ème session, le COMCEC n'a cessé d'inviter les Etats membres a abriter la 2eme Réunion des ministres des Transports.
La 1 1ème session de la Conférence islamique au Sommet, réunie a Dakar en mars 2008, a adopté une résolution relative au projet OCT de ligne ferroviaire Dakar port Soudan.

La 1ère réunion du Comité de mise en œuvre de ce projet s'est déroulée a Djeddah les 19 et 20 juillet 2008 et a décidé de mettre en place un Comité exécutif compose des membres du bureau, du Secrétariat général de l'OCI et de la BID. La réunion a remercié la République du Soudan pour son offre d'abriter une réunion ministérielle et au niveau des experts pour les Etats membres et institutions concernées de l'OCI en 2009. Elle a invite a cet égard tous les Etats et institutions intéressées et ainsi que les autres parties concernées par ce projet a participer activement a cette conférence.

d) <u>Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics:</u>

Les Etats membres de **l'OCT** sont conscients du rôle important que l'infrastructure est appelée a jouer dans le contexte des efforts d'amélioration de la compétitivité, de coopération régionale, de réduction de la pauvreté, de promotion des investissements et de renforcement des échanges commerciaux ainsi que dans l'élimination des gouleaux d'étranglement qui font obstacle au processus de développement. De surcroit, les pays membres les moins avancés font face a des défis supplémentaires pour réussir leurs transitions économiques a cause justement de la faiblesse des infrastructures. C'est pourquoi la 35eme session du CMAE a adopté une résolution pertinente au développement infrastructurel et encourage tous les Etats membres a fournir une assistance financière pour la mise en œuvre des projets de développement infrastructurels dans des domaines tels que le transport, l'énergie, la TTC, l'agriculture, la production alimentaire, l'éducation et la sante.

e) <u>Coopération dans le domaine du tourisme:</u>

Dans ce contexte, la Conférence a accueilli favorablement le projet de développement durable du tourisme dans le cadre d'un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de 1 'Ouest, qui implique neuf Etats

membres. La Conférence a réitéré son soutien à ce projet régional et appelé les Etats membres, 1'OCI et les institutions internationales a apporter le soutien politique et financier nécessaire a une mise en œuvre rapide et efficace de ce programme régional.

L'organisation de foires touristiques dans les Etats membres, constitue l'un des outils les plus importants de la promotion et de la vulgarisation des différents produits touristiques et services y afférents. A ce propos, la 1ère Foire touristique de l'OCI organisée en 2005 a Istanbul, a enregistré des résultats très significatifs dans le domaine de la coopération entre les Etats membres. La 2ème Foire touristique des Etats membres de l'OCI se tiendra du *25* au 27 juillet 2008 à Beyrouth, République Libanaise.

La République arabe d'Egypte, la République arabe syrienne, et la République islamique d'Iran abriteront, la 3ême, la 4eme et la 5ème éditions en 2010, 2012 et 2014, respectivement. Les Etats membres sont invites à participer activement a ces foires.

La 6ème session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) s'est tenue du 29 juin au 2 juillet 2008 a Damas, République Arabe Syrienne. La réunion a examine et adopté le cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI, qui était initialement intitulé plan stratégique pour le développement du tourisme dans les Etats membres de l'OCI. Ce cadre de développement et de coopération comportera entre autre les objectifs suivants: arrêter des objectifs concrets et communs en matière de coopération dans le domaine du tourisme ; projeter l'image authentique de l'Islam et du monde musulman; augmenter de manière substantielle les flux touristiques entre les pays membres et non membres de l'OCI. La 6eme session a également adopté une résolution sur la coopération et le développement des activités touristiques ainsi qu'une deuxième résolution relative au développement durable du tourisme a travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest. En marge de la 6eme CIMT, la 4eme réunion de coordination pour le projet de développement durable du tourisme a travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest a été organisée le 30 juin 2008 Damas. Pour garantir la mise en œuvre des résolutions de la 6ème session de la CIMT, le Gouvernement syrien, en tant que Président de la session, et le Secrétariat général de l'OCI, ont co-organiser la première réunion du Comité de coordination pour la mise en place du cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme, qui s'est déroulée les 18 et 19 mars 2009 à Damas et a adopté le plan et le programme en court terme relatifs a la mise en œuvre du cadre.

f) <u>Coopération technique entre</u> les Etats **<u>membres de 1'OCI:</u>**

Les Emirats Arabes Unis ont accordé une assistance humanitaire de 135,52 millions de dollars aux Etats membres de l'OCI, à savoir: (i) Etats arabes membres de l'OCI pour un montant de 82,76 millions de dollars; (ii) Etats membres africains: 29.82 millions de dollars, (iii) Etats membres asiatiques: 22,6 1 millions de dollars et, (iv) Etats membres de l'OCI en Europe: 0,33 millions.

L'assistance économique accordée par la République Arabe d'Egypte aux Etats membres asiatiques ainsi qu'aux Etats membres africains se présente sous forme de médicaments, d'équipements médicaux, de matériel logistique et de denrées alimentaires, pour un total de 15,2 millions de livres égyptiennes.
Les efforts de l'Etat du Qatar se sont concrétisés par l'octroi d'une somme de 10 millions de Riyals qataris à titre de contribution au projet de promotion de l'autosuffisance alimentaire au Niger.

La République de Turquie a accordé une assistance économique aux Etats membres de l'OCI ainsi qu'aux communautés musulmanes dans les Etats non membres: (i) pays africains: 30,97 millions de dollars, (ii) pays du Moyen orient: 109,1 millions de dollars, (iii) pays asiatiques: 430,61 millions de dollars et (iv) pays européens: 80,8 millions de dollars.

Le Royaume Hachémite de Jordanie a accordé une assistance humanitaire et des secours à plusieurs Etats membres de l'OCI.

La Grande Jamahiriya Arabe Libérienne Populaire et Socialiste a accordé une assistance multiforme a certains Etats membres et arabes de FOCI pour un montant de plus de 33 millions de dinars et 64 millions de dollars.
Le Secrétariat général invite tous les Etats membres à continuer a accorder une assistance économique aux autres Etats membres et a en faire rapport au Secrétariat général de l'OCI.

Chapitre II

ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS

La 1 1eme session de la Conférence islamique au Sommet, la 35eme session du Conseil des ministres des Affaires étrangères et la 24ême session du COMCEC ont exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les divers accords et statuts de 1'OCI sur la coopération économique et commerciale, a bien vouloir le faire dans les meilleurs délais. Un tableau actualisé de l'état des signatures et ratifications des accords et statuts de l'OCI est donné ci-dessous

a) Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la 1 8eme session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères tenue en 1397H (1977). Cet accord vise a promouvoir le transfert des capitaux, les investissements et l'échange de données, d'expériences et de connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres. Ii vise aussi a réserver un traitement équitable et non discriminatoire a ces Etats membres et a prêter une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 43 Etats et ratifié par 31. Ii est entré en vigueur le 28 avril 1981.

b) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements:

L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la 12ême session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères tenue en 1401H (1981). II définit les principes de base de la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et protège les investissements de ces Etats contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes à l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 31 Etats membres et ratifié par *25.* L'accord est entré en vigueur en février 1988.

L'idée de la création d'une entité appelée a proposer une assurance investissement et une couverture des crédits a l'exportation pour les pays islamiques procède directement de l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les pays membres de l'OCI. Cet accord mis en place par l'intermédiaire de la BID a permis de monter une compagnie islamique

d'assurance qui applique les principes de la *sharia* aux produits d'assurance pour les investissements et les crédits a l'exportation.

c) Accord-cadre sur le système déréférence commerciale (TPS-OIC):

L'accord-cadre sur le système des préférences commerciales a été approuvé en octobre 1990 par la 6eme session du COMCEC. 31 Etats membres l'ont jusqu'ici signé et 22 l'ont ratifié. Ayant déjà le nombre de ratification requis, l'accord est maintenant entré en vigueur.

d) Protocole sur le Système de Tarif Préférentiel pour le PTS-OIC (PRETAS):

Le Protocole sur le Système de Tarif Préférentiel par le TPS-OIC (PRETAS) a été adopté a la 2leme session du COMCEC tenue du 22 au *25* novembre 2005 a Istanbul. Ce Protocole représente le couronnement de la 1 ere phase des négociations commerciales. Quinze *(15)* Etats membres l'ont déjà signé et 7 Etats membres seulement ont ratifié le protocole: la Jordanie, la Malaisie, Oman, le Pakistan, la Syrie, la Turquie et les E.A.U.

e) Les Règles d'origine du Système de Tarif Préférentiel pour le PTS-OIC (PRETAS):
Les Règles d'origine du Système de Tarif Préférentiel pour le PTS-OIC (PRETAS) ont été adoptées en septembre 2007 par la 2ème Réunion des ministres du Commerce des Etats membres du Comité des Négociations commerciales (CNC).Onze Etats membres ont, jusqu'à présent, signé l'accord sur les règles d'origine. Toutefois, seuls sept d'entre eux l'ont ratifié : Jordanie, Malaisie, Oman, Pakistan, Syrie, Turquie et E.A.U.

f) ***Statuts du Conseil islamique de l'aviation civile (ICAC):***

Les statuts du Conseil islamique de l'aviation civile ont été signés par 16 Etats membres et ratifies par 14. Ces statuts ne sont pas encore entrés en vigueur faute de quorum.

g) Statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques (ISTU):

Les statuts, de l'Union des télécommunications des Etats islamiques ont été adoptés par la 1 5eme session de la Conférence islamique des ministres des

Affaires étrangères tenue en 1405H (1984). us ont été signés par 16 Etats membres et ratifies par 14. us ne sont pas encore entrés en vigueur, faute de quorum.

h) Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques:

La 14ème session du COMCEC a adopté les statuts de l'Institut et a invite les Etats membres désireux de participer a ses activités à signer et a ratifier les statuts de cet institut. A ce jour, onze (13) Etats membres ont signé les statuts tandis que 9 Etats membres les ont ratifies.

ANNEXE

VIII

Original : Anglais

RAPPORT CONCERNANT LES OBSTACLES AFFRONTÉS DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT ET DES LOGISTIQUES DANS LES ETATS MEMBRES

Par OISA

Les Obstacles en Face du Secteur du Transport et de la Logistique pour les Etats Islamiques et en Plus la Politique Recommandée par Rapport aux Autres Institutions

L'Association islamique des armateurs s'attelle à impulser la coopération économique et les échanges commerciaux entres les pays musulmans dans le domaine du transport maritime et à briser le monopole qui leur est imposé par les autres pays et leurs sociétés. Il va sans dire que le transport maritime constitue l'un des principaux axes reliant les différentes activités économiques dans le monde où il représente près de 90 % du transport des marchandises.

D'où l'importance d'identifier les défis et les obstacles auquel se heurte le système du transport maritime sous toutes ses formes entre les pays islamiques. Il convient à cet égard, de passer en revue les principaux indicateurs des composantes de ce système, précisément, les ports et les flottes, afin de formuler des recommandations pour aplanir les difficultés.

Principaux indicateurs des composantes du système de transport maritime des pays musulmans (ports et flottes maritimes).

I - Ports.

Dix-sept (17) ports maritimes dans des pays musulmans figurent, en 2008, aux Top 100 ports à conteneurs dans le monde, selon le classement international. Le port de Dubaï, Etats des Emirats Arabes Unis, occupe le 7e rang, totalisant 10,65 millions de conteneurs ; suivi par ceux de Kelang et de Tanjung Pelepas, en Malaisie, classés au 16e et 18e rang avec successivement une capacité de 7,1 et 5,4 millions de conteneurs. Viennent ensuite les ports de Djeddah, Arabie Saoudite : 34e rang avec une capacité de 3,06 millions de conteneurs ; d'Istanbul, Turquie, 37e rang : 2,86 millions de conteneurs et celui de Port-Saïd, Egypte : 38e rang, 2,82 millions de conteneurs.

1. Selon le magazine anglais Cargo Sytem spécialisé dans le domaine du mouvement des conteneurs et du suivi de l'évolution des ports mondiaux, n° spécial paru en août 2008.

Capacité des ports des pays islamiques en 2007 comparée à celle de 2006.

Port	Pays	Rang en ٢٠٠٧	Rang en ٢٠٠٦	Nombre de conteneurs en ٢٠٠٧	Nombre de conteneurs en ٢٠٠٦
Dubaï	Emirats Arabes Unis	7	8	١٠٦٥٠٠٠٠	٨٩٢٠٠٠٠
Kelang	Malaisie	١٦	١٦	٧١١٨٧١٤	٦٣٢٦٢٩٥
Tanjung Pelepas	Malaisie	18	19	٥٤٧٠٠٠٠	٤٧٧٢٠٠٠
Jakarta	Indonésie	25	٢4	٣٩٠٠٠٠٠	٣٣٢٠٠٠٠
Djeddah	Arabie saoudite	34	32	٣٠٦٧٥٦٣	٢٩٠٧٧٢٣
Istanbul	Turquie	73	57	٢٨٦٤٤٨٩	٢٢٥١٤٩٥
Port-Saïd	Egypte	٣8	35	٢٨٢٠٢٧١	٢٦٩١١٦٦
Salalah	Sultanat d'Oman	40	42	٢٦٣٩٠٠٠	٢٣٩٠٠٠٠
Sharjah	Etat des Emirats Arabes Unis	٥٢	٥٢	٢١٧٣٨٦٧	٢٠١٢٨٤٠
Surabaya	Indonésie	54	58	٢١٠٩٦٧٧	١٨٥٩٧٣٧
Bandar Abbas	Iran	66	72	١٧٢٣٠٠٠	١٤١٠٠٠٠
Karachi	Pakistan	87	82	١١٣٧٣٦٠	١١٢٥٤٠٩
Dammam	Arabie saoudite	89	90	١٠٨٧٣٩٥	٩٤١٨٢٨
Alexandrie	Egypte	95	-	٩٨٤٤٨١	٧٨٣٣١٣
Dimyat	Egypte	٩6	٩3	٩٧٨٣٧٤	٩٠٦١٢٢
Chittagong	Bangladesh	٩8	96	٩٥٨٠٢٠	٨٧٦١٨٦
Gohor	Malaisie	100	95	٩٢٧٢٨٨	٨٨٠٦١١

A y voir de près, on constate par exemple, que le taux annuel d'échange des conteneurs a augmenté de 20% à Dubaï. Le Compagnie internationale des ports de Dubaï qui exploite le port de Jabal envisage d'augmenter de 5 millions la capacité annuelle de la circulation des conteneurs qui se situera alors entre 14 et 15 millions. Cette moyenne pourra être maintenue jusqu'à 2017. Il convient de souligner que le port de Jabal dépend pour 50% du transit des marchandises entre les zones septentrionales de la région du Golfe, ce qui, couplé avec la croissance et le

développement des ports dans cette région, constituera un défi pour ce port au cours de prochaine étape.

La capacité du port malaisien de Kelang, en matière de circulation des conteneurs, a atteint 7,1 million de conteneurs, en 2007, avec une augmentation de 12,5% par rapport à 2006 et 7,97 millions en 2008. Le port dépend essentiellement du commerce de transit entre les régions environnantes, dont il assure 58% du volume global. Le port n'a pas beaucoup souffert de l'impact négatif que subit sa zone franche à cause de la forte concurrence de la zone franche du port de Jabal Ali. Les autorités essaient d'investir dans l'infrastructure de base et la superstructure, afin que le volume des échanges commerciaux passant par le port atteigne 130, 5 millions de tonnes.

En Egypte, le volume de la circulation des conteneurs dans le port de Port-Saïd a atteint 2,82 millions en 2007, avec une forte augmentation de l'ordre de 72 %, par rapport à 2006. En 2008 le volume a atteint 3,18 millions de, soit une augmentation de 12,7 % par rapport à 2007.

En Turquie, le volume de la circulation des conteneurs a atteint 10,3 millions en 2007 et l'on s'attend à ce que ce chiffre passe à 22 millions en 2020. La capacité du port d'Istanbul en matière de circulation des conteneurs a été de 2,86 millions en 2007, avec une augmentation de 27,2 % par rapport à 2006. De nombreux travaux d'extension et de modernisation se déroulent actuellement dans la partie européenne du port ; la partie asiatique tente, par divers moyens, de faire évoluer son infrastructure et sa superstructure, afin d'être au diapason du développement des économies industrielles.

Enfin, malgré une chute du volume des échanges transitant par le port de Salalah, au Sultanat d'Oman, en 2006, ce dernier a enregistré une importante augmentation en 2007, avec 2,64 millions de conteneurs, soit 10,4% par rapport à l'année précédente. Le port de Salalah dépend essentiellement du transit des marchandises, en raison de sa position sur la voie de navigation maritime reliant l'Est et l'Ouest, dans les deux sens, les marchandises d'importation et d'exportation ne représentant que 2% du volume des échanges qui y transitent. Le port est relié aux centres de production et de distribution par un réseau routier qui facilite le transport des marchandises de transit.

II – Flottes.

Le rapport annuel de la CNUCED sur les indicateurs du transport maritime pour 2008 donne le classement des 35 plus grands pays détenteurs de flottes maritimes et qui, à eux seuls, accaparent 95,35% de la flotte mondiale. Seuls sept pays musulmans en font partie. Il s'agit de la Turquie, au 17e rang, avec 13,2 millions de tonnes, viennent ensuite l'Arabie saoudite au 17e rang (environ 13 millions de tonnes), la Malaisie au 20e rang (11,2 millions de tonnes), l'Iran au 21e rang (10,2 millions de tonnes), les Emirats Arabes Unis, au 22e rang (près de 9 millions de tonnes), l'Indonésie au 25e rang (7,25 millions de tonnes) et le Koweït au 28e rang (5,3 millions de tonnes).

Le tableau ci-après donne les détails concernant les sept pays cités dans le rapport de la CNUCED pour 2008.

PAYS	RANG	NOMBRES DE BATEAUX			TONNAGE		
		BATTANT PAVION NATIONAL	BATTANT PAVILLON ETRANGER	TOTAL	BATTANT PAVION NATIONAL	BATTANT PAVILLON ETRANGER	TOTAL
TURQUIE	١٧	٤٩٥	٥٣١	١٠٢٦	٦٤٣١٠١٦	٦٧٢٨٧١٢	١٣١٥٩٧٢٨
ROYAUME DARABIE SAOUDITE	١٨	٦١	١٠٣	١٦٤	٨٠١٥٣٩	١٢١٤٤٩٢٦	١٢٩٤٦٤٦٥
MALAISIE	٢٠	٣١٤	٧٨	٣٩٢	٧٣٩٩١٩٦	٣٧٦٩٧١٠	١١١٦٨٩٠٦
IRAN	٢١	١١٦	٦٣	١٧٩	٥٠٨٠١٣٦	٥١٧٦٧٤٧	١٠٢٥٦٨٨٣
EMIRATS ARABES UNIS	٢٢	٥٤	٣٧٠	٤٢٤	٥٢١٦٧٧	٨٤٠٣٦١٨	٨٩٢٥٢٩٥
INDON2SIE	٢٥	٧٢٨	١٢٢	٨٥٠	٤٨٠٧٨٠١	٢٤٥٠٣٥٤	٧٢٥٨١٥٥
KOWEÏT	٢٨	٤٠	٢٩	٦٩	٣٩٥٣١٠٠	١٣٤٨٣٨٦	٥٣٠١٤٨٦

En Turquie, près de la moitié de la flotte se compose de vraquiers (6,1 millions T), de pétroliers (3,2 millions T), de cargos (2,8 millions T), de porte-conteneurs (0,7 million T) et de divers autres types de transporteurs (0,2 million T).

La flotte du Royaume d'Arabie Saoudite se compose, à 95%, de pétroliers (12,9 millions T).

La flotte Malaisienne - d'une capacité de 11,1 millions de tonnes - se compose de pétroliers (7,3 millions T), de porte-conteneurs (0,9 million T), de cargos (0,4 millions T), de vraquiers (0,1 millions T) et de divers autres types de transporteurs (2,4 million T).

La flotte iranienne - d'une capacité de 10,25 millions de tonnes - se compose de pétroliers (6,6 millions T), de vraquiers (2,5 million T), de cargos (0,7 millions T), de porte-conteneurs (0,4 million T) et de divers autres types de transporteurs (0,1 million T).

La flotte des Emirats Arabes Unis - d'une capacité de 8,9 millions de tonnes - se compose de pétroliers (4,3 millions T), de vraquiers (2,3 million T), de cargos (0,9 million T), de porte-conteneurs (0,5 million T) et de divers autres types de transporteurs (0,9 million T).

La flotte indonésienne - d'une capacité de 7,3 millions de tonnes - se compose de pétroliers (3,1 millions T), de cargos (1,7 million T), de vraquiers (1,2 million T), de

porte-conteneurs (0,5 million T) et de divers autres types de transporteurs (0,7 million T).

La flotte koweïtienne - d'une capacité de 5,3 millions de tonnes - se compose de pétroliers (3,8 millions T), de porte-conteneurs (0,9 million T), de cargos (moins de 0,2 million T), de vraquiers secs (moins de 0,2 million T) et de divers autres types de transporteurs (moins de 0,3 million T).

III – Services maritimes et logistiques.

Les pays du monde musulman dépensent d'énormes fonds dans les infrastructures portuaires; cependant, les différents services maritimes et logistiques dans certains de leurs ports demeurent généralement en deçà du niveau requis, par rapport à la situation dans les autres pays du monde. A cela s'ajoute la faible qualité des systèmes informatiques dont l'impact négatif sur la navigation maritime, la circulation commerciale, la compétitivité et la complémentarité interportuaire est évident.
Le concept de la logistique comporte l'exécution et le contrôle du flux et le bon stockage au moindre coût des marchandises, ainsi que les services et les informations qui s'y rattachent, à partir du site d'origine jusqu'au consommateur, et ce, pour répondre aux exigences des clients en ce qui concerne le temps et le lieu indiqués. Dans les pays avancés, les activités logistiques représentent aujourd'hui près de 40% (en moyenne) du coût de production de n'importe quelle denrée.
Les activités logistiques se distinguent, essentiellement, par deux facteurs :

- La complémentarité. Les concepts de complémentarité leur sont appliqués, afin de tirer parie des économies en volume.
- Ces activités sont effectuées dans un environnement informatisé. Les activités logistiques portuaires constituent désormais l'un des axes principaux dont dépend la compétitivité des ports, compte tenu des changements intervenus dans les divers moyens de transports.

L'efficacité des centres logistiques dans les ports dépend de certaines conditions suivantes dont notamment:

- Un excellent site géographique.
- L'utilisation de la technologie moderne dans les divers travaux portuaires.
- La complémentarité et la bonne connexion par les divers moyens de transport, ainsi que l'utilisation des systèmes de communication modernes.
- Combiner axialité et facilité de distribution dans les ports.
- Complémentarité et coordination entre les services portuaires.
- Un environnement législatif approprié.

Si les ports islamiques réunissent la plupart de ces conditions, ils deviendront des centres logistiques mondiaux. Mais, cela nécessite de nouvelles actions de

développement et de modernisation des infrastructures et dans les domaines techniques et technologiques.
Les activités logistiques génèrent des avantages économiques dont :

- L'accroissement de la compétitivité avec les ports de la région qui se livrent une concurrence féroce.
- Compétence et qualité du fonctionnement des ports ; excellente qualité des divers services dans le domaine de l'approvisionnement et de l'importation des navires.
- Exploitation des opportunités qui s'offrent, en particulier, dans les zones portuaires.
- Rapidité et qualité de la circulation des marchandises dans le port (du point de vue coût et temps).
- Accroissement des capacités du port, attraction de nouvelles lignes de transit..
- Accroissement des recettes du port par l'augmentation du volume des échanges et du nombre des navires qui le fréquentent, ce qui contribue à son développement et à sa modernisation.

IV – Défis au transport maritime des pays musulmans.

L'industrie du transport maritime des pays musulmans est confrontée aux principaux défis suivants :

- Insuffisance du nombre de quais à-même d'accueillir tous types de navires. De plus, la main-d'œuvre et le matériel dans ces quais ne répondent pas aux exigences des nouvelles générations des navires. La flotte mondiale en évolution constante, en particulier dans le domaine des dimensions, compte des bâtiments de 15.000 conteneurs qui ne peuvent pas accéder à certains ports islamiques. S'y ajoute l'insuffisance de l'espace disponible réservé dans ces ports aux navires modernes.

- Absence d'aires et d'entrepôts équipés dans les ports et faibles capacités d'absorption, ce qui entrave les travaux, ralentit le chargement et le déchargement et entraîne la saturation du port. Le retard et le bas niveau du déchargement sont sanctionnés par des amendes.

- Faiblesse de la circulation des marchandises (chargement et déchargement), en raison de l'absence de matériels appropriés et de l'incapacité des sociétés d'acconage et de manutention d'accomplir convenablement leurs travaux.

- Absence de complémentarité et de connexion entre les services logistiques avec les autres moyens de transport, pour être un maillon dans le système de transport multimodal et, partant, renforcer la compétitivité du port au niveau mondial.

- Lenteur et complexité des procédures justificatives et douanières, entre autres, qui comportent les décisions, les taxes et les tarifs

- Hausse des taxes et redevances (pour l'accès au port, le guidage, le remorquage, frais d'acconage et de manutention, taxe de propreté)…

- L'usure des équipements et matériels, devenant inutilisables pour des navires modernes en constante évolution, faiblesse de la technologie utilisée.

- Les prestataires des services maritimes actuels ne sont pas suffisamment aptes pour assurer des services tels que le chargement et le déchargement, les fonctions d'agences maritimes, l'approvisionnement, les importations de navires, l'exploitation optimale de la zone portuaire, ce, à cause de l'absence d'un personnel compétent et qualifié.

- La longévité des flottes dure en moyenne 12,3 ans. Dans les pays islamiques, on a généralement tendance à faire vivre une flotte plus longtemps, au point de ne plus être techniquement en mesure de suivre les mutations internationales qui s'accélèrent dans le domaine de la fabrication des navires et de la définition des normes des sécurité, de supervision et de contrôle dans les ports.

- La structure des flottes maritimes de commerce actuelle est incompatible avec les exigences du commerce international et le commerce intra-islamique. La capacité de la flotte est en deçà de ce qui peut être réalisé en termes de revenus affectés à l'investissement dans ce domaine, ce, en dépit de l'acquisition par certains musulmans de navires géants, pétroliers et méthaniers, en particulier.

- L'élément humain étant l'un des facteurs déterminants dans l'industrie maritime et l'un des principaux éléments dans le processus de production – main-d'œuvre à bord, personnel techniques, prestataires de services dans le port – les études portant sur les accidents en mer [2] (2), indiquent que 85% de ces accidents dans le monde sont dus à des défaillances humaines. Dans le cas des ports des pays musulmans, on constate la rareté des techniciens spécialisés et des cadres techniques et administratifs capables d'appliquer les méthodes modernes.

- Absence dans certains ports et certaines flottes des exigences de sécurité, de la supervision et du contrôle requis pour assurer les conditions internationalement exigées.

---

[2] *Etude sur la promotion des cadres au service du transport maritime et la création des compétences. Centre de recherches et de consultations du secteur du transport maritime de l'Académie arabe du transport maritime.*

- Complexité des lois et procédures pour l'enregistrement des navires nationaux sous pavillon national. Ainsi la plupart des armateurs sont amenés à faire enregistrer leurs sous pavillon étranger, pour bénéficier des facilités fiscales et des procédures aisées disponible ailleurs.

- Faiblesse des moyens financiers, accès difficile aux sources de financement nécessaire pour l'achat ou la rénovation des navires, les institutions financières considérant l'investissement dans ce domaine hautement risqué.

V – Recommandations.

Les recommandations suivantes visent à relever les défis ci-haut définis et à promouvoir les différentes composantes du système des transports maritimes des pays musulmans, industrie dont dépendent de nombreux autres secteurs économiques, et partant renforcer la compétitivité des économies de ces pays :

- Restructurer les ports en séparant la propriété et l'administration ; appliquer les règles de gestion modernes, afin de renforcer la compétitivité de ces ports face aux autres ports mondiaux, la plupart des ports islamiques étant la propriété de l'Etat et partageant les prestations de services avec d'autres sociétés publiques, ce qui leur assure une plus grande souplesse pour faire face au développement de cette industrie qui nécessite entre autres la rapidité d'intervention. Une culture de gestion nouvelle permettant d'adopter de nouvelles méthodes administratives et des technologies modernes sont nécessaires pour renforcer la compétitivité des ports.

- Renforcer la capacité des ports par la construction de nouveaux quais, la rénovation des quais existants, l'entretien du matériel, l'acquisition de nouveaux équipements, pour accroître la productivité et les capacités d'absorption.

- Utiliser les technologies avancées dans le domaine des communications et de l'échange de données modernes dans la gestion des services portuaires, afin d'accroître les performances des ports et de rendre ceux-ci plus attractifs pour les navires et le commerce de transit.

- Elever le niveau de complémentarité logistique entre les ports islamiques, pour créer dans ces ports des centres de logistique complémentaires, attirer de nouveaux investissements et obtenir une plus grande part dans le commerce mondial.

- Assurer la coordination logistique entre les ports islamiques en termes d'échange d'informations et de projets, pour tirer partie des expériences des autres et, partant, réaliser la complémentarité et la coopération.

- Développer et moderniser les flottes nationales des pays islamiques, afin d'être au diapason de l'énorme développement quantitatif et qualitatif qui s'opère dans le domaine de la technologie des flottes mondiales ; appliquer la politique d'intégration directe ou indirecte des compagnies islamiques de navigation maritime, afin de créer un corps maritime islamique puissant, hautement compétitif et à-même de prendre une plus grande part du commerce.

- Assurer la coordination entre les pays islamiques par le biais de l'Association islamique des armateurs, afin de créer des centres et des instituts spécialisés de formation à l'intention de la main-d'œuvre maritime et technique (main-

d'œuvre à bord et main-d'œuvre sur terre), pour dispenser les meilleurs services.

- Coopérer par le biais de l'Association islamique des armateurs pour créer et gérer des cartels groupant les armateurs et affréteurs des pays musulmans afin de faires face aux alliances et cartels internationaux et, partant, accroître la part des pays islamiques dans le commerce international.

- Consentir des exonérations, prendre des mesures incitatives, pour stimuler l'investissement dans les divers services maritimes, en particulier, créer des chantiers pour la fabrication et l'entretiens des navires, élargir l'industrie du démantèlement des navires qui est l'apanage de certains pays islamiques.

- Réaliser la complémentarité requise entre les pays islamiques par l'utilisation des excédents financiers que possèdent certains d'entre eux, pour financer des projets de développement et de modernisation des ports et des flottes islamiques.

- Amender les textes régissant l'industrie du transport maritimes des pays musulmans, afin qu'elle se mette au diapason de l'évolution dans ce domaine, des exigences de rapidité, de qualité et de compétence en matière de service et, partant, devenir un centre d'attraction pour les compagnies internationales.

- Respecter et appliquer convenablement les conditions et les critères internationaux en matière de sécurité, ainsi que les critères écologiques et techniques liés à la navigation maritime.

- Mettre en place les mécanismes appropriés pour prendre les mesures incitatives nécessaires à la complémentarité et à la coopération entre les pays musulmans dans tous les domaines de l'activité maritime.

ANNEXE

IX

Original: Anglais

RAPPORT DE LA 14ème REUNION DU COMITE DE SESSION DU COMCEC (İzmir, le 11 mai 2009)

1. Le 14e Comité de Session du COMCEC a été tenu le 11 Mai 2009 avant la 25ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC,

2. La Réunion a été présidée par M. Ferruh TIĞLI, président du Bureau de Coordination du COMCEC.

3. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les Institutions de l'OCI suivantes ont assisté à la Réunion;

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESPI)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- Fonds de Solidarité
- La Corporation Internationale pour le Commerce et le Financement (CICF)
- La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)

Certaines Institutions Turques, propriétaires des projets de coopération proposés du COMCEC ont pris part à la Réunion.

La Réunion a accepté de considérer les points suivants de l'ordre du jour:

1. Examen des Projets de Coopération Proposés du COMCEC.
2. Nouveaux projets proposés
3. Questions Diverses.

Au titre du point 1 de l'Ordre du jour:

4. Le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a fait un exposé sur les récents développements relatifs aux propositions de projet. Les coordinateurs des propositions de projets et les propriétaires ont ensuite discuté les récents développements y ayant trait.

5. Le comité a fait les recommandations suivantes au sujet des projets :

Concernant le projet intitulé "la Coopération Technique entre les Bureaux de Brevet des Etats Membres de l'OCI", les représentants de l'Institut de Brevet Turc (IBT) et du CIDC ont mis au point les derniers développements insérés dans ce projet depuis la dernière réunion du comité de Session. Le CICD et le IBT ont informé la réunion du délai de la mise en œuvre des activités de trois projets élaborés pour être mis en exécution en 2009. Ces activités sont :

i. L'atelier inter-régional sur les Politiques de la Propriété Industrielle, Riyad, Arabie Saoudite (premier/second quart de 2009).
ii. L'atelier inter-régional sur l'Innovation et la Promotion, Kuala Lumpur, Malaisie (premier/second quart de 2009).
iii. Portail dédié à l'Information sur la Propriété Intellectuelle (IP) dans les Pays Membres de l'OCI. Le projet sera abrité par le CIDC.

En ce qui concerne les ateliers, le Comité a invité le IBT et le CIDC pour d'abord réitérer leurs invitations aux autorités hôtes de l'Arabie Saoudite et de la Malaisie à organiser des ateliers respectifs ; et ensuite pour donner l'occasion à d'autres pays d'abriter les réunions. A cet égard, le IBT et le CIDC doivent demander l'assistance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la BID, en vue de faciliter la mise en exécution de tous ces projets.

En ce qui concerne le projet intitulé "Entrainement sur la Gestion des Incubateurs entre les Etats Membres de l'OCI", le CICI (le coordinateur du projet) a informé le Comité sur la situation actuelle du projet. Comme aucune action n'a eu lieu en ce qui concerne ce projet, le Comité invite les institutions coordonatrices à prendre les mesures nécessaires pour le mettre en exécution. Sinon, le Comité a proposé l'élimination de ce projet de la Liste des Projets Proposés, au cours de la prochaine réunion.

En égard au projet intitulé "la Coopération dans le Domaine du Développement Technique des lignes aériennes d'avions à Turbines à moyenne portée régionale", le représentant de l'Université d'Anatolie a informé le Comité sur les derniers développements de ce projet. Un représentant du Secrétariat Général de l'OCI a également informé le Comité sur la réunion qui a eu lieu en marge de la Commission Islamique à Jiddah, en 2009.

Après cette présentation, un représentant de l'Université d'Anatolie a informé le Comité sur l'historique détaillé de ce projet, en vue d'éviter tout malentendu sur ce projet. A cet égard, il est compris que le choix du titre du projet, étant "la Coopération dans le Domaine du Développement Technique des lignes aériennes d'avions à Turbines à moyenne portée régionale", au cours de la session du COMSEC, a causé une certaine confusion, à cause de la proposition d'un autre projet examiné au COMESTECH. A cette

fin, le Comité a décidé de changer le titre du projet pour être "Etude de Préfaisabilité pour la Détermination du Besoin d'Aviation Régionale dans les Pays Membres de l'OCI".

Un représentant de l'Université d'Anatolie a également informé le Comité que le projet évalué par le COMCEC, prendra uniquement en considération les aspects économiques du développement de l'aviation régionale, comme les aspects comprenant la capacité à la commercialisation de l'aviation et ses demandes dans les Etats Membres de l'OCI ou dans d'autres pays, sans prendre en considération les aspects techniques. Au cours de la mise en exécution, si le projet susmentionné réalise de bons résultats, un autre projet sera lancé, avec la participation d'au moins cinq ou six pays membres pour une étude de faisabilité complète. Les résultats des études de "préfaisabilité" et de "faisabilité" pourraient constituer la base de la production de la faisabilité. Cette étude constitue le moyen adopté par la majorité des manufactures aérospatiales.

Le BCC a contacté le propriétaire des projets concernant le projet intitulé « Applications du Système à Coût réduit basé sur les cartographies pour faire le suivi des changements naturels et anthropologiques sur les côtes des Etats membres de l'OCI, le « Centre de contrôle et de surveillance satellitaire » (CCSS) et le « Satellite Orbitaire à Basse Altitude », tel que mandaté par la dernière session du comité. Le comité a décidé d'éliminer ces projets de la liste de proposition de projets suite au manque d'intérêt exprimé par les pays membres, aux contraintes financières et à la surcharge de travail imposée aux propriétaires.

Quant au projet intitulé « Développement durable dans un réseau de parcs transfrontaliers et de réserves naturelles en Afrique de l'ouest », le comité a été informé par le CIDC que la République de Corée (agence coréenne pour le développement international) et la Fondation UNZTO ST-EP ont octroyé des fonds (425.000 US $ et 50.000 US $ respectivement) pour mener une étude de faisabilité du projet et livrer un rapport de l'entreprise de recherche « Sécheresse Consultants» concernant la phase de l'étude qui a rapport à l'évaluation de diagnostic lors de la réunion tenue à Madrid en février 2009. De plus, il est à noter que le Secrétariat Général de l'OCI enverra une note verbale au groupe de la BID demandant une contribution financière supplémentaire pour la mise en œuvre dudit projet.

Concernant le projet intitulé « Coopération technique dans le domaine de la préservation du patrimoine », le comité a décidé d'éliminer ce projet de la liste des propositions de projets étant donné que l'IRCICA avait développé de nombreux programmes visant à appeler les pays membres à la préservation de l'héritage. Cette mission est le domaine de compétence de l'IRCICAS.

Concernant le projet de « la mise en œuvre de la ligne de chemin de fer de l'OCI-Dakar-Port-Soudan », le Secrétariat Général de l'OCI a informé qu'il a organisé une réunion à Djeddah les 20 et 21 avril 2009 pour mettre au point le projet de document du projet s'appuyant sur les données des pays, remises par les Etats membres concernés. Toutes les données ont été transmises au Secrétariat Général à l'exception de celles du Cameroun. D'autre part, la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et socialiste a posé une demande d'adhésion au projet. Le projet final du document du projet a été remis à tous les pays membres concernés. Le Secrétariat Général de l'OCI, en collaboration avec le gouvernement de la République du Soudan, organisera une réunion de niveau ministériel sur ce projet important à Khartoum, République du Soudan avant la fin de l'année 2009. La Banque de développement islamique (BID) devrait payer les frais de consultation pour l'élaboration du mandat de référence d'une étude de préfaisabilité du projet avant la tenue de la réunion à Khartoum.

6. Au niveau des projets restants, le comité a demandé aux pays membres d'adopter une approche plus proactive et a exhorté leurs points focaux à contacter respectivement les propriétaires et coordinateurs de projets, dans le plus bref délai, en vue de la mise en œuvre des projets.

Au titre du point 2 de l'Ordre du jour ;

7. Le représentant du Secrétariat Général a informé le comité de deux nouvelles idées de projets. La première se rapporte aux Associations transitaires de fret pour rehausser le commerce intra-OCI, notamment en matière du commerce transfrontalier, y compris la reconnaissance réciproque, la certification de conformité de douane et le guichet individuel du client (les magasins d'arrêt). La deuxième se rapporte à l'Association des compagnies aériennes des pays membres de l'OCI, notamment en matière de cargo pour donner un élan au commerce intra-OCI.

8. Un représentant du BCC a également proposé deux autres idées de projets : la première concernant la préparation d'un lieu pour le e-marché dans le but de renforcer le commerce intra-OCI ; la deuxième concernant l'élaboration d'un programme de bourses OCI/BID dans les domaines académiques de premier ordre pour l'éducation des futurs facilitateurs de commerce. Le comité a demandé au BCC d'en délibérer officiellement avec la BID et l'OCI sur la proposition du projet pour entreprendre toute action nécessaire.

9. Le Comité a salué ces idées et a exhorté le Secrétariat Général et le BCC à soumettre des concepts concrets desdits projets à la prochaine réunion du comité de session.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour :

10. Le Bureau de coordination du COMCEC a informé le comité des préparatifs du 25ème anniversaire du COMCEC. Le comité a pris note avec satisfaction des préparatifs voués à cette fin.

11. Le comité a conclu ses travaux par des propos de remerciement.

No	Proposition de projets/idées	Etat/ Institution qui propose	Pays intéressé	Coordinateur
1	Coopération technique entre les bureaux de brevets dans les Etats membres de l'OCI	Turquie	Kazakhstan, Syrie, Maroc, Bangladesh	CIDC
2	Stage de formation pour les managers des pépinières	Turquie		CICI
3	Coopération dans le domaine du développement technique : lignes aériennes d'avion à turbines à moyenne portée régionale	Turquie	Kazakhstan	CRSESPI
4	Etude de préfaisabilité pour la détermination du besoin d'aviation régionale dans les pays membres de l'OCI	Guinée	Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone	CIDC/ CRSESPI
5	Projet de chemin de fer Dakar-Port-Soudan	Soudan	Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Djibouti, Gambie, Guinée, Libye, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Ouganda	Secrétariat Général de l'OCI

ANNEXE

X

Original : Anglais

RAPPORT ANNUEL SUR LE COMMERCE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI
Par le CIDC

RESUME EXECUTIF

I- RETROSPECTIVE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE MONDIAUX 2007/2008

I-1. TENDANCES DU COMMERCE MONDIAL DES MARCHANDISES EN 2007

D'après le rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (édition 2008), le commerce mondial global (exportations + importations) s'est ralenti en 2007 passant de 8,5% en 2006 à 6% en 2007 du fait de la diminution de la demande des pays développés consécutive à un ensemble de facteurs dont en particulier le début de la crise du secteur financier, des fluctuations des prix de produits de base tel que les produits énergétiques et les produits agricoles et la baisse de la parité du dollar américain face aux autres monnaies d'échange international en particulier l'euro.

- Les exportations mondiales ont atteint 13,8 trillions US$ en 2007, soit une augmentation de 14,5% par rapport à 2006 attribuable aux fluctuations des prix de produits de bases. Les principales régions exportatrices sont l'Europe avec 42% des exportations mondiales, l'Asie (28%) et l'Amérique du Nord (14%).

Le ralentissement de la croissance du commerce mondial en 2007 est dû à la contraction de la demande d'importations, surtout aux États-Unis mais aussi en Europe et au Japon.

Le commerce mondial est resté dynamique dans la plupart des pays en développement en l'occurrence ceux d'Afrique, du Moyen Orient, de la Communauté d'États indépendants (CEI), d'Asie, l'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Ainsi, la hausse des prix des produits de base a contribué à améliorer la situation financière de certains pays, mais qui a été dans certains pays résorbé par le renchérissement des prix de l'énergie et des produits alimentaires surtout pour les pays importateurs de ces produits créant des tensions sociales sans précédent ressenties durant le premier trimestre de 2008 dans plusieurs pays en développement.

- Les importations mondiales de marchandises se sont chiffrées en 2007 à 14,3 trillions US$ soit une progression de 15,5% par rapport à 2006. Ces importations sont dominées par l'Europe avec 43%, suivies par l'Asie (25%) et l'Amérique du Nord (19%).

I-2. TENDANCES DU COMMERCE MONDIAL DES SERVICES EN 2007

En 2007, la croissance en valeur du commerce des services commerciaux a augmenté plus rapidement que celle du commerce des marchandises soit respectivement de 18 et 15%. Cela s'explique principalement par l'accroissement de l'offre internationale de nombreux

services et par la hausse des prix des transports, le taux de change, notamment en raison de l'appréciation de l'Euro.

Le secteur des services génère environ les deux tiers de la valeur ajoutée mondiale totale, mais sa part du commerce total reste inférieure à 19%.

En 2007, le commerce des services a été fortement concentré en Amérique du Nord, en Asie et en Europe respectivement 15, 29 et 50% du commerce total des services.

- Les exportations des services commerciaux ont cumulé en 2007 une valeur de 3,3 trillions US$ dont 49% constitue les services de transports et des voyages.

- Les importations des services commerciaux ont atteint en 2007 environ 3,1 trillions US$ qui sont dominés par les services de transports et voyages à hauteur de 67%.

I-3. ETAT DES ECHANGES MONDIAUX EN 2008

L'année 2008 est caractérisée par des crises qui sont liées à l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis, la crise du crédit, au déclin du dollar américain par rapport aux autres monnaies internationales, à la hausse des taxes sur les produits pétroliers et au vieillissement des champs pétroliers, à la persistance des fluctuations de prix de produits de base. Ainsi, le pic du pétrole brut a atteint en juillet 2008 les 147$ le baril qui s'est négocié en janvier 2009 à moins de 40$ soit son prix de 2003 mettant en péril plusieurs places boursières et économies aussi bien des pays développés qu'en développement. Les prix des matières premières qui ont quasiment évolué à la hausse depuis 2003 ont continué durant la première moitié de 2008 leur forte croissance commencée en 2007 atteignant 80% pour le prix du baril, des céréales (60%), des matières grasses et huiles (34%) ainsi que des engrais (140%) puis ils ont subi une chute libre depuis mi-novembre 2008 tout en résorbant les gains du premier semestre 2008.

La chute du prix du baril de pétrole a également entrainé la baisse des prix de certains produits agricoles liés aux biocarburants découlant de la contraction de la demande des pays de l'OCDE durant le deuxième trimestre de 2008.

Face à cette situation de crise et selon les projections du FMI, la croissance de l'économie mondiale devrait baisser de 5% en 2007 à 3,7% en 2008. En effet, les exportations des pays émergents et des pays en développement devraient chuter de 9,6% en 2007 à 5,8% en 2008 tandis que les importations de ces pays baisseront de 14,5% en 2007 à 10,4% en 2008. Enfin, nous constatons selon les données de l'OMC de 2009 que le commerce mondial n'a cru réellement que de 2% en 2008 contre 5,5% en 2007 suite à l'envolée des prix de produits de base et de l'éclatement de la bulle immobilière aux USA durant cette période.

I-4. PERSECTIVES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES EN 2009

La situation financière continue de faire peser de graves risques sur l'évolution de la situation économique mondiale. Les mesures énergiques qu'ont prises beaucoup de pays ont permis de contenir les risques d'implosion du système financier. Cependant, il existe encore de nombreuses raisons de craindre que la crise financière ait des retombées sur l'activité économique des pays. Selon le rapport du FMI de Janvier 2009, la croissance mondiale devrait descendre à 3,7% en 2008, 0,5% en 2009 puis augmenter de 3% en 2010.

Cette récession pourrait entraîner la stabilisation des prix du pétrole à environ 50 $ le baril en 2009 tandis que les prix des denrées alimentaires et des métaux devraient chuter de 23% et 26% respectivement par rapport à 2008 contribuant ainsi à réduire l'inflation.

II-EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE EXTERIEUR DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Les États Membres de l'OCI ont enregistré en 2007 une croissance économique notable de l'ordre de 6,3% supérieure à la moyenne mondiale qui a été de 4,9%. Cette croissance est tirée par celle des pays membres de la Communauté des États Indépendants qui a atteint en 2007 un taux de 12,8%. L'inflation dans les États Membres de l'OCI avoisinait en environ 7,8% 2007.

En 2007, le commerce extérieur global (exportations+importations) des États Membres s'est établi à 2,6 trillions US$ (contre 2,4 trillions en 2006) soit 9,1% du commerce mondial. Le commerce global des États Membres a cru de 8,3% entre 2006 et 2007 grâce au commerce des pays exportateurs de combustibles minéraux.

II-1. TENDANCES DES EXPORTATIONS GLOBALES

Les exportations totales des États Membres de l'OCI ont atteint en 2007 une valeur 1,4 trillion US $, soit une hausse de 17,2% par rapport à 2006 qui dépasse la croissance des exportations mondiales durant la même période, soit 10% des exportations mondiales. Cette tendance s'explique par l'envolée des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires qui ont contribué à la hausse du commerce extérieur des pays de l'OCI mais également par la faiblesse de la valeur de la parité du dollar US face aux autres monnaies d'échanges telles que l'euro.

Les principaux produits exportés par les États Membres en 2007 sont :

- les combustibles minéraux avec une valeur de 767,4 milliards US$ (55%des exportations totales des pays de l'OCI contre 56,15% en 2006) soit une légère baisse de 2%. Les principaux exportateurs sont : l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Nigeria, l'Algérie et l'Iran;
- les divers produits manufacturés, dont les exportations ont atteint 307 milliards US$ en 2007 soit 22% des exportations totales des pays de l'OCI contre 21% en 2006 ont subi une hausse de 4,3% durant cette période. Les acteurs des exportations de ces produits sont : la Turquie, les Émirats Arabes Unis, la Malaisie, l'Indonésie et le Pakistan;
- les machines et matériel de transport avec 11% des exportations totales (contre 11,3% en 2006) soit une baisse de 2,7%. Les exportations de ces produits ont atteint 153,5 milliards US$ en 2007, les principaux exportateurs sont : la Malaisie, l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis, la Turquie et l'Arabie Saoudite;

- les exportations totales de produits alimentaires comptent pour 69,8 milliards US$ en 2007 soit 5% des exportations globales des pays de l'OCI contre 4,7% en 2006 soit une augmentation de 6,4% grâce à l'envolée des prix des prix de ces produits sur le marché mondial. Les principaux pays exportateurs de produits alimentaires sont : l'Indonésie, la Malaisie, la Tunisie, le Liban et la Côte d'Ivoire;
- Les exportations des produits chimiques des États Membres représentent 4% des exportations totales soit une valeur de 55,8 milliards US $ en 2007 contre une part de 3,9% en 2006 soit une légère hausse de 2,6%. Les principaux exportateurs sont : l'Arabie Saoudite, la Malaisie, l'Indonésie, le Maroc et Qatar.
- Les matières brutes non comestibles se taillent environ 3% des exportations totales des États Membres en 2007 soit 42 milliards US$ soit une hausse de 3,4% par rapport à 2006.

En somme, les Etats Membres exportent essentiellement les produits de base à hauteur de 62,96% soit une valeur de 878,5 milliards US$ contre 63,72% en 2006 soit une baisse de 1,2% par rapport à 2006. Nous remarquons également que 87% de ces produits de base exportés proviennent des combustibles minéraux.

Selon les données de 2007, les exportations mondiales des pays de l'OCI sont effectuées à hauteur de 70% par les pays membres du Golfe et les pays asiatiques.

II-2. TENDANCES DES IMPORTATIONS GLOBALES

Les importations des pays de l'OCI se sont chiffrées en 2007 à 1,2 trillion de US$ soit une augmentation de 23% par rapport à 2006, représentant 8,1% des importations mondiales. Cette part a cru de 6,6% entre 2006 et 2007. Durant ces trois dernières années, les importations des États Membres ont presque doublé comparées aux importations mondiales qui n'ont augmenté que d'un tiers durant la même période à cause de la rigidité de la demande mondiale et du ralentissement économique dans certains pays.

Les principaux produits importés par les États Membres sont :

- Les divers produits manufacturés qui ont totalisé 36% des importations globales soit 419,3 milliards US$ en 2007 contre 31% en 2006 soit une hausse de 16%. On note que les principaux importateurs sont : la Turquie, les Émirats Arabes Unis, l'Iran, la Malaisie et l'Arabie Saoudite;

- Les machines et matériel de transport ont constitué 32% du total des importations des pays de l'OCI en 2007 contre 34,9% en 2006 soit une baisse de 8%. Les importations de ces produits se sont chiffrées à 372,7 milliards US. Les principaux importateurs sont la Malaisie, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Turquie et l'Indonésie;

- Les importations de combustibles minéraux des États Membres de l'OCI ont atteint en 2007 environ 22,1 milliards US $ soit 10% des importations totales contre 11,65% en 2006 correspondant à une baisse de 14,2% dû à la hausse des prix de ces produits sur le marché mondial. Les plus importants importateurs de ces produits sont: l'Indonésie, la Malaisie, la Turquie, le Pakistan et le Maroc;

- Les produits alimentaires arrivent en quatrième position en importance des importations des pays de l'OCI soit 9% des importations mondiales de ces pays (soit une légère augmentation de 0,33%par rapport à 2006) cumulant 19,9 milliards US$ en 2007, à la tête des pelletons des importateurs, on trouve : l'Arabie Saoudite, la Malaisie, l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis et l'Algérie;
- Les importations des produits chimiques représentent 9% des importations mondiales des pays de l'OCI indiquant un recul de 6,3% entre 2006 et 2007 et totalisant 19,9 milliards US$, les importations ont été assurées par ordre d'importance par les pays suivants : la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis;
- Les matières brutes non comestibles constituent 4% des importations totales des États Membres en 2007 soit une hausse de 4,4% par rapport à 2006 équivalent à 8,8 milliards US$; la grande partie de ces importations a été assurée par : la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie, Pakistan et l'Égypte.

Les importations globales de pays de l'OCI sont dominées par les produits manufacturés qui représentent environ 77,38% en 2007 contre 75,56% en 2006 soit une légère hausse de 2,4% indiquant par ailleurs que les pays de l'OCI dépendent davantage de ces produits pour soutenir leur croissance et satisfaire les besoins de leur population.

On note que les produits importés par les États Membres de l'OCI sont assurés de plus de 50% par les pays asiatiques et ceux du Conseil de Coopération de Golfe.

II-3. BALANCE COMMERCIALE GLOBALE

La Balance commerciale des États Membres de l'OCI est excédentaire en 2007 d'un montant de 230,7 milliards US$ contre 184,4 milliards US$ en 2006 (une augmentation de 25,8%) soit un taux de couverture des exportations par les importations de 120%. Ainsi en 2007, vingt deux pays de l'OCI enregistrent une balance commerciale positive, par ordre décroissant, l'Arabie Saoudite, l'Indonésie, l'Algérie, la Libye, la Malaisie, le Koweït, l'Irak, l'Iran, le Nigeria, le Qatar, le Kazakhstan, Oman, le Turkménistan, le Gabon, Brunei, Bahreïn, Tchad, Cameroun, Côte d'Ivoire, Azerbaïdjan, Suriname et Guinée-Bissau. Les pays accusant une forte balance commerciale déficitaire sont : la Turquie, les Émirats Arabes Unis, le Maroc, le Pakistan et l'Égypte.

Selon les données de 2007, la balance commerciale par région de l'OCI est excédentaire sauf pour la région du Moyen Orient à cause des importations importantes de la Turquie, de l'Égypte, du Liban, de la Syrie et de la Jordanie. Par contre, la balance commerciale des pays du CCG et de l'Asie reste largement excédentaire rendant la balance globale des États Membres toujours positive.

III- COMMERCE DES SERVICES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

En 2007, le commerce des services (débits+crédits) des États Membres représente environ 4,7% du commerce mondial des services soit 300 milliards US$ correspondant à 11,6% du commerce des États Membres de l'OCI. Le commerce de services des pays de l'OCI est dominé par les services de transports et des voyages à hauteur de 71%. Le

commerce des services de transport et des voyages des États Membres représente 6,45% du commerce mondial de transport et des voyages.

III-1. EXPORTATIONS DE SERVICES

En 2007, les exportations des pays de l'OCI de services comptent pour 4,3% des exportations mondiales de services. Les exportations totales de services (crédits) des États Membres de l'OCI ont enregistré une valeur de 142 milliards US$ en 2007 contre 113,7 milliards US$ en 2006 soit une hausse de 24,8%, ceci s'explique par l'accroissement de l'offre internationale de nombreux services et par la hausse des prix des transports et la variation de taux de change libellés en dollars US dont la parité a baissé ce qui a apprécié la valeur de ce commerce. Les exportations de services de transport et des voyages comptent pour plus de 75% des exportations totales du commerce des services des États Membres et 6,58% des exportations de services de transport et des voyages mondiales.

III-2. IMPORTATIONS DE SERVICES

Les importations des États Membres de l'OCI de services représentent environ 5,1% des importations mondiales de services. Les importations globales de services (débits) des pays de l'OCI ont atteint 157,8 milliards US$ en 2007 contre 118,65 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 33% pour des raisons évoquées précédemment. Ces importations sont composées de 67% du commerce des services de transport et de voyages en 2007. Les importations de services de transport et des voyages des pays de l'OCI comptent pour 6,31% des importations de services de transport et des voyages mondiales.

III-3. BALANCE COMMERCIALE DE SERVICES

La balance commerciale de services des États Membres de l'OCI est déficitaire de 16 milliards US$ en 2007 du fait que la plupart des pays l'OCI effectuent plus d'importations que d'exportations de services. On peut citer les plus importants : l'Arabie Saoudite, le Nigeria, le Kazakhstan, le Pakistan et le Koweït.

Dans le cadre de services de voyages, les États Membres sont excédentaires grâce aux revenus du secteur du tourisme de la Turquie, l'Égypte, la Malaisie, le Maroc et la Tunisie. Ce type de commerce est appelé à se développer et à croitre pour augmenter le commerce de services intra-OCI en général et du tourisme environnemental et médical en particulier. Il faut noter que le tourisme est bien développé dans les pays du Golfe, du Maghreb, de Moyen Orient et des pays asiatiques et également dans certains pays africains Membres de l'OCI.

IV-PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE INTRA-OCI

Le commerce global intra-OCI (exportations intra-OCI+ importations intra-OCI) a enregistré une hausse importante en 2007 de l'ordre de 26,2% en valeur passant de 333,4 milliards US$ en 2006 à **420,60 milliards** US $ en 2007 soit un commerce intra-OCI net de 210 milliards US $ durant cette période. Par conséquent, la part du commerce intra-OCI dans le commerce global des États Membres de l'OCI s'est améliorée de 1,8% passant de 16,3% en 2006 à **16,6%** en 2007. Les ténors du commerce intra-OCI en 2007 sont :

l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Turquie, l'Indonésie, la Malaisie, l'Iran, le Pakistan, la Syrie, l'Égypte et le Koweït.

PAYS	Commerce intra-OCI en milliards US$	Part
Arabie Saoudite	**46,96**	**11,16%**
Émirats Arabes Unis	**42,71**	**10,15%**
Turquie	**41,72**	**9,92%**
Indonésie	**29,67**	**7,05%**
Malaisie	**29,16**	**6,93%**
Iran	**24,48**	**5,82%**
Pakistan	**21,62**	**5,14%**
Syrie	**20,79**	**4,94%**
Égypte	**13,67**	**3,25%**
Koweït	**11,48**	**2,73%**
TOP 10	**282,26**	**67,11%**

Ces dix pays ont assuré environ 282 milliards US$ soit 67% du commerce intra-OCI dont la moitié est réalisée par 3 pays à savoir l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et la Turquie.

IV-1. LES EXPORTATIONS INTRA-OCI

La valeur des exportations intra-OCI a enregistré une progression de 23,25%passant de 162,44 milliards US $ en 2006 à **200,2 milliards US $** en 2007. Cette augmentation a été rendue possible grâce à la croissance des exportations des pays suivants et qui comptent plus de 72,85% des exportations intra-OCI, il s'agit de : l'Arabie Saoudite qui a exporté vers les États Membres 35 milliards US$ soit 17,5% des exportations intra-OCI, les Émirats Arabes Unis avec 22 milliards US$ (11%), la Turquie (20,2 milliards US$; 10%), la Malaisie (15,4 milliards US$; 7,7%), l'Indonésie (13 milliards US$; 6,5%), l'Iran (10 milliards US$; 5%), la Syrie (9,9 milliards US$; 4,9%), le Koweït (7,1 milliards US$; 3,6%),le Pakistan (6,7 milliards US$; 3,4%) et l'Égypte (6,4 milliards US$; 3,2%).

Par ailleurs, nous remarquons que les six premiers pays exportateurs de l'OCI conservent le même classement qu'en 2006, il s'agit en l'occurrence de : l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie et l'Iran.

La part des exportations intra-OCI dans les exportations globales des États Membres a enregistré une tendance haussière de 5,2% passant de 13,65% en 2006 à 14,35% en 2007. Cette croissance a été propulsée par les pays suivants entre 2006 et 2007 : l'Arabie Saoudite (12,9%), les Émirats Arabes Unis (13%), la Turquie (34,8%), la Malaisie (29,8%), l'Indonésie (22%), l'Iran (5,7%), la Syrie (125,5%), le Koweït (16,3%), le Pakistan (27,6%) et l'Égypte (30,7%).

Les exportations intra-OCI sont dominées par les produits primaires à hauteur de 51,5% en 2007 contre 56,15 en 2006 soit un recul de 8,3% ; elles sont constituées de combustibles minéraux, de produits alimentaires et de matières brutes non comestibles pour une valeur globale de 103 milliards US$ en 2007 contre 91,2 milliards US$ en 2006 soit une hausse de 13% du fait de la hausse des prix de ces produits sur le marché mondial.

Les produits manufacturés représentent 48,5% des exportations intra-OCI en 2007 contre 43,85% en 2006 soit une augmentation de 10,6% indiquant que les pays de l'OCI se tournent davantage vers l'exportation de ces produits à forte valeur ajoutée. En termes de valeur, les exportations intra-OCI de produits manufacturés ont atteint respectivement 99 et 71 milliards US$ en 2007 et 2006 soit une hausse de 39% correspondant à 28 milliards US$ durant cette période. Les produits manufacturés sont composés de produits chimiques, de machines et matériel de transport, d'articles personnels et d'autres produits industriels (électronique, textiles, plastiques, mécaniques, de bois….).

STRUCTURE DES EXPORTATIONS INTRA-OCI

Les principaux produits exportés vers la zone de l'OCI en 2007, sont par ordre d'importance :

- ✓ Les ***combustibles minéraux*** avec 36,17% contre 38,61% en 2006 soit un recul de 6,3% des exportations intra-OCI. Ces produits ont totalisé une valeur 72,4 milliards US$ soit une hausse de 15,45% par rapport à 2006, ceci s'explique par la hausse des prix des produits énergétiques sur le marché mondial et par la baisse de la parité du dollar aux autres monnaies d'échanges;
- ✓ Les ***divers produits manufacturés*** exportés vers les pays de l'OCI représentent une part de 25,62% en 2007 contre 24,17% en 2006 soit une hausse de 6%, ceci équivaut à 51,3 milliards US$ en 2007 et 39,3 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 30,6%;
- ✓ Les ***machines et matériel de transport*** tels que les produits des industries électronique, mécanique, des télécommunications s'accaparent environ 13,21% des exportations intra-OCI en 2007 contre 9,34% en 2006 équivalent à un bond de 41,33% soit une valeur de 26,4 milliards US$ en 2007 contre 15,2 milliards US$ en 2006 soit une hausse de 74,3% durant cette période. Cette croissance est due à l'augmentation des exportations intra-OCI des pays suivants : les Émirats Arabes Unis qui ont exporté vers les pays de l'OCI 9,1 milliards US$ soit 34,5% des exportations intra-OCI de ces produits, l'Arabie Saoudite (6,5 milliards US$; 24,5%), la Malaisie (3,5 milliards US$; 13,2%), la Turquie (3,4 milliards US$; 13%) et l'Indonésie (1,9 milliards US$; 7,3%);
- ✓ Les exportations intra-OCI de ***produits alimentaires*** ont atteint 25 milliards US$ en 2007 contre 25,6 milliards US$ en 2006 soit une baisse de 2,6%. Les produits alimentaires représentent 12,5% des exportations intra-OCI en 2007 contre 15,8% en 2006 soit un recul de 21%, ceci s'explique par la baisse des exportations intra-OCI de certains pays de l'OCI au profit des consommateurs locaux (le riz au Pakistan, au Bangladesh et en Égypte) suite à la crise alimentaire liée à la baisse des stocks mondiaux, aux conditions édapho-climatiques et au délaissement de certains gouvernements le secteur agricole qui jadis était le poumon des certaines économies nationales des pays de l'OCI;

- ✓ Les exportations de ***produits chimiques*** vers la zone OCI occupent 9,68% des exportations intra-OCI en 2007 contre 9,33% en 2006 soit une progression de 3,8%. La valeur des exportations intra-OCI de ces produits a atteint 19,4 milliards US$ en 2007 contre 15,2 milliards en 2006 soit une hausse de 28%;
- ✓ Les exportations de ***matières premières non comestibles***, constituées généralement de produits agricoles non alimentaires représentent 2,87% en 2007 contre 2,79% en 2006 soit une légère augmentation de 2,9%. En valeur, elles ont totalisé environ 5,7 milliards US$ en 2007 contre 4,5 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 26,7%. Ces produits constituent une base d'exportation intra-OCI dans certains pays de l'OCI comme le Mozambique (74,5%), le Suriname (62,7%), le Mali (41,3%), l'Albanie (35,9%) et le Bénin (30,6%);

- Les exportations intra-OCI s'effectuent à plus de 65% entre les pays du CCG et les pays asiatiques membres de l'OCI en 2007.

IV-2. LES IMPORTATIONS INTRA-OCI

Les importations intra-OCI ont progressé plus rapidement que les exportations intra-OCI soit une évolution de 29% passant de 171 milliards US $ en 2006 à **220,40 milliards US$** en 2007. La part des importations intra-OCI dans les importations globales des États Membres a enregistré une augmentation de 4,8% passant de 18,06% en 2006 à **18,92%** en 2007. Cette croissance est due grâce à l'augmentation considérable des importations Intra-OCI entre 2006 et 2007 des pays suivants : la Turquie (12,6%), les Émirats Arabes Unis (34,6%), l'Indonésie (25,9%), la Malaisie (25,2%), le Pakistan (23,1%), l'Iran (23,3%), l'Arabie Saoudite (28,2%), la Syrie (294%), l'Irak (15,4%) et l'Égypte (22,5%).

Les principaux pays importateurs intra-OCI en 2007 sont : la ***Turquie*** qui a importé des États Membres une valeur de 21,6 milliards US$ soit 9,8% des importations totales intra-OCI et dont la majorité est composée des produits manufacturés et des produits chimiques, les ***Émirats Arabes Unis*** avec 20,6 milliards US$ soit 9,4% des importations totales intra-OCI dont 62% sont constituées de produits manufacturés, l'**Indonésie** qui a assuré 7,5% des importations intra-OCI soit 16,6 milliards US$ dont 80% formées des combustibles minéraux, le **Pakistan** a effectué 14,9 milliards d'importations en provenance des pays de l'OCI soit 6,8% d'importations totales intra-OCI dont 62% de combustibles minéraux et l'**Iran** qui a réalisé 14,5 milliards US$ d'importations Intra-OCI soit 6,6% des importations totales intra-OCI composées de produits manufacturés et de produits alimentaires. Ces cinq pays ont totalisé plus de 40% des importations intra-OCI en 2007.

Nous notons également que les importations intra-OCI sont dominées par les matières premières à hauteur de 51,94% en 2007 contre 51,22% en 2006 soit une légère hausse de 1,4% mais en termes de valeur, ces importations ont totalisé 114,5 milliards US$ en 2007 contre 87,54 milliards US$ en 2006 soit une augmentation significative de 30,8% du fait de la hausse des prix des produits primaires sur le marché mondial et de la faiblesse de la parité du dollar par rapport aux autres monnaies d'échanges internationaux. Les produits manufacturés se taillent 48,06% en 2007 contre 48,78% en 2006 soit une légère baisse de 1,48% mais en valeur les importations intra-OCI de produits manufacturés ont

atteint 105,9 milliards US$ en 2007 contre 83,37 milliards US$ en 2006 soit hausse notable de 27%.

STRUCTURE DES IMPORTATIONS INTRA-OCI

Les importations intra-OCI sont composées de produits suivants :

- ✓ Les ***combustibles minéraux*** représentent 35,47% des importations intra-OCI en 2007 contre 33,3% en 2006 soit une hausse de 6,52% soit 78,2 milliards US$ en 2007 contre 56,9 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 37,4%.
- ✓ Les ***divers produits manufacturés*** constituent 26,2% des importations intra-OCI en 2007 contre 27,8% en 2006 soit une baisse de 5,8%. Les importations intra-OCI de divers produits manufacturés ont atteint en 2007 une valeur de 57,7 milliards US$ contre 47,6 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 21,4%;
- ✓ Les ***produits alimentaires*** comptent pour 12,51% des importations intra-OCI en 2007 contre 13,15% en 2006 soit une baisse de 4,9%, en effet, les importations intra-OCI de produits alimentaires ont atteint 27,57 milliards US$ en 2007 contre 22,5 milliards en 2006 soit une augmentation de 22,7% due à l'envolée des cours en 2007 sur le marché mondial;
- ✓ Les ***machines et matériel de transport*** représentent pour environ 11,8% des importations intra-OCI en 2007 contre 11,3% en 2006 soit une augmentation de 4,3% pour répondre au besoin industriel en équipement des États Membres. les importations intra-OCI de machines et matériel de transport ont été établies à 26 milliards US$ en 2007 soit 34,5% d'augmentation par rapport à 2006;
- ✓ Les importations intra-OCI de ***produits chimiques*** se sont chiffrées en 2007 à 22,2 milliards US$ contre 16,5 milliards US$ en 2006 soit une hausse de 34,6%. Les importations intra-OCI de ces produits représentent 10% des importations totales intra-OCI en 2007 contre 9,7% en 2006 soit une augmentation de la part de 4,4%;
- ✓ Les ***matières brutes non comestibles*** ont enregistré 3,96% des importations intra-OCI en 2007 contre 4,77% en 2006 soit une baisse de 17% témoignant que les États Membres importent de moins en moins ces produits entre eux au profit des produits manufacturés. Les importations intra-OCI de matières brutes non comestibles ont atteint en 2007 une valeur de 8,7 milliards US$ contre 8,2 milliards US$ en 2006 soit une augmentation de 7%.

On note que les importations intra-OCI proviennent plus de 85% des pays asiatiques, du Moyen Orient et du CCG.

IV-3. BALANCE COMMERCIALE INTRA-OCI

En 2007, Quatorze États Membres de l'OCI enregistrent une balance commerciale intra-OCI excédentaire, par ordre décroissant, il s'agit de : Arabie Saoudite, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Émirats Arabes Unis, Brunei, Nigeria, Turkménistan, Ouzbékistan, Algérie, Gabon, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire et Suriname.

Par ailleurs, les pays ayant connu un niveau élevé de déficit de la balance commerciale intra-OCI sont : le Pakistan, l'Irak, l'Iran, le Maroc, le Bangladesh, l'Indonésie, la Jordanie, le Yémen, l'Afghanistan et le Liban.

L'analyse de la balance commerciale intra-OCI indique que seule la région du Conseil de Coopération de Golfe présente une balance commerciale intra-OCI excédentaire (23,3 milliards US$) grâce aux exportations massives des produits pétroliers vers les autres États Membres, d'importants déficits ont été constatés dans les régions asiatique (14,5 milliards US$) et du Moyen Orient (19,7 milliards US$).

IV-4. COMMERCE INTRA-REGIONAL

Le commerce intra-régional des États Membres de l'OCI a enregistré une croissance de 33,4% passant de 64,7 milliards US $ en 2006 à 86,3 milliards US$ en 2007 grâce à l'augmentation du commerce intra-régional durant cette période des pays de l'Asie (33%), des pays du CCG (28,4%), des pays du Moyen Orient (44,5%), des pays de l'Afrique subsaharienne (28,7%) et des pays de l'UMA (29,8%).

On note également que la part du commerce intra-régional dans le commerce intra-OCI a enregistré un bond de 8,3% passant de 39,8% en 2006 à 43,1% en 2007 témoignant que les pays de l'OCI échangent davantage au sein de leur région pour diminuer les coûts de transports et intégrer leurs économies grâce aux accords bilatéraux et multilatéraux qui facilitent leurs transactions d'affaires.

Cette croissance est renforcée grâce à l'augmentation de la part du commerce intra-régional dans le commerce intra-OCI des régions suivantes : l'Asie (9,9%), le CCG (4,1%), le Moyen Orient (17,3%), l'Afrique subsaharienne (4,4%) et l'UMA (5,3%).

Selon les données de 2007, le commerce intra-régional des pays de l'OCI est dominé par les pays asiatiques avec 36% soit 31 milliards US$, les pays du CCG ont totalisé 25,7 milliards US$ soit 30% du commerce intra-régional des pays de l'OCI, les pays du Moyen Orient ont réalisé 22% du commerce intra-régional des pays de l'OCI soit 19,1 milliards US$, les pays d'Afrique Subsaharienne ont enregistré 8% du commerce intra-régional des pays de l'OCI équivalent à 7,4 milliards US$ et les pays de l'UMA avec 4% du commerce intra-régional des pays de l'OCI soit 3,1 milliards US$ en 2007

IV-5. COMMERCE INTERREGIONAL

Le commerce interrégional des États Membres de l'OCI a enregistré une croissance de 16,5% passant de 97,8 milliards US$ en 2006 à 113,9 milliards US$ en 2007, croissance qui est imputable à l'augmentation des échanges interrégionaux des pays du CCG (8%), des pays d'Asie (22,8%), des pays du Moyen Orient (37,8%), des pays d'Afrique subsaharienne (8,2%) et une faible croissance du commerce interrégional des pays de l'UMA (0,9%).

On remarque cependant que malgré la hausse de la valeur du commerce inter-régional intra-OCI, sa part du commerce interrégional des pays de l'OCI dans le commerce intra-OCI a subi un recul de 5,5% passant de 60,2% en 2006 à 56,9% en 2007 dû au fléchissement des échanges interrégionaux durant cette période des pays du CCG (-12,4%), des pays d'Asie (-0,4%), des pays de l'UMA (-18,2%), des pays d'Afrique subsaharienne (-

12,2%) malgré la croissance du commerce interrégional des pays du Moyen Orient (11,8%).

Selon les données de 2007, le commerce interrégional des pays de l'OCI est assuré à 43% par les pays du CCG soit 49,1 milliards US$, les pays d'Asie ont réalisé 27% du commerce interrégional des pays de l'OCI correspondant à 30,4 milliards US$, les pays du Moyen Orient ont totalisé 23,8 milliards US$ soit 21% du commerce interrégional des pays de l'OCI, les pays de l'UMA avec 7 milliards US$ équivalent à 6% du commerce interrégional des pays de l'OCI et enfin les pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré une valeur de 3,6 milliards US$ soit 3% du commerce interrégional des pays de l'OCI.

IV-6. TENDANCES DU COMMERCE INTRA-OCI EN 2008.

Compte tenu des crises alimentaire et financière mondiales de 2008 et selon les projections du CIDC, les États Membres de l'OCI doivent connaitre une expansion très modeste de la part du commerce intra-OCI de l'ordre de 1,4% passant de 16,64 en 2007 à **16,87%** en 2008. Donc le commerce intra-OCI pourrait atteindre **427 milliards US$** en 2008 contre 420,6 milliards US$ en 2007 soit un commerce intra-OCI net de 213 milliards US$.

ANNEXE

XI

Original : Anglais

RAPPORT DE LA REUNION CONSULTATIVE DES INSTITUTIONS DE L'OCI CONCERNANT L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI

1. **Dans le contexte** de la mise en œuvre du Plan d'Action Décennal adopté par le 3ème Sommet Extraordinaire de l'OCI ;

Suite aux consultations entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), le Bureau de Coordination du COMCEC et la Société Internationale Islamique pour le Financement du Commerce (SIFC), à Istanbul le 24 Octobre 2008 en marge de la 24ème Session Ministérielle du COMCEC ;

Et dans le contexte de la mise en œuvre de la « Feuille de Route pour l'expansion du Commerce Intra-OCI » adoptée par la Réunion du Groupe d'Experts sur l'Expansion du Commercer Intra-OCI tenue à Ankara, République de Turquie les 5 et 6 juillet 2008 ;

Le CIDC a organisé une «Réunion Consultative des Institutions de l'OCI sur l'Expansion du Commerce Intra-OCI» au siège du CIDC les 11 et 12 février 2009.

2. Les Institutions suivantes ont participé à cette réunion :

- ✓ Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (Département des Affaires Economiques) ;
- ✓ Le Bureau de Coordination du COMCEC ;
- ✓ Le Groupe de la Banque Islamique de Développement :
  - La Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;
  - Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) ;
  - Le Bureau de Coopération de la BID
- ✓ Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce
- ✓ Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) ;
- ✓ L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA) ;
- ✓ La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)

Ont également participé à la réunion :

- ✓ Le Fonds Saoudien pour le Développement ;
- ✓ Le Centre du Commerce International ;
- ✓ Le Bureau Régional de la BID à Rabat

(**La liste des participants est en annexe 1**)

A/ Séance d'Ouverture :

3. Après la lecture des versets du Saint Coran, Mr Khalid Sayah, Directeur des Relations Commerciales Internationales a donné lecture du message de SE Mr Abdellatif MAAZOUZ, Ministre du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc.

Dans son message, S.E Mr le Ministre Abdellatif MAÂZOUZ a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'un séjour agréable au Maroc. Il a également présenté ses félicitations chaleureuses au Centre Islamique pour le Développement du Commerce d'avoir abrité cette importante manifestation. Il a par ailleurs exprimé la satisfaction du Royaume du Maroc des efforts louables du Centre visant à développer le commerce Intra-OCI, en mettant en exergue l'importance du Plan d'Action Décennal. De même, il a souligné que cette réunion constitue une autre opportunité pour mettre l'accent sur l'immense importance que le Royaume du Maroc accorde à l'action de l'action Islamique Commune dans les domaines économique et commercial.

Après avoir rappelé les efforts des Etats Membres de l'OCI visant à renforcer les liens de Coopération entre eux, S.E Mr le Ministre Abdellatif MAAZOUZ a mis l'accent sur l'importance de cette réunion car elle contribuera à réaliser l'objectif de porter le niveau des échanges intra-OCI à 20% à l'horizon 2015.

Par ailleurs S.E Mr le Ministre a ajouté que le niveau des échanges intra-OCI ne reflète pas les potentialités réelles des pays de l'OCI et a exprimé le souhait, que cette réunion soit couronnée par des projets pratiques susceptibles de permettre la réalisation de l'objectif qui consiste à augmenter le niveau des échanges intra-OCI à 20%.

S.E Mr le Ministre a particulièrement mis l'accent sur l'extrême importance de la coordination entre les institutions de l'OCI en vue d'éviter le double emploi et le gaspillage des ressources. Il a également ajouté que chaque institution doit se concentrer sur ses compétences essentielles et éviter d'étendre ses activités à d'autres domaines où d'autres institutions sont plus spécialisées.

4. S.E Prof. Dr.Ekmeleddin IHSANOGLU, le Secrétaire Général de l'OCI, a adressé un message aux participants, dont la lecture a été donnée par Mr. JAHONGIR Khasanov, du Département des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI. Dans son message, Son Excellence Prof. Dr. Ekmelddin IHSANOGLU a exprimé ses profonds remerciements au Centre Islamique pour le Développement du Commerce d'avoir organisé cette réunion. Il a également exprimé son appréciation au Bureau de Coordination du COMCEC, SIFC, et aux autres Institutions de l'OCI et Internationales.

S.E Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU, a rappelé dans son discours les résultats du 3ème Sommet Extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en Décembre 2005, qui a donné la priorité au renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres et a mandaté le COMCEC d'augmenter le niveau des échanges Intra-OCI de 14% en 2004 à 20% en 2015.

A cet égard, Son Excellence a noté avec satisfaction que pendant ces dernières années le commerce Intra-OCI est passé à 16,6% en 2007 enregistrant ainsi une augmentation du niveau des échanges qui était de 14% en 2004. Il a également pris note avec satisfaction du progrès notable dans l'établissement du Système des Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC/OCI).

S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU a souligné que l'accroissement des échanges intra-OCI est crucial pour assurer une croissance économique substantielle ainsi que la prospérité de nos pays. Les multiples obstacles et défis auxquels se heurte le commerce intra-OCI ont été minutieusement diagnostiqués et ont été examinés dans plusieurs réunions et plateformes. La dernière réunion consacrée à cette question fut la tenue à Ankara, République de Turquie les 5 et 6 juillet 2008. Cette dernière a été couronnée par des recommandations concrètes et spécifiques sous forme d'une feuille de route pour l'expansion du Commerce Intra-OCI. La feuille de route met l'accent sur le financement du commerce, la promotion commerciale, la facilitation du commerce, le renforcement des capacités et la promotion et le développement des produits stratégiques des Etats Membres de l'OCI. A ce propos, S.E Prof Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU a affirmé que grâce à une mise en œuvre de la feuille de route nous pouvons non seulement atteindre notre objectif de 20% à l'horizon 2015, mais nous pourrons également porter le niveau des échanges à un niveau supérieur.

S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin a ajouté qu'une fois le PRETAS sera mis en œuvre, le commerce intra-OCI entrera dans une nouvelle ère. En effet, ce cadre constitue la base pour la réalisation de notre objectif, qui consiste à mettre en place une zone de libre échange qui couvrira l'ensemble des pays OCI. Ceci nous permettra d'harmoniser les règles du commerce et établir un système commercial commun qui rendra les choses plus faciles et permettra de poser les jalons d'une coopération économique renforcée entre les Etats Membres de l'OCI.

5. S.E Dr. Waleed AL-WOHAIB, le Président Directeur Général de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC), s'est adressé à la réunion en exprimant ses vifs remerciements et appréciation au Gouvernement du Royaume du Maroc d'avoir abrité cette manifestation et au CIDC d'avoir organisé cette importante réunion.

Ensuite, il a informé la réunion que la SIFC a adopté une orientation stratégique focalisée sur les principaux domaines suivants : le financement du commerce, la facilitation du commerce, la promotion commerciale, le renforcement des capacités et le développement des produits et des marchandises stratégiques.

S.E. Dr. Waleed AL-WOHAIB a exprimé le souhait que cette réunion donnera de l'impulsion aux efforts visant la réalisation des objectifs de la Oummah Islamique.

S.E. Dr. Waleed AL-WOHAIB a ajouté que nous avons besoin de nouvelles initiatives qui auront un grand impact sur le commerce intra-OCI et a appelé les institutions de l'OCI à jouer un rôle davantage proactif, notamment dans la facilitation du commerce et le financement des investissements. A cet égard, il a informé la réunion que l'ITFC joindra ses efforts à ceux des autres banques commerciales afin d'atteindre quelques segments, notamment, les PMEs.

S.E Dr. Waleed AL-WOHAIB exprimé la volonté et l'entière disponibilité de la SIFC de renforcer sa coopération avec toutes les institutions de l'OCI concernées afin d'explorer des voies et moyens plus effectifs pour l'expansion du commerce intra-OCI et d'atteindre les objectifs du Plan d'Action Décennal.

6. S.E. Mr. Ferruh TIGLI, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC a pris la parole en exprimant ses remerciements et son appréciation au CIDC pour les excellentes dispositions qui ont été prises pour organiser cette importante manifestation.

S.E. Mr. Ferruh TIGLI a informé la réunion que le COMCEC fête cette année son 25ème Anniversaire couronné par l'achèvement de plusieurs projets et il a exprimé le souhait que le COMCEC continuera à réaliser davantage de nouveaux projets et programmes pratiques et applicables dans un proche avenir.

Soulignant l'importance d'accorder un financement à des conditions bilatérales pour le commerce intra-OCI, Mr. TIGLI a affirmé que malgré la crise financière de l'OCI, il reste confiant que les Etats Membres peuvent atteindre l'objectif de 20%.

A la fin de son discours, il a exprimé la volonté du COMCEC de déployer tous les efforts possibles pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Feuille de Route adoptée par la réunion le Groupe d'Experts tenue à Ankara en juillet 2008.

7. En prenant la parole, Mr. Allal RACHDI, le Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, a souhaité la bienvenue aux participants en les remerciant d'avoir accepté de participer à cette réunion et contribuer ainsi aux efforts visant l'expansion du commerce intra-OCI, qui constitue l'un des piliers les plus importants de la Coopération intra-OCI en général et du Plan d'action Décennal de l'OCI en particulier.

Il ajouta que le but de cette réunion est d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route adoptée par la Réunion du Groupe d'Experts sur « l'Expansion du Commerce Intra-OCI » tenue à Ankara les 5 et 6 juillet 2008.

Mr. Allal RACHDI a rappelé aux participants que le « Plan d'action Décennal de l'OCI pour faire face aux défis rencontrés par la Oummah Islamique au 21 Siècle » a fixé deux principaux objectifs dans le domaine du commerce, premièrement l'augmentation du niveau des échanges dans le commerce global de 14% à 20% à l'horizon 2015 et deuxièmement d'explorer la possibilité d'établir une zone de libre échange intra-OCI.

Ensuite, il souligna les actions entreprises par le Centre dans plusieurs domaines visant à donner de l'impulsion au commerce entre les Etats Membres de l'OCI, en particulier dans le domaine de la promotion du commerce et de l'investissement, la préparation des négociations commerciales dans le cadre du SPC/OCI et l'information commerciale.

Mr RACHDI souligna dans son discours que la création de la SIFC au sein de la BID constitue un outil important qui contribuera d'une manière effective au renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI, à l'intensification du commerce des produits et services et à la promotion des investissements liés au commerce.

Le Directeur Général ajouta qu'il souhaite fortement que cette réunion constituera la pierre angulaire dans le processus d'activation de la mise en œuvre du Plan d'Action Décennal en vue d'atteindre les buts dans les délais prescrits par le Plan.

En concluant son discours, le Directeur Général a transmis ses remerciements les plus profonds au Gouvernement du Royaume du Maroc, au Secrétariat Général de l'OCI, au Bureau de Coordination du COMCEC, à la SIFC, au Groupe de la BID ainsi qu'à tous les participants.

B/ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

8. La réunion a adopté les projets d'ordre du jour et du programme de travail soumis par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce comme suit :

- Présentation des projets qui doivent être mis en œuvre par les Institutions de l'OCI dans le cadre de la Feuille de Route pour l'Expansion du Commerce Intra-OCI ;
  - ✓ Financement du Commerce ;
  - ✓ Promotion Commerciale ;
  - ✓ Facilitation du Commerce ;
  - ✓ Développement des produits stratégiques ;
  - ✓ Renforcement des capacités ;
- Elaboration de la matrice des projets (Document de Synthèse) ;
- Adoption du Rapport et des recommandations ;
- Séance de clôture.

(L'ordre du jour est en annexe 3)

C/ PRESENTATION DES PROJETS A METTRE EN ŒUVRE PAR LES INSTITUTIONS DE L'OCI DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI :

Suite à la cérémonie d'ouverture et pendant quatre séances de travail, les participants ont examiné les projets à mettre en œuvre par chaque institution dans le

cadre du Plan d'Action Décennal et la Feuille de Route pour l'Expansion du Commerce intra-OCI.

(La liste des projets est en annexe 4)

Les Séances de travail ont été respectivement présidées par :

Séance de Travail 1 :	*S.E Mr. Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC*
Séance de Travail 2 :	*S.E Mr Ferruh TIGLI, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC*
Séance de Travail 3 :	*S.*E *Dr. Waleed Abdulmuhsen* Al WOHAIB, Président Directeur-Général de la SIFC
Séance de Travail 4 :	*S.E Mr.Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC*

Trois séances de travail ont été tenues le premier jour de la réunion afin d'examiner les points d'ordre du jour suivants :

9. SEANCE DE TRAVAIL 1 : FINANCEMENT DU COMMERCE

La SIFC et le CIDC ont présenté leurs projets durant cette séance :

SIFC :

La SIFC (Groupe de la BID) a présenté les nouveaux mécanismes et outils visant à augmenter le financement destiné aux PMEs dans les Etats Membres, ces outils sont les suivants :

- Ligne de Financement Murabaha étape par étape (SMF) ;
- Etablissement des filiales de la SIFC ;
- Nomination des Points Focaux au sein des Bureaux Régionaux de la BID qui existent déjà ;
- Introduction de nouveaux produits de financement tels que l'ouverture d'une ligne de crédit et d'autres services respectant la Sharia.

La SIFC organisera en 2009 quatre réunions sur le financement du commerce.

SIACE :

La SIACE est entrain de contacter les Institutions Financières des Etats Membres ainsi que les Banques Centrales afin de considérer les polices d'assurance de la SIACE

en tant que collatéraux pour étendre le financement à d'autres transactions commerciales intra-OCI.

Récemment, la SIACE a lancé une « Police d'Assurance du Crédit Documentaire » (DCIP), qui est un instrument pour minimiser le risque lié à la lettre de crédit.

La SIACE et la SIFC ont également mis en place une unité (groupe de travail) de travail conjointe afin d'explorer les voies et moyens à même de développer de nouvelles structures et produits.

COMCEC :

Le Bureau de Coordination du COMCEC a suggéré plusieurs recommandations afin de réduire les obstacles financiers au développement du commerce intra-OCI. Ces recommandations mettent l'accent entre autres sur le besoin pressant de résoudre les problèmes relatifs à la confirmation de la lettre de crédit (LC's) de soutenir les exportations des Etats Membres à travers le financement à des conditions libérales, l'introduction du financement à moyen terme pour certains groupes de produits.

Le Bureau de Coordination du COMCEC a suggéré au Groupe de la BID de considérer l'introduction des confirmations des LCs dans le commerce intra-OCI en commençant par des applications pilotes.

Fonds Saoudien pour le Développement :

Mr. AHMED BEN MOHAMED AL GHANNAM, Représentant du Fonds Saoudien pour le Développement (SFD), a exprimé la volonté et la disponibilité du Fonds Saoudien pour le Développement de renforcer sa coopération avec toutes les Institutions de l'OCI concernées et d'explorer les voies et moyens à même de cofinancer des projets visant l'expansion du commerce intra-OCI.

10/ SEANCE DE TRAVAIL 2

A/ PROMOTION COMMERCIALE

Dans ce point d'ordre du jour, le COMCEC, le CIDC, la SIFC et la CICI, ont pris la parole pour présenter et expliquer les projets qui doivent être mis en œuvre dans le cadre de la Feuille de Route adoptée par le Groupe d'Experts qui s'est réunie à Ankara en juillet 2008.

COMCEC :

Tout en mettant l'accent sur l'importance des flux d'informations entre les opérateurs du secteur privé, le Bureau de coordination du COMCEC a offert de contribuer à l'accroissement de la communication en mettent en place un portail dynamique.

Ce portail permettra aux opérateurs du secteur privé de faire la publicité de leurs produits et de publier des informations sur leurs besoins.

CIDC :

La présentation du CIDC met en exergue les activités du CIDC dans le domaine de la promotion commerciale, notamment l'organisation d'une manière régulière de la Foire Commerciale des Etats Membres de l'OCI (OIC/EXPO) et la Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI (OIC-Tourism) une fois tous les deux ans, la tenue des foires spécialisées et des ateliers acheteurs/vendeurs ainsi que l'organisation de visites d'hommes d'affaires (pour les acheteurs et les investisseurs) à des pays fournisseurs.

Le CIDC a informé la réunion qu'il envisage d'organiser 22 manifestations promotionnelles entre 2009 et 2015, à raison de trois manifestations par année :

- **Cinq** Foires Commerciales Multisectorielles
- **Sept** Foires spécialisées et des ateliers acheteurs/vendeurs
- **Cinq** Foires du tourisme
- **Cinq** Foires Spécialisées consacrées au commerce des services.

Les projets soumis par le CIDC concernent non seulement les produits mais également les services.

SIFC :

Dans le domaine de la promotion commerciale, la SIFC a soumis plusieurs activités visant la promotion et l'expansion du commerce intra-OIC et de la coopération commerciale axées sur les domaines suivants :

- Renforcer la notoriété de la marque et la promotion des produits fabriqués dans les Etats Membres de l'OCI ;
- Encourager et faciliter les réunions annuelles acheteurs/vendeurs (jumelage des entreprises, renforcement du commerce),
- Encourager les Etats Membres à participer davantage aux foires commerciales et aux activités organisées par le CIDC.

CICI :

En vue de promouvoir le commerce entre les Etats Membres de l'OCI, la Chambre Islamique organisera plusieurs activités axées sur les domaines suivants :

- Renforcer la notoriété de la marque et promouvoir les produits fabriqués dans les Etats Membres ;
- Encourager les Organes de Promotion du Commerce tenir des réunions annuelles acheteurs/vendeurs (Renforcement du jumelage des entreprises).

B/ FACILITATION DU COMMERCE

Dans ce point d'ordre du jour, le COMCEC, le CIDC, la SIFC et la CICI, ont pris la parole pour présenter leurs projets dans le domaine de la facilitation du commerce.

COMCEC :

Le Bureau de Coordination du COMCEC a soumis plusieurs propositions relatives à la facilitation du commerce concernant :

- L'accélération de la ratification du PRETAS à travers un suivi officiel et non officiel ;
- Un modèle d'un programme de coopération transfrontière basé sur l'expérience de la Turquie avec la Syrie pour moderniser les infrastructures douanières, renforcement des capacités, augmentation des interactions commerciales et culturelles entre les régions frontalières ;
- Le besoin urgent de rendre opérationnel l'Institut de Standardisation et de Métrologie des Pays Islamiques dont les statuts ont été jusqu'à présent signés par 11 pays et ratifiés par 7 pays (le quorum pour l'entrée en vigueur requiert dix ratifications). Il est essentiel d'activer ce processus à travers des négociations proactives et informelles avec les nos institutions concernées,
- L'importance d'adopter les standards des produits alimentaires halals, qui contribueront également à intensifier et faciliter le commerce intra-OCI. La délivrance d'un certificat de standardisation des produits alimentaires halal sur la base de critères d'accréditation par une structure appartenant au SMIIC ou bien par une unité au sein de Secrétariat Général de l'OCI doit également être envisagée et examinée.
- Organisation d'une série de Réunions Ministérielles et de groupes d'Experts sur le transport pour diagnostiquer et traiter des problèmes de transport faisant obstacle au commerce.

OISA :

Dans le domaine du transport, l'OISA a affirmé qu'elle se chargera de la promotion des activités maritimes et du transport en vue d'assurer la liaison des ports des Pays OCI par des lignes de navigation permanentes à travers les actions suivantes :

- ✓ Développer les relations entre Bakkah Shipping Company (Projet de l'OISA), la Banque Islamique de Développement et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce ;
- ✓ Ouverture d'une nouvelle filiale du Club Islamique pour la Protection et l'Indemnité (Islamic Protection and Indemnity Club « IPIC ») Projet de l'OISA à Jakarta en Indonésie ;
- ✓ Inviter les Etats Membres et leurs compagnies maritimes et solliciter leur soutien pour enregistrer leur tonnage auprès des filiales du Club Islamique pour la Protection et l'Indemnité à Téhéran, Dubaï et Jakarta.

CIDC :

Les projets présentés par le CIDC concernent quatre domaines de la facilitation du commerce :

- ✓ Procédures, transport et investissement ;
- ✓ Accès aux Marchés ;
- ✓ Réseau d'Information Commerciale pour les Pays Islamiques (TINIC);
- ✓ Commerce Electronique

Le but majeur visé par le CIDC à travers son programme de facilitation du commerce dans les Etats Membres de l'OCI est de faciliter les transactions internationales grâce à la simplification et l'harmonisation des procédures et des flux d'information, contribuant ainsi à l'expansion du commerce intra-OCI.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, qui constitue la clef de voûte de toute forme de libéralisation du commerce ainsi que de son développement, le CIDC a mis l'accent sur le besoin pressant d'éliminer les mesures tarifaires, para-tarifaires et non-tarifaires entre les Etats Membres de l'OCI à travers les mesures suivantes :

- ✓ mettre en œuvre de toute urgence les résultats des négociations commerciales qui se sont déroulées dans le cadre du Système des Préférences Commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique ;
- ✓ œuvrer à lancer des négociations commerciales plus substantielles, qui ont un impact réel sur le commerce intra-OCI ;
- ✓ Lancer de toute urgence une étude détaillée sur la faisabilité d'une zone libre échange intra-OCI recommandée par le 3ème Sommet Extraordinaire tenu à Makkak Al Moukarramah en Décembre 2005 sur la base du rapport soumis par le CIDC à ce sujet à la 23ème Session Ministérielle du COMCEC.

SIFC :

Dans le domaine de la facilitation du commerce, la SIFC a mis l'accent sur l'importance d'assister les Pays Membres de l'OCI pour améliorer l'efficacité des procédures administratives et de la logistique et renforcer la simplification et l'harmonisation ainsi que l'automatisation des opérations de manutention pour déplacer les produits en adoptant les mesures suivantes :

- ✓ Organiser des réunions sur des questions spécifiques touchant les infrastructures qui auront un impact direct sur la facilitation du commerce ;
- ✓ Renforcer le partenariat avec les OPCs dans les Etats Membres ;
- ✓ Encourager les Etats Membres à utiliser les plateformes existantes au sein des Organes de l'OCI, telles que le Réseau D'informations Commerciales du CIDC, le TINIC ;

CICI :

Pour la CICI, le succès de la facilitation du commerce requiert quatre facteurs :

- ✓ Une grande volonté politique et un engagement solide ;
- ✓ Un plan stratégique clair ;

- ✓ Un partenariat efficace entre les secteurs public et privé ;
- ✓ Une assistance technique à long terme et financée adéquatement, basée sur un partenariat entre le donneur et le bénéficiaire ;

La CICI a mis l'accent sur la haute importance des mesures et programmes suivants :

- ✓ Renforcement du partenariat avec les OPCs dans les Etats Membres ;
- ✓ Continuation de la tenue des réunions annuelles des OPCs dans les Etats Membres
- ✓ Reconnaissance mutuelle des Organismes de certification et de contrôle (Accord de Reconnaissance Mutuelle (ARM) ;
- ✓ Facilitation des déplacements des hommes d'affaires dans les Etats Membres de l'OCI afin d'encourager les investissements et la promotion du commerce intra-OCI ;
- ✓ Etablissement d'un Réseau de l'OCI des Agences de PMEs (ONSA).

11. Séance de Travail 3

A/DEVELOPPEMENT DES PRODUITS STRATEGIQUES :

SIFC :

Dans le domaine du développement stratégique des produits, la SIFC a souligné l'importance d'aider les Etats Membres à développer leurs capacités commerciales ainsi que la compétitivité pour les produits et les secteurs où ils bénéficient d'avantages compétitifs, à cet égard elle a annoncé qu'elle prendra les initiatives suivantes :

- ✓ Faciliter l'établissement de fonds d'investissements dans le secteur agricole et dans d'autres produits stratégiques afin d'augmenter l'autosuffisance alimentaire ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement du secteur du coton et élaboration de nouveaux plans d'action visant à développer d'autres produits stratégiques ;
- ✓ Organiser des réunions sur les produits stratégiques des Etats Membres en coordination avec les organisations internationales et régionales concernées.

B/ RENFORCEMENT DE CAPACITES :

COMCEC :

Le Bureau de Coordination du COMCEC a soumis une proposition à la réunion qui consiste à établir un grand programme de bourses OCI/BID destiné aux principaux domaines académiques sponsorisé par la BID ainsi que par d'autres donateurs particuliers et institutionnels afin d'augmenter l'échange des Etudiants entre les Etats Membres de l'OCI.

Le principal objectif de cette proposition est de contribuer à former les compétences futures en matière de commerce.

CIDC :

Dans le cadre du renforcement des capacités en ressources humaines, le CIDC continuera l'organisation des ateliers de formation, notamment en collaboration avec le Groupe de la BID et d'autres organisations internationales et régionales dans les domaines suivants :

- ✓ Ateliers de formation sur « les *Techniques du commerce International et gestion des opérations commerciales extérieures*» ;
- ✓ Des séminaires sectoriels sur « *Le commerce des produits spécifiques dans les Etats Membres de l'OCI au profit su secteur privé ;*
- ✓ Des séminaires de formation sur *« Le Système des Préférences Commerciales entre les Etats Membres afin de dégager les résultats du cycle des négociations commerciales et les effets attendus de cet accord sur les économies des pays participants ».*

SIFC :

La SIFC a informé la réunion qu'elle contribuera au renforcement des capacités de support au commerce dans les Etats Membres en tant source pour le développement durable du commerce national. Une telle initiative pourrait également servir à renforcer la compétitivité des secteurs privés/publics et les marchés internationaux. Elle envisage d'organiser les activités suivantes :

- ✓ Plus de programmes pour les Etats Membres/les Entreprises dans les domaines liés au commerce ;
- ✓ La formation sur le terrain et des séminaires sur les meilleures pratiques pour les Etats Membres ;
- ✓ Mettre en place des capacités de formation durables dans les Etats Membres en développant des entités/organismes de formation.

CICI :

La CICI a informé les participants qu'elle entreprendra les activités suivantes :

- ✓ L'organisation davantage de programmes de formation pour les Etats Membres et les Entreprises dans les domaines liés au commerce
- ✓ L'Organisation de séminaires sur les meilleures pratiques au profit des Etats Membres.

CCI :

Le Représentant du CCI, Mr. Abdeslam AZUZ fonctionnaire Responsable du Bureau du CCI pour les Etats Arabes (OAS) a informé la réunion que le CCI est prêt à fournir aux Institutions de l'OCI son expertise, ses outils et son savoir faire pour élaborer les documents et les projets et les appliquer dans le domaine de la promotion commerciale, le renforcement des capacités et le développement des projets stratégiques. A cet égard, le CCI peut jouer le rôle de partenaire dans ces projets, de consultant ou bien de fournisseur de services.

SESRIC :

Le Représentant du SESRIC a informé la réunion des possibilités offertes par le programme de formation et de renforcement des capacités du SESRIC à travers l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire sur les besoins et les capacités des Etats Membres dans le domaine du commerce. Les résultats de ces questionnaires doivent être analysés et à la lumière de ces résultats, des programmes courts de formation et de renforcement des capacités doivent être organisés afin de satisfaire les besoins et d'améliorer les capacités des Etats Membres dans les différents domaines spécifiques du commerce. La priorité doit être accordée, premièrement à l'utilisation des capacités et des expertises existantes dans les Etats Membres de l'OCI. Sinon, des experts des organisations internationales et/ou régionales compétentes doivent être invités à contribuer à ces sessions de formation. Dans ce contexte, un questionnaire sur les besoins et les capacités des Pays Membres dans le domaine du commerce doit être préparé conjointement par le CIDC et le SESRIC et distribué à toutes les institutions de l'OCI concernées, principalement les OPCs. Basé sur les résultats du questionnaire, une liste des domaines de priorités relatives au renforcement des capacités en matière du commerce doit être établie afin de lancer ce programme de formation.

D/ RECOMMANDATIONS :

12. Le Comité a dûment noté les efforts entrepris par toutes les Institutions de l'OCI, mais a recommandé l'adoption d'une approche davantage proactive et tangible afin de donner un sens à ces efforts. Le Comité a également mis l'accent sur la nécessité de coordination entre toutes les Institutions de l'OCI afin de rendre la feuille de Route plus effective.

Suite aux trois réunions de travail ; pendant lesquelles, chacune des Institutions de l'OCI ont présenté leurs programmes, la réunion a consacré la deuxième journée à l'examen de toutes les activités proposées contenues dans la matrice de synthèse en plus des propositions introduites dans les premières parties de ce rapport, les recommandations générales suivantes ont été faites :

1. Donner la priorité dans la mesure du possible aux compétences qui existent déjà au sein des Institutions de l'OCI, et dans d'autres Etats Membres dans tous les domaines de coopération ;

2. Encourager et aider les Etats Membres à adopter les politiques et les mesures visant la facilitation du commerce intra-OCI en particulier, et celui des Etats Membres en général, y compris l'amélioration de l'accès aux marchés, l'abolition des barrières d'entrée aux marchés, la lutte contre les pratiques de distorsion du commerce et le soutien aux OPCs. Une attention particulière sera accordée aux Pays les Moins Avancés de l'OCI ;

3. Promouvoir l'Accord Cadre sur les Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC/OCI) et le PRETAS qui constituent l'outil clef susceptibles de donner de l'impulsion au commerce intra-OCI. Par conséquent, il est essentiel pour les pays de l'OCI de mettre en œuvre le PRETAS qui aura un impact perceptible sur le commerce intra-OCI ;

4. Assurer une meilleure coordination sur la mise en œuvre des activités et des projets adoptés par les Groupe d'Experts sur le commerce intra-OCI à travers un mécanisme tripartite impliquant les institutions financières (la BID et d'autres fonds, etc.), les institutions chargées de l'exécution de ces activités et projets (la SIFC, le SESRIC, la CICI et le CIDC) et les pays donateurs et d'accueil ;

5. Confier au CIDC la tâche d'assurer le secrétariat du programme exécutif de la Feuille de Route en vue de réaliser les objectifs du commerce intra-OCI ;

6. Préparer un rapport sut l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de Route et tenir chaque année deux réunions des Groupes d'Experts sur le commerce intra-OCI : une réunion au niveau des Institutions de l'OCI et l'autre ouverte à la participation des Etats Membres ;

7. Exhorter les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer les Statuts de l'OISA ;

8. Inclure dans les programmes des Institutions de l'OCI, des projets qui se pencheront sur les voies et moyens à même d'augmenter la production et la qualité des produits cibles à fort potentiel commercial;

9. Organiser un séminaire sur « Le projet de la Zone de libre Echange » par le Groupe de la BID (Bureau de Coopération) et le Ministère d'industrie et du Commerce de la Malaisie-MITI (dans le cadre du MOU signé par la BID et la Malaisie-BNM) en collaboration avec le CIDC et le SESRIC en vue d'explorer les voies et moyens à même de mettre en œuvre les recommandations du 3ème Sommet Extraordinaire de l'OCI ;

10. Examiner la faisabilité de mettre en place un cybermarché pour les acheteurs et les vendeurs des Etats Membres de l'OCI ainsi que pour les acheteurs d'autres pays à travers le portail, le Bureau de Coordination du COMCEC se chargera d'étudier davantage cette question et soumettre un rapport à ce sujet à la Réunion du Comité de Session ;

11. Demander au CCI de tenir informé l'OCI du «Programme de l'aide au commerce» et de toute autre information relative à l'exécution de ce programme ;

12. Inviter le Centre International du Commerce à considérer la possibilité d'accompagner les Institutions de l'OCI pour la mise en œuvre des projets adoptés dans le cadre de la Feuille de Route, notamment dans les domaines suivants :

- Renforcement des capacités en aidant les petites entreprises et les communautés à faire accéder leurs produits et services aux marchés internationaux ;
- Encouragement des activités de promotion commerciale en développant les capacités des Institutions de soutien du commerce afin de soutenir les Exportations des PMEs, notamment en organisant des rencontres acheteurs/vendeurs ;
- Développement des produits stratégiques en fournissant des méthodologies et des outils pour élaborer et mettre des stratégies d'exportation ;
- Développement de l'information commerciale et tous les services de conseil à l'exportation ;

13. Considérer la possibilité de finaliser les standards des produits Alimentaires Halal de l'OCI à la 25ème Session du COMCEC ;

14. Accélérer l'opérationnalisation de l'Institut de Standardisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) ;

15. Mettre en place un grand programme de bourses OCI/BID destiné aux principaux domaines académiques qui contribuera à développer les synergies commerciales futures ;

16. Aider et soutenir la Compagnie de Navigation Bakkah qui appartient à L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA) ; et demander aux Institutions financières Islamiques à accorder des aides financières à cette compagnie pour la construction de grands bateaux, d'autant plus que cette dernière a été créée conformément à la résolution de la Conférence Islamique tenue à Karachi en 1991 ;

17. Tenir une réunion annuelle des Chefs des Départements de Formation des Institutions de l'OCI afin d'évaluer les besoins en matière de formation des Pays de l'OCI et adopter un calendrier commun des activités et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;

18. Examiner la possibilité de mettre en place un Fonds Spécial au sein du Groupe de la BID afin de donner de l'impulsion au renforcement des capacités dans les Etats Membres de l'OCI ;

19. Promouvoir les objectifs du Réseau de l'OCI pour les agences des PMEs crées par la CICI pour le Développement et la Promotion des PMEs ;

20. Inviter les Institutions Internationales et Régionales concernées à participer aux Réunions prochaines sur le Commerce Intra-OCI ;

21. Renforcer et augmenter les capacités financières des Institutions de l'OCI (SESRIC, CIDC, CICI, OISA) afin de réaliser les objectifs du Plan d'Action Décennal de l'OCI.

E/ ADOPTION DU RAPPORT

13. Les participants ont adopté le rapport et les recommandations ainsi que les projets et ont demandé au Directeur Général du CIDC de les soumettre aux Organes Compétents de l'Organisation de la Conférence Islamique, notamment à la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales, au

Réunions du COMCEC (la Session Ministérielle et le Comité de Suivi) ainsi qu'aux réunions du Groupe de Travail sur le Commerce Intra-OCI.

F/ MOTION DE REMERCIEMENTS :

14. A la fin de la réunion, les participants ont demandé au Ministre du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc de transmettre à Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI, que Dieu le Glorifie, leurs profonds remerciements et l'expression de leur profonde gratitude et leur grande estime ainsi qu'au Gouvernement du Royaume du Maroc et au peuple marocain pour l'hospitalité chaleureuse et les facilités qui leur ont été accordées.

Les participants ont également exprimé leurs profonds remerciements à Son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI, Professeur Docteur EKMELEDDIN IHSANOGLU pour le message important que Son Excellence a adressé aux participants ainsi pour ses efforts inlassables pour atteindre les buts fixés par le 3ème Session Conférence Islamique Extraordinaire au Sommet.

Les participants ont également félicité le Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'assurer les meilleures conditions à l'organisation de cette réunion qui ont permis le succès de cette manifestation.

ANNEXE

XII

Original: Anglais

EXECUTIVE PROGRAMME

OF

THE ROAD-MAP FOR ACHIEVING INTRA-OIC TRADE TARGETS

Area	Recommended Action	Projects/ Programs/Activities	Date/Location	Initiator	Partners
1. Trade Financing Coordinator: ITFC	1.1 Develop and introduce new mechanisms/ tools aimed at increasing financing for SMEs and LDMCs	Introduce new lines of financing in addition to the existing ones in 1430H (2009)	2009	ITFC	ICIEC
	1.2 Enhance ITFC field presence	a. Opening of Dubai Branch and then others	2009	ITFC	ICIEC
		b. "ITFC Focal Points" will be nominated in existing IDB Regional Offices	Needs Further	ITFC	IDB
		c. "ITFC Customer Days" will be organized in some MC's	Needs Further	ITFC	MC's
	1.3 Introduce new trade finance products	a. Meeting of Financial Institutions on Resources Mobilization	2009	ITFC	MC's
		b. Meeting/Brainstorming to discuss creation of Specialized Funds	2009	ITFC	MC's
		c. Workshop on ITFC's Lines of Finance: Challenges and Opportunities	2009	ITFC	MC's
		d. Meeting for Trade Finance and Insurance of Credit Institutions.	2009	ITFC	ICIEC
		e. Workshop on LC Confirmations and Possible Role of IDB Group in this regard for enhancing intra-OIC Trade	2009	ICIEC	MC's
		f. Training Programme for Central Banks and Financial Institutions to enhance the awareness of export credit insurance and its benefit in facilitating trade	2009	ICIEC	MC's
		g. Promotion of DCIP (Documentary Credit Insurance Policy) among the OIC Financial Institutions to enable them to increase their exposure in relatively	Needs further details	ICIEC	Needs further details
		h. Possibility to consider ICIEC's insurance policies as collaterals to extend financing for Intra-Trade	2009	ICIEC	OIC Financial Institutions and Central Banks
		i Exploring the ways and means to develop new structures and products which will help in meeting the market demand and accessing new segments	2009	ICIEC	ITFC

2. Trade Promotion Coordinator: ICDT	2.1 Strengthen brand awareness and promote products made in OIC MCs	a. Showroom of OIC products and Services	Needs Further Details	ICDT	ITC
		b. Prepare a study on establishing an e-marketplace	2009	COMCEC Coordination Office	MC's
	2.2 Encourage MCs to utilize the existing platform within the	a. Enhancement of virtual exhibition	Needs Further Details	ICDT	MC's
		b. OIC Tijari Exchange (with a view to complement TINIC)	2010	ICDT	ITC
2. Trade Promotion Coordinator: ICDT	2.3 TPOs to encourage and facilitate annual buyers-sellers meetings (business matching, trade bridging)	a. Specialized exhibition and supply/demand workshop on agribusiness	2009	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		b. Cotton	2009, Egypt	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		c. Agro-industry	2009, Saudi Arabia	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		d. Building and construction services	2010, Senegal	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		e. Pharmaceuticals, medical equipment and services	2010, Tunisia	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		f. Clothing industry	2011, Egypt	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		g. Furniture	2012, Turkey	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		h. Logistics and transportation	2013, Tangiers or Dubai	ICDT	ITFC, TPOs, ITC
		i. World Halal Forum	2009, Kuala Lumpur	ICCI	MUSIAD, ICDT, KESH DIA, TUSKON, MATRADE, MC TPO's, ITC, ITFC
		j. Turkey, Africa, Foreign Trade Bridge	2009, Istanbul		
		k. Intra-Trade Malaysia	2009, Kuala Lumpur		
	2.4. Promotion of Trade in services	**Study to identify Potential services to traded among OIC Countries**	Needs Further Details	ICDT	ITFC, SESRIC, ICCI, ITC
		Specialized Exhibitions and Partnership forum on High trading potential services on:			
		a. Architecture /Construction/Engineering	2010, Senegal	ICDT	MC's
		b. E-commerce, IT and related services	2009, Morocco	ICDT	MC's
		c. Distribution services: franchising	2010, UAE	ICDT	MC's
		d. Health related services	2010, Tunisia	ICDT	MC's
		e. Education and training	2012, UAE	ICDT	MC's

	2.5 Encourage MCs to increase participation in trade fairs and activities organized by ICDT	a. 12th Islamic Trade Fair	2009, Egypt	ICDT	MC's
		b. Trade Fairs of OIC Countries (OIC EXPO)	2011, UAE	ICDT	MC's
			2013, Iran	ICDT	MC's
			2015, Guinea	ICDT	MC's
			2017, Arab World	ICDT	MC's
		c. Tourism Fair of Islamic Countries	2009, Lebanon	ICDT	MC's
		d. Tourism Fair of Islamic Countries (OIC TOURISM)	2010, Egypt	ICDT	MC's
			2012, Syria	ICDT	MC's
			2014, Iran	ICDT	MC's
			2016, Africa/ Asia	ICDT	MC's
3. Trade Facilitation Coordinator: ICDT	3.1 Expedite the ratification of PRETAS by the MCs	a. Implementation of PRETAS	2009	COMCEC	OIC General Secretariat,
		b. Training Seminar on PRETAS for North Africa (CENCAD, AMU and Middle	2009	ICDT	COMCEC Coordination
		c. Training Seminar on PRETAS for Central Asia and ECO Countries	2010	ICDT	COMCEC Coordination
		d. Training Seminar on PRETAS for WAEMU Countries	2011	ICDT	COMCEC Coordination
		e. Training Seminar on PRETAS for ECOWAS Countries	2012	ICDT	COMCEC Coordination
		f. Training Seminar on PRETAS for South East and South Asia Countries	2013	ICDT	COMCEC Coordination
		g. Training Seminar on PRETAS for COMESA Countries	2014	ICDT	COMCEC Coordination
	3.2 Conduct meetings on specific infrastructure issues which will have a direct impact on trade facilitation	a. Forum on "Trade Efficiency and the Role of the Customs in the Context of International Trade	Every Two Years	ICDT	COMCEC, ITFC, WCO, MC's
		b. Seminar on "Transport Facilitation and Intra-OIC Trade"	Every Two Years	ICDT	OISA, ITFC, UNCTAD
		c. Expand the relationship between Bakkah Shipping Company (OISA Project); IDB Group and ITFC	Needs Further Details	OISA	IDB, ITFC
		d. Opening new branch of Islamic Protection and Indemnity Club "IPIC" (OISA Project) in Jakarta Indonesia	Needs Further Details	OISA	MC's
		e. Signing the Statute of OISA by the member states which have not done so	Needs Further	OISA	MC's

		f. Registration of member states maritime companies' suitable tonnage with Islamic P&I Club Branches in Tehran, Dubai and Jakarta	Needs Further Details	OISA	MC's, COMCEC
	3.3 Enhance partnership with TPOs in MCs	a. Meeting of the TPO's for evaluation of export performance and competitiveness of OIC Member Countries	October 2009, Egypt	ICDT	ITFC, ITC
		b. 1st Annual Meeting of the Export Promotion Centers of French Speaking OIC Member Countries	2009, Guinea	ICDT	MC's, ITFC, ICCI
		c. Establishment of Trade Information Facilitation System	2009	ITFC	ITC
		d. Meeting on Aid-for-Trade for ESCWA Region	2009	ITFC	WTO, ESCWA
		e. Expert Meeting on Aid-for-Trade Road Map for SPECA Region	2009	ITFC	WTO, UNDP, Azerbaijan
		f. Ministerial Meeting on Aid-for-Trade Road Map for SPECA Region			
		g. Meeting of Investment Promotion Agencies for the Evaluation of Investment Performance and improvement of doing business in OIC Member Countries	2009	ICDT	ITFC, ITAP/ICIEC, World Bank
		h. Development of a database in order to facilitate commercial exchanges as well as cooperation and coordination	2009	ICCI	ICDT, ITC
		i. preparation of a framework for statistical activities coordination among OIC Institutions	2009	SESRIC	OIC's Institutions
		j. Launching of a trade facilitation Programme (Needs Further Details)	Needs Further Details	ICDT	MC's, ITFC
		k. Setting up of an observatory on procedures of Intra-OIC trade (Needs Further	Needs Further Details	ICDT	Needs Further Details
	3.4 Continue to conduct annual meetings for TPOs in MCs	OIC TPO's Meeting	2009, Malaysia	ITFC	ICDT, MC's, ICCI, ITC
	3.5 MCs to ease visa processes for member country businessmen	Establishment of Business Owners Union	2009	ICCI, COMCEC	IDB Group
3. Trade Facilitation	3.6 Mutual Recognition Agreements (MRAs) for	a. Development of OIC Halal Food Standards	2009	COMCEC,TSE	MC's
		b. 10th OIC Standardization Expert Group Meeting	2009, Jeddah	ICCI, SMIIC	MCs, COMCEC Coordination Office

Coordinator: **ICDT**	certification and testing bodies	c. Operationalization of SMIIC (Islamic Countries Metrology and Standards Institute)	2009	COMCEC Coordination Office, General Secretariat	MC's
		d. Establishment of Islamic Rating and Certification Agency (Needs Further	Needs Further Details	ICCI	ICRIC, ICIEC
4. Development of Strategic Commodities **Coordinator:** **ITFC**	4.1 Create funds for investment in agriculture and	a. Gulf Cooperation Council Food Security Initiative (Promoting Intra Investment by private sector and the role of IDB Group)	2009	ITFC	ICDT, ITAP
		b. Summit on International Food Crisis	2009	ITFC	ICDT, ITAP
	4.2 Expedite the implementation of Action Plan in cotton development and develop new action plans for development of other strategic commodities	a. Trade and Investment Cooperation Opportunities among the OIC Member Countries in Cotton industry	2009	ITFC	ITC, FAO, CFC, ICDT, ITAP, MC's
		b. Forum on development of investment and trade in the field of basic food commodities	2009	ITFC	ITC, FAO, CFC, ICDT,ITAP, MC's
		c. Revitalization of the groundnut sector in selected sub-Saharan countries (Senegal, Gambia, Guinea-Bissau)	2009	ITFC	ITC, FAO, CFC, ICDT,ITAP, MC's
		d. Forum on ways and means to enhance Trade and investment in food in Africa	2009	ITFC	ITC, FAO, CFC, ICDT,ITAP, MC's
5. Capacity Building **Coordinator:** **SESRIC** with in collaboration of ICDT and ITFC	5.1 Organize more training programs for MCs/ enterprises in trade related areas	a. Training Course on Export Strategies and International Marketing	2009, Egypt	ITFC	ICDT, ICCI, FTTC, MC's, ITC, Chambers of Commerce, TUSKON, TPOs
		b. Training Workshop on SME Cluster Development for OIC Member Countries	2009, Nigeria	ICCI	Needs Further Details
		c. Workshop on "Promotion of Export Processing of Value Added Fishery	2009, Benin	ICCI	ITC, FAO, UNIDO
		d. Training Program on Micro Finance Sector Development	2009, Sudan	ICCI	Needs Further Details
		e. Workshop on "Small-scale Food Processing" with COMSTECH	2009, Pakistan	ICCI	Needs Further Details
		f. Workshop on "Oilseed Processing for Small-Scale Producers" with	2009, Pakistan	ICCI	Needs Further Details
		g. 13th Private Sector Meeting for Promotion of trade and joint venture investment among the OIC	2009, Syria	ICCI	Needs Further Details

		h. Workshop on Coffee Processing	2009, Uganda	ICCI	Needs Further Details
		i. Regional training program for the staff of the chambers of Arab Member	2009, Bahrain	ICCI	Needs Further Details
		j. Regional training program for the staff of the chambers of African Member	2009, Cameroon	ICCI	Needs Further Details
		k. Fifth Forum for Businesswomen in Islamic Countries	2009, Egypt	ICCI	Needs Further Details
		l. 3rd International Islamic, Economic and Cultural Conference	2009	ICCI	Needs Further Details
		m. Workshop for "Incubator Management training in Islamic Countries	2009	ICCI	Needs Further Details
		n. Workshop on export competitiveness	2009	ICCI	Needs Further Details
		o. Logistics and its role in developing intra-OIC trade	2009, Tunisia	ICDT	IDB
		p. Agreement of the Doha Round and intra-OIC trade negotiations	2009	ICDT	IDB
		q. Competition Policy and regulations in Islamic Countries	2010,Tunisia	ICDT	IDB, ITC
		r. Competition trade intelligence and export decision making	2012	ICDT	IDB, ITC
		s. Training course on enterprises strategy and international marketing	2013	ICDT	IDB, ITC
		t. Export Auditing and capacity building of the SMEs for Arab States.	2014	ICDT	IDB, ITC
		u. Seminar on "The Project on the Intra-OIC Free Trade Area	2009	ICDT	IDB Cooperation Office, MC's
		v. Launching of feasibility study on ''the project of intra-OIC Free Trade Area''	2010	ICDT	IDB Cooperation Office, MC's
		w. Seminar on Regional economic grouping within the OIC: Current status and prospects	Needs Further Details	Needs Further Details	Needs Further Details
		x. Training courses and forum on e-commerce and technical assistance (Needs Further Details)	Needs Further Details	ICDT	ITFC
		y. Follow up of the Multilateral Trade Negotiation in this sector and coordination of Member States' positions with a view to setting up of a common negotiations platform	Needs Further Details	ICDT	Needs Further Details
	5.2 Organize seminars on 'best practices' for MCs	a. OJT for staff of TPOs of MC's on Foreign Trade Bridges	2009, Turkey	ITFC	ITC, ICDT, ICCI, FTTC, MCs, TUSKON, Chambers of Commerce
		b. OJT for Officials and staff of Chamber of Commerce of the AMCs	2009, Saudi Arabia	ITFC	ITC, ICDT, ICCI, FTTC, MCs, TUSKON, Chambers of Commerce
		c. OJT for Trade Mapping	2009, Egypt	ITFC	ITC, ICDT, ICCI, FTTC, MCs, TUSKON, Chambers of Commerce

	5.3. Cost sharing schemes for marketing and enhancing of exports	a. Develop High Trade School of Tunisia	2009, Tunisia	ITFC	ITC
		b. Training Seminar on Doha Development Round	2009	ITFC	ITC
		c. Help to develop the training Department of IGEME	2009, Turkey	ITFC	ITC
		d. Help to develop the training department of MATRADE	2009, Malaysia	ITFC	ITC

ANNEXE

XIII

Original : Anglais

RAPPORT SUR
L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES FOURNIS
PAR LE GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
AUX PAYS MEMBRES DE L'OCI
PORTANT SUR LES QUESTIONS LIEES A L'OMC

Par la BID

I. Introduction

La création de l'OMC constitue l'un des événements majeurs dans l'histoire du système commercial international. Devenu opérationnel en janvier 1995, le nouvel organe du commerce international a comme objectifs principaux:

- fixer les règles du commerce international et des activités connexes,
- fournir un forum pour les négociations multilatérales en matière de libéralisation du commerce,
- régler les différends entre les parties contractantes,
- fournir des informations sur le commerce et sur les politiques commerciales ; et
- coopérer avec d'autres institutions multilatérales.

Le mandat de l'OMC comprend non seulement l'Accord Général sur le commerce et les Tarifs Douaniers (GATT-1947) dans sa forme amendée, mais aussi l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), l'Accord sur les Aspects de Droit de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC) et plusieurs accords plurilatéraux. L'OMC est, donc, une institution permanente qui couvre tout type de commerce de marchandises, de services et d'idées (droits de propriété intellectuelle) et offre un système de règlement des différends plus automatique et plus complet que dans le cadre du GATT.

Certes, le nouveau système commercial international, incarné par l'OMC, a largement contribué à la libéralisation du commerce mondial. Toutefois, il a fait peser de lourdes contraintes sur les ressources humaines et techniques limitées des pays en développement. Par conséquent, nombre de pays en développement, y compris les pays membres de la BID, n'ont pas pu intégrer leurs économies au système de commerce mondial et n'ont, donc , pas pu tirer pleinement profit de la libéralisation du commerce.

Conscient de ces nouveaux développements sur la scène commerciale internationale, et conformément à la décision des Ministres, le groupe de la BID a mis en place, dès 1997, un programme d'assistance technique intensif destiné à assister les pays membres de l'OCI à moderniser leurs ressources institutionnelles et humaines pour ce qui est des questions relatives à l'OMC. Les résolutions adoptées lors des 11ème, 12ème et 13ème réunions du COMCEC sont venus renforcer les efforts de la BID dans ce sens.

Il faudrait également noter que la Banque Islamique de Développement a adopté sa stratégie de développement et d'intégration à ces nouveaux besoins. L'un des objectifs stratégiques de la Vision 1440 de la Banque, est de faciliter l'intégration des économies des pays membres entre eux et dans l'économie mondiale. Cette vision incite

la BID à continuer son soutien aux pays membres, particulièrement les Moins Avances entre eux, pour renforcer leurs capacités en matière de formation, d'expertise technique et de formulation de politique commerciale.

Depuis 2007, le Groupe de la BID s'est engage dans un processus d'actualisation et de re-adaptation de son programme afin de répondre aux besoins pressants et des priorités des pays membres de l'OCI et ce conformément aux suggestions et directives des membres.

En effet, et suite au nombre grandissant des demandes émanant des pays membres, le programme accorde de plus en plus la priorité au renforcement des techniques de négociations commerciales multilatérales, que ce soit dans le cadre du programme de Doha, ou dans le cadre du processus d'accession.

Le programme d'assistance technique de la BID a été conçu de manière a ce que tous les intervenants gouvernementaux dans les négociations multilatérales puissent en bénéficier. A cet égard, ce programme comprend des modules allant des simples introductions basics aux accords de l'OMC , aux réunions consultatives au niveau des Ministres en préparation des réunions ministérielles de l'OMC.

A noter que, fort de son excellent réseau de communication et de ses contacts, la BID fait appel pour animer ces activités, a des experts de renommes internationales qui sont dotes d'une expertise de haut niveau.

Le Programme d'assistance technique relatif à l'OMC permet aux pays Membres de l'OCI de discuter et d'échanger leurs points de vues sur les questions du commerce multilatéral

II. Activités de la BID dans le cadre de son programme d'assistance technique lié à l'OMC

Sur les 57 pays Membres de l'OCI, 40 sont membres de l'OMC et 13 autres ont un statut d'observateur et sont en passe d'y accéder. Afin de répondre au mieux aux besoins divers des pays membres et afin de renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines qui se situent a différentes échelles, l'unité chargée des questions liées à l'OMC veille à la mise en place et l'exécution du programme d'assistance technique et de renforcement des capacités pour mieux s'adapter a ces besoins .

Dans ce cadre, le programme d'assistance technique élaboré par la BID relatif aux questions liées à l'OMC couvre de nombreuses activités, notamment des cours, des séminaires, des ateliers, des études, des réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des réunions ministérielles de l'OMC, ainsi qu'une assistance technique spécifique au profit des pays membres de l'OCI.

Réunions consultatives

Ces réunions offrent aux pays membres un forum pour l'échange des points de vue et leur permettent de coordonner leurs positions sur les différents sujets liés à l'OMC. La BID a organisé 24 réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des réunions ministérielles de l'OMC. Des réunions d'évaluation ont aussi été tenue après chaque ministérielle.

Cours, séminaires et ateliers

Dans ses efforts visant à renforcer les capacités des pays membres de l'OCI, la BID a organisé une série de cours, séminaires et ateliers portant sur un large éventail de questions liées à l'OMC afin de familiariser les pays membres au contenu et aux dispositions des accords du Cycle de l'Uruguay et les activités de l'OMC. L'objectif de cet exercice est de mieux préparer les pays membres de l'OCI à défendre leurs intérêts. En outre, la BID a signé deux protocoles d'accord avec l'OMC et le Centre du Commerce International (CCI) afin d'améliorer la qualité des services offerts à ses pays membres.

La BID a dispense 38 cours et séminaire, ainsi que 20 ateliers se rapportant aux questions de l'OMC.

Cours de politique commerciale

La BID organise, en collaboration avec l'OMC, des cours de politique commerciale de trois semaines dans les langues de travail de la BID (arabe, anglais, français). Ces cours sont des versions abrégées des cours normaux de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève sur une période de trois mois et couvrent des thèmes variés : accès au marché, douanes, agriculture, textile et confection, mesures sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques au commerce, marches publics, Accord Général sur le Commerce des Services, droits de propriété intellectuelle, anti-dumping, subventions et mesures compensatoires, sauvegardes, règlement des différends, accord sur les mesures d'investissement lié au commerce, politique commerciale et concurrentielle, commerce et environnement, Accord de libre échange, etc. A ce jour, la Banque a organisé 16 cours de politique commerciale. Un autre cours est programmé pour cette année.

Etudes

La BID a entrepris à ce jour six grandes études sectorielles sur l'agriculture, l'investissement, les services, les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique. A cet effet, la BID s'est adjoint les services d'experts de renommée mondiale et a collaboré avec la CNUCED pour la supervision de quelques unes de ces études. Chaque étude comprend un ensemble de cas choisis parmi les pays membres de l'OCI et offre des indications précieuses quant aux stratégies de négociation à adopter face aux diverses questions affectant les pays membres de la BID.

Pour s'assurer de l'adéquation de ces études aux besoins spécifiques des pays membres de l'OCI, la BID a consulté ces derniers au sujet des termes de références de ces études et tenu des séances de réflexion au cours desquelles les versions préliminaires de ces études ont été examinées par un groupe d'experts issus des pays membres de l'OCI et d'autres institutions spécialisées (OMC/CNUCED/ESCWA/CIDC).

La plus récente étude est celle élabore en faveur du CCG. En effet, et suite à une demande du Secrétariat du Conseil de Coopération du Golf, la BID est en cours de finaliser une étude sur l'impact des réductions tarifaires de l'accès au marches des

produits industrialises et des négociations agricoles sur les taux tarifaires communs du CCG.

Assistance technique dans le cadre des activités de l'OMC

Dans le cadre de son Programme d'assistance technique liée à l'OMC, la BID offre, sur demande, aux pays membres de l'OCI une assistance technique spécifique sous forme de services-conseil portant sur des questions vitales telles que l'accession, l'élaboration des lois nationales, la création d'Unités OMC ou touchant au renforcement des capacités en général.

Activités organisées dans le cadre du Programme d'Assistance Technique depuis la 24 ème réunion du Comite de suivi du COMCEC

1. Séminaire « Règlement des différends, anti-dumping, subventions, mesures de sauvegardes et de contrefaçons »
2. Séminaire « négociations sur l'accès aux marchés »
3. Séminaire « les flexibilités de l'Accord ADPIC »
4. Séminaire « la dimension développement dans l'Agenda de Doha »
5. Le 15 ème cours de politique commerciale pour en faveur des pays arabes »
6. Atelier « les Accords de partenariat économique ACP/UE, en faveur des pays africains »
7. Séminaire « émergence de l'e-commerce et son impact sur les membres de l'OCI »
8. Le 16 ème Cours de politique commerciale pour les pays francophones »
9. Séminaire « règles d'origine »
10. Séminaire « Erosion des préférences et les négociations multilatérales, en faveur des pays francophones »

Activités programmées pour le reste de l'année 2009

1 Séminaire « négociations multilatérales dans le cadre de l'AGCS »
2 Semainière « négociations multilatérales relatives au commerce des services »
3 Cours de politique commerciales en faveur des pays anglophones
4 Atelier « commerce et environnement »
5 Séminaire « impact des barrières non tarifaires sur l'accès aux marches »
6 Séminaire « accession »
7 Séminaire « facilitation des échanges »
8 Réunion consultatives a Genève
9 Séminaire « zones de libre échange et accords régionaux »
10 Atelier « impact des négociations agricoles et sur les produits industrialisés sur le régime tarifaire des pays du CCG ».

ANNEXE

XIV

Original : Français

RAPPORT
SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Par la CIDC

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Conférence Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plate forme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

SECTION I

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES A L'OMC[1]

PARAGRAPHE I : L'ENSEMBLE DES RESULTATS DE LA CONFERENCE DE JUILLET 2004 AU SEIN DE L'OMC

A la fin des travaux de la 5ème Conférence Ministérielle de Cancun, les Ministres ont chargé les hauts responsables de continuer leurs travaux sur les questions laissées en suspens et de les traiter avec plus de célérité tout en ciblant des objectifs précis et en tenant compte des points de vue exprimés pendant la Conférence. Par ailleurs les Ministres ont demandé au Président du Conseil Général de travailler en étroite collaboration avec le Directeur Général et de coordonner les travaux et de convoquer une réunion du Conseil Général des Hauts Responsables avant le 15 Décembre 2003 en vue de prendre les mesures nécessaires à ce niveau afin d'activer les travaux et de réaliser avec succès les objectifs visés. Par conséquent, depuis la Conférence de Cancun des négociations intenses ont été menées aussi bien à Genève qu'ailleurs et ce, afin de remplir ce mandat.

Ces actions se sont traduites par un travail intense qui a abouti à l'adoption d'un Accord cadre lors de la réunion du Conseil Général qui s'est tenue entre le 27 et 30 Juillet 2004.

Le texte relatif à l'Accord Cadre identifie cinq domaines de négociations, à savoir, l'agriculture, l'accès au marché des produits non agricoles (NAMA), les questions de développement, la facilitation du commerce et les services. Aucune directive n'a été donnée au sujet des autres questions, du mandat de Doha, y compris la propriété intellectuelle, le règlement des différends, les règles de l'OMC relatives à l'antidumping, l'environnement etc.

Les pays en développement en général ont bénéficié de deux mesures importantes : un engagement d'éliminer les subventions à l'export et l'exclusion de trois questions de Singapour de l'ordre du jour des négociations du programme de travail de Doha.

I- LES QUESTIONS DE SINGAPOUR :

Trois questions de Singapour (investissement, concurrence et transparence des marchés publics) ont été éliminées de l'ordre du jour des négociations de l'OMC, au moins pendant la période du programme de travail de Doha. Les Pays en Développement se sont opposés à ces trois questions, qui pourraient d'après eux s'ingérer dans leur politique nationales et entraver leur développement économique.

Il a donc été décidé qu'aucune action ne doit être entreprise pour mener des négociations sur ces questions au sein de l'OMC pendant le Cycle de Doha.

---

[1] Ce rapport fait le point sur l'état des négociations jusqu'au 31 octobre 2006

Cependant, aucune décision précise n'a été prise sur la continuation des travaux des comités sur l'investissement et la politique de concurrence. D'autre part, la facilitation du commerce a été retenue avec deux mesures d'opposition : la portée et le calendrier des engagements dépendra de la capacité de mise en œuvre des pays en développement, d'une part et d'autre part, les pays en développement ne seront pas tenus d'appliquer l'acte final en cas d'absence de soutien et d'assistance en matière d'infrastructure requise dans ce domaine.

Pendant les négociations, les pays en développement doivent s'assurer qu'ils bénéficient toujours de la flexibilité qui leur a été accordée mais tout en contribuant à la formulation des termes de l'accord.

II- L'ACCES AU MARCHE DES PRODUITS NON AGRICOLES (NAMA)

A travers les mesures de flexibilité qui ont été introduites par l'Accord Cadre on peut noter que les dispositions spécifiques du texte de Derbez (Cancun) constituent en elles-mêmes une position de négociation initiale.

La formule de réduction tarifaire

La question la plus difficile reste le point de savoir comment structurer les réductions tarifaires. Avant Cancun et avant juillet 2004, de nombreux autres pays en développement avaient lutté avec acharnement pour l'adoption d'une approche linéaire qui engagerait les Membres à entreprendre une réduction minimale en pourcentage sur des lignes tarifaires différentes, alors que les pays industrialisés insistaient pour l'application d'une formule qui réduirait les droits élevés de manière plus radicale que les droits faibles. Un des arguments clés des pays en développement était que -en raison de leurs droits généralement plus élevés sur les produits industriels- ils seraient affectés de manière disproportionnée par des réductions non linéaires.

L'annexe B du paquet de Juillet, qui traite des NAMA, spécifie que les Membres de l'OMC devraient continuer de travailler en vue d'une 'formule non linéaire appliquée ligne par ligne.' Toutefois, l'accent mis dans l'Annexe sur la prise en compte des «besoins et des intérêts spéciaux» des pays en développement, notamment à travers une réciprocité qui ne soit pas totale dans les engagements de réduction, laisse aux pays en développement une certaine marge pour insister sur des réductions uniquement linéaires pour certaines lignes tarifaires et peut-être aucune réduction pour d'autres.

D'autres questions concernant la formule portent sur le fait que les réductions/l'élimination de droits de douane seront fondées sur les taux consolidés ; qu'un crédit doit être accordé pour la libéralisation autonome dans les pays en développement et que les droits non ad valorem doivent être convertis en équivalents ad valorem sur la base d'une méthodologie à convenir.

En ce qui concerne le tarif non consolidé, le texte admet la possibilité que le niveau de consolidation soit deux fois plus élevé que celui qui est en vigueur. Les niveaux de flexibilité pour les pays en développement doivent être définis d'une manière spécifique. Les dispositions relatives à l'élimination tarifaire sectorielle prévoient la possibilité d'effectuer des réductions volontaires.

Selon certains observateurs, le texte a été maintenu sous forme d'annexe, parce que les vraies négociations n'ont pas encore démarré sur l'accès au marché des produits industriels, les Membres attendent en premier lieu, les résultats des négociations sur les questions agricoles.

Les obstacles non tarifaires

Tous les participants ont été 'encouragés' à présenter des notifications sur les obstacles non tarifaires qu'ils rencontrent avant le 31 octobre 2004 et à procéder à l'identification, à l'examen et au classement par catégories et à terme, à des négociations sur ces obstacles. Les négociations doivent pleinement prendre en compte le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA.

III- AGRICULTURE

En principe, les pays développés ont convenu d'éliminer les subventions aux exportations. Les crédits aux exportations, les garanties des crédits aux exportations ou bien des programmes d'assurance avec des périodes de remboursement au-delà de 180 jours seront également abolis et ceux atteignant 180 jours ou bien en dessous, seront soumis à des règles de discipline. Ainsi, pour la première fois, des engagements ont été pris concernant l'élimination des subventions aux exportations. Ce genre de mesures permettra de contrer l'effet de distorsion des échanges causé par les subventions agricoles au profit des pays développés et qui avait permis le dumping des produits agricoles des pays développés et écarté d'une manière déloyale les produits agricoles des pays en développement. Cependant, selon les résultats des négociations de Juillet, aucune date n'a été fixée à ce propos et aucune feuille de route n'a été établie non plus. Par conséquent, il s'agit de savoir ce qui se passera à ce sujet dans l'avenir.

IV- COTON

Un autre développement concerne les résultats insatisfaisants des négociations sur le coton. Les pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest soutenus par le groupe africain et le groupe ACP, ont mis l'accent sur la situation critique dans laquelle ils se trouvent et qui a été causée par les subventions aux exportations estimées à des milliards de dollars (principalement accordées par les USA) et qui entravent leurs propres productions de coton ainsi que leurs échanges, affectent leurs revenus ainsi que le niveau de vie de plusieurs milliers d'agriculteurs africains.

Les pays ont accepté d'abandonner leur demande de traiter le problème du coton séparément et de l'inclure dans les négociations sur les questions agricoles. Cependant, ils ont maintenu leur position qui consiste à conférer à cette question un statut spécial en prévoyant des mesures propres à ce problème ainsi qu'un calendrier y afférent.

V - LES SERVICES

Dans le secteur des services l'annexe C du paquet de juillet réitère les engagements et les objectifs élaborés lors du programme de travail de Doha et dans les lignes directrices des

AGCS. Il souligne le besoin de faire des offres significatives dans des domaines intéressant les pays en développement.

En effet, l'annexe C du paquet de juillet exhorte les Membres à :

«Assurer la bonne qualité des offres, en particulier dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations, une attention spéciale devant être accordée aux pays les moins avancés».

«Les Membres notent l'intérêt des pays en développement, ainsi que d'autres Membres pour le mode 4. »

La décision stipule également que les efforts déployés pour conclure les négociations en vue de l'élaboration de règles doivent être 'intensifiés' et 'une assistance technique ciblée' devrait être assurée aux pays en développement pour leur permettre de participer de manière effective aux négociations sur les services.

Il est également stipulé que les offres révisées doivent être présentées d'ici mai 2005, alors que les offres initiales doivent être présentées le plus tôt possible. L'importance pour les pays en développement en ce qui concerne le mouvement des personnes physiques (mode IV) est notoire puisqu'elle appelle à une intensification et une conclusion des négociations sur des règles telles que l'urgence des sauvegardes.

Nonobstant ces instructions, les négociations depuis juillet n'ont montré aucun de signe d'accélération dans la mesure où le processus bilatéral de présentation de demandes et d'offres d'accès aux marchés continue d'accuser un retard.

Durant la réunion de la Session spéciale du Conseil du commerce des services, les 21-22 février 2005, les Membres ont débattu de 15 propositions distinctes sur des questions allant de la réglementation intérieure aux services postaux. Ils ont également débattu du 'mode 4' de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui traite du mouvement transfrontières des fournisseurs de services.

VI - LES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT

En ce qui concerne les «questions de développement» (Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les questions relatives à l'application des accords de l'OMC), la réunion de Genève s'est encore soldée par un échec. Aucune mesure concrète n'a été prise pour renforcer les mesures existantes de TSD (traitement spécial et différencié) ; initier de nouvelles mesures ; ou bien prendre des décisions sur la résolution de problèmes spécifiques à l'application des règles de l'OMC. La décision de Genève fixe de nouveaux délais pour les questions qui doivent être examinées ainsi que pour la soumission des rapports sur ces questions.

Un développement récent dans le cadre du «traitement spécial et différencié» concerne l'abolition de la référence aux différentes sous catégories des pays en développement qui aurait pu mener à la différenciation et à la graduation. Cependant, l'extension de l'assistance aux économies à faible revenu et en transition laisse la possibilité d'accorder une telle assistance aux nouveaux Etats Membres de l'UE.

En ce qui concerne le TSD, le texte donne pour instruction à la Session Spéciale du Comité du Commerce et du Développement d'examiner tous les travaux en cours sur les propositions propres à des accords et de soumettre un rapport ; au plus tard en juillet 2005. Un rapport sera également soumis sur toutes les autres questions en cours et tous les organes de l'OMC chargés d'examiner les propositions de la catégorie II sont invités à formuler des recommandations au Conseil au plus tard en Juillet 2005. Quant aux questions relatives à la mise en œuvre, le Directeur Général a été chargé de continuer les consultations et de soumettre un rapport au Comité des Négociations Commerciales et au Conseil Général en Mai 2005 en vue d'une décision du Conseil en Juillet 2005.

PARAGRAPHE II : SIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC-HONG KONG, 13-18 DECEMBRE 2005

Suite aux instructions de Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique Prof Dr Ekmeleddin IHSANOGLU, Mr Allal RACHDI, Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce a représenté l'OCI aux travaux de la 6ème conférence Ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Hongkong du 13 au 18 Décembre 2005.

Au cours de cette conférence, le CIDC a remis aux délégations des Etats Membres de l'OCI un document intitulé «les Négociations Commerciales Multilatérales de l'OMC et les Etats Membres de l'OCI» qui fait le point sur l'état des négociations à la veille de la conférence, dégage les possibilités de coordination entre les Pays de l'OCI sur les différents thèmes des négociations et suggère des recommandations pour la prise en compte des intérêts des Pays de l'OCI dans les négociations.

L'intérêt de cette conférence réside dans le fait qu'elle intervient à un moment crucial des négociations, d'une part l'OMC ne pouvait pas essuyer un second échec après Cancun au cours du cycle de Doha et d'autre part les négociations ne peuvent pas s'étaler davantage étant donné qu'un prolongement favorisera le bilatéralisme et le retour au protectionnisme et aux guerres commerciales. Les objectifs escomptés de la conférence ont été révisés à la baisse car on ne pouvait en aucun cas boucler le cycle de Doha à Hongkong à un moment où les «Cinq parties intéressées » (UE, USA, Australie, Brésil, Inde) campaient sur leurs positions.

Une forte participation à cette conférence a été enregistrée tant au niveau des Gouvernements qu'au niveau des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Toutefois il a été relevé que la taille des délégations diffère selon le niveau de développement ainsi par exemple la plus forte délégation est celle de l'UE avec 832 délégués, suivie par celle des Etats-Unis avec 356 délégués et celle du Japon avec 229 délégués. Quant aux pays OCI la taille varie entre 63 délégués (Arabie Saoudite) et 2 délégués (la Gambie) la moyenne étant de 12 délégués par délégation.

52 Etats Membres de l'OCI ont pris part à cette conférence, dont 13 pays en voie d'accession en qualité d'observateurs. L'événement le plus important pour l'OCI est bien l'accession du royaume d'Arabie Saoudite à l'OMC après 12 années d'intenses et rudes négociations.

La Banque Islamique de Développement a également participé à cette conférence à titre d'observateur.

- La réunion a été présidée par le Secrétaire au Commerce, à l'Industrie et à la Technologie de Hongkong, Chine, M. John Tsang qui a nommé 6 autres ministres du commerce en tant que facilitateurs:

- Humayun Akhtar Khan du Pakistan (produits non agricoles - AMNA);
- Mukhisa Kityui du Kenya (Agriculture) ;
- Clement Rohee de Guyanne (Questions de développement telles que le TSD).
- les services et les règles ont été répartis entre trois facilitateurs : Kim Hyun-Chong (Corée), Jonas Gahr Store (Norvège) Ignacio Walker du Chili.

- Les délibérations se sont déroulées en plénière et en commissions : lors des plénières, les chefs de délégations ont pris la parole pour faire des déclarations générales et exposer le point de vue de leurs pays.

Durant les quatre premiers jours les principaux acteurs du commerce international sont restés sur leurs positions arrêtées à Genève et ce n'est que lors de la nuit du 17 Décembre 2005 que des percées notables ont été enregistrées sur deux dossiers l'agriculture et le coton.

I/ QUELS ETAIENT LES ENJEUX DE CETTE CONFERENCE ?

Les gouvernements de 150 pays (l'Arabie Saoudite et Tonga viennent d'être admises) ont débattu pendant une semaine un projet de déclaration ministérielle qui leur a été communiqué par les instances dirigeantes de l'OMC.

Ce projet de Déclaration nécessitait peu de décisions de la part des ministres, les principales étant de nouveaux délais pour l'achèvement des cadres de négociation - ou 'modalités complètes' - pour l'agriculture et l'AMNA. Toutefois, indépendamment du projet de texte de déclaration, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy et le président du Conseil général, l'ambassadeur Amina Mohamed (Kenya) ont envoyé aux ministres un ensemble de questions spécifiques concernant la nature probable des modalités éventuelles dans les négociations sur l'agriculture et l'AMNA.

Six rapports des présidents des groupes de négociations clés ont été Joints au projet de déclaration ministérielle. Un seul, sur la facilitation des échanges, a été approuvé par les Membres avant la ministérielle. Les autres - sur l'agriculture, l'AMNA, les services, les règles et le TSD pour les PMA - ont été présentés par les présidents respectifs, sous leur propre responsabilité et leur contenu n'a été ni négocié, ni convenu par les Membres.

- Un des plus grands changements intervenus depuis la dernière Conférence de Cancun a été le rôle accru joué par les PED pour faire avancer les négociations. Le Paquet de juillet 2004 qui avait ranimé le Cycle de Doha a été élaboré par les 'Cinq parties intéressées' (UE, États-Unis, Australie, Brésil et Inde), et non par le 'Quad' formé par les États-Unis, l'UE, le Japon et le Canada.

Les Membres du groupe G-20, qui s'était constitué avant Cancun, qui comprend entre autres le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud, ont réussi à concilier leurs intérêts disparates pour présenter des propositions conjointes sur tous les aspects des discussions sur l'agriculture. Le G-20 joue également un rôle significatif dans l'appui aux autres alliances de pays en développement, notamment le G-33, qui se concentre sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural.

II/ RESULTATS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE HONGKONG

Le texte adopté le 18 décembre à Hong Kong par les membres de l'OMC après six jours d'intenses discussions à Hong Kong et sous la pression de manifestants altermondialistes, prévoit la fin des subventions des pays développés à leurs agriculteurs et l'ouverture de leurs marchés en faveur des PED. En revanche, la question clef des droits de douane agricoles, ainsi que celles de la réduction des obstacles au commerce des produits industriels et des services ont été renvoyées à 2006.

En effet les ministres se sont mis d'accord sur certains paramètres généraux pour guider l'élaboration de «modalités complètes» sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et se sont fixés une date limite d'avril 2006 pour les finaliser.

Les Membres se sont engagés à soumettre des projets de listes générales des engagements basées sur les modalités qui seront adoptées avant le 31 juillet 2006. Ils espèrent toujours conclure le cycle d'ici la fin de l'année 2006.

1/ Agriculture

Les pays membres acceptent l'élimination de "toutes" les formes de subventions à l'exportation « pour la fin de 2013 ». Une "partie substantielle" des réductions, non déterminées, doit cependant être réalisée avant 2010. En échange de cette concession, les Européens obtiennent des restrictions sur les autres formes de soutien à l'exportation agricole dans le monde. Cela concerne aux Etats-Unis les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire en nature, ainsi que les sociétés commerciales d'État au Canada, en Australie et Nouvelle-Zélande, accusées de pratiques anti-commerciales.

Par ailleurs la Déclaration Ministérielle requiert des Membres qu'ils développent des disciplines sur l'aide alimentaire, les programmes de crédit à l'exportation et les pratiques des entreprises commerciales d'État exportatrices d'ici « le 30 avril 2006, dans le cadre des modalités. ». Pour ce qui est de l'accès aux marchés, les Membres ont convenu de structurer leurs tarifs en quatre fourchettes de réduction.

En outre, la Déclaration finale, qui devrait servir de guide pour l'élaboration de « modalités complètes » éventuelles, permet aux PED de « désigner eux-mêmes un nombre approprié de lignes tarifaires, comme produits spéciaux, guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural.» Ils auraient également « recours à un Mécanisme de sauvegarde spéciale» pour protéger les agriculteurs contre une brusque poussée des importations ou un effondrement des prix à l'importation.

Les éléments spécifiques du statut de produit spécial et du mécanisme de sauvegarde spéciale sont à déterminer, et « feront partie intégrante des modalités [pour l'agriculture].»

2/ Coton

Sur le coton, les pays africains ont obtenu que les subventions à l'exportation disparaissent en 2006, mais ils n'ont pas pu éradiquer les subventions internes à la production qui sont les plus préjudiciables à leurs exportations. L'accord «reconnaît» seulement que les subventions à l'exportation «devraient être réduites de manière plus ambitieuse».

En effet rien n'est prévu concernant les subventions internes (estimées à près de 3,8 milliards de dollars en 2004) que les Etats Unis versent à leurs cotonniers.

Par ailleurs, le coton des pays les moins avancés (PMA), essentiellement ceux d'Afrique de l'ouest (Mali, Bénin, Burkina Faso et Tchad) pourra être exporté sans droits ni quotas vers les pays développés, à compter de la conclusion des négociations du Cycle de Doha. Mais cette mesure est jugée largement insuffisante par les producteurs africains.

3/ Mesures en faveur des PMA

Les pays développés et les pays en développement «qui se déclarent en mesure de le faire» offrent un accès aux marchés sans droits de douane et sans contingent pour « au moins 97% » des produits originaires des pays les moins avancés (PMA), à partir de 2008.

4/ Produits non agricoles

Les négociations sur les produits non agricoles ont enregistré peu de progrès ; les débats ont porté sur les modalités de réduction sans fixation de taux précis faute d'un consensus.

S'agissant des modalités de réduction tarifaire des produits non agricoles, la déclaration Ministérielle a retenu la «formule suisse», avec un nombre de coefficients non spécifié de réduction des tarifs industriels.

La déclaration prévoit «une réciprocité qui ne soit pas totale dans les engagements de réduction» et que la formule retenue devrait permettre de « réduire [...] les tarifs, y compris de réduire ou d'éliminer les crêtes tarifaires, les tarifs élevés et la progressivité des droits, en particulier sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement».

Elle prévoit également pour les PED des flexibilités telles que l'exemption de réduction d'un petit nombre de lignes tarifaires, ou des abaissements moins importants que ceux exigés par la formule sur un nombre plus élevé de lignes.

5/ Les services

L'annexe C sur les services était la partie la plus controversée du projet de déclaration du 7 décembre 2005. Plusieurs PED avaient demandé sa suppression totale. Ils étaient particulièrement mécontents des dispositions de l'annexe relatives aux objectifs modaux qualitatifs et du langage obligatoire qui demande aux Membres d'engager des négociations plurilatérales pour l'accès aux marchés, si cela la demande leur est adressée.

La Déclaration ministérielle finale affaiblit le langage obligatoire et prescriptif du paragraphe 7 de l'annexe C, portant sur le processus de demandes et d'offres plurilatérales, qui a été révisé pour spécifier de manière explicite que la prise en compte obligatoire des demandes collectives se ferait dans le contexte du paragraphe 2 de l'article XIX de l'AGCS (Accord Général sur le commerce des services), qui stipule que la libéralisation du commerce des services devrait respecter le niveau de développement des pays.

Les Membres ont également convenu que les demandes plurilatérales devraient être présentées d'ici le 28 février 2006 ou dès que possible après cette date. De plus, la seconde série d'offres révisées sera présentée d'ici le 31 juillet 2006. Les listes finales préliminaires d'engagements doivent être présentées d'ici le 31 octobre 2006.

PARAGRAPHE III : LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DE L'OMC APRES LA 6EME CONFERENCE MINSTERIELLE DE HONG KONG

Depuis la réunion de Hong Kong le débat s'était focalisé autour de trois questions majeures : la réduction des aides agricoles internes en particulier aux Etats-Unis, l'ouverture des marchés aux produits industriels et aux services des pays en développement et l'abaissement des tarifs douaniers sur les produits agricoles pour l'Union européenne.

La phase post-Hong Kong a été caractérisée par des efforts intenses en vue de respecter la date limite du 30 avril 2006 fixée pour établir les modalités concernant l'agriculture et l'AMNA, conformément à la Déclaration de Hong Kong. Cependant malgré ces efforts, les négociations commerciales du cycle de Doha ont été suspendues le 24 juillet 2006 à Genève.

La relance des négociations initiée par le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du G8, le 16 juillet dernier à Saint Petersburg n'a pas donc donné lieu à une relance des négociations.

Rappelons que l'enlisement des négociations avait poussé les Membres à faire appel au Directeur Général de l'OMC pour servir de catalyseur aux négociations mais ce dernier n'a pas réussi à sortir le cycle de sa torpeur puisqu'il a lui même recommandé la suspension sine die des négociations lors de la réunion du Conseil Général en juillet 2006.

En effet le constat d'échec est patent dans la mesure où les dates limites pour adopter des modalités et accomplir certaines tâches fixées, par La Déclaration ministérielle de Hong Kong et par la réunion mini-ministérielle tenue à Davos, en marge du Forum économique mondial les 27 et 28 janvier 2006, n'ont pas été respectées. Il s'agit en l'occurrence : du 28 février 2006 pour la présentation des demandes plurilatérales initiales; du 30 avril 2006 pour établir des modalités concernant l'agriculture et l'AMNA ; et du 31 juillet 2006 pour la présentation des projets de listes concernant les services et les offres révisées.

La rupture est due principalement aux divergences entre les Etats-Unis et l'UE et à la pesanteur de la politique intérieure américaine dans les négociations commerciales ; les divergences entre les Etats-Unis et l'UE d'un côté et le G20 de l'autre n'ont pas été très déterminantes. La sortie de crise des négociations passera indubitablement par une

percée dans le dialogue entre l'UE et les Etats-Unis à l'image de l'accord de Blair House lors du cycle d'Uruguay Round.

D'après les observateurs les États-Unis devront procéder à des abaissements plus profonds du soutien interne pour les produits agricoles ; l'UE devra élargir l'accès aux marchés pour les produits agricoles quant au G20 et les grands pays en développement, ils devront également baisser leurs tarifs industriels et ouvrir davantage le secteur des services.

On estime que les négociations pourraient reprendre après les élections américaines de novembre. D'autres pensent que le Cycle pourrait être gelé jusqu'en 2009, avec l'arrivée d'une nouvelle administration présidentielle à Washington au Congrès de 2006 puis l'expiration aux Etats-Unis de la «Trade Promotion Authority», qui permet à l'administration Bush de négocier un «accord global», le 31 juillet 2007, risquent de reporter de plusieurs années toute possibilité de conclusion d'un accord.

- Force donc est de constater que le duel entre les Etats-Unis et l'UE autour des négociations agricoles a fini par renvoyer aux calendes grecques les domaines prioritaires pour les PED et PMA en général et les pays de l'OCI en particulier.

Tous les membres de l'OMC affichent leur volonté de tout mettre en œuvre pour la relance du cycle de Doha suspendu en fin juillet dernier. Cependant c'est le G20 qui a été le plus entreprenant dans ce domaine en organisant une rencontre à Rio de Janeiro le 9 septembre pour permettre à ses membres d'harmoniser leurs positions et de jeter des passerelles avec d'autres groupes de pays en développement membres.

Dans une déclaration rendue publique le 9 septembre, les membres du G20[2], en coopération notamment avec le Groupe africain, le Groupe ACP, les PMAs et le Groupe des petites économies vulnérables, ont affiché leur volonté de reprendre « immédiatement » les négociations commerciales du cycle de Doha, en appelant les pays du nord à améliorer leurs propositions d'ouverture des marchés agricoles.

Les pays en développement ont demandé la prise en compte des préoccupations exprimés déjà avant Hong Kong, pour ce qui est de la question des Produits spéciaux, la question du Coton et du mécanisme de sauvegarde spécial ou de l'accès aux marchés sans droits ni quotas pour les produits originaires PMA et de l'aide pour le commerce, mais aussi en ce qui concerne l'opérationnalisation des décisions prises lors de la dernière ministérielle.

Si l'échec devait se confirmer, la conséquence pourrait être la multiplication des accords bilatéraux (d'état à état), c'est-à-dire le retour à un foisonnement de règles différentes, rendant les échanges commerciaux beaucoup plus complexes et renforçant les inégalités entre pays, les «grands » étant plus en mesure d'imposer leurs vues à un «petit» pays isolé.

- Tout récemment Mr Pascal LAMY, Directeur Général de l'OMC, a engagé des contacts informels avec les principaux acteurs du commerce mondial pour débloquer les négociations car estime t – il les conditions politiques sont plus propices à la conclusion du

[2] Le G20 comprend 4 Etats membres de l'OCI : l'Egypte, l'Indonésie, le Nigeria et le Pakistan.

Cycle de Doha. Les dirigeants politiques du monde entier demandent à l'OMC de reprendre les négociations suspendues sine die en juillet 2006.

Mr Pascal LAMY a présenté à ses interlocuteurs un tour d'horizon des principaux domaines des négociations et des questions fondamentales qu'il restait à examiner notamment :

- le soutien interne à l'agriculture où il a été décelé l'amorce d'une nouvelle discussion sur le rapport entre le chiffre du soutien interne global ayant des effets de distorsion des échanges et les éléments et disciplines par produit relatifs au soutien ayant des effets de distorsion des échanges.
- l'accès aux marchés des produits agricoles pour lequel les Membres envisagent à présent une approche un peu plus globale du rapport entre la formule et les flexibilités actuelles, en particulier dans le cas des produits sensibles, mais la situation est moins claire en ce qui concerne les produits spéciaux.
- S'agissant de l'Accès au Marché des Produits Non Agricoles, les travaux progressent en ce qui concerne les obstacles non tarifaires et les actions sectorielles, ainsi que les coefficients pour les abaissements tarifaires.
- Pour ce qui est des règles notamment l'antidumping, les subventions et les subventions aux pêcheries, les discussions intenses devraient permettre au Président du Groupe de négociation de présenter un texte récapitulatif, qui servira le moment venu de base pour la phase finale des négociations.
- En ce qui concerne les accords commerciaux régionaux, un accord a été conclu au sujet d'un mécanisme de transparence pour ces accords. Il faudra désormais s'attaquer aux questions de fond consistant à clarifier les règles énoncées à l'article XXIV du GATT en ce qui concerne "l'essentiel des échanges commerciaux".
- Des progrès sont également accomplis dans d'autres domaines tels que la facilitation des échanges, le commerce et l'environnement, les indications géographiques et la Convention sur la diversité biologique et, surtout, la question primordiale du développement, y compris l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent.
- Enfin, en ce qui concerne l'Aide pour le commerce, les négociations s'acheminent vers la mise en place du mécanisme de surveillance qui est prescrit pour la Déclaration de Hong Kong.

- **Réunion de Potsdam en Allemagne, Juin 2007**

Les quatre grands acteurs de l'OMC à savoir les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Inde et le Brésil ont tenu une réunion informelle à Potsdam en Allemagne en juin 2007 pour aplanir les points litigieux qui paralysent les négociations le cycle de Doha. Cette réunion à l'instar des précédentes n'a pas débouché sur une avancée sérieuse dans les négociations et ce faute d'un accord sur les aides agricoles et l'ouverture des marchés aux produits industriels.

L'échec de Potsdam met sérieusement en péril le cycle de négociations de Doha, alors que le temps est compté: un accord sur les grandes lignes de la négociation est indispensable dans les prochaines semaines si les 151 pays membres veulent tenir leur engagement de boucler les travaux fin 2007.

Rappelons que les négociateurs tentent de résoudre une équation quasi-impossible consistant à obtenir des Occidentaux qu'ils ouvrent davantage leurs marchés aux produits agricoles en provenance des pays émergents afin que ceux-ci, en retour, lèvent un peu leurs barrières pour les productions industrielles des pays riches.

LES POINTS LITIGIEUX
- Les subventions aux agriculteurs : Brasilia, Bruxelles et New Delhi demandent aux Etats-Unis de ramener à moins de 15 milliards de dollars les subventions qu'ils versent chaque année à leurs agriculteurs. Les Etats-Unis s'en tiennent pour l'instant à 22 milliards.
- La baisse des droits de douane sur les produits agricoles : En échange d'une baisse de leurs subventions, les Etats-Unis exigent que l'UE réduise ses droits de douane d'au moins 60% en moyenne sur les produits agricoles. L'UE offre une baisse de 39% mais s'est dite prête à se rapprocher des exigences des pays émergents qui réclament une réduction de 54%. La Commission européenne souhaite protéger certains produits sensibles, comme la viande de bœuf, d'une baisse trop forte et demande que 8% de ses lignes tarifaires (produits d'importation) soient couverts par ce statut. Washington réclame 1% et l'OMC a proposé un compromis autour de 5%. - La baisse des droits de douane sur les produits industriels : En échange de concessions dans le domaine agricole, les pays occidentaux demandent aux pays émergents de limiter à un maximum de 15% les droits de douane qu'ils imposent aux importations de produits industriels. L'Inde et le Brésil peuvent aller jusqu'à 35%. Afin de protéger leurs industries naissantes, ils réclament aussi le maintien de clauses de sauvegarde pour faire face à d'éventuelles flambées d'importations.

- **Echec des négociations de l'OMC, Genève - 29 juillet 2008 :**

A l'issue de neuf jours de négociations à Genève sur la libéralisation des échanges commerciaux au niveau mondial, les pays participants n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la baisse des subventions agricoles et des droits de douane sur les produits agricoles et industriels.

Le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) était largement perçu comme la cause immédiate de la rupture des négociations. Le blocage sur ce mécanisme n'avait pas permis à d'autres questions litigieuses, notamment les abaissements des subventions au coton et les

protections des noms de produits alimentaires basés sur des noms des domaines, la chance d'être traitées lors des discussions.

En effet, les divergences sur la taille que doivent avoir les poussées d'importation pour justifier les mesures de sauvegarde les plus élevées se sont avérées au terme des discussions inconciliables, en dépit de « plus de 60 heures de négociations » consacrées à tenter de réduire les écarts. Ceux qui craignaient que la sauvegarde ne mène à une perturbation des échanges normaux souhaitaient que cette sauvegarde soit la plus élevée possible. Ceux qui craignaient que la sauvegarde ne soit pas opérationnelle si elle était trop pesante voulaient un seuil de déclenchement bas.

Selon le G-33, qui comprend l'Inde et la Chine, ce 'seuil de déclenchement' (trigger) était trop élevé pour garantir que les agriculteurs ne seraient pas lésés par les poussées d'importations agricoles subventionnés provenant des pays développés. Le groupe souhaitait que les mesures MSS les plus élevées soient déclenchées par des hausses des volumes d'importation de 10 % ou plus, avec le plafonnement des droits de sauvegarde à 30 % au-dessus des niveaux consolidés actuels.

Selon des sources, une option aurait impliqué une hausse de 15 à 20 % des volumes d'importation comme 'seuil de déclenchement', avec des mesures correctives équivalent soit à 30% des tarifs consolidés actuels, soit à 8 points de pourcentage. Un seuil de déclenchement consécutif de 35 à 40 % des volumes des importations aurait été lié à des mesures correctives de soit 50 % des niveaux tarifaires consolidés, soit 12 points de pourcentage. La différence entre le pourcentage des tarifs consolidés et le nombre de points de pourcentage serait particulièrement pertinente pour les pays qui cherchent à exporter vers la Chine, qui a des niveaux tarifaires faibles en raison de ses conditions d'accession (l'ajout de 8 points de pourcentage au tarif plafonné à 8 % équivaut à une hausse de 100% ; l'ajout de 30 points de pourcentage, pour arriver à 38 %, représente une hausse beaucoup plus forte).

Les États-Unis n'auraient pas changé leur position, en soutenant qu'une hausse de 40 % des volumes d'importation était le seuil de déclenchement le plus bas possible qu'ils pourraient accepter pour des mesures correctives MSS qui iraient au-delà des plafonds tarifaires consolidés actuels.

Avec l'échec du sommet de Genève, la prochaine étape pour le Cycle de Doha, déjà dans sa septième année, n'est pas encore claire. Il faudra peut-être attendre longtemps pour tout renouvellement dans les discussions commerciales mondiales. L'élection présidentielle américaine de novembre restreindra la prise de décision pour le commerce, pour le reste de l'année, et beaucoup craignent qu'en 2009, dans le contexte des changements politiques aux États-Unis et en Europe, et des élections en Inde, le commerce mondial ne soit mis en veilleuse.

SECTION II

LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

EN COURS D'ACCESSION A L'OMC

Le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 153 pays suite à l'accession du Cap-Vert le 23 Juillet 2008, dont 39 Etats Membres de l'OCI soit plus du quart des membres de l'OMC.

- Les Etats Membres de l'OCI en cours d'accession à l'OMC

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à quatorze : Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, Tadjikistan, le Yémen et les Comores.

Il y a lieu de relever que les "conditions d'accession" des nouveaux candidats sont devenues exorbitantes et sans commune mesure avec le niveau de développement économique du pays accédant. En effet les nouveaux candidats sont astreints à des obligations plus contraignantes que celles auxquelles sont soumis les membres de l'OMC (dénommées obligations OMC-plus) et le traitement spécial et différencié n'est pas accordé aux pays en développement lors de leur accession à l'OMC.

Les périodes de transition accordées aux Membres originels de l'OMC n'ont pas été automatiquement offertes aux pays accédants au titre de l'article XII, quel que soit leur niveau de développement économique. Quelques périodes de transition ont été consenties dans des secteurs limités et pour de courtes périodes après communication d'un calendrier de mise en œuvre détaillé et moyennant une garantie de conformité aux règles de l'OMC (promulgation de la législation nécessaire, formation du personnel responsable de la mise en œuvre, etc.) dans tous les autres secteurs.

Il importe donc pour les pays de l'OCI, de défendre l'idée d'accorder des périodes de transition appropriées aux pays accédants, de même que l'accès au marché doit être adapté au niveau de développement économique du candidat à l'accession". L'adhésion aux accords multilatéraux tels que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur l'aviation civile ne doit pas être retenue comme une condition de l'accession à l'OMC. Il importe également de simplifier et d'accélérer les procédures d'accession applicables aux PMA.

1. L'Afghanistan

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 21 novembre 2004. Un Groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004. L'Afghanistan n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. Le groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

2- L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembe 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M.C. Pérez del Castillo (Uruguay), regroupe 43 pays.

La 9ème réunion du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accession de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9ème réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du

régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en juin 2006.

Le 17 janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

3. L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002, et sa dernière réunion en mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés — document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail — a été élaboré et distribué par le Secrétariat en décembre 2008.

4. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Iraq en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Iraq et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce iraquien, S.E. M. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débuteront dès que l'Iraq aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

5. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 mai 2005. L'Iran n'a pas encore présenté d'aide mémoire sur son régime de commerce extérieur. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Rappelons que la candidature iranienne, qui date de septembre 1996, avait été jusqu'ici repoussée à 21 reprises par le Conseil général depuis mai 2001, du fait du véto des Etats-Unis.

6. Le Kazakhstan

Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail sont entre autres les suivants: agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC.

Une version révisée du résumé factuel des points soulevés (récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail) a été établie par le Secrétariat et examinée à la septième réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en novembre 2004.

Le Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, M. l'Ambassadeur Vesa Tapani Himanen (Finlande), a présenté, le 7 juin 2005, un rapport positif sur l'évolution de la candidature du Kazakhstan qui a adopté des réformes fondamentales.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base des offres révisées concernant les marchandises et les services distribués en 2004. La dernière révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en septembre 2006. Le Groupe de travail a tenu sa dernière en novembre 2006.

7. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002.

Un projet de rapport du Groupe de travail a été distribué en octobre 2008. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La sixième réunion du Groupe de travail s'est tenue en février 2009.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La cinquième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mai 2007.

A cette cinquième réunion du groupe de travail de l'accession du Liban à l'OMC, les membres sont convenus de rédiger un premier projet de rapport, qui décrira dans les grandes lignes les modalités de l'accession.

8. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

9. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

10. Le Tadjikistan

Le 29 mai 2001, le gouvernement du Tadjikistan a envoyé au Directeur général une demande officielle d'accession au titre de l'article XII. Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 18 juillet 2001. Le Tadjikistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en février 2003 et une première série de réponses aux questions des Membres en septembre 2003. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en avril 2005, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur du Tadjikistan.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion en octobre 2006 pour poursuivre l'examen du régime de commerce extérieur du Tadjikistan.

11. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en octobre 2005.

12. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. *(WT/ACC/SYR/1)*. Aucun groupe de travail n'a encore été établi pour examiner la demande d'accession de la Syrie (documents WT/ACC/SYR/1, 2 et 3).

13. Le Yémen

La demande d'accession du Yémen a été distribuée le 14 avril 2000. Le Conseil général a établi un groupe de travail le 17 juillet 2000. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2002.

Le Groupe de travail de l'accession du Yémen à l'OMC a tenu sa deuxième réunion le lundi 3 octobre 2005 à laquelle il a procédé au premier examen du résumé factuel qui porte sur les principales questions soumises à discussion, poursuivi l'examen général du régime de commerce extérieur et examiné l'évolution de la législation. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché ont été engagées sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services.

La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en juillet 2006.

A la quatrième réunion du groupe de travail de l'accession du Yémen, qui s'est tenue le 2 novembre 2007, le gouvernement a souligné sa détermination à remplir les conditions d'accession à l'OMC en 2008 pour devenir Membre en 2009.

Le Président Hartmut Röben (Allemagne) a souhaité la bienvenue à la délégation yéménite conduite par M. Yahya Al-Mutawakel, le nouveau Ministre du commerce et de l'industrie, et salué la détermination renouvelée du Yémen à accélérer les négociations en vue de l'accession.

Le Yémen doit s'efforcer de remédier aux lacunes identifiées dans le régime commercial du pays et mettre sa législation et les mécanismes d'application correspondants en conformité avec les prescriptions de l'OMC. Sur la base des contributions reçues, le Secrétariat pourrait établir les éléments d'un projet de rapport du Groupe de travail pour la prochaine réunion.

Le Yémen a tenu des réunions bilatérales avec un certain nombre de Membres intéressés et a conclu ses négociations en matière d'accès aux marchés avec la Chine. Les négociations bilatérales devraient s'intensifier avec la présentation d'offres améliorées avant la prochaine réunion.

Le 24 octobre 2008, les Membres de l'OMC ont passé en revue les réformes législatives adoptées par le Yémen pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC. Ils ont aussi évalué les progrès réalisés dans les négociations bilatérales en cours concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Ils ont également reconnu le statut de pays moins avancé (PMA) du Yémen et en tiendront compte dans leurs négociations visant à déterminer les concessions du Yémen en matière d'accès aux marchés et les délais pour la mise en œuvre de ses engagements concernant les règles. En tant que PMA, le Yémen peut également bénéficier d'une assistance technique en vue de réformer son régime commercial et de mettre en œuvre ses obligations dans le cadre de l'OMC. À cet égard, le Ministre du commerce du Yémen a fait appel à la bienveillance du Groupe de travail pour bénéficier de toutes les flexibilités et de toutes les dispositions spéciales prévues pour les PMA, y compris des périodes de transition et une assistance technique". Les Membres ont annoncé qu'un programme d'assistance technique doté de 7 millions d'euros serait consacré à l'accession du Yémen.

Examen de la législation commerciale

Le Yémen a adopté une nouvelle législation sur la propriété intellectuelle et réforme actuellement sa loi douanière.

Les Membres ont demandé plus de renseignements sur les réformes entreprises au sujet des droits de commercialisation, du régime d'investissement, des restrictions à l'importation, de l'évaluation en douane, des subventions, des obstacles techniques au commerce et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Négociations bilatérales

Le Yémen a conclu ses négociations bilatérales avec la Chine. Des négociations sont en cours avec l'Australie, le Canada, la CE, les États Unis, le Japon et la République deCorée.

À cet égard, les Membres ont indiqué que les négociations sur les marchandises touchaient à leur fin mais que plusieurs questions demeuraient en suspens en ce qui concerne les services.

14 – Les Comores

Le 9 octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Union des Comores n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur. Le groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Afghanistan	13 Décembre 2004	-
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	30 Octobre 2001(*)	-
Tadjikistan	18 Juillet 2001	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique
Yémen	17 Juillet 2000	Allemagne

Source : OMC

Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour avril 2009)

	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail *	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail **
						offre initiale	dernière offre *	offre initiale	dernière offre *	
Afghanistan	nov. 2004	déc. 2004	avril 2009							
Algérie	juin 1987	juin 1987	juil. 1996	avril 1998/janv. 2008	10	févr. 2002	nov. 2007	mars 2002	nov. 2007	juin 2006
Azerbaïdjan	juin 1997	juil. 1997	avril 1999	juin 2002/déc. 2008	6	mai 2005	févr. 2008	mai 2005	mars 2007	déc. 2008 (RF)
Comores	fév. 2007	oct. 2007								
Iran	juil. 1996	mai 2005								
Iraq	sept. 2004	déc. 2004	sept. 2005	mai 2007/avril 2008	2					
Jamahiriya arabe libyenne	juin 2004	juil. 2004								
Kazakhstan	janv. 1996	févr. 1996	sept. 1996	mars 1997/juil. 2008	10	juin 1997	mai 2004	sept. 1997	juin 2004	juin 2008
Ouzbékistan	déc. 1994	déc. 1994	oct. 1998	juil. 2002/oct. 2005	3	sept. 2005		sept. 2005		
République libanaise	janv. 1999	avril 1999	juin 2001	oct. 2002/févr. 2009	6	nov. 2003	juin 2004	nov. 2003	juin 2004	oct. 2008
Soudan	oct. 1994	oct. 1994	janv. 1999	juil. 2003/mars 2004	2	juil. 2004	oct. 2006	juin 2004	oct. 2006	sept. 2004 (RF)
Syrie	Oct. 2001									
Tadjikistan	mai 2001	juil. 2001	févr. 2003	mars 2004/oct. 2006	3	févr. 2004	mars 2009	févr. 2004	mars 2009	mai 2006 (RF)
Yémen	avril 2000	juil. 2000	nov. 2002	nov. 2004/oct. 2008	5	sept. 2005	août 2008	août 2005	août 2008	sept. 2008

Note:
*** À la date du présent document.**
**** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.**

SECTION III

LES ACTIONS DU C.I.D.C ET DE L'OCI

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des futures négociations de l'OMC.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations et la mise en œuvre de leurs résultats par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc...

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

Rappelons que lors de la réunion consacrée au « suivi des résolutions du 3ème Sommet extraordinaire de l'OCI » tenue à Jeddah le 5 Mars 2006, le Secrétariat Général de l'OCI et les autres institutions de l'OCI, dont le CIDC, ont établi un programme pour la mise en œuvre des résolutions du 3ème Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah en Décembre 2005. Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales la réunion a demandé au CIDC et à la BID d'assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC et de contribuer à l'adoption de positions communes de la part des Etats Membres de l'OCI dans ces négociations.

- **Table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI»**

Le CIDC et le Comité Marocain de la Chambre de Commerce Internationale ont organisé en collaboration avec l'Institut Supérieur du Commerce et de l'Administration des Entreprises (ISCAE) une table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI» et ce, le 18 septembre 2007 à Casablanca.

Cette table ronde a permis de réunir les acteurs de la société civile et les représentants des autorités gouvernementales en charge du dossier des négociations commerciales multilatérales pour faire le point sur l'état des négociations de l'OMC et d'évaluer l'impact potentiel du cycle de Développement de Doha.

- Atelier inter régional sur «les indications géographiques» Ankara les 3 et 4 Avril 2008.

Dans le cadre de leur Programme d'Activités relatif au Renforcement des Capacités Institutionnelles adopté par la 2ème Conférence sur «La Coopération Technique entre les Institutions de la Propriété Industrielle dans les Etats Membres de l'OCI » qui s'est déroulée à Casablanca du 11 au 13 juillet 2007, l'Institut des Brevets de Turquie (TPI) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Banque Islamique de Développement, un atelier Interrégional sur les Indications Géographiques qui se tiendra à Ankara, République de Turquie du 3 au 4 Avril 2008.

L'objectif de cet Atelier était d'informer les participants du champ d'application des mesures de protection des indications géographiques, de les familiariser avec les dispositions des accords internationaux prévoyant des mesures de protection, de présenter des exemples d'application dans des pays modèles, d'introduire les Organisations Non Gouvernementales opérant dans ce domaine et de mettre en place des plateformes de discussions entre les responsables des organismes chargés de l'enregistrement et de l'administration des indications géographiques dans les Etats Membres de l'OCI. L'Atelier a été également l'occasion pour les participants de se pencher sur les questions relatives aux indications géographiques et d'échanger leurs propres expériences avec les spécialistes des Organisations Internationales concernées telles que l'OMPI et l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) de France.

Une dizaine de Pays ont pris part à cet atelier, il s'agit du : Bangladesh, Bénin, Guinée, Maroc, Mozambique, Ouzbékistan, Ouganda, Soudan, Sénégal, Turquie, Yémen.

- Séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC » 9- 12 Juin 2008, Casablanca-Maroc.

Dans le cadre du programme d'assistance technique de la BID dédié aux Pays Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), qui vise à contribuer aux efforts de perfectionnement de leurs capacités humaines et institutionnelles, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement , sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc, et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC », et ce du 9 au 12 Juin 2008 à Casablanca- Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire était d'informer les participants sur les flexibilités prévues dans l'application de l'Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce et les moyens mis à la disposition des Pays en Développement d'en bénéficier pour réaliser leurs objectifs de développement. Le séminaire a été l'occasion pour étudier l'impact des Accords bilatéraux et régionaux de libre échange sur la capacité des pays en développement à profiter effectivement des flexibilités indiquées dans l'Accord, notamment dans le domaine de la protection de la santé publique et des savoir traditionnels.

Durant les travaux de ce séminaire, les participants ont pu se concerter sur les pratiques qui entravent la concurrence, et la relation de l'Accord avec le traité de la biodiversité, la protection des savoirs traditionnels, ainsi que sur les conséquences dudit Accord sur les Politiques Nationales en matière de la Propriété Intellectuelle, tout comme les besoins en assistance technique des PED et PMA.

Cinquante (50) responsables représentant vingt et un (21) pays Membres de la BID, y compris le Maroc, ont pris part à ce séminaire, ainsi que des experts de différentes Organisations Mondiales et Régionales spécialisées (OMPI) ont animé les différents sujets du programme de ce séminaire.

- **CONSULTATIONS ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'O.C.I**

Le 12 décembre 2005, la Banque Islamique de Développement a organisé à l'hôtel SHANGRI LA à HongKong une réunion consultative des Etats Membres de l'O.C.I dont l'ordre du jour portait sur « l'état d'avancement de l'Agenda de Développement de Doha».

Cette réunion qui a été présidée par le Ministre du commerce de la République Islamique du Pakistan en présence du Président de la BID, a vu la participation de 22 Ministres et de 35 Etats Membres de l'OCI, du CIDC, du FMA et de la CNUCED.

A la fin des débats les participants ont convenu de ce qui suit :

1. l'organisation par la BID d'une réunion des pays de l'OCI en cours d'accession à l'OMC pour l'échange d'expériences ;

2. la poursuite des réunions consultatives sur les questions de l'OMC et l'organisation d'une réunion pour évaluer la conférence de Hongkong ;

3. réalisation par la BID d'une étude sur l'impact des accords de l'OMC sur les Etats Membres de l'OCI ;

4. contribution plus grande de la BID dans le développement des ressources humaines dans le domaine du commerce international et des techniques de négociation ;

5. soutien de la BID des efforts d'expansion du commerce intra-OCI ;

6. poursuite des programmes de la BID dans le domaine du renforcement des capacités d'exportation et l'accès aux marchés des Etats Membres à l'instar du coton.

7. Nécessité de renforcer la coordination entre la BID et le CIDC pour une meilleure assistance technique aux Etats Membres :

   7.1 en matière de formation :

   - ✓ Des négociateurs
   - ✓ Des cadres qui seront chargés de la mise en œuvre des résultats du cycle de Doha

7.2 en matière de vulgarisation des résultats du cycle de Doha auprès du secteur privé

7.3 en matière d'études d'impact des négociations sur les économies des Pays de l'OCI

7.4 poursuite des efforts de la BID et du CIDC pour une plus grande coordination des positions des Etats Membres à la veille des futures Conférences Ministérielles de l'OMC.

ANNEXE

XV

Original : Anglais

RAPPORT
SUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI
Par la CIFC

Information de base

1. Depuis sa création en 1395 de l'hégire (1975), l'un des objectifs principaux de la Banque Islamique de Développement (BID) a été la promotion et le renforcement du commerce intra-OCI et la coopération commerciale entres les pays membres (PM) en vue de soutenir le développement et l'intégration économique de la Oummah. En a résulté la création d'une entité internationale autonome de financement du commerce au sein de la BID pour s'occuper, de manière efficace, du financement et de la promotion du commerce dans les PM, à savoir la Corporation Islamique Internationale du Financement du Commerce (CIFC).

2. La CIFC a un capital autorisé de 3 milliards US$ et un capital souscrit de 500 millions USD. Elle a pris la relève en matière de financement du commerce et des programmes de coopération du commerce du groupe de la BID sous une seule égide. Le principal objectif de la CIFC est de promouvoir et de renforcer le commerce des pays membres et d'augmenter les activités de la BID en fournissant un financement au commerce et en s'engageant dans des activités qui facilitent le commerce intra-OCI et le commerce international des PM. La CIFC atteint ses objectifs par deux approches parallèles : les opérations de financement du commerce et le programme de coopération et de promotion du commerce.

3. La CIFC réalise ses objectifs en assurant les fonctions suivantes :

- Financer le commerce, toute seule, ou en coopération avec d'autres sources de financement ;
- Assister les PM de l'OCI et les institutions à avoir accès aux fonds privés et publics et aux marchés internationaux dans l'objectif du financement du commerce,
- Contribuer au développement des opportunités d'investissement dans les PM pour leur permettre de renforcer leurs capacités internationales de commerce,
- Développer et diversifier les outils et les produits financiers pour le financement du commerce,
- Fournir une assistance technique et une formation aux institutions financières et aux organisations de la promotion du commerce dans les PM,
- Encourager, promouvoir et faciliter le commerce intra-OCI et le commerce international des PM.

Opérations et approbations du financement du commerce

4. Comme susmentionné, la CIFC a la responsabilité de fournir un financement au commerce pour les opérateurs économiques dans les PM de l'OCI, tout en mettant l'accent sur le financement du commerce intra-OCI. A cette date, le financement cumulatif du commerce du groupe de la BID est de 31,8 milliards USD, dont le financement du commerce intra-OCI représente 75% de son total de financement du commerce. La CIFC a entamé ses activités d'affaires en début de 2008. Durant cette première année d'opération, 70 opérations de finance du commerce dans 24 pays membres ont été approuvés avec un total de 2,5 milliards USD. La part totale de financement du commerce intra-OCI en 2008 était de 83 pourcent, soit une modeste hausse suite au 77% réalisé l'année précédente. Un résumé des approbations du financement du commerce du groupe de la BID, depuis leur création jusqu'à présent 1397-1429 de l'hégire (1977-2009), est présenté ci-dessous :

i. Opérations de financement du commerce d'importions (ITFO) 23,71 milliards USD

ii. Schéma de financement de l'exportation (EFS) 1,67 milliards USD

iii. Portefeuille des banques islamiques (PBI) 3,04 milliards USD

iv. Fonds d'investissement à l'unité (UIF) 906 millions USD

v. Opérations de financement du commerce de la CIFC (1429H-2008G) 2,505 milliards USD

5. Le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des PMME dans les pays membres est l'une des principales priorités de la CIFC. A cet effet, 44 pourcent du total d'approbations en 2008 étaient en faveur des entités de la catégorie des PME et 43 pourcent, aux PMMD tout en les aidant à importer, de manière principale les produits industriels bruts ou semi-finis utilisés dans l'industrie déstinée uniquement aux marchés d'exportation.

6. Un autre point d'intérêt pour la CIFC est le développement des articles stratégiques dans les PM, notamment dans les PMMD en vue d'aider ces pays à alléger la pauvreté et de garder, de manière durable, les postes dans les secteurs agro-industriels. Le financement accordé au secteur du coton, en particulier, couvre les achats prérécolte (intrants) et postrécolte (coton-graines) acheté des agriculteurs. En fournissant des fonds pour la production et le commerce des produits stratégiques, le groupe de la BID (à travers la CIFC) joue un rôle direct et positif dans l'allégement de la pauvreté, crée de nouvelles opportunités d'entreprise, augmenté la confiance d'investissement dans les PMMD et renforce les capacités d'exportation dans les PM.

7. En 2008, le total de financement direct fourni par la CIFC en faveur de l'industrie du coton s'élevait à 121 millions UDS. Un financement similaire est en cours d'examen en faveur d'autres bénéficiaires des pays membres producteurs de coton dont la Turquie.

Dans quelques temps, la CIFC étendra ce financement à d'autres PM de l'Asie centrale et de l'Afrique subsaharienne.

8. Les PME sont les principales forces motrices des économies de plusieurs PM, notamment pour les PMMD. Aussi la CIFC souhaite-t-elle promouvoir de nouveaux outils de financement pour renforcer le financement des PMMD et des PME :

- Les lignes du financement de la Murabaha à deux étapes (2PME) pour les banques des PM. Plusieurs banques en Turquie et dans d'autres pays ont bénéficié de ces lignes.
- Introduction de nouveaux produits de financement du commerce comme les ouvertures des L/C, le financement du commerce des chaînes de fourniture des produits stratégiques (comme le coton) ;
- Mobilisation des ressources des marchés pour répondre aux exigences croissantes de financement ;
- Renforcement des capacités de la CIFC dans le financement structuré du commerce ;
- Etendre l'accès à la CIFC selon le plan de création de succursales.

Promotion du commerce

9. Outre le financement du commerce pour les gouvernements des pays membres et aux entreprises publiques et privées dans les pays membres pour appuyer leur développement économique, la CIFC soutient le développement économique de la Oummah par la promotion et le renforcement du commerce intra-OCI et la coopération du commerce entre les PM de l'OCI. Pour ce, la CIFC, au nom du groupe de la BID, est en charge de promouvoir et de renforcer le commerce intra-OCI et la coopération du commerce entre les pays islamiques à travers le Programme de la Coopération et la Promotion du Commerce (PCPC).

10. Le PCPC est l'outil de promotion de la CIFC. Il a été conçu pour fournir des programmes d'assistance technique en matière de commerce en coopération avec les partenaires internationaux, régionaux et locaux de commerce, sur quatre lignes d'affaires : promotion du commerce, facilitation du commerce, renforcement des capacités et développement des produits stratégiques. En 2008, la CIFC, à travers le PCPC, a organisé et/ou soutenu 27 activités/projets dans le cadre des quatre lignes du programme. Un total de 36 pays membres ont participé à ces activités et/ou ont reçu le soutien financier de la CIFC. Les activités entreprises en 2008 comprennent :

- Des réunions couvrant la facilitation de (l'accès à) l'information du commerce, le renforcement des capacités, l'aide au commerce, la promotion de l'intra-commerce, les aliments halals, le développement des produits stratégiques, la crise alimentaire ;

- Des stages de formation sur les stratégies de l'exportation et le marketing international organisés en faveur de certains entreprises/établissements (PME) dans quelques pays membres ;
- Formation durant le service en faveur des Organisations de la Promotion du Commerce (OPC) et de chambres de commerce sélectionnées,
- Participation et facilitation des expositions internationales de commerce et événements de prospection commerciale avec la participation des OPS, des entreprises d'exportation et des établissements (PME) ;

11. La CIFC s'est positionnée en tant que facilitateur, catalyseur et créateur de réseaux entre les OPS et autres institutions liées au commerce des PM. A cet effet, la CIFC, à travers le PCPC, est la première organisation à regrouper les OPS des PM pour renforcer l'intra-commerce. En 2008, la CIFC a organisé deux réunions pendant lesquelles les OPS les pays arabophones et francophones des PM on été conviés afin de discuter des questions relatives au commerce intra-OCI et des solutions pour le développement de l'intra-commerce. Cette année, la réunion annuelle des OPS sera tenue en novembre 2009 en coordination et en coopération avec la MATRADE (Corporation Malaisienne pour le Développement du Commerce extérieur) à laquelle tous les OPS et les PM seront conviés.

12. Faisant partie de la mise en œuvre du programme d'action décennal de l'OCI dans le cadre de la Déclaration de Mekkah en 2005, le groupe de la BID, CIFC en collaboration avec le bureau de coordination du COMCEC, le CRSESPI et le TOBB (l'Union des Chambres et Echanges de produits de Turquie) ont organisé une réunion de groupe d'experts les 5 et 6 juillet 2008, à Ankara, Turquie, pour examiner les moyens efficaces pour atteindre un volume d'intra-commerce de 20% d'ici 2015.

13. La réunion a élaboré une feuille de route comportant des recommandations sur cinq domaines d'intérêt (financement du commerce, promotion du commerce, facilitation du commerce, renforcement des capacités et développement des produits stratégiques) pour atteindre un volume d'intra-commerce de 20% d'ici 2015 et pour mettre en place un mécanisme de suivi pour mesurer le progrès. Cette feuille de route a été adoptée ultérieurement par la 24ème réunion ministérielle du COMCEC tenue à Istanbul en octobre 2008.

14. Suite à l'adoption de la feuille de route, la première réunion consultative de ce plan a été tenue les 11 et 12 février 2009 au siège du CIDC à Casablanca, Maroc. Lors des sessions de travail des réunions, les organes de l'OCI, le CIFC, le CIDC, la CICI, le CRSESPI et l'OAIA ont présenté leurs activités et projets qui seront mis en œuvre en 2009 et au cours des années suivantes. Le programme élargi/détaillé de mise en œuvre de la feuille de route des RGE sur le renforcement du commerce intra-OCI a été élaboré.

15. Le groupe de la BID, à travers le CIFC, continue à attacher une importance spéciale aux activités de renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux besoins des PMMD. Depuis, le groupe a élargi l'étendue et la couverture géographique des programmes de formation afférents. En 2008, la CIFC, avec ses partenaires de formation, a organisé un total de onze séminaires de formation sur les stratégies d'exportation et le marketing international pour les RGE et les programmes de formation durant le service pour les OPC et les chambres de commerce des PM.

16. Le groupe de la BID, à travers le CIFC, a affermi son rôle dans le renforcement des capacités pour atteindre des stades plus avancés en menant et en initiant des projets d'assistance technique pour le renforcement et le développement des départements de formation de certains OPC avancés, lesquels seront des centres de formation au service des autres PM de l'OCI. Le groupe proposera, de manière régulière, des formations durant le service et des programmes de formation spécialisée.

17. Le CIFC noue des partenariats et des alliances stratégiques avec d'autres institutions de l'OCI et autres organisations nationales impliquées dans des activités de promotion du commerce. A cet effet, les suivants mémorandums (MoU) d'entente ont été signés et sont en cours d'application en 2008:

- MoU avec le Centre Islamique de Développement du Commerce (CIDC) visant une coopération dans la promotion du commerce, la facilitation et le renforcement des capacités ;
- MoU avec le TOBB visant la promotion de joints venture et du programme de renforcement des capacités. Le MoU vise également à engager les entités de venture dans des relations commerciales dans les pays/entités membres de l'OCI ;
- La CIFC et la MATRADE se sont mises d'accord pour signer le MoU pour renforcer la coopération et la coordination dans la planification et la mise en œuvre des activités liées au commerce.

ANNEXE

XVI

Original : Français

RAPPORT SUR LES FOIRES COMMERCIALES ISLAMIQUES
Par le CIDC

A. 11ème FOIRE COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES

Genèse :

La 20ème Session de la Commission Permanente de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (COMCEC), tenue du 23 au 27 Novembre 2004 à Istanbul, a réaffirmé, dans la résolution 1 paragraphe 72, « sa décision d'accueillir favorablement l'offre de la République du Sénégal d'abriter la 11ème Foire Commerciale des Pays de l'OCI en 2006».

Par ladite résolution, la République du Sénégal reprend son droit d'organiser la Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI, après s'être désistée à organiser la Neuvième édition en faveur de l'Etat des Emirats Arabes Unis en 2002.

A cet effet, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) ont signé un Mémorandum d'Entente, définissant les responsabilités et les taches de chaque institution dans l'organisation de la 11ème édition de la Foire qui se tient pour la première fois dans un Pays Subsaharien Membre de l'OCI et qui représente une opportunité exceptionnelle pour les Pays Membres dans le continent Africain de mettre en relief leurs richesses et leur potentiel économique dont ils disposent..

Dans ce contexte, les deux parties ont tenu 10 réunions de coordination durant lesquelles ils ont adopté et mis en application un planning de promotion et d'organisation de la Foire, dont la date a été fixée par les organisateurs du 21 au 25 Novembre 2007.

Placé sous le haut patronage de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, cette 11ème édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques a vu la participation de 31 Pays Membres de l'OCI ainsi que des communautés musulmanes dans des Pays non Membres (comme la France).

La foire a duré cinq jours de neuf heures du matin à treize heures pour les professionnels et de treize heures à dix-neuf heures pour le grand public. La foire a été ouverte au public jusqu'à 21 h durant les deux derniers jours coïncidant avec le week-end.

31 pays ont pris part à cette édition de la Foire à savoir :

- ✓ République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- ✓ Royaume d'Arabie Saoudite ;
- ✓ République Populaire du Bangladesh;

- ✓ République du Bénin ;
- ✓ Burkina Faso ;
- ✓ République du Cameroun ;
- ✓ Union des Comores ;
- ✓ République de Côte d'Ivoire ;
- ✓ République Arabe d'Égypte ;
- ✓ République du Gabon ;
- ✓ République de Gambie ;
- ✓ République de Guinée
- ✓ République de Guinée Bissau ;
- ✓ République d'Indonésie;
- ✓ République Islamique d'Iran ;
- ✓ Etat du Koweït;
- ✓ Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste;
- ✓ Malaisie;
- ✓ République du Mali ;
- ✓ République Islamique de Mauritanie;
- ✓ Royaume du Maroc;
- ✓ République du Niger ;
- ✓ République Fédérale du Nigeria;
- ✓ République d'Ouzbékistan ;
- ✓ République Islamique du Pakistan;
- ✓ République du Sénégal;
- ✓ République du Soudan ;
- ✓ République Arabe Syrienne ;
- ✓ République Tunisienne;
- ✓ République de Turquie;
- ✓ République du Yémen ;
- ✓ La communauté musulmane de France a également participé avec un stand;

La Banque Islamique de Développement a participé à cette manifestation en sponsorisant la participation de 13 PMA, Membres de l'OCI cités ci-dessus.

1) <u>Cérémonie d'ouverture</u>

La cérémonie d'ouverture de la Foire, tenue le 21 Novembre 2007 à 16h dans la salle de conférence au Centre International des Échanges de Dakar, a été présidée par Son Excellence M. Cheikh Hadjibou SOUMARE, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Ont assisté à cette cérémonie les Ambassadeurs des pays participants accrédités à Dakar, les chefs de délégations participantes et les hommes d'affaires des différents États Membres de l'OCI ainsi qu'un grand nombre de responsables sénégalais et les représentants des institutions locales et internationales telles que la Banque Islamique de Développement, l'Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence Islamique, l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations, l'Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux, la Banque Africaine de Développement, etc.

Durant la cérémonie d'ouverture, les personnalités suivantes ont prononcé des allocutions :

- ✓ M. Nabika DIALLO, Conseiller du Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique ;
- ✓ M. Allal RACHDI, Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC);
- ✓ M. Papa Demba DIALLO, Directeur Général du Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES).

Après avoir délivré son allocution, S.E.M. SOUMARE, accompagné des organisateurs et des personnalités présentes, a inauguré la foire annonçant ainsi l'ouverture officielle de la Foire.

2) <u>Evaluation de la manifestation</u>

Une première évaluation de cette Foire, organisée pour la 1ère fois dans un Pays d'Afrique Sub-saharienne Membre de l'OCI, fait ressortir que la quasi-majorité des exposants ont pu établir des relations d'affaires fructueuses. Plusieurs exposants ont même demandé au Centre de tenir cet événement de façon annuelle.

En effet, et grâce aux efforts des organisateurs, les exposants des 32 Pays participants ont occupé des stands d'une surface totale d'environ 10.000 m² au Centre International des Échanges de Dakar. Durant les 5 jours de la Foire, et grâce à une campagne de communication qui a duré plusieurs mois, les stands des exposants ont vu affluer plus de 3000 hommes d'affaires de différents États Membres de l'OCI à la recherche d'opportunités d'affaires. A cet effet, les informations recueillies auprès des exposants révèlent leur satisfaction quant aux contacts d'affaires et contrats conclus lors de cette édition de la Foire. Ces contrats ont porté essentiellement sur les produits d'artisanat, les fruits frais, les conserves, les équipements électroniques, l'ameublement, l'équipement de bureaux, l'équipement de transport et les services informatiques.

3) <u>Distribution des trophées et attestations</u>

En application de l'article 15 du Règlement de la Foire Commerciale des Pays Islamiques, le Comité des Trophées, composé des représentants du CICES et du CIDC, s'est réuni sous la présidence de M. Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC, pour sélectionner les stands les plus méritants en appliquant les critères définis par le Règlement de la foire à savoir :

- ✓ La superficie,
- ✓ La qualité des produits exposés,
- ✓ Le nombre des sociétés participantes,
- ✓ Le nombre et le niveau de la représentation commerciale officielle,
- ✓ La régularité de la participation à ce jour.

Les trophées ont été décernés aux pays suivants :

- ✓ Royaume d'Arabie Saoudite: Premier prix
- ✓ Royaume du Maroc: Deuxième prix
- ✓ République de Turquie et Etat du Koweït : Troisième prix exequo

Tenant compte des critères cités ci-dessus et considérant les efforts déployés par la République du Sénégal pour réussir cette manifestation, une distinction spéciale lui a été attribuée.

Ces prix ont été remis lors d'une cérémonie de clôture présidée par S.E.M Amadou Habibou NDIAYE, Ministre du Commerce du Sénégal. Cette cérémonie a été marquée par des présentations artistique et folklorique animées par plusieurs troupes et artistes sénégalais. Cet événement a vu également la remise de trophées et attestations de participation à tous les pays et institutions participants à la Foire.

B. 12ème FOIRE COMMERCIALE DES PAYS MEMBRES DE L'OCI (OIC/EXPO) (Egypte, 11 au 16 Octobre 2009)

Genèse

La recommandation N°: I/v/107 de la 22ème Session du Comité Permanant de la Coopération Économique et Commerciale des Pays Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenue du 21 au 24 Novembre 2006 à Istanbul, a « *invité la République de l'Irak et la République de Guinée à confirmer leur accueil de la 12ème et 13ème Foire Commerciale des Pays Islamiques avant la 23ème Session du COMCEC prévue en Novembre 2007, afin de permettre au CIDC d'organiser ces Foires comme prévu et a demandé au CIDC de faire le suivi de cette question* ».

Conformément à cette résolution, et suite aux consultations menées par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) avec les deux pays concernés, l'Ambassade de la République d'Irak accréditée au Maroc a informé le CIDC, dans sa lettre datée du 16 Juillet 2007, du « *désistement du Ministère du Commerce de la République d'Irak d'accueillir la 12ème Edition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques, prévue en 2008…* ».

A cet égard, Le CIDC a sollicité les Etats Membres de l'OCI pour manifester officiellement leurs intentions quant à l'organisation de cet événement et ce, avant la 23ème Session du COMCEC. Cette session devait décider du pays organisateur de la **12ème Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI (OIC-EXPO)**.

Effectivement, la 23ème Session du COMCEC, tenue du 14 au 17 Novembre 2007 à Istanbul, a adopté une résolution selon laquelle elle « **Salue** l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir la 12ème Foire commerciale en 2009 ».

Suite à cette résolution, le CIDC a entamé des contacts avec les autorités concernées en République Arabe d'Egypte afin d'entamer les préparatifs de la tenue de la **12ème Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI (OIC-EXPO).** A cet effet, le Ministère du Commerce et d'Industrie Egyptien a désigné « L'Organisation Générale pour les Expositions et Foires Internationales (G.O.I.E.F)» en Egypte pour l'organisation de cette manifestation.

1ère réunion de coordination :

En effet, suite à une invitation du Ministère du Commerce et d'Industrie de la République Arabe d'Egypte, une délégation du CIDC s'est rendue au Caire les 26 et 27

Mars 2008 afin de tenir la première réunion de coordination pour l'organisation de la 12ème Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI (OIC-EXPO 2009).

La réunion s'est tenue entre une délégation du CIDC et une délégation de «l'Organisation Générale pour les Expositions et Foires Internationales (G.O.I.E.F)» présidée par Mr. Sherif Abderrahman Salem, Président du Conseil d'Administration, au siège de l'Organisation au Caire le 26 Mars 2008 et a été consacrée essentiellement aux discussions des différents points du projet du Mémorandum d'Entente présenté par le CIDC, définissant les responsabilités et les taches de chaque institution dans l'organisation de la 12ème édition de la Foire.

Durant cette réunion, la délégation du CIDC a mis en relief l'importance de cette édition qui se tient pour la deuxième fois en terre d'Egypte, au cœur de la zone OCI. Dotés d'un ensemble d'avantages, l'Egypte représente un marché exceptionnel pour tous les Pays Membres de l'OCI, qui pourront mettre en relief leurs richesses et le potentiel économique dont ils disposent.

Pour sa part, Mr. Sherif Abderrahman Salem, Président du Conseil d'Administration du G.O.I.E.F s'est félicité de la coordination et de la coopération avec le CIDC pour organiser ledit événement. Il s'est par ailleurs engagé à déployer tous les efforts et tous les moyens afin de faire de la 12ème Edition de la Foire Commerciale une édition exceptionnelle tant au niveau de la qualité de l'organisation qu'au niveau des participations.

A la fin des travaux de la 1ère Réunion de Coordination, les deux parties ont convenu de tous les points du Mémorandum d'Entente, notamment :

- La 12ème Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI (OIC-EXPO) sera organisée du 11 au 16 Octobre 2009 au Centre International de Conventions et d'Expositions du Caire ;
- La 12ème Foire Commerciale sera organisée sous l'égide du Ministère du Commerce et d'Industrie d'Egypte et sous le thème « Partenariat économique efficace au service de la Ummah » ;
- Le prix du mettre carré au Centre International de Conventions et d'Expositions du Caire lors de la Foire a été fixé comme suit :

Mettre carré couvert et équipé	150$ US
Mettre carré couvert et non équipé	120$ US
Mettre carré non couvert et non équipé	70$ US

La version finale du Mémorandum d'Entente sera signée entre les deux parties lors d'une conférence de presse prévue au Caire à la dernière semaine du mois Mai 2008 en présence de S.E. M. le Ministre du Commerce et d'Industrie en Egypte.

Par la même occasion, la délégation du CIDC a effectué une visite des lieux du G.O.I.E.F, désignés pour abriter la 12ème Foire Commerciale des Pays Membres de l'OCI. Leur capacité atteint les 40.000 (quarante milles) m² couverts.

2ème Réunion de coordination

Suite à une invitation de l'Organisation Générale pour les Expositions et Foires Internationales (GOIEF d'Egypte), une délégation du Centre a effectué une visite au siège de la GOIEF pour assister à une réunion avec cette organisation du 14 au 15 juillet 2008.

Les deux parties ont examiné les différents voies et moyens à même de promouvoir la foire dans les Pays Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). A cet effet, les deux parties ont examiné et adopté un programme soumis par le CIDC portant sur les activités promotionnelles à entreprendre. A l'issue de la réunion, le CIDC et la GOIEF se sont mis d'accord sur les points suivants, en particulier :

- Le CIDC fournira à la GOIEF un projet de lettre/invitation officielle qui sera adressée par le Ministre du Commerce et d'Industrie d'Egypte à ses homologues dans les Etats Membres de l'OCI ;
- La GOIEF préparera très prochainement tous les documents relatifs à la foire (le guide de l'exposant, les brochures, …) ;
- La GOIEF soumettra au CIDC une liste de sociétés de tourisme susceptibles d'offrir leurs prestations aux participants pendant la foire. Le CIDC doit choisir l'une de ces sociétés comme partenaire officiel pour l'organisation de la foire ;
- Le CIDC organisera une réunion avec les Ambassadeurs des Etats Membres de l'OCI accrédités à Rabat pendant laquelle il fera une présentation sur la foire. Une délégation de la GOIEF participera à cette réunion.
- Le CIDC soumettra une proposition à la GOIEF pour répartir entre les deux parties, les missions qui seront effectuées auprès des Etats Membres pour promouvoir la foire. Certaines de ces missions seront effectuées conjointement par le CIDC et la GOIEF.

- ***2-1 Conférence de Presse***

- M. Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC et M. Sherif Abderrahmane Salem, Président du Conseil d'Administration de l'Organisation Générale pour les Expositions et Foires Internationales, a tenu une conférence de presse pendant laquelle il a annoncé officiellement l'organisation de la 12ème Foire Commerciale des Etats Membres de l'OCI (Le Caire, 11-16 Octobre 2009). Un grand nombre de journalistes et de reporters ont assisté à cette conférence tenue au siège de la GOIEF au Caire. Le Président du Conseil d'Administration a fait part de sa détermination d'assurer les meilleures conditions à l'organisation de cette foire en vue d'en faire un succès sans précédent. Pour sa part, M. Allal RACHDI a mis en exergue l'expérience du CIDC dans le domaine de l'organisation de la foire Commerciale et des expositions et salons spécialisés en mettant l'accent sur le rôle essentiel de ce genre de manifestations dans la promotion des échanges et des investissements.

- A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu d'organiser la 3ème Réunion de coordination au siège du CIDC à Casablanca lors de la première semaine de Novembre 2008.

3ème Réunion de coordination

- Dans le cadre des préparatifs pour l'organisation de la 12ème Foire Commerciale des Pays Islamiques et suite à une invitation du CIDC, un représentant de l'Organisation Générale pour les Expositions et Foires Internationales (GOIEF) de la République Arabe d'Egypte, a effectué une visite de travail au siège du Centre du 1 au 3 Décembre 2008.

Au cours de cette réunion, les deux parties ont adopté un programme, soumis par le CIDC, portant sur les activités promotionnelles à entreprendre. A l'issue de la réunion, le CIDC et la GOIEF se sont mis d'accord sur les points suivants :

- Le CIDC s'engage à promouvoir de cet événement dans les pays de l'UMA, en Afrique de l'Ouest, dans les pays d'Afrique sub-sahariennes et en Turquie ;
- La GOIEF fera la promotion de cet événement dans les pays du Golfe, dans les pays du CCG, en Asie Centrale et dans les pays d'Asie du Sud-est Membres de l'OCI.
- La GOIEF préparera tous les documents relatifs à la foire (le guide de l'exposant, les brochures, …) en consultation avec le CIDC ;
- Les deux parties feront la promotion de cette foire via leurs sites respectifs.Un spécial « Tijaris » sera dédié à cet événement ;
- Le CIDC et la GOIEF feront la promotion de cet événement dans les réunions Institutionnelles de l'OCI, les Foires et Forums organisés par les deux parties ;
- La GOIEF s'engage à faire la promotion de cette manifestation à travers ses représentations commerciales dans les Etats Membres de l'OCI.
- Le CIDC et la GOIEF effectueront des missions conjointes auprès des Etats Membres pour promouvoir la foire.
- Le CIDC et la GOIEF organiseront des réunions de promotion de la Foire à l'intention des Ambassades des Etats Membres de l'OCI accréditées à Rabat et au Caire.

Les deux parties ont convenu d'organiser en marge de cette foire les événements suivants :

- Forum sur « le commerce et l'investissement dans le secteur du Coton dans les Etats Membres de l'OCI », et ce en application de la résolution n°1, Item 10 paragraphe 7 de la 24ème Session du COMCEC tenue à Istanbul en Octobre 2008 ;
- La 7ème réunion des OPCs des Etats Membres de l'OCI.

A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu d'organiser la 4ème Réunion de coordination au siège de la GOIEF au Caire en Mars 2009.

4ème Réunion de coordination

Une délégation du CIDC s'est rendue au Caire les 9 et 10 Mars 2009 pour tenir la 4ème réunion de coordination pour l'organisation de cet événement.

Cette réunion qui a été présidée par Mr. Sherif Abderrahman Salem, Président du Conseil d'Administration de la « GOIEF», a été consacrée essentiellement aux discussions des différents points de l'ordre du jour présenté par la partie Egyptienne.

A la fin des travaux de cette réunion de Coordination, les deux parties ont convenu des points suivants :

- ✓ Le CIDC s'engage à promouvoir cet événement dans les pays de l'UMA, en Afrique de l'Ouest, dans les pays d'Afrique sub-sahariennes et en Turquie ;
- ✓ La GOIEF fera la promotion de cet événement dans les pays du Golfe, dans les pays du CCG, en Asie Centrale et dans les pays d'Asie du Sud-Est Membres de l'OCI.
- ✓ La GOIEF s'engage à envoyer au CIDC le guide de l'exposant au plus tard mi – Avril 2009, les Brochures de la foire, dans les 3 langues, ont été remises au CIDC;
- ✓ Un spécial « Tijaris » dédié spécialement à cet événement sera réalisé par le CIDC en consultation avec la partie Egyptienne ;
- ✓ Le CIDC et la GOIEF feront la promotion de cet événement dans les réunions Institutionnelles de l'OCI, les Foires et Forums organisés par les deux parties ;
- ✓ Le CIDC et la GOIEF effectueront des missions conjointes auprès de quelques Etats Membres pour promouvoir ladite foire.

Les deux parties ont convenu d'organiser en marge de cette foire les événements suivants :

- ✓ Forum sur « le commerce et l'investissement dans le secteur du Coton dans les Etats Membres de l'OCI », et ce en application de la résolution n°1, Item 10 paragraphe 7 de la 24ème Session du COMCEC tenue à Istanbul en Octobre 2008 ;
- ✓ La 7ème réunion des OPCs des Etats Membres de l'OCI. Dans ce sens, un projet de programme de cette réunion a été remis par la CIDC à la GOIEF

A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu de tenir la 5ème Réunion de coordination au siège du CIDC à Casablanca au mois de Mai 2009.

C. 13ème Salon de Produits Alimentaires, d'Hôtellerie et d'Emballage (Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite -18-22 Mai 2008)

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs adoptés par le Sommet Extraordinaire des Chefs d'États de l'OCI, tenu à Makkah Al-Mokarramah les 7 et 8 Décembre 2005, notamment celui de porter le Commerce Intra-OCI à 20% du commerce global des Pays Membres de l'OCI à l'horizon 2015 ;

Et Suite à l'Accord de Coopération signé entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et "Al-Harithy Company for Exhibitions", à Djeddah le 18 Mai 2008 sous la Présidence effective de Son Excellence le Professeur Docteur Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ;

Le CIDC a organisé conjointement avec la Société Saoudienne «AL HARITY COMPANY FOR EXHIBITIONS» la 13ème Edition du Salon des Produits Alimentaires, d'Hôtellerie et d'Emballages (Food Arabia 2008), à Djeddah au Royaume

d'Arabie Saoudite du 18 au 22 Mai 2008. Ce salon a vu la participation d'une douzaine d'Etats Membres de l'OCI ainsi que 10 pays d'Europe et d'Asie.

Rappel

Suite à une correspondance du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) à Djeddah en date du 31 Octobre 2008, demandant au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) «de coordonner avec "Al-Harithy Company for Exhibitions" dans l'organisation du pavillon de l'OCI dans la 13ème Edition du Salon des Produits Alimentaires, d'Hôtellerie et d'Emballages (Food Arabia 2008), organisé à Djeddah au Royaume d'Arabie Saoudite du 18 au 22 Mai 2008», le CIDC a entamé un programme de coopération avec "Al-Harithy Company for Exhibitions" basée au Royaume d'Arabie Saoudite.

Dans ce contexte, le CIDC a adressé une invitation à la Société Al-Harithy pour participer à la 11ème Foire Commerciale des Pays Islamiques, organisée conjointement par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal du 21 au 25 Novembre 2007 au Centre International des Échanges de Dakar. Cette invitation avait pour but de tenir la 1ère Réunion de Coordination entre le Centre et la Société, mais aussi pour promouvoir Food Arabia 2008 auprès des opérateurs et représentants des Pays Membres de l'OCI participant à la Foire.

Comme convenu, lors de la 1ère Réunion de Coordination, le CIDC a mené plusieurs actions pour promouvoir Food Arabia 2008 notamment :

- Envoi d'invitations officielles à tous les États Membres de l'OCI pour participer à cet événement ;
- Envoi d'invitations aux organes de promotion du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI ;
- Promotion de la manifestation sur le site Web du Centre et le magazine TIJARIS

La deuxième réunion de coordination a eu lieu le 18 Février 2008 au Siège du Centre à Casablanca. Lors de cette réunion, les deux parties ont évalué le niveau de participation des Pays Membres au Salon et ont convenu de plusieurs actions pour promouvoir davantage cet événement. Par ailleurs, les deux parties, motivés par leur expérience dans le domaine d'organisation des Foires et de promotion du Commerce, ont décidé de consolider leur coopération et d'échanger leurs expériences par la signature d'un accord de coopération portant sur l'organisation des foires et d'événements à caractère économique dans les Pays Membres de l'OCI.

Dans cette perspective, et afin de donner davantage d'importance à l'accord de coopération, les deux parties ont demandé à Son Excellence le Professeur Docteur Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) de bien vouloir présider la cérémonie de signature de cet accord.

Selon les termes de cet accord, les deux parties vont établir une liste d'événements et de Salons Sectoriels à organiser conjointement dans les États Membres de l'OCI afin de contribuer à l'expansion du commerce Intra-OCI et de faire connaitre les potentialités des marchés des différents Pays Membres.

Les deux parties ont mis au point un programme de travail 2009-2010 pour l'organisation conjointe de salons sectoriels et séminaires sur le commerce et l'investissement dans les Etats Membres de l'OCI, notamment l'organisation des événements suivants :

1. Forum sur l'«Innovation, Entrepreneurship & Franchising » Décembre 2009, Dubaï –Emirats Arabes Unies ;
2. Salon sur les « Investissements et projets Immobiliers dans les Etats Membres de l'OCI », Février 2010- Qatar ;
3. Salon de l'artisanat dans les Etats Membres de l'OCI ;
4. Business Forum entre les pays de l'Afrique Sub-saharienne et le reste des Etats Membres de l'OCI, Casablanca 2010.

D. 2ème FOIRE DU TOURISME DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (République libanaise, 26 – 28 Juin 2009)

1/ Rappel

Conformément aux recommandations de la 2ème et la 3ème Conférences Islamiques des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), tenues respectivement en Malaisie (12 - 13 Octobre 2001) et en Arabie Saoudite (6 - 9 Octobre 2002) et aux résolutions de la 18ème Session du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (COMCEC), tenue à Istanbul du 22 au 25 Novembre 2002, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C) organise la 2ère Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI (*OICTOURISM-2007*) au Liban.

Rappelons que le (CIDC) avait organisé avec un franc succès la 1ère Foire du Tourisme des Pays Membres de l'OCI (*OICTOURISM*), du 24-26 Novembre 2005 à CNR-EXPO à Istanbul. Cette 1ère édition a connu la participation de 15 Pays Membres de l'OCI et environ 350 opérateurs représentants les différents services liés au tourisme.

Le principal objectif de la Foire est de promouvoir et d'encourager le tourisme entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, en prenant en considération le rôle crucial du secteur du tourisme dans le développement de l'économie et l'intensification des flux touristiques.

2/ Rencontres préliminaires

Lors du *1ère* Edition de l'*OICTOURISM* tenue à Istanbul en Novembre 2005, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a tenu une rencontre préliminaire avec les responsables du Ministère du Tourisme de la République du Liban, en vue de discuter des modalités de préparation de la 2ème édition de la Foire qui était prévue à Beyrouth en Juin 2007.

Durant cette rencontre, les deux parties ont convenu d'entamer, le plutôt possible, les préparatifs de la 2ème édition de la Foire afin de lancer une campagne promotionnelle

dans des délais convenables. A cet effet, Mr Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC a remis aux responsables Libanais un projet de Mémorandum d'Entente, qui aurait été discuté lors d'une réunion ultérieure.

A la fin de la rencontre, les deux parties avaient convenu d'organiser l'*OICTOURISM-2007* à la 1ère semaine de Juin 2007 et de maintenir le thème de la Foire pour la prochaine édition : «OICTOURSM : Point de Rencontre de la Paix et de la Tolérance».

3/ Première réunion de coordination :

Conformément à l'invitation adressée par le Ministère du Tourisme de la République Libanaise, le Comité d'organisation de la 2ème Foire du Tourisme des Pays de l'OCI a tenu une réunion au Ministère du Tourisme à Beyrouth du 30 janvier au 1er février 2006.

Au cours de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été discuté:

1. l'adoption du projet de mémorandum d'entente,
2. les incitations aux participants,
3. la campagne de promotion de la Foire,
4. la cérémonie d'ouverture de la Foire
5. lieu et date de la prochaine réunion de coordination.

1. Animées par la volonté commune d'entourer cette manifestation de toutes les conditions de succès, les deux parties ont discuté dans une ambiance cordiale, les différents articles du mémorandum. Après son adoption, le mémorandum a été paraphé par les deux parties. Il sera présenté à la signature définitive lors de la 2ème réunion de coordination prévue à Casablanca en juin 2006.
2. Conformément aux dispositions du mémorandum; la partie libanaise accordera toutes les facilités concernant le transport, le fret, le séjour et le dédouanement des marchandises. Des mesures incitatives concernant notamment le prix du mètre carré au centre des Expositions "BIEL" à Beyrouth, sont également prévues pour assurer une participation massive des Etats Membres. Le référencement sera fait par rapport aux prix pratiqués à l'occasion de manifestations similaires organisées au Liban. Ces prix devraient être communiqués au CIDC dans un délai de 15 jours après la conclusion de la réunion.
3. En vue d'assurer une participation aussi large que possible des Etats Membres, il a été convenu de commencer la campagne de promotion aussitôt que possible. Celle-ci concernera aussi bien les réunions institutionnelles les plus importantes de l'OCI que les foires régionales et internationales auxquelles participerait la République Libanaise. Des actions conjointes pourraient également être menées par les deux parties au cours de ces manifestations. Des délégations communes devraient être dépêchées auprès de quelques Etats Membres en vue d'inciter les autorités de ces pays à participer massivement à la 2ème édition de la Foire du Tourisme Etats Membres de l'OCI. Dans ce contexte, la partie libanaise préparera en collaboration avec le CIDC le matériel de promotion nécessaire dans un délai de 15 jours après l'apposition des paraphes des deux parties sur le mémorandum d'entente.

4. Son Excellence le Ministre du Tourisme de la République Libanaise adressera des invitations officielles à ses homologues dans les Etats Membres de l'OCI pour assister à la cérémonie d'ouverture qui sera organisée sous le haut patronage du Président du Conseil des Ministres du pays hôte. Des invitations officielles seront également adressées par le Liban à des personnalités éminentes dans les Etats Membres. A cet effet, le CIDC communiquera à la partie libanaise une liste des noms des personnalités à inviter dont celui du Secrétaire Général de l'OCI qui devrait recevoir un traitement différencié. De son coté, le CIDC, adressera des invitations officielles pour participer à cette manifestation aux ministères du Tourisme des Etats Membres de l'OCI ainsi qu'aux institutions opérant dans le domaine du tourisme.

Le CIDC organisera en marge de cette manifestation un atelier sur le "Partenariat et le développement de l'industrie du tourisme dans les Etats Membres de l'OCI". Le programme de cet atelier a été communiqué par le CIDC à la partie Libanaise qui mettra à la disposition de l'atelier une salle équipée.

Le mémorandum d'entente étant paraphé le 1er février 2006, Son Excellence le Ministre du Tourisme de la République Libanaise a annoncé solennellement, au cours d'une conférence de presse organisée à cet effet, la tenue de la 2ème édition de la Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI au Centre International des Expositions et Loisirs " BIEL" à Beyrouth, du 22 au 24 juin 2007 et le lancement des travaux préparatoires de cette manifestation.

Par ailleurs, les participants ont visité le Centre International des Expositions et Loisirs "BIEL" de Beyrouth où ils ont tenu une réunion avec le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général du "BIEL", Monsieur Mahmoud Joueidi qui a bien voulu accéder à la requête du CIDC concernant l'octroi de tarifs préférentiels et incitatifs aux exposants en vue d'assurer une participation aussi large que possible à cette manifestation.

Il est à noter que le Centre International des Expositions et Loisirs "BIEL de Beyrouth s'étend sur une superficie de 10.000 mètres carrés entièrement couverte et de 25.000 mètres carrés à ciel ouvert. Le Centre se trouve sur la corniche au cœur de la ville, il est doté de toutes les facilités et les équipements modernes, nécessaires au bon déroulement de la Foire. Le parking est d'une capacité de 3000 voitures.

Il a été convenu de tenir la 2ème réunion de coordination de la deuxième édition de la Foire du Tourisme des Pays Islamiques à Casablanca au plus tard le 1er juillet 2006.

4/ La Campagne Promotionnelle :

Conformément au Mémorandum d'Entente conclu entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le Ministère Libanais de Tourisme pour l'organisation de la 2ème Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI (*OICTOURISM-2007,* du 22 au 24 Juin 2007 à Beyrouth), le Centre a lancé la campagne promotionnelle de cet événement, à l'occasion de l'«Arab Travel Market-2006», qui a été organisé du 2 au 5 Mai 2006 à Dubaï World Trade Centre.

Durant ce salon, qui est réputé comme étant le 3ème plus grand salon du tourisme dans le monde, le représentant du CIDC, accompagné par un représentant de BIEL

Centre, a tenu des réunions avec les délégations de 17 Pays Membres participants, durant lesquelles il a présenté l'*OICTOURISM*, le succès de la 1ère édition ainsi que les avantages qu'offre la participation à la 2ème édition. Les délégations contactées ont émis leur souhait de participer à cet événement

5/ Deuxième Réunion de Coordination :

La Deuxième Réunion de Coordination, qui a été programmée initialement en juillet 2006, a été reportée à cause de l'agression menée par «Israël » contre le Liban. Les organisateurs ont convenu de tenir cette réunion après le mois sacré du Ramadan. Par ailleurs, le CIDC a envoyé des invitations aux Ministres et Haut responsables de tourisme dans les Etats Membres de l'OCI pour prendre part à cette foire.

Cependant, suite aux événements tragiques qu'a vécus le Liban en Juillet 2006, le Ministère Libanais du Tourisme a proposé de reporter la tenue de la 2ème Foire de Tourisme des Pays Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. A cet effet, les deux parties ont convenu d'organiser l' «**OICTOURISM-2008**» du 6 au 8 juin 2008 à Beyrouth.

Suite à la résolution de la 23ème Session du COMCEC, tenue du 14 au 17 Novembre 2007 à Istanbul et qui a appelé la République du Liban de confirmer son offre d'abriter la 2ème Foire de Tourisme des Pays Membres de l'OCI, et ce avant le 31 Décembre 2007 afin de permettre au CIDC d'organiser cet événement dans les délais convenus, la 2ème Réunion préparatoire s'est tenue à Beyrouth les 14 et 15 Décembre 2007 entre les organisateurs de la Foire à savoir le CIDC, le Ministère du Tourisme Libanais et BIEL Center.

Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur les points suivants :

1. Confirmer l'offre de la République du Liban d'abriter la 2ème Foire de Tourisme du 25 au 27 Juillet 2008 à BIEL Center à Beyrouth. La partie Libanaise a estimé que cette nouvelle date a été décidée en tenant compte des circonstances particulières vécues par le pays ;
2. Transmettre cette confirmation par une lettre officielle de S.E. Mr Joseph SARKIS, Ministre du Tourisme au Liban adressée à Mr Allal RACHDI, Directeur Général du CIDC;
3. Établir un programme de promotion et d'organisation par les organisateurs ;
4. Préparer le guide de l'exposant, les brochures et les autres produits promotionnels par BIEL Center ;
5. Tenir la 3ème Réunion de Coordination au siège du CIDC les 22 et 23 Janvier 2008.

Conformément aux résultats de cette 2ème réunion de coordination, le CIDC a envoyé des correspondances officielles aux États Membres de l'OCI, les informant de la nouvelle date et les invitants à participer massivement à cet événement.

6/ Troisième Réunion de Coordination :

Une délégation de BIEL Center s'est rendue à Casablanca les 22 et 23 Janvier 2008, pour participer à la 3ème Réunion de Coordination pour l'organisation de la 2ème Foire de Tourisme dans les Pays Membres de l'OCI.

Lors de cette réunion, les deux parties ont discuté du programme de promotion de la Foire, notamment les participations à des salons spécialisés et les visites ciblées à un nombre de pays membres de l'OCI. Les deux parties ont convenu également de ce qui suit :

1. BEIL Center s'engage à envoyer au CIDC de nouvelles brochures de la Foire contenant la nouvelle date de la Foire et ce, avant la fin du mois de Février ;
2. Les deux parties vont effectuer une mission conjointe pour participer au Salon de Tourisme d'Istanbul (EMITT 2008), programmé du 14 au 17 Février 2008 ;
3. La partie libanaise et le CIDC vont faire la promotion de l'événement lors du 11ème Sommet Ordinaire des Chefs d'États de l'OCI, programmé du 13 au 15 Mars 2008 à Dakar.

Dans ce sens, le deuxième point a été effectivement réalisé. En effet, une délégation conjointe composée des représentants du CIDC et de BIEL Center a participé à la 12ème Edition de «**East Mediterranean International Tourism and Travel »,** qui a été organisée du 14 au 17 Février 2008 à Istanbul. Lors de cet événement, ladite délégation a contacté les responsables de stands et chefs de délégation de tous les pays membres participants à EMITT 2008. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la 2ème Foire de Tourisme des Pays Membres de l'OCI et les opportunités qu'elle offre à ses participants, notamment en matière de relations d'affaires et d'opportunités d'investissements dans le domaine de tourisme.

7/ Report de la tenue de la Foire :

Prenant en considération l'élection du nouveau Président de la République du Liban et le temps qu'ont pris les consultations pour la constitution d'un nouveau gouvernement, le nouveau Ministre du Tourisme a été désigné à moins de deux semaines de la date de la tenue de la Foire. A cet égard, et en vue de garantir les meilleures conditions d'organisation de la Foire, le Ministère du Tourisme Libanais a décidé, en concertation avec le CIDC, de reporter la tenue de ladite Foire jusqu'en 2009.

Les concertations entre les deux parties se poursuivent afin de choisir une date convenable pour la tenue de cet événement et d'en assurer le succès.

Le CIDC a reçu le 17 Juin 2008 une lettre officielle du Ministère du Tourisme de la République du Liban l'informant de la décision de son pays de reporter la tenue de la 2ème Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI à une date ultérieure.

Dans ce sens, la 6ème session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme tenue du 29 Juin au 2 Juillet 2008 à Damas en Syrie, a adopté une résolution confirmant le report de l'organisation de la 2ème Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI au courant de l'année 2009. Suite à cette résolution, le CIDC a adressé une lettre officielle au Ministre du Tourisme Libanais afin de convenir de la nouvelle date de la tenue de cet évènement.

Après consultation, les deux parties ont convenu de tenir la 2ème Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI (OICTOURISM) du 26 au 28 Juin 2009 à BIEL Center à Beyrouth.

8/ 4ème Réunion de coordination

Suite à une invitation adressée par le Ministère du Tourisme de la République Libanaise, une délégation du CIDC s'est rendue à Beyrouth les 12 et 13 Mars 2009 pour tenir une réunion de coordination avec le Ministère du Tourisme libanais et les responsables du Centre International des Expositions et Loisirs (BIEL) pour l'organisation de la 2ème Foire de tourisme des Etats Membres de l'OCI prévue du 26 au 28 Juin 2009 à Beyrouth - République Libanaise.

Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur les points suivants :

1. Confirmation de la tenue de la 2ème Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI du 26 au 28 Juin 2009 au BIEL Center à Beyrouth;
2. Transmission des lettres d'invitation officielles par le Ministre libanais du tourisme à ses homologues dans les Etats Membres de l'OCI;
3. Campagne de promotion de cet événement dans les réunions Institutionnelles de l'OCI, les Foires et Forums organisés par les deux parties ;
4. Préparation du Guide de l'exposant, des brochures et des autres outils promotionnels par BIEL Center ;
5. Les activités en marge de cette foire ;
6. Date de la tenue de la 5ème réunion de coordination.

A la suite des discussions, BIEL Center s'est engagé à envoyer au CIDC de nouvelles brochures de la Foire contenant la nouvelle date de la Foire et à intégrer dans le Guide de l'exposant toutes les facilités concernant le transport, le fret, le séjour et le dédouanement des marchandises. Des mesures incitatives seront prises par le Ministère Libanais de tourisme concernant l'hébergement des participants pour assurer une participation massive des Etats Membres.

Des délégations communes devraient être dépêchées auprès de quelques Etats Membres en vue d'inciter les autorités de ces pays à participer à la 2ème édition de la Foire du Tourisme Etats Membres de l'OCI.

En marge de cette manifestation sera organisé un atelier sur le "Partenariat et le développement de l'industrie du tourisme dans les Etats Membres de l'OCI". Le CIDC

communiquera un projet de programme à la partie Libanaise qui mettra à la disposition de l'atelier une salle équipée.

A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu de tenir la 5ème Réunion de coordination au siège du CIDC à Casablanca au mois de Mai 2009.

ANNEXE

XVII

Original : Anglais

LE RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA CHAMBRE ISLAMIQUE Par la CICI

PREAMBULE

La situation économique mondiale présente des défis qui doivent être abordé. Afin de faire face à ces défis de manière efficace, le secteur privé peut jouer un rôle important, et ils peuvent conduire progressivement à la fin d'une économie productive.

La Chambre Islamique étant le principal représentant du secteur privé a élaboré ses programmes pour répondre à ces crises économiques. En tant que mécanisme de mise en oeuvre de 10-Ans du Programme d'Action de l'OCI, la Chambre Islamique a fait de ses 10-Ans du Plan de Travail. Les progrès réalisés à cet égard sont les suivants:

1. Dans le cadre **de la Société Internationale Islamique pour l'Exploration des Possibilités d'Investissement et la Promotion de l'intra-commerce (FORAS)**, la société a lancé 24 projets en Afrique, à savoir au Soudan, en Égypte, au Bénin, au Sénégal, au Mali, en Ouganda et en Mauritanie.

En gardant à l'esprit de la crise alimentaire mondiale et d'aborder la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, la Chambre Islamique insiste sur l'importance d'investir dans ce secteur par la création de sociétés de Foras dans les pays membres de l'avantage comparatif dans la production alimentaire.

Dans le cadre de formuler un cadre commun pour l'intégration et de la coordination de la politique et de la stratégie de la science et de la technologie pour le développement entre les institutions de l'OCI et les Pays Membres, la CICI participe activement aux Réunions du Détachement Spécial de l'OCI pour Vision-1441 pour la Science et la Technologie. La FORAS a pris la responsabilité de la mise en œuvre des quatre projets de Mega

2. 2. Afin de faciliter la conduite des affaires de la communauté du Monde Islamique, la CICI a crée **l'Union des Propriétaires d'Affaires (BOU)** et son adhésion a été obtenue par 18

3. Fédérations et Chambres.

3. **La Banque Internationale Emmar:** Le plan d'étude de faisabilité a été élaboré par une société internationale et des Réunions avec les fonctionnaires des Ministères des Finances et des Banques Centrales de l'Arabie saoudite, de Malaisie, du Bahreïn et de l'Égypte ont eu lieu.

4. **Le Forum du Tourisme:** Le Deuxième Forum du Tourisme dans les Pays Islamiques a été juste conclu à Téhéran, du 28 au 30 avril 2009, en coopération avec la Banque Islamique de Développement (BID), du Ministère du Tourisme, de la République Islamique d'Iran, de l'Organisation Iranienne de Privatisation et de la Chambre de Commerce, des Industries et des Mines de l'Iran (CCIMI). Comme les résultats positifs du Premier Forum de Promotion du Tourisme, la société a été déclarée avec un capital de 100 millions de Dollars US et a été régulièrement lancées au cours du Deuxième Forum.

5. Afin de mettre en œuvre les 10-Ans du Plan de Travail de la CICI et ainsi que pour l'avenir économique du Monde Islamique, la CICI a lancé un projet **"Ommar Al-Ard".** L'objectif du projet est d'impliquer les jeunes de la Ummah, pour leur permettre de créer de PME ou à renforcer leurs projets, de sorte que les capacités de la jeunesse pourraient être encouragées, ainsi l'activation de leur rôle central dans la croissance économique de leurs communautés Musulmanes.

6. Les Réunions du secteur privé: Depuis 1994, la Chambre Islamique organise regulièrement ces réunions. Dans le Monde Islamique, il s'agit d'un concept novateur mis en place par la Chambre Islamique de fournir une plate-forme commune pour le secteur privé des pays Islamiques à converger, se rencontrer et discuter des domaines de la coopération mutuelle, de trouver de nouveaux marchés, de nouvelles zones d'investissement et de nouveaux partenaires de commerce. Jusqu'à présent, 12 réunions du secteur privé ont été organisées. La 12^{ème}Réunion du Secteur Privé a eu lieu en Ouganda, du 16 au 18 Juin 2008. La réunion a rassemblé environ 600 délégués de 26 États membres de l'OCI, 5 pays non membres de l'OCI, y compris le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence Islamique et de ses Institutions. Au cours de ces réunions quelques recommandations très importantes ont émergé, qui ont été prises par les institutions concernées et les gouvernements.

La 13ème Réunion du Secteur Privé (le Deuxième Forum d'Affaires de l'OCI) se tiendrait à Damas, en Syrie du 21 au 23 Mai 2009, simultanément avec la 36ème Réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

7. **Le Forum des Femmes d'Affaires:** Réaliser le potentiel économique parmi les Femmes d'Affaires et aussi d'approuver les objectifs du Développement Millénaire sur les questions l'égalité des sexes, la Chambre Islamique a lancé en 2005 un programme d'émancipation économique des Femmes d'Affaires des Pays Islamiques. Cela a été fait en tenant des Forums des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques sur une base annuelle. Jusqu'ici, quatre (4) Réunions ont eu lieu. Ces Réunions ont été organisées avec la collaboration de la Banque Islamique de Développement, des chambres locales et des Associations de Femmes. L'Unité Spéciale pour la Coopération Sud-Sud (SU-SSC), le PNUD a également présenté le soutien financier de ces Forums. Il peut être mentionné que les succès des Forums des Femmes d'Affaires, et les recommandations adoptées y ont été dûment respectées et mises en œuvre qui ont conduit à la création de:

- Le Réseau d'Information des Femmes d'Affaires (www.oic-bin.net);
- La Banque Family au Soudan avec un capital de 35 millions de Dollars US;
- Le Centre d'Incubation et l'Achat des Maisons au Pakistan;
- Le Fond Islamique de Solidarité pour le Développement pour la réduction de la pauvreté par la BID avec le capital de 10 milliards de Dollars US.

En plus, gardant en vue l'enthousiasme des Femmes entrepreneurs, il est prévu que le futur Forum des Femmes d'Affaires aurait plus de succès et permettrait d'atteindre plus de résultats positifs.

Le Cinquième Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays de l'OCI se tiendrait en République Arabe d'Egypte en Décembre 2009.

8. **Les Activités apparentées à la collection et de la dissémination de l'information statistique :**

a. **Le Réseau d'Information des Femmes d'Affaires de l'OCI (www.oic-bin.net):** La Chambre Islamique en collaboration avec la Banque Islamique de Développement a développé un portail web spécifique pour les Femmes d'Affaires dans les Pays de l'OCI. (www.oic-bin.net).

b. **La Banque des Données de la CICI:** Avec le soutien de la BID et de l'Unité Spéciale pour la Coopération Sud-Sud du PNUD, la Chambre Islamique travaille sur les modalités de la Banque des Données avec l'objectif de recueillir des mises à jour des données économiques et la mission est de diffuser des informations statistiques d'année sage, en plus de fournir des information globales à propos des opportunités de l'investissement dans le Monde Islamique, spécialement à propos des industries,du commerce, de l'agriculture. Sous ce rapport, la CICI a récemment signé un MdE avec l'Unité Spéciale pour la Coopération Sud-Sud du PNUD sur l'occasion de la 5ème édition de la Journée des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud et de l'Exposition du Développement Global du Sud 2008.

c. La Chambre Islamique est également membre du **Groupe Statistique du Travail** émanant de l'une des recommandations de la Réunion du Groupe d'Experts sur le Renforcement des Capacité Statistiques. L'objectif est de suivre les progrès des buts et des cibles fixés dans les Dix – Ans du Programme d'Action de l'OCI, et de travailler ensemble dans les domaines essentiels des activités statistiques (la collecte des données, le traitement des données, et la dissémination des données).

9. **Le Transfert de la Technologie :** La Chambre Islamique collabore avec SS-GATE System dans la réalisation d'un projet vaste de l'Unité Spéciale pour la Coopération Sud-Sud du PNUD de la Technologie pour l'échange des biens, l'équité, la technologie, et les

ressources financières entre les pays en développement de PME. Le projet converge sur trois principaux piliers :la règle du développement et l'intégration de la coopération Sud – Sud, la promotion du partenariat privé et public pour la réduction de la pauvreté, et la connaissance d'administration. Le système a été développé, et dans la première phase les Organismes Participants (POs) de la Malaisie, du Nigeria, du Pakistan, de la Turquie et de l'Ouganda ont été formés sur le système, pendant que dans la deuxième phase les Organismes Participants du Bahrayn, de l'Egypte et du Royaume d'Arabie Saoudite ont été invités d'assister au programme de formation. La principale poussée du projet est de transférer la technologie du Sud aux pays du Sud.

10. **La Réunion du Détachement Spécial de l'OCI sur les PME:** La Sixième et Finale Réunion du Détachement Spécial de l'OIC sur les PME a eu lieu à Bangkok – en Thaïlande au mois d'Août du 15 au 17 2008, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement (BID), l'Association Islamique Thaïlandaise du Commerce et d'Industrie (TITIA) et l'Université Assomption de Thaïlande (AU). La Réunion a proposé un plan de stratégie pour la promotion et le développement de PME. Ce plan prévoit la mise au point de quelques domaines principaux de PME, qui nécessitent d'être abordés. Le Détachement Spécial a proposé à la suite des initiatives particulières, dont il a conceptualisé et développé dans ses délibérations approfondies des questions prioritaires que confrontent les PME et leur développement futur.

(i) L'Etablissement d'un Fond de PME sous la BID
(ii) L'Etablissement d'un Fond Islamique de Garantie de Crédit de PME (IGF)
(iii) L'Etablissement d'une Base des données sur les Affaires Angels et créant des liens avec les Opportunités d'Investissement de PME.
(iv) L'Etablissement des Incubateurs de la Technologie et d'Affaires.
(v) La Création d'un Environnement Réglementaire Propice pour le Développement de PME.
(vi) Le Développement des Ressources Humaines.

Sur la recommandation du Détachement Spécial de renforcer **la capacité de développement** du secteur privé, la Chambre Islamique a organisé deux Ateliers :

- ''La Promotion de l'exportation de la valeur ajoutée des produits de la pêche" à Cotonou, en République du Bénin, du 21 au 22 Mars 2009. Les résultats de l'atelier étaient de:

  a. Créer une prise de conscience parmi les participants
  b. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin a décidé de créer un département de l'élevage au sein de la Chambre et ils travaillent sur ses modalités.
  c. En étudiant la possibilité de fournir des glacières aux pêcheurs pour le transfert de poissons en bonne qualité de la mer aux transformateurs et aux exportateurs.
  d. Sensibiliser sur l'importance de l'élevage de poissons et, à cet égard les

Fermiers de Royal Fish du Bénin, ont accepté de fournir ses conseils techniques pour l'établissement de plus des Fermes de poissons dans les exploitations agricoles du Bénin et dans les pays de la région.

- Les Groupes de Développement de PME pour les Pays Membres de l'OCI" à Lagos, en République du Nigéria du 24 au 27 Mars 2009. Les résultats de l'atelier étaient de:

  a. Créer une prise de conscience de l'importance du développement de grappe et d'identifier les obstacles de la formulation de la réussite et le développement de groupes;
  b. Dans la première étape la NASSI a identifié la pêche, le manioc, le cuir et le Traitement des grappes des fruits d'être formé. Comme ces secteurs sont déjà des réseaux et sont dans la même région, donc très peu d'efforts sont nécessaires pour créer ces groupes.
  c. En outre, la Nassi serait de donner des présentations aux gouvernements : fédéral et provincial pour le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement des groupes au Nigeria.
  d. Au cours de l'atelier, trois (3) MdE ont également été signés par la Nassi pour l'acquisition de l'assistance technique et le renforcement de la capacité de développement des Groupes de Développement au Nigeria dans les domaines du secteur automobile, des pièces de rechanges d'automobiles, de l'industrie du marbre et du granit, de la nourriture et de l'industrie de la transformation des fruits: la SMEDA du Pakistan; Clear Insight Technology Sdn Bhd de Malaisie, et de l'Association de la Confédération Iranienne des Employeurs.
  e. Pendant que la NASSI a également cherché à obtenir la coopération de la KOSGEB en Turquie et, à cet égard la KOSGEB a conseillé la NASSI de contacter l'Ambassade de Turquie à Abuja, comme avant la signature de cet accord de coopération du Gouvernement de la Turquie contacterait son Ambassade et recueillir les informations à propos de la NASSI et d'autres institutions de réalisation.

Alors que les ateliers de renforcement des capacités seraient également mises en œuvre dans les mois à venir:

- "Le Programme de Formation sur le Développement du Secteur du Micro Finance ''à Khartoum, en République du Soudan, en Juillet 2009.
- "Le Programme Régional de Formation pour le personnel des chambres membres des Pays Africains" en Ouganda, dans la deuxième semaine du mois de Septembre 2009.
- " Le Traitement du Café " en Ouganda, dans la deuxième semaine du mois de Septembre 2009;
- «La Transformation d'Aliment à Petite Echelle» à Islamabad, en République Islamique du Pakistan en 2009;

- "Le Traitement des Graines Oléagineuses pour les Producteurs à Petite Echelle " à Islamabad, en République Islamique du Pakistan en 2009 ; et
- "La Compétitivité de l'Exportation" en 2009 (la date et le lieu ne sont pas finalisés).

L'autre recommandation du Détachement Spécial de l'OCI, sur les PME, a également été mise en œuvre par la Chambre Islamique de la création du Réseau de l'OCI des Agences de PME (ONSA), en collaboration avec le Centre de Recherche et d'Information de la Chambre Islamique (ICRIC), un organe affiliée de la Chambre Islamique de Commercet d'Industrie.

Selon les recommandations de la 6ème Réunion du Conseil d'Administration de la CICI, en vertu de l'ONSA une section sur les opportunités d'investissement dans les PME, sera également incluse.

11. **L'arbitrage commercial:** La Chambre Islamique a déjà entamé des contacts avec les Chambres Membres de nous donner un mécanisme pour fournir des services d'arbitrage et de réconciliation pour le règlement des différends commerciaux parmi le secteur privé. La Chambre de commerce et d'industrie du Qatar est en train de préparer les lignes directrices à cet égard.

12. **La Conférence d'Investissement et de Privatisation :** Avec l'objectif d'accroître le niveau intra – investissement, et d'encourager la participation du secteur privé dans le processus de privatisation, la Chambre Islamique organise ces Conférences sur une base régulière sur l'invitation des Pays Membres de l'OCI. La 3e Conférence a été récemment conclue à Téhéran –en République Islamique d'Iran du 28 au 30 avril 2009.

13. L**a Conférence Islamique Internationale Economique et Culturelle:** Jusqu'à présent deux Conférences Islamiques Internationales Economiques et Culturelles ont été tenues pendant que la troisième est prévue d'avoir lieu en République Islamique du Pakistan. Les dates ne sont pas encore finalisées.

14. **La Coopération de la CICI avec les Autres Institutions de l'OCI:** Le Secrétariat Général de la CICI coopère aussi étroitement avec les Institutions de l'OCI pour la promotion collective des objectifs communs et des buts. Une fois de plus, la Chambre Islamique voudrait exprimer ses profondes appréciations et gratitudes à:

- Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et particulièrement à Son Excellence le Secrétaire Général, pour prendre un vif intérêt dans les activités de la Chambre Islamique et nous a honoré avec sa présence au cours de différents événements de la Chambre Islamique.

- La Banque Islamique de Développement et tous ses départements à savoir l'Institut de Formation et de Recherche Islamique (IRTI), l'Unité du programme pour le Développement des Femmes (WID Unit), la Société Islamique Internationale de

Commerce et de Finance (ITFC), la Société Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et de Crédit d'Exportation (ICIEC), et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) pour jouer un rôle important en assistant la Chambre Islamique en menant à bonne fin toutes ses activités. Le Secrétariat Général apprécie leurs efforts à cet égard et transmet ses remerciements à S.E. Dr. Ahmed Mohammad Ali, pour la prise de l'intérêt personnel dans les activités de la Chambre Islamique.

La Coopération Recherchée:

Les tâches entreprises par le Secrétariat Général de la Chambre Islamique sont ses efforts de promouvoir et renforcer la coopération économique et en même temps de réaliser les tâches qui lui sont assignées dans les 10 Ans du Plan d'Action de l'OCI. Cependant, les initiatives de la Chambre Islamique font partie de la stratégie commune et, d'où, leur mise en œuvre effective nécessite aussi des efforts collectifs.

Grâce à cette maison auguste, la Chambre Islamique **lance un appel** aux Honorables Membres de **sommer** leurs chambres et leur secteur privé pour renforcer la Chambre Islamique, en prenant activement part à ses activités et de soutenir les projets de la Chambre Islamique qui sont lancés dans le but de renforcer la coopération économique. Le secteur privé peut également présenter leurs vues sur la façon dont ils peuvent aider la Chambre Islamique dans la mise en œuvre de ses projets.

ANNEXE

XVIII

Original : Anglais

REVUE A MI-PARCOURS DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE L'OCI POUR LE COTON PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI

Le Secrétariat général de l'OCI accorde une importance particulière au développement de l'industrie cotonnière dans les Etats membres. Le Programme d'Action décennal de l'OCI a souligné qu'une attention particulière doit être accordée aux pays les moins avancés de l'OCI. En outre, tout en soulignant la nécessité d'attendre de plus hauts niveaux de développement et de prospérité, il a souligné que la priorité doit être donnée, entre autres, au renforcement de la coopération économique et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI. Ces objectifs pourraient être réalisés, entre autres, par la revalorisation de la production locale, en particulier des produits agricoles. Le Secrétaire général de l'OCI, au cours de sa tournée dans certains pays africains en avril 2005, avait discuté de l'importante question de la revalorisation de la production locale par le développement du secteur du coton et du textile et des industries de transformation alimentaire.

Pour le développement du coton, le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina-Faso, la BID et le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), a organisé, en avril 2005 à Ouagadougou, Burkina-Faso, un forum sur « la dynamisation du commerce et de l'investissement dans le secteur cotonnier des Etats membres de l'OCI ». La BID a également organisé en mars 2005, la 1ère réunion du Groupe d'experts sur « l'amélioration de la productivité et de la compétitivité internationale dans les Etats membres producteurs du coton ». La 2ème réunion du Groupe d'experts sur « L'amélioration de la productivité et de la compétitivité internationale » a été tenue à Izmir, Turquie, en mars 2006

La 3ème réunion du Groupe d'experts sur L'amélioration de la productivité et de la compétitivité internationale dans les Etats membres producteurs du coton, tenue à Antalya, Turquie, en octobre 2006, a adopté le Plan d'action quinquennal de l'OCI sur le coton (2007-2011). Ce plan a pour objectif de renforcer le commerce, l'investissement et le transfert de technologie dans les Etats membres producteurs de coton, particulièrement en faveur de l'Afrique. Les domaines prioritaires du plan d'action du coton sont : l'amélioration de la productivité et des

techniques de production ; le renforcement des capacités structurelles et d'organisation des pays membres ; le développement de la transformation et de la promotion ; la compétitivité internationale et le financement des activités. La 22ème session du COMCEC a aussi approuvé le Plan d'action sur le coton et une trentaine d'Etats membres de l'OCI participent à ce Plan d'action.

Dans la mise en œuvre du plan d'action quinquennal sur le coton, la République de Turquie a abrité le forum sur l'amélioration et la promotion du commerce et des investissements dans le secteur cotonnier entre les Etats membres de l'OCI. Le forum a mis sur pied le Comité de pilotage et le Comité des projets pour la mise en œuvre du programme cotonnier. Le Secrétariat général, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Turquie et les institutions concernées de l'OCI, a organisé la première réunion du Comité de pilotage sur le coton qui a eu lieu à Antalya, Turquie, le 12 mai 2008, en prélude à la 24ème réunion du Comité de suivi du COMCEC. Le forum et le Comité de pilotage ont identifié les centres d'excellence dans le domaine de la recherche sur le coton et le textile pour représenter les 3 régions comme suit : région Afrique : Nigeria et Sénégal ; Région Asie : Pakistan et Turquie ; Région arabe : Egypte et Syrie.

Le Forum a désigné l'institut de recherche sur le coton (Nazilli cotton Research Institute), de la République de Turquie pour coordonner les activités de recherche en matière de coton et de textile.

Le Nazilli Cotton Research Institute de Turquie, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le SESRIC, le CIDC, la BID et la CICI, a organisé, du 2 au 5 février 2009 à Izmir, une réunion regroupant 6 centres d'excellence et des centres R&D de pays membres de l'OCI. Après présentation et discussion des rapports par pays, la réunion a abordé les méthodes de travail et les principes de la répartition des tâches entre les centres d'excellence. La réunion a également évalué et approuvé un certain nombre de propositions de projets pour les soumettre à la réunion du comité de projets.

Le gouvernement de la République de Turquie, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et de ses institutions concernées, le SESRIC, le CIDC, la BID et la CICI, a organisé la 1 ère réunion du Comité de projets pour le coton qui s'est tenue à Izmir, Turquie, les 3 et 4 février 2009. Au cours de cette réunion, le Comité de Projets a soumis au Comité de pilotage, pour examen, 11 projets cotonniers reçus des Etats membres et des institutions suivants : Turquie (3), Sénégal (1), Egypte (2), Bangladesh(1), Ouganda (1), BOAD (2) et CIDC (1).

La deuxième réunion du Comité de Pilotage sur le coton a eu lieu le 4 février 2009 à İzmir, en marge de la réunion regroupant les 6 centres d'excellence et les centres R&D des pays membres de l'OCI. La réunion a adopté deux propositions de projet qui ont été approuvées par la première réunion du Comité de projets sur le coton. Le Secrétaire Général de l'OCI a soumis ces projets à la BID, à la Société Islamique pour le financement du commerce (ITFC), à la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et au Fonds Communs pour les matières premières, pour financement.

Par ailleurs le Secrétariat Général de l'OCI, en collaboration avec le gouvernement de la République Arabe d'Egypte et le CIDC, envisage d'organiser une foire sectorielle des équipements du coton, en marge de la 12ème édition de la Foire commerciale des Etats membres de l'OCI qui aura lieu au Caire, Egypte, du 11 au 16 Octobre 2009.

De plus, d'autres étapes ont des points de chevauchement avec les objectifs et les stratégies du plan d'action. La CIFC a lancé la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement pour le développement du commerce du coton au Burkina Faso. La Turquie met en œuvre un programme multidimensionnel de renforcement de la capacité de production du coton au Soudan.

La Deuxième Réunion du Comité du Projet et la Troisième Réunion du Comité de Pilotage pour le Coton, seront tenues à İzmir, Turquie le 11 Mai 2009. La Deuxième Réunion du Comité du Projet a approuvé les propositions du projet présentées par l'Uganda (1), la Turquie (2), le Sénégal (1), l'Egypte (1), le Cameroun (6) et la Syrie (1).

La Troisième Réunion du Comité de Pilotage sur le Coton a été tenue le 11 mai 2009 à İzmir, avant la 25ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. La Réunion a adopté douze projets qui ont été approuvés par la Deuxième Réunion du Comité du Projet sur le Coton. Le Secrétariat Général de l'OCI soumettra ces projets à la Banque Islamique de développement (BID), à la Corporation Internationale du Financement du Commerce (CIFC), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et le Fonds Commun des Articles (FCA), et d'autres institutions internationales financières pour le financement.

Mesures à prendre en ce qui concerne le Plan d'Action et suggestions

1) Il est nécessaire de déterminer une source de financement pour le développement des projets dans le cadre des mesures du Plan d'Action, et de régler les frais de gestion du Plan. Il faudrait appeler la Banque Islamique de développement, la CIFC et les pays membres qui ont toujours présenté leur appui, à fournir leur soutien.

2) Il est indispensable que les Centres d'Excellence stimulent la coopération entre eux et l'activation de leur travail.

3) La désignation des pays membres qui sont prêts et ouverts à coopérer, comme cibles de la mise en œuvre des mesures du Plan d'Action et le lancement des projets dans ces pays, sont susceptibles d'accélérer l'avancement.

Le Secrétariat Général poursuivra ses efforts, en tenant compte de la mise en exécution du plan d'action quinquennal de l'OCI pour le développement du coton et du secteur textile dans les Etats Membres.

ANNEXE

XIX

Original : Anglais

Rapport
de la Troisième Réunion du Comité de Pilotage
pour la Mise en Œuvre du Plan d'Action du Coton de l'OCI

(İzmir, République de Turquie, 11 mai 2009)

1. La Troisième Réunion du Comité de Pilotage pour la Mise en Œuvre du Plan d'Action du Coton de l'OCI a été tenue le 11 mai 2009 à İzmir, République de Turquie, pour l'approbation finale des propositions et des suggestions de projet présentées à la Deuxième Réunion du Comité de Projet.
2. La Réunion a été présidée par Mr. Mehmet Vehbi GÜNAN, Président du Comité de Pilotage. (Directeur Général de l'Organisation, Ministère d'Industrie et de Commerce de la République de Turquie).
3. Les Etats Membres suivants de l'OCI ont assisté à la Réunion en tant que membres du Comité de Pilotage :

- La République de Turquie
- La République Arabe d'Egypte
- Le Burkina Faso

La République Islamique de Pakistan n'a pas assisté à ladite réunion. Le rapport final sera aussi soumis à tous les Etats Membres et les Institutions concernés de l'OCI.

4. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions suivantes de l'OCI ont assisté à la Réunion en tant que membres du Comité de Pilotage : Annexe 1

- Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESPI)
- Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Banque Islamique de Développement (BID)
- Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)
- Corporation Islamique du Financement du Commerce (CIFC)

5. La réunion a commencé par un discours d'accueil adressé par Mr. Mehmet Vehbi GUNAN, Président du Comité de Pilotage. (Directeur Général de l'Organisation, Ministère d'Industrie et de Commerce de la République de Turquie). Le

représentant du Secrétariat Général de l'OCI, l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Conseiller du Secrétariat Général s'est également adressé à la réunion. Il a aussi salué les résultats du Second Comité de projet sur le Coton, qui a été présidé par le représentant de la BID.

6. La Réunion a adopté et pris en considération les points suivants de l'Ordre du Jour :

   1- Approbation des projets adoptés par le Comité de Projet

   2- Examen de Mi-Année du "Plan d'Action du Coton"

   3- Suivi de la mise en œuvre du Plan de 2009

   4- Unir la Foire du coton dans le cadre de la Foire du Commerce organisée par le CIDC

   5- Préparation d'un budget pour les dépenses organisationnelles des Réunions du Comité de Projet et du Comité de Pilotage

   6- Allocation d'un fonds pour la mise en œuvre du Plan d'Action du Coton

   7- Recommandations sur la 3ème Réunion de Projet et la 4ème Réunion du Comité de Pilotage qui seront tenues au Caire en Egypte

   8- Rotation de la Coordination des Centres d'Excellence entre les pays désignés (Turquie, Pakistan, Nigéria, Sénégal, Egypte, et Syrie)

   9- Soumission d'un résumé sur le Portail du web du Coton

   10- Questions diverses

Point 1 de l'Ordre du Jour

7. La Réunion a adopté le Rapport de la réunion du Comité de Projet qui a été tenue le 11 mai 2009, et a décidé de soumettre les propositions de projet approuvées aux institutions internationales de finance, à travers le Secrétariat Général. Le rapport de la Deuxième Réunion du Comité de Projet figure dans l'Annexe 2.

Point 2 de l'Ordre du Jour

8. La Réunion a adopté le rapport de l'"Examen de Mi-Année du Plan d'Action Quinquennal du Coton de l'OCI" présenté par le Secrétariat Général de l'OCI, en collaboration avec la Présidence du Comité de Pilotage. Ledit rapport figure dans l'Annexe 3.

9. La réunion a mis l'accent sur l'importance accordée au Plan d'Action du coton par le Secrétariat Général de l'OCI, et a appelé les Etats Membres concernés de l'OCI et les Institutions de l'OCI à fournir leur appui total à la mise en œuvre de ce plan.

10. La Réunion a décidé de soumettre le rapport de l'Examen de Mi-Année du Plan d'Action du Coton de l'OCI lors de la 25ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Point 3 de l'Ordre du Jour

11. La réunion a examiné la Mise en Œuvre du Plan de 2009 qui a été approuvé lors de la précédente Réunion du comité. La Mise en Œuvre du Plan de 2009 révisé, a été adoptée lors de la Réunion. Le plan de mise en œuvre pour 2009 est dans l'annexe 4.

Point 4 de l'Ordre du Jour

12. La Réunion a appelé la BID et le CIDC à prendre les mesures nécessaires concernant les Foires du Coton, et a décidé d'organiser la Foire du Coton en marge de la Foire régulière du Commerce de l'OCI.

13. Concernant le Forum du Coton et le Comité de Projet du Coton dont la tenue était prévue au Caire-Egypte en marge de la 12ème Foire Islamique de Commerce, la Réunion a recommandé que le Forum du Coton ne serait tenu qu'en cas de besoin.

14. La Réunion a décidé que la Foire du Coton dont la tenue est prévue en marge de la Foire de Commerce, sera organisée par le CIDC en octobre 2009 au Caire-Egypte.

Point 5 de l'Ordre du Jour

15. La Réunion a recommandé que les participants aux futures Réunions du Comité de Projet et de Pilotage doivent assumer les frais de leur voyage et leur hébergement, à moins que le pays hôte ou toute autre institution n'offre son assistance à cet égard.

16. La Réunion a recommandé la préparation d'un budget annuel pour les deux réunions.

Point 6 de l'Ordre du Jour

17. La Réunion a adressé ses remerciements à la BID et la CIFC pour leurs contributions financières concernant le Plan d'Action du Coton et les a encouragés à poursuivre leur action dans ce domaine.

18. La Réunion a invité la BID et les autres institutions financières à assurer le financement du Programme du Coton de l'OCI dans les meilleures conditions, étant donné la situation spéciale du secteur cotonnier.

Point 7 de l'Ordre du Jour

19. La Réunion a décidé d'ajourner la 3ème réunion de Projet planifié et la 4ème réunion du Comité de Pilotage dont la tenue était initialement prévue au Caire en octobre 2009, pour être tenu en 2010, et la date sera annoncée plus tard par le Secrétariat Général de l'OCI.

Point 8 de l'Ordre du Jour

20. La Réunion a décidé qu'il était trop tôt pour discuter cette rotation.

Point 9 de l'Ordre du Jour

21. Le Secrétariat Général de l'OCI a présenté un résumé à la Réunion sur les études en vue du développement d'un nouveau portail de web pour le Plan d'Action du Coton. Le Comité a encouragé tous les Etats Membres et les Institutions concernées de l'OCI à finaliser le processus le plus tôt possible. La Réunion a invité les Etats Membres à appuyer leurs études par leurs propositions et à fournir les informations documentaires à présenter au portail du web.

Questions diverses

22. La Réunion a été terminée par l'expression des remerciements au président et aux membres du Comité de Pilotage, à S.E le Pr. Emeleddin İhsanoğlu, et au Secrétaire Général de l'OCI, pour son appui précieux en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'Action Quinquennal du Coton de l'OCI. La Réunion a également adressé ses remerciements à la BID pour sa contribution financière ainsi qu'au Bureau de Coordination du COMCEC pour son hospitalité chaleureuse.

ANNEXE

XX

Original : Anglais

RAPPORT SUR

"LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LE COTON" DE L'OCI

(İzmir, 11 mai 2009)

1. La deuxième réunion du Comité de projet a été tenue le 11 mai 2009 antérieurement à la 25ème réunion de suivi de COMCEC tenue du 12 au 14 mai 2009 à İzmir, Turquie.
2. M. Elmostafa AITAMOR, de la BID, a présidé la deuxième réunion du comité de projet,
3. Ont également participé à cette réunion le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, les institutions concernées de l'OCI, à savoir, CRSESPI, CIDC, CICI, les propriétaires de projet, et CIFC.
4. Inaugurant la réunion, le président a prononcé une brève introduction sur l'importance des délibérations du comité du projet. Il a aussi rappelé les travaux et les recommandations de la première réunion du comité de projet.
5. Après l'adoption de l'ordre du jour, les suivants ont été présentés et examinés

	PAYS	INSTITUTION	TITRE DU PROJET	BUDGET TOTAL	Remarques
1	OUGANDA	Organisation du développement du coton	Financement de Pesticides, de Pompes de Pulvérisation et d'Engrais aux Petits Producteurs de coton	82.260.000 US$	Le comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé qu'il serait soumis au Comité de pilotage pour l'action nécessaire
2	SENEGAL	Centre de Recherche sur le Développement du Coton	Programme de Développement pour le Secteur du Coton et du Textile dans les Etats Membres de l'OCI	2.177.609 Euros	Le comité a donné le feu vert à ce projet, en principe, et l'a soumis au Comité de pilotage pour l'action nécessaire mais a demandé au propriétaire de coordonner avec les autres Etats Membres, les Africains de l'Ouest à ce sujet.

3	SOUDAN	Ministère de l'Agriculture et des Forêts	Programme de Développement du Coton	40.000.000 US$	Le projet n'a pas été examiné du fait de l'absence du propriétaire du projet
4	CAMEROUN	Compagnie de Développement du Coton	Chemical Delighting of Cotton Seeds au Cameroun	2.675.480 Euros	Le comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé qu'il serait soumis au Comité de Pilotage pour l'action nécessaire
5	CAMEROUN	1-Compagnie de Développement du Coton 2-Institut de Recherche agricole pour le développement 3-Centre de Recherche international pour le développement de l'agronomie	Amélioration de la Qualité de la Fibre de Coton en Réponse aux Changements de Commercialisation	2.260.057 Euros	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé qu'il serait soumis au Comité de Pilotage pour l'action nécessaire
6	CAMEROUN	1-Compagnie de Développement du Coton 2-Institut de Recherche Agricole pour le Développement 3-Centre International de recherche pour le développement de l'agronomie	Renforcement de la Capacité du Laboratoire d'Ectomologie de Garoua	668.222 Euros	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé qu'il serait soumis au Comité de Pilotage pour l'action nécessaire
7	CAMEROUN	Organisation des producteurs de coton au Cameroun	Mécanisme de la Gestion du Risque Associé à la Volatilité des Prix du Coton	9.324.000 euros	Le comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire
8	CAMEROUN	1. Organisation des producteurs de coton au Cameroun 2. Société de développement du coton au Cameroun	Renforcement du Fonds d'Appui aux Engrais pour le Secteur du Coton au Cameroun	13.300.000 euros	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire

9	CAMEROUN		Revitalisation du Sous-secteur du Coton pour le Textile		Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire
10	EGYPTE	Institut de recherche sur le coton Centre de Recherche Agricole	Evaluation de la Qualité du Coton en tant que Rôle clé pour Intégrer la Coopération et Améliorer la Compétitivité du Coton Produit dans les Pays de l'OCI	644.700 US$	Ce projet doit être resoumis au prochain Comité après consultation avec d'autres Centres d'Excellence
11	EGYPTE	1. Institut de recherche sur le coton 2. Centre de Recherche Agricole	Un Stage de Formation pour l'Amélioration de la Sélection, la Production et la Technologie du Coton dans les Pays de l'OCI	106.950 US$	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire, avec une recommandation de donner la priorité aux PMMD
12	TURQUIE	Institut de Recherche de Bornova sur la Protection des Plantes	Education et Application de la Gestion Intégrée contre les Fléaux du Coton	1.100.000 US$	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire
13	TURQUIE	Le Ministère des Affaires agricoles et rurales – Institut de Recherche Agricole du Sud-est de l'Anatolie	Effets de la sécheresse et du Stress de la Température Elevée sur le Rendement, les Fibres, la Qualité et quelques Caractères Morphologiques et Physiologiques du Coton	320.000 US$	Ce projet devra être resoumis à la prochaine réunion du Comité après consultation et inclusion de quelques autres parties d'autres régions

14	TURQUIE	Université d'Ege – Faculté d'Agronomie – Département des Machines Agricoles	Détermination de la Structure Agricole et des Niveaux de Mécanisation des Pays Producteurs de Coton de l'Organisation de la Conférence Islamique ; Identification des Problèmes et Recommandations pour les Solutions	927.100 US$	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé qu'il serait soumis au Comité de Pilotage pour l'action nécessaire avec recommandation de consulter les Centres d'Excellence en vue d'en faire un Projet Commun
15	INDONESIE	1-Institut de Recherche Indonésien sur les Cultures du Tabac et de Fibres 2-Agence Indonésienne pour la recherche et le Développement Agricoles	Amélioration du Programme et des Facilités de Développement du Coton en Indonésie	325.000 US$	Le comité a approuvé que certains aspects de ce projet soient incorporés dans d'autres projets, tandis que d'autres pourraient être resoumis à la réunion suivante
16	SYRIE	1. Département de Recherche sur le Coton à la Commission Générale pour la Recherche Agricole Scientifique 2. Université d'Ege – Faculté d'Agronomie	Projet de Coopération Scientifique et Technique dans le Domaine de l'Introduction des Techniques de Mécanisation Intégrées et de la Circulation de la Récolte du Coton en Syrie	900.000 US$	Le Comité a donné le feu vert à ce projet et a décidé de le soumettre au Comité de pilotage pour l'action nécessaire

6. Au point de l'ordre du jour no 3, lié au stade courant des deux projets approuvés, de l'Université d'Ege et du CIDC, à la première réunion du Comité de Projet, attendant la contribution financière, le Comité a pris note du statut du projet de l'Université d'Ege. Le Comité a demandé au Secrétariat de l'OCI et au Comité de Pilotage de faire le suivi de cette question avec la BID et d'autres institutions et de soumettre un rapport à la prochaine réunion.

Concernant le Forum sur le commerce et l'investissement dans le secteur du coton entre les Etats Membres de l'OCI qui sera tenu en marge de la 12ème Exposition de l'OCI au Caire, du 11 au 16 octobre 2009, Egypte, le représentant du CIDC prit la parole pour soumettre un rapport sur le dernier développement et il a signalé les points suivants :

- Ce forum sera composé de quatre (4) volets

    - La Foire du Coton
    - Le Séminaire
    - La réunion des acheteurs/vendeurs
    - Visite à quelques usines principales de coton et de textiles en Egypte

- La Foire du Coton sera organisée par le CIDC et l'OGEFI

- En ce qui concerne les aspects financiers sont impliqués, le CIDC a informé le comité que la contribution financière engagée par la CIFC jusqu'à présent (20.000 USD) ne suffit pas à couvrir le budget du forum sur le commerce et l'investissement dans le secteur du coton entre les Etats membres de l'OCI.
  Le comité a appelé la BID et les autres institutions financières concernées à contribuer aux dépenses de cet événement important.

7. Au titre du point 4 de l'ordre du jour concernant les procédures de travail de la réunion du comité de projet, le comité a recommandé ce qui suit :

a. Toutes les propositions de projets devraient être soumises au Secrétariat Général de l'OCI.
b. Toutes les propositions de projets devraient être soumises au moins deux mois avant la date de la réunion de projet de comité. Toute proposition de projet soumise après cette date sera communiquée à la réunion suivante du comité de projet.

c. Les centres d'excellence sont priés de communiquer leur opinion, vue, appréciation et commentaire sur les propositions de projets.

8. Au titre du point 5 de l'ordre du jour concernant l'organisation et le budget de prochaines réunions du comité de projet prévues à l'avenir, le comité a recommandé que les participants, institutions et propriétaires de projets prennent en charge les dépenses pour les prochaines réunions, à moins que le pays hôte ou toute autre institution offre une assistance à ce égard.

ANNEXE

XXI

Original: Anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION DU COMCEC
(İstanbul, 05-09 novembre 2009)

1. Séance d'Ouverture
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Les Développements Economiques Mondiaux Concernant les Etats Membres de l'OCI
   - Rapport Economique Annuel sur les Pays Membres de l'OCI
   - Crise sur les marchés financiers mondiaux et son impact sur les Etats membres de l'OCI
   - Impact des fluctuations des Prix des produits sur les Economies des Etats Membres.
   - Développements sur les marchés de l'énergie mondiaux et leur impact sur les Etats Membres de l'OCI.
4. Examen de la Mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI et du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI
   - Evaluation faite par le Secrétariat Général de l'OCI
   - Réunion du Comité de Session
5. Résultats de l'étude par le BCC et le CRSESPI pour enrichir l'ordre du jour et la substance du COMCEC

Questions Relatives au Commerce et à l'Investissement

6. Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI)
7. Commerce Intra-OCI
   i. Développements Récents dans le Commerce intra-OCI
   ii. Activités du Financement du Commerce
   iii. Foires Commerciales des Pays Islamiques et Autres Activités de promotion du Commerce
   iv. Réunions du Secteur Privé

v. Questions relatives aux activités de l'organisation mondiale du Commerce (OMC)

8. Coopération financière entre les pays membres de l'OCI et renforcement des flux d'investissements intra-OCI

- Rapport par la BID
- Coopération entre les Bourses des pays membres de l'OCI
- Coopération entre les Banques centrales des pays membres de l'OCI

9. Développement des standards et des procédures des aliments Halal de l'OCI

10. Applications du e-gouvernement et leur impact économique sur les pays membres de l'OCI

Allègement de la Pauvreté et Assistance Economique/Technique aux pays membres de l'OCI

11. Examen de la Mise en Œuvre du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID)

12. Examen de la Mise en Œuvre du Plan d'Action pour la Stratégie de Développement de la Coopération entre les Pays de l'OCI Producteurs de Coton (2007-2011)

13. Programme d'éducation Professionnelle et de formation pour les pays membres de l'OCI

Echange de Vues

14. Echange de Vues sur «l'Impact de la crise alimentaire sur les économies des pays de l'OCI

- Suivi des Résolution des échanges de vues précédents

15. Date de la 26e Session du COMCEC

16. Questions diverses

17. Adoption du Rapport

18. Séance de Clôture

ANNEXE

XXII

Original : Anglais

DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. HALİL İBRAHİM AKÇA
SOUS SECRETAIRE D'ETAT PAR INTERIM
DE L'ORGANISATION DE PLANIFICATION
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Vingt-cinquième réunion du Comité de suivi du COMCEC

(İzmir, 14 mai 2009)

Honorables Membres du Comité de Suivi,
Distingués Délégués,

La vingt-cinquième réunion du comité de suivi a été couronnée de succès après d'intenses délibérations. Nous avons élaboré l'ordre du jour de la 25ème session du COMCEC. Nous avons examiné des points importants de l'ordre du jour en vue de réaliser des potentiels économiques et sociaux et de renforcer la coopération entre les pays membres de l'OCI.

Cette année, nous célébrons notre jubilé d'argent, au moment de la pire crise économique depuis la Grande Dépression. Par conséquent, nous n'aurons pas seulement l'opportunité d'évaluer ce que nous avons réalisé tout au long de ces 25 années passées, mais aussi, à plusieurs occasions, nous examinerons les moyens pour affronter les défis causés par la crise et les modalités de minimiser ses effets sur nos économies et les transformer même en opportunités. Pour ce faire, l'initiative conjointe du Bureau de coordination du COMCEC et du CRSESPI pour mener une étude intitulée « Nouveaux domaines potentiels pour une coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI » pour enrichir l'ordre du jour et la substance du COMCEC, de même que les réunions des banques centrales des pays de l'OCI et le sommet économique dans le cadre de la 25ème session du COMCEC, sont tous des efforts déployés à cette fin.

Distingués Délégués,

Je n'exagèrerai point en prétendant que la raison d'être du COMCEC est de renforcer le commerce entre nous tous. Pendant les six prochaines années au cours desquelles nous acquerrons une plus grande part du commerce mondial, notre mandat sera

de renforcer le commerce intra-OCI, pour passer de son niveau actuel 16,8% à 20%. Nous avons déjà développé des dispositifs, parmi lesquels la création de la CIFC, pour renforcer le commerce. Toutefois, nous envisageons l'opérationnalisation du système de préférences commerciales qui est l'un des instruments les plus puissants nécessaires pour aboutir à cette fin. C'est un prestige pour nous d'acquérir les 3 ratifications manquantes d'ici la date de la convention de la 25ème session du COMCEC. J'espère que nous pourrons annoncer l'opérationnalisation du SPC-OCI en novembre au plus tard.

Nous sommes tous conscients du fait que la force motrice du développement économique découle des activités du secteur privé. Le dynamisme et la synergie du secteur privé devront être injectés dans nos relations économiques et commerciales multilatérales. Dans ce cadre, il est crucial d'aligner les activités du secteur privé sur toutes les Réunions et les Forums de l'OCI, et d'accorder de l'importance aux besoins, problèmes et demandes du secteur privé. Saisissant cette occasion, j'aimerais bien remercier les institutions de l'OCI pour leurs efforts visant à faire participer le secteur privé de la coopération économique de l'OCI, par l'introduction des foires de commerce et d'activités du secteur privé. Dans ce contexte, j'aimerais bien souligner que la détermination du COMCEC concernant la coopération dans cette région, sera toujours maintenue.

Les points que nous avons atteints en matière de mise en exécution du Plan d'Action du Coton sont très satisfaisants. Les résultats des derniers Comités de Pilotage et de Projet constituent un signe clair du potentiel de la coopération possible dans ce domaine important. Dans ce contexte, j'aimerais bien adresser mes remerciements et exprimer mon appréciation au soutien financier, actuel et futur, accordé par la BID et la CIFC aux projets.

Distingués Membres du Comité de suivi,
Honorables Délégués,

Nous pouvons lancer un autre projet avant la 25ème session du COMCEC, à savoir le développement des Standards des Aliments Halal de l'OCI. Le Groupe d'Experts de Standardisation tiendra une autre réunion en septembre, et nous souhaitons qu'ils soient capables de soumettre le projet final des standards des aliments halals à la 25ème session du COMCEC. Cependant, nous avons besoin d'une ratification de plus pour l'établissement de l'Institut de Standards et de Métrologie des Pays Islamiques. Dans ce cadre, j'aimerais inviter tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et /ou ratifier le statut de l'ISMPI.

Comme vous le savez, le thème de cette année pour l'échange de points de vue sera l'impact de la crise des aliments sur les économies des pays de l'OCI. Nous serons à même d'insister sur les différents aspects de la question comme à titre d'exemple les fluctuations des prix des aliments, la réalisation de l'innocuité et la sécurité des aliments.

Distingués Délégués,

Avant de conclure mon discours, j'aimerais bien remercier le Secrétariat Général de l'OCI, le groupe de la BID, le CIFC, la CIAICE, le CIDC, la CICI, le CRSESPI, l'UIT, l'ONUDI et la FAO pour leur participation et précieuses contributions. J'aimerais aussi remercier mes collègues au Bureau de Coordination du COMCEC, l'équipe du personnel en service dans cette organisation, les interprètes, les reviseurs et les traducteurs pour leurs efforts infatigables qui ont contribué à l'aboutissement de cette réunion. J'espère que vous avez passé un bon séjour dans cette ville magnifique d'Izmir et j'espère vous rencontrer de nouveau au cours de la 25ème Session du COMCEC qui sera tenue en novembre à Istanbul, et je vous souhaite un bon et agréable voyage de retour.

Je vous remercie.